3650

Plat. XXXIV 8 f (2

ÉLÉMENS
DE L'HISTOIRE
DE FRANCE.

Digitized by Google

554110

ÉLÉMENS
DE L'HISTOIRE
DE FRANCE,

Depuis CLOVIS *jusqu'à* LOUIS XV.

Par M. l'Abbé MILLOT, de l'Académie Françoise.

NOUVELLE ÉDITION,

Corrigée et augmentée d'observations sur le regne de Louis XV, concernant les mœurs de la cour, les finances, le ministere, les progrès de l'esprit humain, et continuée jusqu'à la mort de Louis XVI, par CH. MILLON.

Tome II.

A PARIS,
A LA LIBRAIRIE ECONOMIQUE, rue de la Harpe, N°. 117.
Et chez la veuve DURAND, rue de l'Hirondelle, N°. 30.

1800.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III NAPOLI

ELEMENS
DE L'HISTOIRE
DE FRANCE.

PHILIPPE VI,
Dit DE *VALOIS.*

DES prétentions ſur un grand royaume, ſoutenues avec autant de force que de politique, ne peuvent manquer de faire répandre beaucoup de ſang, & de produire des événemens terribles, qui rendent l'hiſtoire plus intéreſſante par les malheurs de l'humanité. C'eſt ce que produiſit en effet l'ambition d'Edouard III, roi d'Angleterre, jeune prince capable de concevoir & d'exécuter les plus grandes entrepriſes. Charles le Bel étoit mort ſans enfans mâles; la reine, qui étoit groſſe, pouvoit ne point donner d'hé-

1328. Prétentions d'Edouard III à la régence.

ritier de la couronne : ainſi la régence étoit un pas vers la royauté. Edouard prétendoit y avoir droit, comme fils d'Iſabelle, ſœur de Charles le Bel. Philippe de Valois l'emporta au jugement des pairs, quoiqu'il ne fût que couſin-germain du même roi. Il avoit l'avantage de l'être du côté paternel; au lieu qu'Edouard étoit neveu par ſa mere. L'Anglois ſoutint que ſa mere, ne pouvant ſuccéder à la couronne, lui laiſſoit néanmoins un droit de proximité qui le rendoit, en qualité de plus proche parent mâle, habile à la ſucceſſion. On répondit qu'il ne pouvoit tirer d'elle un droit qu'elle n'avoit point, qu'elle ne pouvoit avoir; qu'enfin la couronne appartenoit, non au plus proche parent mâle, mais à celui qui l'étoit par les mâles.

Jugement de cette grande affaire.

La reine accoucha d'une princeſſe. Philippe, déjà régent, fut proclamé & ſacré roi avec un appareil inoui. Il rendit généreuſement à Jeanne, fille de Louis Hutin, le royaume de Navarre, dont les derniers rois avoient joui; mais qui, par les lois d'Eſpagne, appartenoit à cette princeſſe. Ainſi le comte d'Evreux, ſon mari, fut roi de Navarre. Jeanne céda la Champagne & la Brie qui lui appartenoient auſſi.

Philippe de Valois ſuccede à la couronne.

Les Flamands s'étant révoltés contre leur prince, & l'ayant chaſſé de ſes états, il vint implorer la protection du roi. On craignoit avec rai-

Révolte de Flandre.

ſon les guerres de Flandre, toujours moins glorieuſes que funeſtes ; mais Philippe déſiroit impatiemment de ſe ſignaler par quelque victoire. La plupart furent d'avis dans le conſeil, ou de laiſſer les Flamands ſe détruire par leurs diſſentions, ou de différer la guerre au printemps prochain. *Et vous, ſeigneur connétable*, dit le roi à Gaucher de Chatillon, âgé de quatre-vingt ans, *que penſez-vous de ceci ? croyez-vous qu'il faille attendre un temps plus favorable ?* Le vieux connétable, qui connoiſſoit les ſentimens de ſon maître, répondit en deux mots : *Qui a bon cœur, a toujours le temps propre.* Sur-le-champ les ordres furent expédiés pour la campagne.

Trait du connétable de Chatillon.

Le roi dompte les Flamands.

Le général des Flamands étoit un petit marchand de poiſſon, dont l'audace intrépide ſe communiquoit à ces rebelles. Retranchés près de Caſſel, ils avoient arboré un étendard repréſentant un coq, avec ces mots, *quand ce coq chantè aura, le roi Caſſel conquérera.* On les mépriſoit trop pour ſe tenir ſur ſes gardes. Un jour après-midi ils pénétrerent dans le camp, où tout repoſoit ; peu s'en fallut qu'ils n'enlevaſſent le roi ; l'armée s'étant enfin rangée en bataille, ils furent défaits, & pour quelque temps domptés.

Edouard III rend hommage.

Philippe de Valois crut alors pouvoir parler en ſouverain au roi d'Angleterre ſon vaſſal. Il l'envoya ſommer de rendre hommage pour la

Guienne & les autres fiefs relevant de la couronne. Edouard III répondit, ſi l'on en croit quelques auteurs, que *le fils d'un roi n'iroit point s'humilier devant le fils d'un comte.* Le roi lui fit dire que s'il perſiſtoit dans ſon refus, ſes terres ſeroient confiſquées. L'Anglois, n'étant pas encore en état de ſoutenir une guerre, fut contraint de fléchir. Il parut avec un appareil magnifique, & avec une fierté qui ſembloit braver le monarque. On diſputa ſur la forme de l'hommage ; il le fit en termes généraux, & retourna en Angleterre bien réſolu d'humilier Philippe à ſon tour, s'il en trouvoit l'occaſion.

Le pape dépoſé.

Jean XXII ſoutenoit avec paſſion Frédéric, duc d'Autriche, compétiteur de Louis de Baviere. Ce différent occaſionna des excès dont il n'y avoit point encore d'exemple. L'empereur que le pape vouloit dépoſer, vint à bout de le faire dépoſer lui-même. Jean fut déclaré atteint & convaincu d'héréſie par ſes écrits, de crime de leſe-majeſté contre l'empereur ; dépouillé de tout ordre, office, bénéfices, privilége eccléſiaſtique, & ſoumis à la puiſſance ſéculiere pour être puni comme hérétique obſtiné. L'accuſation d'héréſie employée avec tant de ſuccès contre les princes, retomboit ſcandaleuſement ſur un pape ; & ſi Jean fût tombé entre les mains de ſon ennemi, il auroit peut-être ſubi la peine

On l'accuſe d'héréſie.

du feu, comme ces fanatiques de l'ordre de ſaint François, dont il avoit condamné les opinions.* L'empereur alla plus loin, il fit élire pape un cordelier, Pierre de Corbiere, qui, ſous le nom de Nicolas V, excommunia ſes ennemis. Philippe de Valois s'éleva contre le ſchiſme, & l'antipape ſe ſoumit bientôt. Ce fut pour Louis de Baviere une raiſon de ſe déclarer dans la ſuite contre la France.

1329. Diſpute ſur la juridiction eccléſiaſtique.

Le zele du roi pour l'égliſe ne l'empêcha point d'écouter les plaintes, que certains abus de la juridiction eccléſiaſtique faiſoient éclater de toutes parts. Il tint à Paris une aſſemblée où Pierre de Cugnieres, avocat du roi, développa ces abus avec force, reprochant au clergé de s'établir juge de matieres purement civiles; de ſoumettre à ſes tribunaux les orphelins, les veuves, les pauvres & les malades, ſous prétexte de charité; de prononcer ſur les perſonnes qui mouroient ſans teſtament; de prodiguer les cenſures pour des cauſes frivoles ou pour des intérêts temporels; de multiplier les vexations, afin d'arracher de l'argent de ceux qu'il vexoit. Le mémoire de Cugnieres contenoit ſoixante-ſix articles de plaintes.

* On dit que Philippe de Valois menaça, quelque temps après, Jean XXII de le faire *ardre* (brûler), parce qu'il avoit prêché que les ſaints ne jouiroient de la viſion béatifique qu'après la réſurrection générale.

Selon Fleury, « la cauſe de l'égliſe fut mal attaquée & mal défendue, parce que de part & d'autre on n'en ſavoit pas aſſez, & on raiſonnoit ſur de faux principes, faute de connoître les véritables. » (*VIIe. Diſc.*) Deux prélats répondirent par des raiſons qui ne ſeroient point reçues aujourd'hui. En reconnoiſſant la diſtinction des deux puiſſances, ils étendoient la ſpirituelle ſur la temporelle, & apportoient pour preuves nombre d'exemples & de miracles qui ne prouvoient rien.

Ce qui en réſulta.

Philippe donne un an aux évêques pour corriger les abus. Il n'y eut point alors de changemens conſidérables; mais les *appels comme d'abus* ſont nés de cette fameuſe diſpute. Les eccléſiaſtiques ne pardonnerent point à Cugnieres d'avoir rempli les fonctions de ſa charge. Ce fut à qui le tourneroit plus malignement en ridicule.

Robert d'Artois fourbe & rebelle.

Une autre affaire, déjà terminée, produiſit une longue & ſanglante guerre. Le comté d'Artois, après la mort du dernier comte, appartenoit à Mahaut ſa fille; malgré les prétentions de Robert d'Artois, neveu de Mahaut, la coutume d'Artois appelant à la ſucceſſion, non les mâles ſeulement, mais les parens les plus proches. Philippe le Bel & Philippe le Long avoient l'un & l'autre prononcé en faveur de la comteſſe. Elle avoit aſſiſté au ſacre du dernier, en

qualité de pair de France. Robert plus en crédit ſous Philippe de Valois, ſon beau-frere, à qui il avoit rendu de grands ſervices ſe flatta de faire valoir ſes prétentions, malgré deux jugemens authentiques. Il manquoit de titres, il ne rougit point de s'en procurer par une voie honteuſe. La Divion, demoiſelle de Béthune, lui en fabriqua de faux qu'il produiſit avec confiance. Malheureuſement pour lui, cette fille fut ſoupçonnée, arrêtée, & confeſſa devant le roi toutes les manœuvres. La fauſſeté des titres reconnue, Robert d'Artois, au lieu de profiter de l'indulgence de Philippe, le choqua par une roideur opiniâtre. On pourſuivit le procès; on condamna au feu la Divion; Robert fut ajourné au parlement; il refuſa de comparoître; & le roi, ſur les concluſions du procureur-général, prononça lui-même l'arrêt qui le condamnoit au banniſſement. Aujourd'hui que les principes d'humanité ſont mieux connus, le ſouverain ſe réſerve les graces, il renvoie les condamnations à ſes officiers.

Procès du comte & de la Divion.

1331. Jugement.

Robert, errant & fugitif, ſe livre au plus affreux déſeſpoir. Il emploie la magie pour faire périr le roi; il dépêche des ſcélérats pour l'aſſaſſiner; enfin il ſe réfugie en Angleterre, & ſollicite Edouard à ſe jeter ſur la France. Ce prince n'y étoit que trop diſpoſé. Pendant qu'il méditoit

Robert d'Artois paſſe en Angleterre.

ſon entrepriſe, Philippe penſoit à toute autre
Benoît XII. choſe. Jean XXII venoit de mourir à Avignon, * ſon ſucceſſeur, Benoît XII, fils d'un boulanger du comté de Foix, eut envie de ſe réconcilier avec l'empereur pour transférer à Rome le ſiége pontifical. Le roi trouvoit ſon avantage à retenir les papes dans le royaume. Leur dépendance les rendoit utiles à ſes deſſeins, quoique le clergé ſouffrît beaucoup de leur voiſinage. Il rompit le projet de réconciliation. Louis de Baviere en devint plus zélé pour le parti d'Edouard.

Projet de croiſade. Les entrevues de Benoît XII avec le roi firent naître un nouveau projet de croiſade. Philippe s'y livra d'abord très-vivement, comme s'il avoit été ſûr de tous les princes de l'Europe; mais ce grand zele ſe ralentit peu-à-peu : des affaires plus preſſantes demandoient ſes ſoins.

1336. Edouard III prend les armes. Enfin le roi d'Angleterre ſe déclara, après avoir traité avec le fameux Artevelle, braſſeur de biere (gantois), homme riche, intrigant, audacieux, digne chef de conjuration, qui gouvernoit à ſon gré les Flamands toujours mutins & rebelles. Un des premiers prétextes de la guerre fut la reſtitution de quelques terres de la Guienne, ſur leſquelles Edouard étoit convenu d'at-

* Ce pontife ajouta une troiſieme couronne à la tiare pontificale. Le pape Hormiſdas avoit mis la premiere, & Boniface VIII en avoit joint une ſeconde. (*Hénault*)

tendre la déciſion du parlement. Il reprochoit à Philippe de Valois d'avoir donné aſyle au roi d'Ecoſſe détrôné, (David Bruce) tandis que lui-même avoit reçu Robert d'Artois, déclaré par les pairs ennemi du roi & de l'état. Il ſe donnoit enfin pour légitime héritier de la couronne de France, & réclamoit contre le jugement qui l'en avoit privé. Artevelle lui ayant mandé que ſa préſence étoit néceſſaire en Flandre, il y alla ranimer l'ardeur de ſes alliés. Il paſſa enſuite à Cologne, où Louis de Baviere le créa vicaire-général de l'empire, déclarant que Philippe de Valois étoit un lâche, un perfide ; qu'il avoit *forfait ;* qu'il avoit perdu ſa protection & ſa faveur.

Le roi de France pouvoit ſe paſſer de cette protection, & n'avoit beſoin que d'argent & de politique. Les moindres impôts ſurchargeoient les peuples, ruinés par des financiers italiens. Philippe oppoſoit ſeulement de la fermeté & de la franchiſe au caractere dangereux de ſon rival, auſſi adroit qu'entreprenant. Edouard avoit pluſieurs penſionnaires parmi les grands du royaume, il ne négligeoit aucun moyen de réuſſir. On échoue rarement avec de tels avantages. Cependant ſes premieres expéditions ne furent point heureuſes.

Il étoit meilleur politique que le roi de France.

Quand il commença les hoſtilités dans le

Traits singuliers.

royaume, le comte de Hainaut, ſon allié lui déclara qu'en qualité de vaſſal de l'empire, il l'avoit ſervi ſur les terres de l'empire, mais qu'en qualité de vaſſal & neveu du roi de France, il ſe croyoit obligé de ſervir ce prince dès qu'on l'attaquoit ſur ſes terres. Devoir inconcevable, de combattre tantôt pour, tantôt contre le ſouverain, ſelon les différens théâtres de la guerre! C'étoit une ſuite de l'anarchie féodale.

Scrupule des Flamands.

Les Flamands ſe faiſoient auſſi ſcrupule d'attaquer la France, parce qu'ils avoient juré de ne pas prendre les armes contre le roi. Artevelle, pour lever leur ſcrupule, & pour les dégager de leur ſerment, conſeilla, dit-on, à Edouard de prendre le titre de roi de France. Un peuple groſſier & ſuperſtitieux pouvoit y être trompé; mais Edouard s'étoit quelquefois arrogé ce titre. D'ailleurs, l'intérêt du commerce étoit un puiſſant motif pour les Flamands: *la laine d'Angleterre*, diſoient-ils, *leur tenoit plus au coeur que l'amitié de la France.* Anathématiſés par Benoît XII, la ceſſation des offices divins les remplit d'abord d'épouvante. Edouard eut ſoin de les raſſurer, en leur promettant des prêtres de ſon pays qui leur chanteroient la meſſe malgré le pape.

Révolte du comte de Hainaut.

Pendant la premiere campagne, où les Anglois ravagerent la Picardie, le comte de Hainaut parut ſuſpect d'infidélité. Philippe ayant fait inſul-

ter ſes terres, il s'attacha aux ennemis, & lui envoya un cartel. *Mon neveu le comte de Hainaut eſt un fou* : c'eſt la réponſe qu'il reçut du roi. Ce *fou* devint furieux contre la France.

1340. Combat naval de l'Ecluſe.

La ſeconde campagne fut mémorable par le combat naval de l'Ecluſe. Une manœuvre qui fit gagner le vent aux Anglois, regardée d'abord comme une fuite, leur aſſura la victoire & prouva la ſupériorité de leur ſcience navale. La flotte françoiſe étoit de cent vingt gros vaiſſeaux, ſans compter les petits navires : elle portoit quarante mille hommes. Edouard détruiſit la moitié de cette armée. Il fut bleſſé dans le combat; mais ſon habileté & ſa valeur triompherent des plus grands périls.

Edouard défie le roi.

Il aſſiégea auſſitôt Tournai. Inquiet de la réſiſtance de la place, il envoya par un héraut un cartel adreſſé à *Philippe de Valois*, ſans autre titre. Philippe répondit avec dignité que la lettre ne s'adreſſoit pas ſans doute à lui, qu'il vouloit bien cependant apprendre au roi d'Angleterre qu'un vaſſal ne devoit pas défier ſon ſeigneur : qu'au reſte, malgré l'indécence de cette démarche, il pourroit accepter la propoſition, ſi l'on convenoit que le royaume d'Angleterre, comme celui de France, dût être le prix du vainqueur. Quelque braves que fuſſent les deux rois, on ne peut guere ſuppoſer que leur deſſein fût de

courir les hasards d'un duel : ils cherchoient plutôt à augmenter leur réputation de valeur. Quoi qu'il en soit, une treve suspendit tout-à-coup les hostilités.

Treves violées par l'Anglois.

Edouard III, en désarmant malgré lui, ne vouloit que gagner du temps pour se préparer à de nouvelles expéditions. Il ne manqua pas de soutenir le comte de Montfort, qui disputoit la Bretagne au comte de Blois, neveu de Philippe, époux de l'héritiere du dernier duc. Anglois & François saccagerent cette province. Une seconde treve fut également violée. Le moindre prétexte suffisoit à Edouard, aussi ardent à saisir les occasions, que peu scrupuleux sur les principes de la bonne foi.

Prétexte que lui fournit Philippe.

Le roi ayant fait trancher la tête à Olivier de Clisson, & à quelques autres seigneurs bretons, sans observer à leur égard aucune forme de justice, cette faute eut des suites funestes. Ils étoient sans doute d'intelligence avec l'ennemi, puisque Edouard se plaint amérement de leur mort dans une lettre écrite au pape, & les qualifie de nobles attachés à sa personne. Mais une punition illégale est un spécieux prétexte de révolte. Geoffroi d'Harcourt, qui se crut exposé au même malheur, se réfugia auprès du roi d'Angleterre, & le servit contre sa patrie avec beaucoup plus de succès que Robert d'Artois, mort depuis peu

Geoffroi d'Harcourt réfugié auprès d'Edouard.

d'une bleſſure. Qu'il y eût de l'injuſtice ou non dans ces actes de rigueur, ils ne pouvoient autoriſer Edouard à rompre une treve. Il la rompit cependant, comme ſi Philippe l'eût fait le premier par un excès de vérité. Son deſſein étoit de porter ſes armes en Guienne. Il s'embarqua, il partit. Le vent le repouſſa & le retint quelques jours dans ſes ports. Geoffroi d'Harcourt le décida pour lors à tenter une deſcente en Normandie. Ce ſeigneur normand ſacrifioit à ſa haine les ſentimens de citoyen, ainſi que les devoirs de ſujet. Son plan ne fut que trop bien exécuté.

Un des grands défauts de Philippe étoit de manquer de précaution contre un ennemi toujours prêt à le ſurprendre. Edouard trouve peu de réſiſtance en Normandie ; il s'avance juſqu'à Paris, dévaſtant tout ce qui ſe trouve ſur ſon paſſage. Mais il ſe voit bientôt au moment d'être accablé, ſe retire du côté de la Flandre & paſſe la Somme, ſuivi de l'armée françoiſe. Philippe brûloit de combattre. Après avoir fait trois lieues de chemin, il envoie reconnoître les ennemis. On lui rapporte qu'ils attendent de pied ferme ſur une hauteur. Son intention étoit de faire repoſer les troupes ; mais le comte d'Alençon marcha toujours en avant, malgré ſes ordres. Cette imprudence entraîna l'armée. L'action s'engage

1346. Bataille de Crécy.

près du village de Crécy; les arbalêtriers gênois qui compoſoient l'avant-garde, lâchent le pied, & mettent le déſordre par-tout. Cependant les François pénetrent juſqu'au centre de la premiére ligne d'Edouard, que commandoit le prince de Galles, ſon fils, âgé de quatorze ou quinze ans. Edouard, averti du danger de ce jeune prince, demanda s'il étoit mort ou bleſſé. On lui répondit que non. *Oh bien*, dit-il, *je veux qu'il ait tout l'honneur de cette journée, & qu'il gagne ſes éperons.* En effet la valeur françoiſe ſuccomba. Philippe voyant ſes troupes en déroute, perdant lui-même ſon ſang par une bleſſure, s'obſtinoit à ne point quitter le champ de bataille. Ses efforts furent inutiles; & les Anglois remporterent une victoire complette.

Le prince de Galles.

Cette ſanglante journée de Crécy fit perdre à la France environ trente mille hommes, & douze cents princes, ſeigneurs ou chevaliers. Les comtes d'Alençon, de Blois & de Flandre, les ducs de Lorraine & de Bourbon, le vieux roi de Bohême, Jean de Luxembourg, allié de la France, qui voulut ſe battre quoique aveugle, y furent tués. Quelques-uns croient que les Anglois firent uſage de l'artillerie, & que ſix pieces de canon ſervirent beaucoup à leur victoire. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'on connoiſſoit depuis peu d'années cette invention terrible.

Perte des François.

Geoffroi d'Harcourt avoit combattu à côté du prince de Galles. Il reconnut le cadavre du comte d'Harcourt, ſon frere, qui étoit mort glorieuſement pour la patrie. Sentant alors l'énormité de ſon crime, il vint ſe jeter aux pieds du roi, la corde au cou, & obtint ſa grace. Philippe vaincu, cherchant un aſyle, arriva vers le milieu de la nuit à la porte d'un château ; il demanda qu'on ouvrit ; le châtelain demandant qui il étoit : *Ouvrez*, dit-il, *c'eſt la fortune de la France.* Belle parole dans un revers ſi accablant!

Remords de Geoffroi d'Harcourt.

Retraite du roi.

Edouard étoit trop habile pour négliger les avantages que lui offroit la fortune. Il avoit beſoin d'un port dans le royaume ; il tourna toutes ſes forces contre Calais. Jean de Vienne, chevalier bourguignon, qui commandoit dans cette importante place, la défendit onze mois avec un courage invincible. Ni la rigueur de l'hiver, ni une irruption du roi d'Ecoſſe, ne purent faire abandonner le ſiége à l'Anglois. Philippe ſe préſenta avec ſoixante mille hommes, ſans pouvoir attaquer ſes retranchemens.

Siége de Calais par Edouard.

Les aſſiégés mouroient de faim ; les chats & les ſouris leur avoient ſervi de nourriture. Sans eſpérance de ſecours, hors d'état de ſe défendre davantage, ils demandent enfin à capituler. Le roi d'Angleterre veut qu'ils ſe rendent à diſcré-

1347.

Trait de patriotiſme.

tion. Mauni, le modele de ſes chevaliers, s'efforce de lui inſpirer plus de douceur. *Monſeigneur*, lui dit-il, avec une noble fierté, *vous pourriez bien avoir tort; car vous nous donnez un très-mauvais exemple.* Pluſieurs autres chevaliers appuyant ſes repréſentations, le roi promit de faire grace au Caléſiens, pourvu que ſix des plus notables vinſſent, la corde au cou, lui apporter les clefs de la ville & ſe dévouer pour les autres. A cette nouvelle, Calais retentit de gémiſſemens; une cruelle incertitude glaçoit les cœurs. Enfin, Euſtache de S. Pierre prit la parole, déclara qu'il ſe livroit le premier pour ſauver le peuple. Trois de ſes proches, Jean Daire & les freres Wiſant, imiterent cette généroſité. L'hiſtoire n'a pas conſervé les noms des deux autres.

Calais rendu. Ces ſix patriotes, conduits par le commandant épuiſé de forces, ſe rendent au camp des Anglois. Tandis que tous les ſeigneurs les comblent d'éloges, & que le prince de Galles intercede vivement pour eux, Edouard commande leur ſupplice. Mais la reine ſe jette à ſes pieds & déſarme ſa colere. Ils furent renvoyés, ainſi que tous les habitans qui étoient au pouvoir du vainqueur. La ville ſe repeupla d'Anglois. Ils l'ont gardée juſqu'en 1558. On ſupprime toute réflexion ſur cet exemple célebre de patriotiſme, parce

parce que le ſentiment ſuffit pour faire adorer la vertu quand elle ſe montre à découvert. *

Récompenſe des Caléſiens.

La maniere dont Philippe récompenſa les Caléſiens, étoit auſſi propre que leur exemple à exciter le courage de la nation. Il leur donne « toutes les forfaitures, biens, meubles & héritages » qui écherront au roi pour quelque cauſe que ce » ſoit; comme auſſi tous les offices, quels qu'ils » ſoient, vacans, dont il appartient au roi ou à » ſes enfans d'en pourvoir, juſqu'à ce qu'ils ſoient » tous & un chacun récompenſés des pertes qu'ils » ont faites à la priſe de leur ville. » La prudence auroit dû mettre quelques bornes à cette générosité; car il fallut déclarer enſuite par un arrêt, que l'ordonnance du roi ne s'étendoit point aux offices du parlement, parce qu'ils doivent être donnés *pour mérites & ſuffiſances, & non pour récompenſe de pertes.*

Tentative malheureuſe ſur Calais.

Charni, commandant de S. Omer, penſa reprendre Calais par trahiſon. Il avoit corrompu le gouverneur, qui étoit italien; celui-ci devoit

* Nous tenons ce détail de Froiſſart, hiſtorien du ſiecle. J'avoue que le ſilence des hiſtoriens anglois en affoiblit la certitude. D'ailleurs, M. de Brequigni, un de nos plus ſavans academiciens, a trouvé en Angleterre des preuves qu'Euſtache de Saint-Pierre fut penſionné par Edouard III. C'eſt une tache à la gloire du Caléſien: mais on peut abſolument concilier les deux choſes; & l'on ne peut guere rejeter comme fabuleux le récit de Froiſſart.

livrer la place pour vingt mille écus. Edouard, inſtruit du complot, en profita. Il manda le gouverneur, lui reprocha ſa perfidie, & lui pardonna, à condition qu'il l'aideroit à tromper l'ennemi. Les François avancerent avec ſécurité; on reçut leur argent; mais le roi d'Angleterre fondit tout-à-coup ſur eux, en tua ou prit le plus grand nombre. Un chevalier, nommé Ribaumont, après l'avoir renverſé deux fois de cheval, fut obligé de lui rendre les armes : Edouard le combla d'éloges & de témoignages de bienveillance.

Maux de la France.

Ces triſtes événemens réduiſirent la France au déſeſpoir. Les guerriers ne vouloient plus combattre : les peuples ne vouloient plus payer. Des impoſitions exceſſives & de violentes altérations de monnoie exciterent un cri général. Ce qu'il y avoit de plus affreux, c'eſt que tant de richeſſes extorquées ne ſervoient qu'aux plaiſirs des grands, des gens de guerre, des financiers, peu inquiets des maux publics dont ils profitoient. Les financiers, preſque tous italiens, dévoroient la ſubſtance de l'état. On ouvrit les yeux ſur leurs injuſtices; on les chaſſa; peut-être plutôt pour les dépouiller que pour s'en défaire. Le tréſorier Deſeſſarts fut condamné à une reſtitution de cent mille florins, qu'il eut l'adreſſe de faire diminuer de moitié. Pour comble de maux, la peſte, après avoir déſolé l'Aſie & l'Afrique, ſe répandit en

Financiers chaſſés.

Europe. Il ſortoit environ cinq cents morts par jour de l'Hôtel-Dieu de Paris.

Ce fléau excita le fanatiſme d'une ſecte dite des flagellans, qui couroient les villes & les campagnes, ſe déchirant les épaules à coups de fouet, pour effacer, diſoient-ils, les péchés du monde. Le roi, de l'avis des docteurs, défendit ſévérement leurs aſſemblées & leurs pratiques, ſi propres à troubler les têtes. Bientôt la folie des flagellans dégénéra en brigandages; mais le mépris & l'autorité les firent rentrer dans le devoir. Flagellans.

Philippe de Valois mourut à cinquante-ſept ans, conſumé par les chagrins, les ſoupçons & les inquiétudes; haï de ſes ſujets, dont il avoit été l'idole, & dont il auroit pu faire le bonheur en d'autres temps, malheureux enfin par la ſupériorité de ſon ennemi & par ſon défaut de politique. 1350. Mort du roi.

On attribue à Philippe de Valois l'établiſſement de la gabelle ou de l'impôt ſur le ſel, quoiqu'il n'en ait pas été l'inventeur, & qu'il n'ait fait que l'augmenter. Edouard III l'appeloit pour cette raiſon l'auteur de la *loi ſalique*. « Les pays » du nord, dit le préſident Hénault, ſont pri» vés de la chaleur néceſſaire pour faire le ſel, » & ceux ſitués au-delà du quarante-deuxieme » degré de latitude, comme eſt l'Eſpagne, font Gabelle et impôt ſur le ſel.

» un ſel trop corroſif, qui mange & détruit les » chairs, au lieu de les nourrir & de les conſer- » ver. La France ſeule ſe trouve dans un cli- » mat tempéré, propre à faire le bon ſel : auſſi » eſt-ce une des grandes richeſſes de ce royau- » me ; & le cardinal de Richelieu, dans ſon teſ- » tament politique, dit que ce qu'il avoit connu » de ſurintendans les plus intelligens, égaloient » le produit de l'impôt tiré ſur les ſalines à celui » que les Indes rapportent au roi d'Eſpagne. » Cet impôt, perçu avec une extrême rigueur, & porté trop loin ſur une denrée ſi commune & ſi néceſſaire, excita depuis de fréquens murmures dans la nation.

Le Dauphiné donné à la France.

Humbert II, dauphin de Vienne, inconſolable de la mort de ſon fils & réſolu de ſe retirer dans un cloître, céda en 1349 le Dauphiné à la France, ſous condition que celui des enfans de France qui en jouiroit, prendroit le nom de Dauphin, & que ce pays ne pourroit être incorporé au royaume, qu'en cas que l'empire fût réuni à la couronne. De-là vient que les ordonnances des rois, quoique générales, ſont reçue dans cette province comme dans un état ſéparé, ſous le titre & avec le ſceau de dauphin de Viennois.

Avignon vendu aux papes.

Les papes acquirent Avignon à-peu-près dans le même temps. Jeanne d'Anjou, reine de Naples, ſoupçonnée du meurtre de ſon mari, fu-

gitive en Provence avant l'âge de majorité, le vendit à Clément VI pour quatre-vingt mille florins d'or. La croiſade des Albigeois avoit déjà valu au ſaint ſiége le comté Venaiſſin : l'extrême néceſſité où Jeanne ſe trouvoit réduite, lui procura cette nouvelle acquiſition, d'autant plus précieuſe, que la ville étoit encore le ſéjour des ſouverains pontifes.

Habillement des François.

On remarque ici un changement de mode dans les habits des François. De longs qu'ils étoient auparavant, ils devinrent fort courts. Les princes du ſang conſerverent l'ancien habillement, beaucoup plus grave & plus commode. Le luxe croiſſoit avec la miſere publique, & la bizarrerie des goûts répondoit à la groſſiéreté des mœurs.

Préjugé nuiſible aux armes françoiſes.

C'eſt à l'imprudence de la nation qu'il faut attribuer ſes pertes. Eſclaves de vains préjugés, les François dédaignerent les moyens de vaincre. Tandis que l'exercice de l'arc & de l'arbalete étoit ſoigneuſement cultivé en Angleterre, on le mépriſoit en France comme indigne de la valeur nationale. Richard I avoit établi l'uſage de l'arbalete à la fin du douzieme ſiecle. « Avec cette » arme perfide, diſoient alors les François, un » poltron peut tuer ſans riſque le plus vaillant » homme ; nous ne voulons vaincre qu'avec nos » lances & nos épées. » Les archers anglois de-

vinrent terribles ; une grele de traits, décochés avec autant d'adreſſe que de force, mettoit le déſordre par-tout. Il fallut donc employer les mêmes armes ; mais on aima mieux ſoudoyer des étrangers qui s'en ſervoient, que de s'en ſervir ſoi-même. Des étrangers furent preſque toujours de mauvais ſoldats. L'artillerie fut ſans doute pareillement négligée, juſqu'à ce qu'on eût éprouvé les riſques de la négligence. Quel tort ne peuvent pas faire les préjugés ? Ils ont tenu captif pluſieurs ſiecles le génie induſtrieux des François.

JEAN.

JEAN, fils du dernier roi, monta ſur le trône, âgé de trente ans, exercé aux affaires, aſſez inſtruit, mais trop foible pour réſiſter aux orages, & trop fougueux pour gouverner avec ſageſſe au milieu du trouble & du déſordre. Dès le commencement de ſon regne, il fit trancher la tête, ſans aucune forme de juſtice, au comte d'Eu, que la qualité de connétable rendoit, après lui, la premiere perſonne de l'état. Le connétable autrefois ſimple inſpecteur de l'écurie, étoit devenu le principal officier de la couronne, & commandoit en chef les armées. Les princes aſpiroient à cette place. On ignore le crime du

1350. Caractere de Jean.

Le connétable d'Eu exécuté.

comte d'Eu. Quelques-uns penſent qu'il avoit traité avec l'Angleterre; d'autres, qu'il fut immolé à l'ambition de Charles d'Eſpagne de la Cerda, qui vouloit le remplacer. Quoi qu'il en ſoit, cet acte de deſpotiſme révolta toute la nobleſſe, déjà aigrie par la perte de ſes anciens priviléges, & diſpoſa le peuple à regarder d'un œil d'indifférence les infortunes de ſon roi.

Ordre de l'Etoile, créé & avili.

Pour regagner les nobles, toujours avides d'honneurs, Jean imagina de créer un ordre de chevalerie, comme Edouard III avoit inſtitué celui de la Jarretiere. Mais il ignoroit qu'on avilit les diſtinctions en les prodiguant. Le prudent Edouard avoit fixé le nombre de ſes chevaliers à vingt-quatre; il en reçut au contraire cinq cents dans ſon ordre de l'Etoile. Le nombre en fut bientôt augmenté, & ce nouvel ordre parut dès ſa naiſſance, ſi peu digne d'ambition, que le ſucceſſeur de Jean l'abandonna aux chevaliers du guet.

Charles le Mauvais, roi de Navarre.

Charles d'Evreux, roi de Navarre, ſurnommé le Mauvais, doué de tous les talens, ou plutôt ſouillé de tous les vices qui font les grands criminels, étoit né pour le malheur de la France ſa patrie. Son alliance avec le monarque dont il venoit d'épouſer la fille, ne le rendit que plus capable d'exécuter ſes pernicieux deſſeins. Jaloux du connétable, Charles d'Eſpagne, favori

Il ſe brouille avec le roi.

du roi, il le fit aſſaſſiner, il oſa ſe vanter de ce meurtre. Jean tranſporté de colere, jura d'abord de tirer vengeance du crime; mais la crainte que lui inſpiroit l'aſſaſſin, l'obligea de ſe contenter d'une légere ſatisfaction, & de lui accorder même des avantages qu'on pouvoit regarder comme une eſpece de récompenſe. Charles s'apperçut bientôt que cette réconciliation étoit feinte, qu'on le ſoupçonnoit, qu'on penſoit à s'aſſurer de ſa perſonne. Il diſparut de la cour, & ſe rendit ſecrétement à Avignon, où il traverſa autant qu'il put les négociations de paix entre la France & l'Angleterre.

Il ſe révolte.

Le roi éclata enfin, & ordonna la ſaiſie des terres qu'il poſſédoit en Normandie. Charles, de ſon côté, leva l'étendard de la révolte. On pouvoit le vaincre aiſément; mais Jean ne ſavoit rien prévoir ni prendre aucune meſure. Il ſe crut heureux d'acheter la paix, en favoriſant encore un rebelle ſi dangereux. Le perfide vaſſal ne tarda guere à ſe ſignaler par de nouvelles noirceurs; car l'impunité irrite les paſſions des méchans. Le dauphin, (depuis Charles V, le premier qui ait eu ce titre) ſéduit par ſes artifices, fut ſur le point d'abandonner le royaume. La bonté de ſon naturel l'arrêta au moment de l'exécution.

1355. Cependant Edouard III ſe préparoit à de nou-

velles entrepriſes. Une treve, pluſieurs fois prolongée depuis la priſe de Calais, lui avoit donné le temps d'augmenter ſes forces. Toutes les négociations étant inutiles avec ce fier & ambitieux monarque, il fallut chercher les moyens de lui tenir tête. Les états généraux furent convoqués pour obtenir des ſubſides. On régla dans cette fameuſe aſſemblée, que nulle propoſition ne ſeroit admiſe ſans le concours unanime des trois ordres. Ainſi le tiers-état, autrefois eſclave du clergé & de la nobleſſe, partageoit leur autorité, & devenoit en France à-peu-près ce qu'étoient les Communes en Angleterre.

Fameux états généraux.

Rien n'eſt plus propre à inſpirer l'amour de la patrie, que de faire concourir les citoyens aux affaires publiques. Cependant les états généraux ne produiſirent preſque jamais de grands avantages. C'eſt que leurs droits étoient incertains, qu'il n'y avoit pas de bonnes lois pour y maintenir l'harmonie, & que les différens ordres, diviſés entre eux, s'occupoient moins de l'intérêt général que de leurs prétentions reſpectives. L'hiſtoire rend cette juſtice au tiers-état, qu'il fit ſouvent paroître plus de zele que les autres. Les hommes en devenant libres, étoient devenus citoyens.

En quoi défectueux.

On convint de lever trente mille lances ou hommes d'armes. Chaque lance avoit au moins

Secours que donnent les états.

trois ou quatre combattans à ſes ordres ; ce qui, joint aux communes du royaume, compoſées d'une nombreuſe infanterie, devoit faire une grande armée. On accorda un ſubſide pour l'entretien des troupes. Ce fut un impôt ſur le ſel, & huit deniers pour livre ſur toutes les choſes vendues, excepté les héritages. Perſonne, pas même les princes, ne devoit être exempt de cette impoſition. Les états ſe réſerverent le droit de pourvoir à la levée & à la régie.

Obligation que le roi s'impoſe.

Le roi, par une ordonnance, approuva tout. En conſéquence, il s'obligea de fixer invariablement l'état des monnoies, & renonça pour lui & ſes ſucceſſeurs au droit de prendre ſur le peuple, vivres, châtettes, chevaux, &c. Il s'engagea de plus à ne conclure ni paix ni treve que par l'avis de députés choiſis des trois ordres. Le ſubſide ayant paru inſuffiſant, une autre aſſemblée, tenue quelques mois après, le changea en une capitation générale ſur tous les ſujets, ſans excepter même les princes, les prélats; impoſition qui devoit être proportionnée aux biens, & qui ne le fut guere.

Sa cruauté, ſource de révolte.

Jean avoit fait violence à l'impétuoſité de ſon caractere en diſſimulant les crimes du roi de Navarre. Il n'attendoit qu'une occaſion de ſe venger. L'ayant ſurpris un jour à Rouen, il l'arrêta priſonnier avec les ſeigneurs de ſa ſuite;

par un excès d'imprudence & de barbarie, il fit exécuter quatre de ces seigneurs, entre autres le comte d'Harcourt; il voulut être témoin de leur supplice, & goûta le plaisir inhumain d'un spectacle qui aviliſſoit sa majesté. Cette action tyrannique ne pouvoit manquer de produire des révoltes. Le frere du roi de Navarre, & ce même Geoffroi d'Harcourt qui avoit déjà introduit les Anglois dans le royaume, passerent en Angleterre, reconnurent Edouard pour roi de France, & presserent l'exécution de ses funestes desseins.

1356. Les Anglois ravagent le royaume.

Le prince de Galles, surnommé le prince Noir, à cause de la couleur de son armure, fameux depuis la bataille de Créci, ravagea le Limousin, l'Auvergne, le Berri & le Poitou. Jean rassembla ses troupes, après avoir juré de le combattre en quelque lieu qu'il le trouvât. Les deux armées se rencontrerent à Maupertuis près de Poitiers. Celle de France étoit de soixante mille hommes; celle d'Angleterre de huit mille seulement. Le prince Noir retranché dans un poste avantageux, mais sans pouvoir avancer ni reculer, manquoit déjà de vivres. En le tenant serré deux ou trois jours, on l'auroit infailliblement réduit à la nécessité de se rendre. Il offrit de remettre ses prisonniers & ses conquêtes, & de signer une treve de sept ans. Le roi

Danger du

prince de Galles.

demanda qu'il ſe rendît lui-même priſonnier, avec cent des principaux ſeigneurs de l'armée. Ce jeune héros répondit qu'il ne perdroit jamais la liberté que les armes à la main. Quelque ſûr que dût être le roi de le forcer par une ſage lenteur, ſon imprudence lui fit préférer les riſques d'une bataille.

Bataille de Poitiers.

Il n'y en eut jamais de plus malheureuſe pour la France. Les Anglois profiterent ſi habilement de l'avantage du terrein, & une partie des François ſe livra tellement à la frayeur, que les deux tiers de l'armée furent bientôt en déroute. Le dauphin ſe retira promptement avec deux de ſes freres. Jean, à la tête du corps qu'il commandoit, ſe défendit en héros. Sans caſque, bleſſé au viſage, environné de morts, il renverſoit à coups de hache ceux qui oſoient l'approcher. Un chevalier ſe préſente, lorſqu'il eſt épuiſé de forces, & le preſſe de ſe rendre. « Et » à qui me rendrai-je, dit le roi? où eſt mon » couſin le prince de Galles? ſi je le voyois, je » parlerois. » Le chevalier ayant répondu que le prince étoit éloigné: Qui êtes-vous, reprit le monarque? Il ſe nomma. C'étoit Denis de Morbec, banni de ſa patrie pour un meurtre. Jean eut la douleur de ſe rendre à ſon ſujet.

Le roi Jean priſonnier.

Suite de la bataille.

La bataille de Poitiers ne coûta guere à la France que la perte de ſix mille hommes; mais

ce qu'il y avoit de plus brave & de plus zélé dans la nation, périt en combattant auprès du monarque, entre autres, le duc de Bourbon, un Duras, un la Rochefoucault, un la Fayette, &c. Les Anglois ſe montrerent dignes de la victoire, par une humanité qui étoit alors un prodige. On ne traiteroit pas mieux aujourd'hui les bleſſés & les priſonniers. Le prince de Galles, vainqueur généreux & modeſte, donnoit l'exemple de la modération. Il reçut le roi avec les plus grands honneurs, le ſervant à table, le conſolant de ſa défaite, lui prodiguant des éloges pleins de franchiſe & de ſentiment. Jean lui témoigna que ce qui adouciſſoit le chagrin de ſa diſgrace, c'étoit de n'avoir rien fait d'indigne de lui, & d'être tombé entre les mains du plus vaillant & du plus vertueux prince du monde.

Humanité des Anglois.

On ne ſauroit peindre la conſternation de la France. Le dauphin Charles, en qualité de lieutenant-général du royaume, titre que ſon pere lui avoit donné depuis quelque temps, aſſembla les états généraux. Sa conduite paſſée n'avoit pas prévenu en ſa faveur. On ſe ſouvenoit de ſes liaiſons avec le roi de Navarre; on l'avoit vu ſe retirer précipitamment à la bataille de Poitiers. La défiance paroiſſoit trop bien fondée. Elle lui attira dans les commencemens beaucoup de traverſes, qui ſervirent ſans doute à dé-

Conduite du dauphin.

velopper ſon génie, à former ſon ame, & à lui faire acquérir cette prudence dont il fit uſage pour le ſalut de la nation. Il eſt peu de leçons auſſi utiles pour les princes que celles de l'adverſité.

Demandes des etats.

Le dauphin s'apperçut bientôt de la mauvaiſe volonté des états. Au lieu de s'empreſſer à fournir les ſecours néceſſaires, ils voulurent les faire acheter à des conditions incompatibles avec l'autorité ſouveraine. Ils demandoient la deſtitution du chancelier & des chefs de la magiſtrature; que le conſeil fût compoſé de vingt-huit membres tirés de leur propre corps; que l'aſſemblée fût prorogée juſqu'à un certain terme, ce qui tendoit à la rendre permanente. Une telle aſſemblée devenoit fort dangereuſe. Le prince la congédia, ſous prétexte qu'il ne pouvoit prendre de réſolutions ſans avoir conſulté ſon pere.

Le Coq & Marcel, chefs des factieux.

A la tête des factieux étoient Robert le Coq, évêque de Laon, ennemi déclaré de ſes maîtres qui l'avoient élévé de la médiocrité aux premieres places, & Etienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, homme ſans frein, ſans remords, n'aimant que le trouble, & couvrant d'un maſque de zele populaire ſes entrepriſes criminelles. Ces deux hommes penſerent perdre la monarchie.

Privé du ſecours des états, le dauphin crut pouvoir uſer de l'expédient trop commun de l'altération des eſpeces. Alors Marcel ne garda plus de meſures : il ſouleva le peuple. Les Pariſiens, juſqu'alors fideles, ſe livrerent à tout l'emportement de la révolte. On fut contraint de convoquer de nouveau les états. C'étoit ſe donner des maîtres. L'autorité paſſa toute entre leurs mains; le dauphin plia ſous le joug, accorda tout ce qu'on exigeoit, deſtitua vingt-deux officiers, abandonna le gouvernement & les finances aux factieux, conſentit même que chaque membre des états ſe feroit eſcorter par ſix hommes armés. C'eſt ainſi que le parlement d'Angleterre triompha ſouvent de la puiſſance royale. Révolte à Paris.

Heureuſement, le roi priſonnier conclut à Bordeaux une treve de deux ans. Transféré à Londres, il y reçut les plus grands honneurs. Par ſon ordre, le dauphin défendit la perception d'un ſubſide, qu'on avoit eu infiniment de peine à obtenir. Mais les chefs des factieux ne vouloient pas perdre le maniement des finances. Ils perſuaderent au peuple que cette ſuppreſſion d'impôt étoit un attentat contre la patrie. L'eſprit de cabale eſt ſi aveugle dans la multitude, que le peuple les crut, & les laiſſa s'enrichir à ſes dépens. Treve. Nouveaux excès.

Le roi de Navarre anime la ſédition.

Il ne manquoit plus au malheur de la nation que la délivrance du roi de Navarre. Jean de Pecquigni, gouverneur d'Artois, le tire de ſa priſon, le Coq & Marcel obligent le dauphin de le recevoir; il entre à Paris comme en triomphe, harangue la populace enchantée de ſon éloquence, fait élargir tous les priſonniers, apparemment pour groſſir ſon parti d'une foule de ſcélérats. Enfin, après avoir attenté ſur la vie de l'héritier de la couronne, il leve une armée, & Marcel avec ſes complices ſe déclare hautement en ſa faveur. Les rebelles prirent un chaperon, mi-parti de rouge & de bleu, qui leur ſervoit de diſtinctif: (on ne portoit point encore de chapeaux.) Tout Paris fut plein de ces chaperons. Mais l'univerſité défendit aux docteurs & aux étudians d'en porter. Elle avoit aſſez de crédit, pour que cet exemple dût faire impreſſion.

Fureur des ſéditieux.

Le dauphin, jouet des ſéditieux, eſclave en quelque maniere de l'évêque de Laon, qui s'étoit mis à la tête du conſeil, tentoit de vains efforts contre le torrent. Il s'abaiſſa juſqu'à faire une harangue au peuple, pour lui rendre compte de ſa conduite & pour gagner ſon affection. Les cœurs étoient émus. Il ſe retira plein d'eſpérance. Un des mutins parla enſuite; Marcel ſe montra: tout changea auſſitôt. Le ſuccès enhardit

hardit ce furieux prévôt des marchands. Il fait aſſaſſiner dans le palais, ſous les yeux du dauphin, les maréchaux de Champagne & de Normandie, il force enſuite le prince à approuver cet attentat. C'étoient chaque jour de nouvelles ſcenes, plus honteuſes les unes que les autres. Un eccléſiaſtique ayant tué le tréſorier du dauphin, fut puni de mort. Au lieu d'applaudir à un exemple ſi néceſſaire, l'évêque de Paris réclama les priviléges de la cléricature. Le cadavre fut détaché du gibet. Marcel aſſiſta aux funérailles ſolennelles du meurtrier. Un Jacobin parlant au nom de l'univerſité & du peuple, dit inſolemment au dauphin, que, s'il ne ſatisfaiſoit pas le roi de Navarre, on prendroit d'autres meſures, on ſe déclareroit contre lui. *Vous n'avez pas tout dit*, reprit un bénédictin; & ce dernier menaça le prince avec encore plus d'inſolence. Enfin le déſordre régnoit par tout le royaume. Les compagnies de troupes étrangeres, auxquelles ſe joignirent des gentilshommes françois, pillerent cruellement les provinces. Marcel voulut faire entrer les autres villes en confédération avec Paris. Elles demeurerent fidelles pour la plupart; unique reſſource qui reſtât au dauphin dans l'anéantiſſement de ſon pouvoir.

Parvenu à ſa vingt-unieme année, âge où finiſſoit ordinairement la minorité de nos rois, 1358.

Le dauphin rétablit ſon autorité.

il prit la qualité de régent ſans aucune oppoſition, & réſolut enfin de ſe roidir contre les mutins. La capitale étoit pour lui comme une priſon : il l'abandonna. S'étant aſſuré des bonnes diſpoſitions de la Champagne, du Vermandois & de quelques autres provinces, il tint les états généraux à Compiegne. Les Pariſiens y furent généralement condamnés ; on remercia le régent de n'avoir pas déſeſpéré de la patrie : on lui accorda des ſubſides. Il promit de ne rentrer jamais dans Paris, que les auteurs de la révolte n'euſſent porté la peine de leurs crimes. Une grande partie de la nobleſſe ſe rangea ſous ſes étendards, ſur-tout après la fameuſe révolte des payſans, nommée *Jacquerie*.

Jacquerie ou révolte de payſans.

Ces malheureux qui ne trouvoient ni repos ni ſûreté dans les campagnes, ſe ſoulevent tout-à-coup en pluſieurs endroits, & jurerent d'exterminer la nobleſſe. C'étoient autant de bêtes féroces, dont les fureurs paſſent toute expreſſion. Les nobles prirent les armes, d'abord pour ſe défendre, enſuite pour ſe venger. Ce ne fut que carnage, qu'incendies dans les provinces. Mais les *Jacques* ſubirent le ſort qu'ils devoient prévoir. La nobleſſe, exercée aux armes, les maſſacra de tous côtés.

Le parti du dauphin ſe fortifioit de jour en jour, & celui des rebelles déclinoit ſenſiblement.

Ce prince agit alors avec autant de vigueur que de prudence. Il bloqua Paris. Le roi de Navarre s'étant brouillé avec les ſéditieux, ſortit de la ville. Marcel, au bord du précipice, ſans eſpérance de pardon, entreprend de mettre le comble à ſes attentats. Il va trouver ſecrétement le Navarrois, s'engage à l'introduire dans Paris, à maſſacrer, avec le ſecours de ſes ſoldats, les partiſans du régent, & à le faire couronner roi de France par l'évêque de Laon, toujours ennemi de la famille royale. Le jour marqué pour cette exécution, Marcel ſe rend de nuit à la porte Saint-Antoine qu'il devoit livrer. Jean Maillard, généreux citoyen, averti du complot, ou ſoupçonnant quelque trahiſon, l'aborde tout-à-coup & lui reproche ſa perfidie. Un démenti du prévôt des marchands eſt ſuivi d'un coup mortel dont Maillard lui fend la tête. L'alarme ſe répand de rue en rue; on publie le crime & la mort du coupable; on égorge ſes complices; les Pariſiens, déjà touchés de repentir, envoient une députation au régent, & le conjurent d'entrer dans la ville. Marcel tué.

Il fut reçu aux acclamations de tout le peuple. Un bourgeois lui dit néanmoins avec impudence: *Pardieu, ſire, ſi l'on m'avoit cru, vous n'y ſeriez pas entré; mais on y ſera peu pour vous.* Cet inſolent alloit être puni comme il méritoit. Le Retour du dauphin.

dauphin arrêta le coup, & répondit froidement: *on ne vous en croira pas, beau ſire.* Une amniſtie générale, dont les plus ſéditieux furent ſeulement exceptés, acheva de diſſiper l'eſprit de révolte : le peuple ſentit que l'obéiſſance à un bon prince étoit infiniment préférable à un fantôme de liberté, qu'il ne ſait que trop ſouvent ni connoître ni borner.

1359. Traité du roi rejeté par les états.

Les provinces continuoient à ſouffrir tout ce que la licence, le brigandage, la miſere, la guerre civile ont de plus affreux. Charles le Mauvais, qui s'étoit lié avec Edouard, fit enſuite un traité de paix avec le dauphin, mais pour continuer les hoſtitilités ſous le nom de ſon frere Philippe de Navarre. Jean, qui s'ennuyoit de ſa priſon, traita auſſi avec le roi d'Angleterre, à des conditions capables d'achever la ruine du royaume. Il cédoit la Normandie, la Guienne, la Saintonge, le Périgord, le Querci, le Limouſin, le Poitou, l'Anjou, le Maine, la Touraine, &c. avec quatre millions d'écus d'or pour ſa rançon. Les états convoqués par le régent frémirent à la lecture de ce traité : on le rejeta unanimement. La treve étoit expirée. Edouard, à la tête de cent mille hommes, rentra en France pour étendre ſes conquêtes.

Prudence du dauphin.

Une bataille pouvoit renverſer le trône. Si le dauphin eût imité l'imprudence de ſon pere,

il en auroit couru les riſques ; mais s'accommodant aux conjonctures, il mit les places fortes en ſûreté, & abandonna le reſte à des ravages inévitables. Le roi de Navarre, ſous le voile de l'amitié la plus intime, lui préparoit une nouvelle trahiſon. Le jeune prince étoit ſur ſes gardes, ce complot fut découvert; le traître quitta bruſquement Paris, & ſe déclara encore l'ennemi de la France.

Edouard avoit paſſé la mer, & aſſiégeoit Reims. Cette entrepriſe ne réuſſit point. Après avoir levé le ſiége, il dévaſta les environs de la capitale, ſans pouvoir la prendre, quoique dépeuplée par une famine affreuſe. La diſette, la fatigue, épuiſant ſes propres troupes, il commençoit à n'être plus ſi éloigné de la paix. Le duc de Lancaſter lui en repréſentoit fortement les avantages. On aſſure qu'un orage violent, mêlé de grêle, qui lui tua beaucoup d'hommes & de chevaux, lui fit prendre ſa derniere réſolution. M. de Voltaire, en niant ce fait atteſté par les contemporains, ſemble oublier que de petites cauſes peuvent produire de grands événemens. Les négociations s'ouvrirent à Bretigni, auprès de Chartres; elles durerent ſept jours, & finirent par un traité. Edouard ſe décide pour la paix.

Les principaux articles de la paix furent que la Guienne, le Poitou, la Saintonge, le Limouſin, demeureroient en toute propriété au roi 1360. Traité de Bretigni.

d'Angleterre ; que le roi de France renonceroit expreſſément à la ſouveraineté ſur ces provinces ; qu'Edouard renonceroit de même à ſes prétentions ſur la couronne de France, ſur la Normandie, le Maine, la Touraine & l'Anjou poſſédés par ſes ancêtres ; que Jean paieroit trois millions d'écus d'or pour ſa rançon, dont ſix cents mille quatre mois après ſon arrivée, & quatre cents mille d'année en année juſqu'à la fin du paiement. Les deux rois confirmerent le traité à Calais. On retrancha ſeulement l'article concernant les renonciations reſpectives.

Edouard l'obſerve mal.

Elles devoient ſe faire à Bruges ; mais Edouard, malgré les ſommations du roi Jean, n'y envoya point de députés. Il ne montra guere plus de fidélité par rapport à l'évacuation des places, ſe contentant de donner des ordres, quoiqu'il eût promis d'employer la force en cas de beſoin.

Attachement des peuples à la couronne.

Dans les pays qui devoient paſſer ſous la domination angloiſe, les ſeigneurs & les villes témoignerent la plus vive répugnance pour un changement de maître. Ils n'obéirent qu'avec une peine extrême. Les habitans de la Rochelle, après un an de délai ou de refus, preſſés par les inſtances de la cour, répondirent avec douleur : *Nous nous ſoumettons aux Anglois, mais nos coeurs ne changeront point.* C'eſt une des plus grandes preuves de l'attachement des Fran-

çois pour leur ſouverain, lors même que des circonſtances fatales ſemblent avoir refroidi leur zele.

Une paix achetée ſi cherement ne délivra pas le royaume des fléaux qui le ravageoient. Les troupes licenciées, ſur-tout celles que l'Angleterre avoit eues à ſa ſolde, ſe donnerent des chefs, & commirent, ſous le nom de *Compagnies* ou de *Malandrins*, des excès abominables. Un de ces chefs ſe faiſoit appeler *l'ami de Dieu & l'ennemi de tout le monde*. Les femmes & les filles violées; les égliſes, les campagnes, les villes abandonnées aux flammes, au pillage & au maſſacre, rien ne pouvoit aſſouvir la férocité des Malandrins. Le roi envoya contre eux Jacques de Bourbon, comte de la Marche, qui fut défait à Brignais dans le Lyonnois, & qui mourut de ſes bleſſures. Brigandages des compagnies.

Heureuſement, le marquis de Montferrat, les ayant engagés à ſon ſervice, en fit paſſer un grand nombre en Italie. Le pape les redoutoit, & leur donna une ample abſolution de leurs péchés. C'étoit une des conditions du départ: ces bandits ſuperſtitieux ſe croyoient dès-lors en ſûreté de conſcience. Un de leurs chefs reſta. Le roi de Navarre eut d'abord envie de ſe l'attacher; mais ne le trouvant pas d'aſſez bonne compoſi- Départ d'une partie de ces brigands.

tion, il l'empoiſonna dans un feſtin, de peur que ſon ſecret ne fût découvert.

Seconde maiſon de Bourgogne.

Jean venoit de perdre une grande partie de ſes états. Il acquit la Bourgogne par la mort du jeune Philippe de Rouvre, auquel il ſuccéda en qualité de plus proche parent. Il donna le duché & le comté de Bourgogne pour apanage à Philippe, ſon quatrieme fils, dont la valeur s'étoit ſignalée à la bataille de Poitiers. Ainſi commença la ſeconde maiſon de Bourgogne, qui devint en peu de temps ſi redoutable. Toutes les démarches du roi tournoient, par une ſorte de fatalité, au malheur de ſes ſujets.

Imprudence du roi.

On conçoit à peine comment, après tant de fautes, au milieu du bouleverſement de l'état & des calamités publiques, il put former le deſſein d'une croiſade contre les mahométans. Urbain V lui inſpira cette réſolution inſenſée. On avoit pris la croix & réglé le temps du départ. Mais une autre imprudence de Jean ſuſpendit l'exécution. Le duc d'Anjou, un de ſes fils étoit en ôtage à Londres. Il en partit ſans le congé d'Edouard, & proteſta qu'il n'y retourneroit point. Le roi, dont la principale vertu étoit une ſcrupuleuſe fidélité à ſa parole, extrêmement ſenſible à cette faute de ſon fils, réſolut d'aller lui-même le remplacer. Sourd à toutes les raiſons,

il paſſa en Angleterre. Edouard le reçut magnifiquement. On remarque comme une preuve de l'opulence des Anglois, qu'un marchand de vin eut l'honneur de traiter chez lui les rois & toute leur ſuite. Il retourne à Londres.

Jean mourut à Londres de maladie, âgé de 44 ans; prince généreux, ſincere, vaillant, ami de la piété, de la juſtice & des lettres. Avec ces bonnes qualités, que de maux n'a-t-il pas cauſés à ſon peuple pour n'avoir eu ni modération, ni regle, ni prévoyance dans ſa conduite! Il a laiſſé du moins une maxime précieuſe: *Si la juſtice & la bonne-foi étoient bannies du reſte du monde, il faudroit qu'on retrouvât ces vertus dans la bouche & dans le cœur des rois.* 1364. Mort de Jean.

Pour avoir de quoi payer ſa rançon, il vendit en quelque ſorte, comme le dit Villani, ſa propre chair à l'encan: Galéas Viſconti, maître de Milan, acheta ſa fille Iſabelle 600,000 florins, pour la marier à ſon fils Jean Galéas. Mariage de ſa fille avec Viſconti.

Jetons un coup d'œil ſur les gens de guerre de ces temps-là, afin de mieux connoître la nation & le principe ſes diſgraces. La cavalerie faiſoit encore preſque toute la force des armées. Les Anglois y joignoient d'excellens archers de leur pays; les François, dédaignant cette eſpece de milice, n'en avoient que d'étrangers fort in- Etat des armées.

férieurs à ceux d'Angleterre. Rien ne contribua plus aux défaites de Crécy & de Poitiers. Les archers mirent en déroute notre premiere ligne, celle-ci tomba ſur la ſeconde, & le déſordre devint général. Il ſemble que le génie anglois, plus capable de réflexion, avoit une grande ſupériorité ſur la vivacité françoiſe.

Licence, ſuperſtition des gens de guerre.

La valeur des chevaliers dégénéroit en licence. Ils cherchoient moins à ſervir l'état, qu'à ſe diſtinguer par quelque fait d'armes particulier, qu'à enlever la dépouille d'un adverſaire terraſſé. Une ignorance profonde augmentoit leur indocilité fougueuſe, & changeoit leur religion en vaines pratiques, auxquelles ils ſacrifioient les devoirs.

Trait de la Hire.

On peut juger de cette ignorance & de la ſuperſtition qu'elle produiſoit, par un trait du fameux la Hire. Ce chevalier, ſur le point d'entrer dans une ville aſſiégée, rencontre un prêtre, & lui demande l'abſolution. *Confeſſez-vous*, dit le prêtre. La Hire répond qu'il n'en a pas le loiſir; qu'en général il a fait tout ce que les gendarmes ont coutume de faire. Sur quoi le prêtre lui donne l'abſolution *telle qu'elle*. Alors le pénitent adreſſe à Dieu cette priere : « Dieu, je te prie que tu » faſſes aujourd'hui pour la Hire autant que tu » voudrois que la Hire fît pour toi, s'il étoit » Dieu & que tu fuſſes la Hire. » Avec une dévotion bizarre, ces guerriers ſe croyoient tout

permis. Leurs brigandages ſembloient tellement autoriſés par la coutume, que Talbot, célebre général anglois, diſoit bonnement, *ſi Dieu étoit homme d'armes, il ſeroit pillard.* Mot de Talbot.

Ces troupes d'aventuriers qui vendoient leurs ſervices, & que ſouvent on ne pouvoit payer, étoient ſur-tout un fléau terrible. Euſtache d'Auberticourt, à la tête de ſept cents lances, dévaſtoit la campagne. Le dauphin promit trente mille écus à Brocard de Feneſtrange, chef d'aventuriers lorrains, pour ſe délivrer de l'autre brigand. Auberticourt fut battu & fait priſonnier. Feneſtrange demandoit qu'on le payât. Comme on différoit, il eut l'audace de déclarer la guerre au dauphin & au royaume. Il mit la Champagne à feu & à ſang; & ce ne fut qu'en lui payant ce qu'il exigeoit, que le prince put l'engager à ſe retirer dans ſon pays. Aventuriers redoutables.

Les milices des communes, infanterie ſans diſcipline, furent preſque toujours taillées en pieces. S'il eſt vrai, comme on l'aſſure ſans vraiſemblance, que la population étoit alors plus conſidérable en France qu'aujourd'hui, c'étoit la plus grande reſſource pour un gouvernement qui auroit ſu en profiter. Mais en faiſant continuellement la guerre, on n'avoit pas encore appris à former des troupes, & à s'en ſervir d'une maniere convenable. Milice des communes.

Altération funeſte des monnoies.

Les principes de l'adminiſtration politique n'étoient pas mieux connus dans le royaume. Pluſieurs ordonnances du roi Jean & de ſon prédéceſſeur, prouvent qu'ils regardoient le pouvoir de hauſſer & de baiſſer arbitrairement le prix des monnoies, comme un moyen excellent de lever des impôts, dont le peuple n'eût pas lieu de ſe plaindre. C'étoit pourtant le moyen, & de ruiner le commerce, & d'appauvrir l'état, en procurant queques reſſources paſſageres. *A grande peine un homme avoit-il le temps de connoître l'état de ſon bien d'un jour à l'autre*, diſent des lettres patentes de 1361, tant les variations de monnoie étoient ſubites & fréquentes. Les murmures éclatant de toutes parts, on avilit par la fraude l'autorité même dont on abuſoit. Dans quelques ordonnances, le roi avertit les officiers de la monnoie, de ne rien mettre aux nouvelles eſpeces qui en marquât l'affoibliſſement, *afin de tenir la choſe plus ſecrete.* Faut-il s'étonner que des abus ſi monſtrueux fourniſſent des prétextes de ſédition ?

Répartition des impôts faite par les états.

Les états généraux qui ſeroient devenus vraiſemblablement auſſi redoutables que le parlement anglois, ſi le génie des deux nations eût été le même, n'avoient pas plus d'équité & de ſageſſe que la cour, à en juger par la maniere dont ils régloient les ſubſides. En 1355, ils fixe-

rent la capitation à quatre livres pour ceux qui en avoient cent de revenu, à quarante ſous pour ceux qui avoient moins de cent livres ; à vingt ſous pour ceux qui avoient moins de quarante livres ; les laboureurs, les artiſans, les domeſtiques, dont le ſalaire pouvoit monter à cent ſous par an, devoient en payer dix. Ainſi l'impôt étoit accablant pour ceux qui manquoient de pain.

Un fait ſingulier de ce regne prouvera encore le beſoin qu'on avoit de lumieres en tout genre. Pierre, duc de Bourbon, excommunié à la pourſuite de ſes créanciers, ayant été tué à la bataille de Poitiers, ſon fils, Louis II, travailla vivement à le faire abſoudre, afin que l'on pût prier pour le repos de ſon ame. Il obtint d'Innocent VI l'abſolution du mort, en s'engageant à payer ſes dettes.

Abſolution d'un mort.

CHARLES V,

Surnommé LE SAGE.

CE prince, que nous avons vu gouverner l'état pendant la priſon de Jean ſon pere, devint le modele des rois & le reſtaurateur du royaume. Sa ſageſſe fit tout. Il ne parut point à la tête des armées : une ſanté foible lui interdiſoit les fatigues ; mais il connoiſſoit les hommes & les choſes.

1364.

Sageſſe du roi.

Du fond de ſon cabinet, il vint à bout, par les mains qu'il employa, de recouvrer ce que ſes prédéceſſeurs avoient perdu par leur imprudence.

Magiſtrats confirmés. Un de ſes premiers ſoins fut de confirmer les officiers de judicature dans l'exercice de leurs charges; car l'autorité des cours ſouveraines ceſſoit à la mort du roi, & les magiſtrats ne pouvoient continuer leurs fonctions ſans l'agrément de ſon ſucceſſeur.

Du Gueſclin. Charles le Mauvais, le plus perfide & le plus turbulent des hommes, avoit repris les armes pour ſoutenir de vaines prétentions ſur la Bourgogne. Le roi donna le commandement des troupes à Bertrand du Gueſclin, déjà célebre ſous le dernier regne. C'étoit un chevalier breton, d'un courage à toute épreuve. Sa mauvaiſe mine & la fougue de ſa premiere jeuneſſe l'avoient rendu inſupportable à ſes parens mêmes. « Il n'y » a point de plus mauvais garçon au monde, » diſoit alors ſa mere; il eſt toujours battant ou » battu, ſon pere & moi nous le voudrions voir » ſous terre. » On juge ſouvent mal des jeunes gens, dont les défauts même peuvent ſe diriger au bien. Ce caractere violent renfermoit un germe d'héroïſme, qui ſe développa bientôt pour le ſalut de la France.

Il bat les troupes du Les troupes du roi de Navarre étoient commandées en Normandie par le captal ou ſeigneur

de Buch. Du Gueſclin l'envoya défier à la bataille. Comme le captal attendoit un renfort, & demeuroit ferme dans ſon poſte inacceſſible de Cocherel, le Breton eut recours au ſtratagême. Il feignit de décamper. Les ennemis veulent auſſitôt le pourſuivre. En vain de Buch leur repréſente que du Gueſclin n'eſt pas homme à fuir devant eux, qu'il ne cherche qu'à les tromper par une ruſe: on l'entraîne malgré lui au combat. Les François font volte-face, animés par ce diſcours de leur chef: « Pour Dieu, amis, ſou» venez-vous que nous avons un nouveau roi » de France! Que ſa couronne ſoit aujourd'hui » étrennée par vous » Ils remportent la victoire. La confiance & le courage renaiſſent dans la nation. Charles V, en reconnoiſſance de cet important ſervice, donna le comté de Longueville à du Gueſclin. Le mérite ainſi récompenſé a toujours des imitateurs. roi de Navarre.

La guerre duroit en Bretagne depuis 1341. Charles de Blois & le jeune comte de Montfort ſe diſputoient ce duché, & le déchiroient par les armes. Enfin ils convinrent d'un partage. Jeanne de Penthievre, comteſſe de Blois, niece & héritiere de l'ancien duc, indignée de l'accommodement, écrivit à ſon mari qu'elle l'avoit prié de défendre ſon héritage, & qu'étant armé, il ne devoit pas en ſacrifier une partie. « Je ne Guerre de Bretagne.

» ſuis qu'une femme, ajoutoit-elle, mais je » perdrois plutôt la vie, & deux ſi je les avois, » que de conſentir à une choſe ſi honteuſe. » Effectivement elle avoit combattu en héroïne. Ce prince aima mieux violer ſa parole que de lui déplaire. On réſolut de terminer le différend par une bataille. Le roi, qui favoriſoit Charles de Blois, ſon couſin, comme Edouard III ſoutenoit le comte de Montfort ſon gendre, lui envoya du Gueſclin, dont les conſeils ne furent point écoutés. Charles de Blois voulut charger témérairement, & fut tué dans le combat : prince accompli, s'il n'avoit eu trop de déférence pour l'humeur altiere de ſa femme. Montfort verſa des larmes ſur ſon cadavre. « Monſeigneur, lui dit » le fameux Chandos, général anglois, vous ne » pouviez avoir votre couſin en vie & le duché » tout enſemble ; remerciez Dieu & vos amis. » Chandos eut la gloire de faire priſonnier du Gueſclin, qui ſe rendit à lui couvert de bleſſures, après avoir renverſé une foule de combattans. Cette bataille d'Aurai valut à Montfort toute la Bretagne. Son pere avoit été fait priſonnier, & étoit mort au commencement de cette guerre. Sa mere s'étoit ſignalée par des prodiges de valeur. Des princeſſes guerrieres enflammoient alors l'enthouſiaſme des chevaliers.

Charles de Blois tué à la bataille d'Aurai.

Quelque déſir qu'eût le roi de ſoutenir & de venger

venger la comteſſe de Blois, préférant à l'intérêt particulier le bien général, il ſe rendit médiateur de la paix, & reçut l'hommage du nouveau duc, dont il craignoit avec raiſon de ſe faire un dangereux ennemi. Il accorda auſſi la paix au roi de Navarre; celui-ci renonça par le traité à ſes prétentions ſur la Bourgogne, la Champagne & la Brie. Le roi rétablit la paix.

Les peuples ſembloient devoir enfin reſpirer. Mais licencier les gens de guerre, c'étoit déchaîner des tigres. A peine jouiſſoit-on de la paix, que les compagnies recommencerent leurs brigandages. Des chevaliers & des ſeigneurs ſe mirent à leur tête. Le royaume alloit devenir la proie de ces furieux, ſi Henri de Tranſtamare n'avoit offert de les prendre à ſa ſolde contre Pierre le Cruel ſon frere, roi de Caſtille, qui étoit devenu par ſon avarice & ſa tyrannie l'exécration de ſes ſujets. La France ne devoit pas moins le haïr, puiſqu'on le regardoit comme le meurtrier de Blanche de Bourbon, ſa femme, princeſſe accomplie & ſœur de la reine. On réſolut de confier l'entrepriſe à du Gueſclin. Chandos demandoit cent mille livres pour ſa rançon. Le roi en paya quarante mille; le pape & Tranſtamare fournirent le reſte. 1365. Du Gueſclin mene les compagnies en Eſpagne.

Il falloit déterminer les compagnies au départ. Du Gueſclin va trouver leurs chefs. « Nous Comment il perſuade ces brigands.

» avons assez fait pour damner nos ames, leur » dit-il; vous pouvez même vous vanter d'avoir » plus fait que moi; faisons honneur à Dieu, » & le diable laissons. » Après ce début, il leur fait valoir des avantages plus propres à les toucher; deux cents mille livres du roi de France, les trésors du roi de Castille, des contributions à lever sur les terres du pape; car le voyage d'Avignon avoit pour eux de puissans attraits; ils s'y étoient déjà enrichis, & le chevalier ne se faisoit point scrupule de les prendre par ce motif. Le traité fut conclu sans peine: les chefs vinrent saluer Charles V, qui les régala magnifiquement. Jean de Bourbon, comte de la Marche, reçut la qualité de général, avec ordre de suivre en tout les avis de du Guesclin.

Expédition contre Pierre le Cruel.

Les compagnies prirent la route d'Avignon, & ne manquerent pas de rançonner Urbain V. Ce pape se repentit peut-être alors d'avoir contribué à la délivrance du héros françois, le plus irréprochable des chevaliers, mais non tout-à-fait exempt des défauts de sa profession. Du Guesclin exigea cent mille francs & une absolution en bonne forme. A peine fut-il arrivé en Castille avec Henri de Transtamare, que tout se soumit. Pierre le Cruel détrôné prit la fuite, & alla en Guienne implorer le secours du prince de Galles.

Ce prince généreux & passionné pour la gloire

vole en Eſpagne, gagne la bataille de Navarette, où du Gueſclin eſt encore fait priſonnier, rétablit le tyran, éprouve lui-même ſon ingratitude. Don Pedre jouit peu de ce changement de fortune. Le prince Noir, irrité de ce qu'il n'avoit exécuté aucune de ſes promeſſes, épuiſé d'ailleurs par les frais de l'expédition, ne pouvoit & ne vouloit plus le défendre. Il rendit la liberté à du Gueſclin, dont le roi paya la rançon. Henri de Tranſtamare, ſecondé par le chevalier, attaqua de nouveau ſon frere, le tua de ſa propre main, devint paiſible poſſeſſeur de la Caſtille. Des freres ennemis ſont ordinairement les ennemis les plus acharnés ; mais il eſt peu d'exemples d'une haine ſi furieuſe. Ce prince étoit bâtard. Sa poſtérité a régné long-temps.

Le prince de Galles prend du Gueſclin.

L'éloignement des compagnies procura au royaume un calme d'autant plus utile, que Charles V le conſacra tout entier au bien de l'état. Les monnoies furent réformées, les ſubſides diminués, l'agriculture ranimée, le commerce favoriſé, la capitale embellie. La France reprenoit des forces & ſe préparoit inſenſiblement à réparer ſes malheurs. On penſoit à rompre avec l'Angleterre ; on y étoit autoriſé par des raiſons ſpécieuſes. Le prince de Galles, à qui ſon pere avoit donné la principauté d'Aquitaine, comprenant ſous ce nom la Guienne & les provinces

Le roi travaille au bien public.

Fautes d'Edouard III & de ſon fils.

voiſines, ſe voyoit appauvri, ſoit par la guerre d'Eſpagne, ſoit par le faſte de ſa cour. Il réſolut, contre l'avis du brave & prudent Chandos, de mettre une impoſition générale ſur les terres de ſa ſouveraineté. Preſque toute la nobleſſe fut indignée d'une vexation qu'elle n'avoit point connue ſous les rois de France. La plupart des ſeigneurs, entre autres le comte d'Armagnac, en porterent leurs plaintes au roi. Indépendamment de cette atteinte à leurs priviléges, Edouard III, enivré de ſes victoires, leur avoit rendu la domination angloiſe odieuſe, en retirant les graces qu'il leur prodiguoit auparavant. Les circonſtances étoient favorables pour une rupture ouverte: le prince de Galles conſumé d'une fievre lente depuis l'expédition d'Eſpagne; ſon pere endormi au ſein de la proſpérité; le traité de Bretigni, non exécuté par rapport à l'article eſſentiel des renonciations, en ſorte que les ſeigneurs de Guienne pouvoient être encore regardés comme vaſſaux de la couronne.

1368. Rupture avec l'Angleterre.

Auſſi reçut-on leur appel. Le prince de Galles fut cité à la cour des pairs, pour répondre ſur les griefs allégués contre lui. Il répondit fiérement à cette citation, que volontiers il ſe rendroit à Paris, mais avec ſoixante mille hommes. Pluſieurs infractions faites au traité de paix, engageoient Charles V à prendre les armes

contre Edouard. La guerre lui fut déclarée lorſqu'il s'y attendoit le moins. Ce grand politique avoit perdu ſa prévoyance, pour ſe livrer aux charmes du repos & des plaiſirs. Les armées françoiſes eurent l'avantage preſque par-tout. Le roi ſentant ſa ſupériorité, ne balança point à uſer des droits de ſouverain. Il prononça dans la cour des pairs l'arrêt de condamnation contre Edouard & le prince de Galles ; il les déclara rebelles, & toutes les terres qu'ils avoient en France, confiſquées en punition de leur félonie.

Du Gueſclin connétable.

Cependant une armée ennemie débarque à Calais, ravage l'Artois, la Picardie, la Champagne, & ſe préſente aux portes de Paris. Du Gueſclin arrive ſur ces entrefaites, mandé par le ſage monarque, qui lui offrit l'épée de connétable. Chacun applaudit à ce choix. Le chevalier plus grand par ſa modeſtie que par ſes autres qualités, conjure le roi de confier la premiere charge de l'état à un homme capable de la mieux remplir. Charles V rejete ſes excuſes, le prie d'accepter, lui dit qu'il n'y a dans le royaume ni prince ni baron qui ne ſoit prêt à lui obéir, & que s'il s'en trouvoit dans des diſpoſitions contraires, il leur feroit ſentir ſa juſte indignation. On voit ici combien le mérite perſonnel a de grandeur, & combien un roi s'honore lui-même en l'honorant dans ſes ſujets. Une telle

priere étoit l'ordre le plus preſſant. L'envie toujours dangereuſe au ſein de la cour, pouvoit ſeule lui inſpirer de la crainte. Il ſupplia ſon maître de ne pas croire les rapports qu'on pourroit faire contre lui, ſans avoir daigné l'entendre.

1371, &c. Les Anglois vaincus partout.

Charles V avoit recommandé au connétable de ne point riſquer de bataille déciſive, mais un chef habile ſait interpréter les intentions du prince, & ſe régler ſur les conjonctures. Du Gueſclin, avec une très-petite armée, marcha aux ennemis, les attaqua dans leurs différens quartiers, les battit par-tout & les diſſipa. D'un autre côté, les Anglois furent vaincus, près de la Rochelle, par la flotte de Caſtille. La campagne ſuivante produiſit des avantages plus conſidérables. Le Poitou, l'Aunis & la Saintonge rentrerent ſous la domination du roi. Edouard fit un armement terrible, pour venir en perſonne réparer ſes pertes. Mais il lutta neuf ſemaines contre les vents, & fut contraint de relâcher dans ſes ports. Rongé de chagrin, il dit en parlant de Charles, *que jamais roi ne s'étoit moins armé & ne lui avoit donné tant à faire.*

Intrigues d'Edouard III.

Dans ces circonſtances critiques, il eſſaya de détacher le roi de Caſtille, Henri de Tranſtamare, des intérêts de la France que ſes flottes ſervoient utilement. Le roi de Navarre toujours prêt à nuire & à tromper, ſe chargea de la né-

gociation. Mais le Caſtillan répondit que les offres les plus avantageuſes ne pouvoient le rendre infidele à ſes alliés. Il auroit fait rougir le Navarrois par ſes remontrances, ſi une ame endurcie au crime étoit ſenſible au langage de la vertu. Edouard réuſſit mieux auprès du duc de Bretagne. Montfort ſe déclara ouvertement en ſa faveur. Le roi, qui dans toutes ſes démarches reſpectoit les regles de la juſtice, envoya ſommer le duc de remplir les devoirs du vaſſal. Sur ſon refus, du Gueſclin eut ordre de l'attaquer. Les Bretons haïſſoient les Anglois. Le duc acheva de les aliéner par un impôt exigé tyranniquement. Il ſe vit bientôt dépouillé de ſes états, & réduit à chercher un aſyle en Angleterre.

Succès de la France.

De toutes les conquêtes d'Edouard il ne lui reſtoit plus que Calais. La prudence de Charles V, l'activité du connétable, le courage & le zele de la nation avoient opéré ce changement, plus glorieux au roi que ne l'avoient été à ſon ennemi les ſuites des batailles de Créci & de Poitiers; car il eſt facile de profiter d'un bonheur extraordinaire, & très-difficile de réparer les grands malheurs à force de ſageſſe. Les papes s'étoient ſouvent efforcés de réconcilier les deux rivaux, ſe montrant ainſi les peres du monde chrétien. Tout ce que Grégoire XI put obtenir, fut une treve fort courte, pendant laquelle Charles ren-

Majorité à quatorze ans.

dit cette fameuſe ordonnance, qui fixe la majorité des rois à l'âge de quatorze ans. Il ſavoit, par ſa propre expérience, combien une longue minorité nuiſoit au bien de l'état. Depuis que l'uſage s'étoit établi, ſous la ſeconde race, de ne combattre qu'à cheval avec une armure exceſſivement lourde, la majorité commençoit trop tard, parce qu'un prince qui ne pouvoit encore porter les armes, n'étoit pas cenſé capable d'affaires.

Démêlé de Charles V avec un prélat.

Pendant que le roi ſe faiſoit adorer des peuples, l'archevêque de Rouen, Philippe d'Alençon, prince du ſang, lui ſuſcita une querelle dangereuſe. Charles demandoit un canonicat de cette égliſe pour un eccléſiaſtique protégé. N'ayant pu l'obtenir, il ſaiſit le temporel du prélat. C'étoit un trait de colere peu convenable. L'archevêque, encore moins modéré, jeta un interdit ſur le royaume, ſe réfugia auprès du pape, & trama une ligue avec le roi de Navarre. Il aſſura qu'il prendroit les armes en perſonne, & qu'il ſe battroit comme le plus brave chevalier. En d'autres temps cette révolte auroit pu avoir de grandes ſuites; mais la ſageſſe du gouvernement étouffoit les ſemences de diſcorde, & le ſéditieux prélat n'eut que la honte d'une entrepriſe criminelle.

1377. La mort du prince de Galles fut un nouveau

malheur pour l'Angleterre. Les François même regretterent ce héros, auſſi aimable par ſes vertus que redoutable par ſes qualités guerrieres. On ne vit jamais de fils plus reſpectueux, ni de vainqueur plus modeſte. Il ſemble que ſa mort auroit dû faire déſirer la paix à Edouard. Le roi de France, dont l'économie avoit amaſſé des tréſors ſans exciter de murmure, qui venoit de conſtruire trente-cinq gros vaiſſeaux de ligne & une infinité d'autres bâtimens, qui ſe trouvoit en état de tout entreprendre, propoſa des conditions très-avantageuſes pour les vaincus. On devoit céder, dit M. Villaret, « quatorze cents villes » fermées & trois mille fortereſſes pour les ſeules » provinces de l'Aquitaine ». (Tout étoit donc fortereſſe dans ces temps de brigandages.) Cependant, les miniſtres d'Angleterre ne voulurent point conclure, ſans avoir pris les ordres de leur roi. Ils le trouverent mort. Edouard III avoit régné 50 ans. Trop d'ambition l'expoſa aux revers. Il expira, abandonné de ſes ſujets, entre les mains d'une maîtreſſe qui ne penſoit qu'à enlever ſa dépouille. Richard II, fils du prince Noir, lui ſuccéda.

Mort du prince de Galles & d'Edouard III.

Depuis la conquête de Guillaume, les actes publics d'Angleterre ſe faiſoient toujours en françois. Edouard abolit cet uſage, qui ne pouvoit être qu'odieux à un peuple ennemi de la France.

La langue françoiſe abolie en Angleterre.

Puiſſance du roi.

La treve étant expirée, cinq armées françoiſes porterent la terreur en divers endroits. Toute la Guienne fut conquiſe, excepté Bordeaux. Charles V, au commencement de ſon regne avoit eu peine à raſſembler douze cents hommes. Quel prodigieux changement! Mais la perfidie le pourſuivoit malgré ſa puiſſance & les ſuccès de ſes entrepriſes. S'il y eut jamais une ame faite pour le crime, ce fut celle du roi de Navarre. Son chambellan & ſon ſecrétaire, arrêtés ſur des ſoupçons trop légitimes, découvrirent le tiſſu de ſes attentats; on trouva la preuve du deſſein qu'il avoit formé d'empoiſonner le roi. Preſque toutes ſes places furent ſaiſies. Il paſſa en Angleterre, & livra aux Anglois la ville de Cherbourg, la plus forte qui lui reſtât. Breſt leur avoit été pareillement livré par le duc de Bretagne. Ainſi ils ſe trouvoient maîtres des meilleurs ports de France, Calais, Cherbourg, Breſt & Bordeaux.

Nouvelle perfidie du roi de Navarre.

1378. Grand ſchiſme d'occident.

C'eſt ici l'époque du fameux ſchiſme d'occident, qui, par l'étroite liaiſon de l'égliſe avec l'état, remplit l'une & l'autre de troubles funeſtes. Les papes, depuis 1309, réſidoient à Avignon. Ils y étoient plus tranquilles; & leur ſéjour dans le royaume, quoique ruineux pour le clergé de France, paroiſſoit utile aux rois, que la cour pontificale avoit intérêt de ménager. Grégoire XI, le dernier pape françois, transféra en 1376 le

ſaint ſiége à Rome, cédant aux avis & aux prieres de Catherine de Sienne, religieuſe en grande réputation de prophétie & de miracles, que les Florentins lui avoient députée. Il mourut bientôt en Italie, où il ſe repentoit déjà d'être venu. Les cardinaux s'aſſemblerent en conclave. Le peuple demandoit à grands cris un pape romain. L'archevêque de Bari, napolitain, fut élu & proclamé. Tout ſembloit tranquille : ſix cardinaux qui étoient reſtés en France avoient confirmé l'élection; mais ce nouveau pape, Urbain VI, reconnu par le ſacré collége, ſe rendit odieux par une ſévérité & des emportemens indiſcrets. Les cardinaux ſe retirerent, déclarerent nulle leur élection comme forcée, & élurent à Fondi, Robert, fils du comte de Geneve, qui prit le nom de Clément VII. Urbain fit mourir dans les plus cruelles tortures ſix cardinaux, qu'il traînoit priſonniers à ſa ſuite. Clément de ſon côté avoit les armes à la main, & lançoit des anathêmes. Les deux partis s'égorgeoient avec une fureur implacable. Jamais l'ambition n'avoit produit dans l'égliſe un pareil ſcandale, ni de ſi grands maux.

La France ſe déclare pour Clément.

Le roi conſulta, délibéra long-temps, avant de ſe décider entre les deux compétiteurs. Enfin il ſe déclara pour Clément. L'univerſité, qui étoit d'abord pour Urbain, ſe conforma aux ſen-

timens de la cour. Pluſieurs de ſes membres demandoient la neutralité, juſqu'à la déciſion d'un concile. C'étoit l'avis le plus prudent : il prévalut dans la ſuite ; mais on n'embraſſe ſouvent le bon parti qu'après avoir éprouvé l'inconvénient des autres. Catherine de Sienne, dont les révélations faiſoient du bruit dans toute l'Europe, jouoit un aſſez grand rôle pour écrire par-tout en faveur d'Urbain. Le roi reçut d'elle une lettre où les cardinaux Clémentins étoient traités de *démons incarnés*. On ne crut point la ſainte infaillible, & l'on négligea ſes remontrances. Les Anglois furent zélés Urbaniſtes, parce que les François avoient embraſſé le parti contraire. Clément ayant ſuccombé en Italie, vint s'établir à Avignon. Le ſchiſme dura quarante ans avec des ſcandales infinis.

Sainte Catherine de Sienne pour Urbain.

1379. Les plus grands hommes ſont ſujets à faire des fautes, & Charles le Sage en fit une qui troubla la fin de ſon regne. Le duc de Bretagne dépouillé de ſes états, fugitif en Angleterre, lui parut une victime qu'on devoit immoler à l'intérêt de la couronne. Les courtiſans le flattoient de l'eſpérance d'y réunir ce duché ; il voyoit dans Montfort un ennemi irréconciliable. Reſolu de le pouſſer à bout, il le fit citer à la cour des pairs, ſans obſerver les formes légales. L'ajournement ne fut point ſignifié au duc ; on

Entrepriſe contre le duc de Bretagne.

ne lui envoya point de ſauf-conduit. Charles parla lui-même au parlement contre ſon vaſſal, & conclut à confiſquer ſes terres. Les ſeigneurs bretons ſe liguerent pour prévenir l'exécution d'un arrêt, qu'ils jugeoient contraire aux droits & au bien de leur patrie. Le peuple, toujours inconſtant dans ſes affections, auparavant ſoulevé contre Montfort, paſſa de la haine au plus vif attachement, aimant mieux obéir à un duc de Bretagne qu'à un roi de France. Ce prince renouvela ſes traités avec l'Angleterre, revint dans ſes états, y fut reçu comme un libérateur. Quelque embarraſſé que fût le roi par cette révolution imprévue, il s'étoit trop avancé pour ne pas ſoutenir ſa démarche. Mais il le fit foiblement, & le peu de troupes qu'il envoya n'eut aucun ſuccès.

Les Bretons le ſoutiennent.

C'eſt alors que Bureau de la Riviere, habile & heureux courtiſan, abuſa de la faveur en jetant des ſoupçons ſur du Gueſclin, comme s'il eût favoriſé le duc de Bretagne. Charles V écrivit au connétable une lettre de reproches. C'étoit bleſſer l'honneur d'un héros. On dit qu'alors il renvoya l'épée de connétable. Mais ce grand homme étoit devenu ſi ſupérieur aux traits de l'envie, que les princes & les ſeigneurs s'empreſſerent à le défendre. Le roi reconnut ſon erreur, & ſe fit un devoir de la réparer. Les ducs

Du Gueſclin diſgracié.

On lui rend juſtice.

d'Anjou & de Bourbon allerent de ſa part trouver du Gueſclin. Après quelque réſiſtance, il revint à la cour. On le chargea d'une expédition dans les provinces méridionales, où les Anglois ſe montroient encore. Il conjura le roi, en partant, de faire la paix avec les Bretons ſes compatriotes, dont la France pouvoit encore tirer de puiſſans ſecours. Charles l'aſſura qu'il y penſoit & qu'il en prendroit les moyens. Du Gueſclin ne revit plus ſon maître. Attaqué d'une maladie mortelle devant Château neuf-de-Rendan, forteresse d'Auvergne qu'il aſſiégeoit, il y termina ſa glorieuſe carriere. Près d'expirer, il recommanda à ſes officiers de ne jamais traiter en ennemis les laboureurs, les femmes, les enfans & les vieillards, & témoigna ſon repentir de n'avoir pas toujours ſuivi cette regle dans ſa jeuneſſe.

1380. Sa mort.

Les Anglois aſſiégés payerent une eſpece de tribut à ſon ombre. Ils avoient promis de ſe rendre, s'ils n'étoient pas ſecourus à un certain terme. Au jour marqué, le commandant ſuivi de la garniſon vint ſe proſterner aux pieds du cadavre, & dépoſa ſur ſon cercueil les clefs de la forteresse. Le tombeau de du Gueſclin a été dans l'égliſe de Saint-Denis, ſépulture des rois, un monument de la reconnoiſſance de Charles V. Les plus célebres capitaines qui avoient

Honneurs rendus à ſa mémoire.

combattu ſous ſes ordres, Cliſſon, Sancerre & Couci, refuſerent l'épée de connétable, qu'ils n'oſoient porter après ce héros.

Cliſſon ne l'accepta qu'au commencement du regne ſuivant. Il étoit *frere d'armes* de du Gueſclin. Cette fraternité d'armes conſiſtoit dans une aſſociation de deux ou de pluſieurs chevaliers, par laquelle ils s'obligeoient à l'union la plus étroite, à ſe défendre mutuellement envers & contre tous, excepté contre les princes dont ils étoient ſujets ou vaſſaux. Le traité étoit quelquefois accompagné de cérémonies religieuſes, quelquefois même cimenté du ſang des chevaliers qu'ils buvoient avec leur vin. Les mœurs des anciens Scythes ſembloient avoir paſſé dans le royaume. Fraternité d'armes.

Quoique les Bretons euſſent demandé la paix, & que Charles V fût diſpoſé à la conclure, le duc ayant fait une nouvelle ligue avec les ennemis, on renonça aux négociations, & les hoſtilités continuerent. Une armée angloiſe pénétra juſqu'en Champagne; elle fit d'affreux ravages. Charles, ſuivant ſes premieres maximes, ne vouloit point de bataille déciſive. *Laiſſez les Anglois faire leur chemin*, diſoit-il toujours; *ils ſe détruiront d'eux-mêmes*. Les François, ſous les ordres du duc de Bourgogne, brûloient d'impatience de combattre; mais la maladie du roi ſuſ- Continuation de la guerre.

pendit les expéditions. Il avoit été empoiſonné dans ſa jeuneſſe par Charles le Mauvais. Un médecin allemand arrêta l'effet du poiſon en lui ouvrant le bras, & dit alors qu'il mourroit quand la plaie viendroit à ſe fermer : ce qui arriva effectivement. Charles V, ſentant approcher ſa fin, prévit les orages auxquels ſon fils encore jeune ſeroit expoſé. Il prit toutes les précautions pour les prévenir ; il y auroit réuſſi, ſans doute, ſi la prudence pouvoit enchaîner les événemens. Il mourut âgé de quarante-trois ans.

1380. Mort de Charles le Sage.

Son éloge. Peu de princes ont mérité autant que lui de gouverner une grande monarchie. *Je ne trouve les rois heureux*, diſoit-il, *qu'en ce qu'ils ont le pouvoir de faire du bien.* On lui doit, comme l'obſerve le préſident Hénault, un éloge qui peut ſervir d'inſtruction à tous les rois. « C'eſt » que jamais prince ne ſe plut tant à demander » conſeil, & ne ſe laiſſa moins gouverner que » lui. » Les vertus politiques, morales & chrétiennes étoient réunies dans ſa perſonne. Un homme de qualité ayant tenu devant le dauphin quelqués propos indécens, il le chaſſa de la cour. « On doit s'attacher ſur-tout, dit-il alors, à nour- » rir les enfans dans la vertu, afin qu'ils ſurpaſ- » ſent en mœurs ceux qu'ils doivent ſurpaſſer » en honneurs. » Doué du talent de la parole, il étoit lui-même fort réſervé dans ſes diſcours.

Attention aux bonnes mœurs.

C'eſt

C'eſt une belle qualité que de ſavoir bien parler, lui diſoit-on un jour. *Il eſt vrai*, répondit-il; *mais ce n'en eſt pas une moindre de que ſavoir ſe taire.* Son goût pour les lettres a encore relevé ſa gloire. Il répétoit ſouvent ces paroles : « Les » clercs où eſt ſapience l'on ne peut trop hono- » rer ; & tant que ſapience ſera dans ce royau- » me, il continuera à proſpérité ; mais quand » déboutée y ſera, il décherra. » Amour des lettres.

On regarde Charles V comme le véritable fondateur de la bibliotheque royale. Le roi Jean avoit à peine laiſſé vingt volumes: il en raſſembla neuf cents, parmi leſquels très-peu d'auteurs de la bonne antiquité, pas un exemplaire de Cicéron, mais beaucoup de livres d'aſtrologie judiciaire. Cette ſcience abſurde, née d'une groſſiere ſuperſtition étoit alors la plus reſpectée à la cour. Les médecins ſur-tout la cultivoient, & les malades devoient s'en reſſentir. Bibliotheque royale. Aſtrologie.

Il ſeroit à ſouhaiter pour l'honneur de Charles le ſage, qu'on ne trouvât pas ſous ſon regne des mauſolées érigés à deux *fous du roi* ; mais on ſera moins ſurpris que ces bouffons de cour fuſſent alors des perſonnages, ſi l'on penſe qu'ils jouoient encore un rôle plus de trois ſiecles après. *Fous du roi* honorés.

C'eſt ſous ce regne que commence la chaîne Poéſie.

non interrompue de nos poëtes. L'hiſtorien Froiſſart, juſtement eſtimé, faiſoit des vers, poéſie plate & mauſſade, qui n'approchoit point de celle des Provençaux, déjà ſurpaſſés par le Dante & Pétrarque en Italie. Les poëtes étoient ſouvent alors des ſorciers aux yeux du peuple, & l'inquiſition leur faiſoit la guerre, parce que ſouvent ils s'exprimoient avec une extrême liberté ſur les gens d'égliſe.

Romans. Les romans ſe multiplioient. Ils ne pouvoient être qu'informes & ſans goût. Mais le roman de *la Roſe* & les autres ouvrages de cette nature, que les ſeuls ſavans liſent aujourd'hui, devoient ſervir à nous faire connoître les mœurs & les uſages des ſiecles de chevalerie, mieux qu'on ne les eût connus par la lecture de tant de mauTraductions. vaiſes chroniques. On voyoit déjà des traductions de Saluſte, de Tite-Live, de Céſar. C'étoit le meilleur moyen d'amener le vrai goût de l'hiſtoire.

Sciences, univerſités. Pluſieurs univerſités établies dans le royaume cultivoient les ſciences, encore pleines d'erreurs. Celle de Paris étoit ſi conſidérable, que dans une aſſemblée tenue à l'occaſion du ſchiſme, il ſe trouva dix mille ſuppôts qui avoient droit de ſuffrage. Le pape Honorius lui avoit défendu, au commencement du treizieme ſiecle, d'enſeigner le droit civil, de peur que cette étude

(ſi néceſſaire) ne détournât de la théologie; ou plutôt, ſelon toute apparence, parce que cette étude étoit contraire aux intérêts de la cour de Rome. De là vint qu'on ſe livra au droit canonique, une des voies les plus ſûres pour parvenir à la fortune, & qui l'emporta ſur la théologie même. Clément VII, le pape des François, appela un jour les théologiens *des viſionnaires*; apparemment à cauſe des ſubtilités dont ils rempliſſoient la ſcolaſtique.

Déſordres dans les juridictions.

Le déſordre étoit encore ſi grand dans les juridictions, que les enfans-de-chœur du Puy-en-Velai exerçoient l'office de juge des Juifs, & les condamnoient à des amendes.

Loi ſur cet objet.

Une ordonnance de 1371 défend à tous les juges eccléſiaſtiques de connoître, même par rapport aux clercs, des actions réelles ou poſſeſſoires, ainſi que des rentes & cens aſſignés ſur les héritages. Cette loi contribua beaucoup au rétabliſſement de l'autorité royale.

Réglemens pour les troupes & les jeux.

Pour réprimer la licence militaire, Charles V défendit à tout homme d'armes de ſe retirer ſans la permiſſion d'un officier ſupérieur, de jamais rien exiger des bourgeois & des payſans, de lever des compagnies ſans une permiſſion expreſſe. Les jeux de haſard, & même la paume, le billard, les dames, le palet, enfin des jeux très-innocens furent défendus, pour exciter aux jeux

de l'arc, de l'arbalête, &c. plus utiles aux gens de guerre, & auparavant dédaignés. De telles défenſes ne pouvoient avoir un effet durable.

Artillerie. L'uſage de l'artillerie devint fréquent dans les ſiéges. Les uns attribuent cette invention deſtructive à Roger Bacon, cordelier anglois; les autres à Berthold Schwarts, cordelier allemand; mais on ne peut en fixer l'époque certaine. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que les Chinois connoiſſoient depuis long-temps le fatal ſecret de la poudre, ſecret inutile chez eux, mais qui a changé en Europe tout l'ordre de la guerre & qui a fait tomber la chevalerie.

Les arts floriſſant en Italie, inconnus en France. Charles fit venir d'Allemagne Henri de Wic, artiſte célebre, qui plaça ſur la tour du palais une groſſe horloge ſonnante. On n'avoit encore rien vu de pareil. Cette invention ſi néceſſaire ſe répandit bientôt dans les provinces. Dès le treizieme ſiecle, les horloges à roues, les beſicles, le papier, la faïence, les miroirs de criſtal étoient connus en Italie; Veniſe, Gènes, Bologne, Piſe, Florence, Sienne, floriſſoient par les arts & le commerce; en France, on n'inventoit rien, on ne penſoit qu'à la guerre & aux futilités de l'école. Il s'y établit des manufactures de papier, dont l'uſage devoit être encore long-temps moins utile que pernicieux.

Obſtacles Quel progrès pouvoit-on faire dans les ſcien-

ces, lorſque les univerſités même y mettoient le plus grand obſtacle, par un eſprit de petiteſſe & de ſuperſtition; lorſque celle de Paris, dans des remontrances au pape, citées par ſon hiſtoriographe du Boulai, diſoit qu'on ne devoit pas compter la Grece au nombre des parties de l'Europe, *parce qu'elle étoit ſchiſmatique.* aux ſciences.

En 1377, l'empereur Charles IV fit un voyage dans le royaume. Il y venoit viſiter le roi ſon neveu, qu'il aimoit beaucoup, & acquitter un vœu de pélerinage à l'abbaye de ſaint-Maur, près de Paris. Les empereurs s'étoient imaginé avoir par leur titre la ſouveraineté de tout l'occident. Des juriſconſultes italiens, ſous le regne de Frédéric Barberouſſe, avoient même décidé que le monde entier leur appartenoit, & le célebre Barthole avoit érigé en article de foi, une déciſion ſi extravagante. La cour fut très-attentive au cérémonial, dans la crainte d'autoriſer cette chimere. Les complimens ſe firent tous avec précaution, en déclarant qu'on les faiſoit par ordre du roi; *car ainſi le veut le roi notre ſire, & le nous a commandé.* (Ce ſont les termes du prévôt des marchands de Paris.) Qui auroit pu prévoir que, dans la ſuite des ſiecles, un empereur incomparablement plus puiſſant voyageroit en ſage pour s'inſtruire, refuſeroit toute eſpece de cérémonie, & ne ſe feroit connoître Voyage remarquable de l'empereur dans le royaume.

qu'à la nobleſſe de ſes ſentimens, & à ſa paſſion pour le bien public ?

Le Dauphin, vicaire de l'empereur.

Charles IV nomma le dauphin ſon vicaire perpétuel & irrévocable dans le royaume d'Arles & dans la province de Dauphiné, qu'on regardoit encore comme mouvant de l'empire. La fameuſe *bulle d'or* eſt ſon ouvrage. Par cette loi fondamentale de la conſtitution germanique, le nombre des électeurs eſt fixé à ſept, *en l'honneur des ſept chandeliers de l'Apocalypſe.*

Bulle d'or.

CHARLES VI.

LE nom de Charles VI annonce tous les genres de malheurs dont la France devoit être accablée. L'ambition, l'avarice, la diſcorde, l'eſprit de cabale & de révolte, toutes les paſſions ſemblerent conjurées avec la fortune pour la ruine de l'état. Ceux qui devoient en être les ſoutiens, en furent les plus dangereux ennemis. L'hiſtoire devient ici un enchaînement de ſcenes lugubres, où l'on apprend à déteſter le vice en gémiſſant ſur les maux de la patrie.

1380.

Idée de ce regne.

Diſpute ſur la régence.

Charles n'étoit que dans ſa douzieme année. Les ducs d'Anjou, de Berri & de Bourgogne, freres du dernier roi, & le duc de Bourbon ſon beau-frere ; le premier déjà odieux par ſes vexations & ſes violences ; le ſecond, plus mo-

déré, mais inconſtant & bizarre; le troiſieme, d'un mérite brillant qui couvroit une ambition adroite; le quatrieme, plein de ſolides vertus; ces quatre princes eurent d'abord des conteſtations au ſujet de la régence. Elle appartenoit au duc d'Anjou. Charles V, craignant ſon caractere, avoit pris des meſures pour limiter ſon pouvoir. Mais il vouloit gouverner & comme régent & comme tuteur. Après une vive diſpute, on choiſit des arbitres. On régla que le roi ſeroit ſacré dans quelques mois; que juſqu'alors le duc d'Anjou gouverneroit en qualité de régent; & qu'après le ſacre, Charles VI, déclaré majeur avant l'âge, gouverneroit en ſon propre nom, par le conſeil de ſes quatre oncles.

Rapacité du duc d'Anjou.

Cette courte régence laiſſa au duc d'Anjou le moyen de ſatisfaire ſon avarice inſatiable. Il s'empara du tréſor amaſſé par l'économie de Charles le Sage, loin de diminuer les ſubſides, comme ce bon roi l'avoit ordonné en mourant, il les augmenta; il excita enfin un eſprit de ſédition dont les effets furent terribles.

Mouvement ſéditieux.

Après le couronnement, la populace de Paris vint demander avec inſolence la ſuppreſſion des impôts. On parut céder, moins à la raiſon qu'à la crainte. Les premieres démarches décident quelquefois de l'autorité du gouvernement. Enhardis par ce ſuccès, les mutins en eurent plus

d'audace. Ils demanderent qu'on chaſſât les Juifs, pillerent les maiſons des traitans, commirent des excès ſans nombre : foibles commencemens des déſordres qui devoient ſuivre.

Etats généraux.

Il y eut à Paris une aſſemblée d'états généraux, qui, abuſant des conjonctures, comme ſous le regne du malheureux Jean, porta les plus vives atteintes à l'autorité royale. On fit renoncer le roi, par une déclaration, à tout ce qui avoit été innové depuis le regne de Philippe le Bel ; on lui fit rétablir la nation dans toutes ſes *franchiſes*, *libertés*, *priviléges & immunités*. Les ſéditieux ont toujours ſu donner à ces mots le ſens qu'ils vouloient.

1381. Fin de la guerre de Bretagne.

Les Anglois, à la faveur des troubles, échapperent au péril dont ils étoient menacés dans l'intérieur du royaume. Rien ne les empêcha de ſe retirer en Bretagne. Mais les Bretons, auſſi animés contre eux, que réſolus de ne point ſubir la domination françoiſe, mirent leur duc dans la néceſſité de s'accommoder avec la France. Montfort fit donc la paix, à condition d'être reconnu pour duc de Bretagne, & d'être remis en poſſeſſion des terres ſaiſies ; s'engageant à payer au roi deux cent mille francs pour les frais de la guerre, & à l'aider envers & contre tous, ſpécialement contre les rois d'Angleterre & de Navarre. Avant ce traité, il avoit fait une pro-

teſtation ſecrete contre les engagemens qu'il alloit prendre ; moyen ſingulier de s'affranchir des ſcrupules, en ſe réſervant le droit de manquer à ſa parole.

Hommage du duc de Bretagne.

Il vint à Paris demander pardon & rendre hommage. Ce devoit être un hommage *lige*, qui engageoit la perſonne ainſi que le duché, & qui mettoit dans le cas d'encourir la peine du crime de félonie. Il prétendoit lui, que ce ne devoit être qu'un hommage *ſimple*. On ſe contenta de termes généraux, & l'hommage fut reçu *tel qu'il devoit être ſelon le droit & l'ancien uſage*. Ainſi finit une guerre fameuſe, ſur-tout par pluſieurs combats ſinguliers, où les François eurent conſtamment l'avantage ſur les Anglois. Les chevaliers avoient la fureur de cette eſpece de combats, qui ne ſervoient qu'à illuſtrer quelques champions. Trente braves de l'un & de l'autre parti ſe meſurerent en champ clos, *pour ſavoir qui avoit la plus belle amie*. Il y en eut cinq de tués, victimes d'une mémorable démence.

Révolte au ſujet des impôts.

Le duc d'Anjou, adopté par Jeanne, reine de Naples, penſoit uniquement à s'aſſurer la poſſeſſion de ce royaume, & ſacrifioit la France où ſa qualité de premier prince du ſang lui donnoit la principale autorité. Etroitement uni à l'antipape Clément, il en tiroit une partie des biens eccléſiaſtiques, en proie à l'avidité de la cour

d'Avignon. Ce n'étoit pas assez pour ce prince. Quoiqu'il fût maître du trésor de Charles V, il voulut rétablir les impôts que l'on venoit d'abolir, & augmenter par-là ses ressources, plutôt que subvenir aux besoins de la patrie. Ces nouvelles exactions causerent de nouvelles révoltes. Paris & Rouen donnerent l'exemple. La populace se déchaîna avec fureur, tandis que la plupart des bourgeois souffroient en silence.

Hugues Aubriot.

Les séditieux, pour avoir un chef, tirerent de prison Hugues Aubriot, prévôt des marchands, condamné depuis peu comme juif & hérétique, parce qu'il réprimoit les étudians de l'université, souvent coupables des plus grands crimes. Le pere Daniel en fait un scélérat digne du feu; Villaret le peint comme un débauché, ami du bien public. * La maniere dont Aubriot profita de sa liberté, semble faire son apologie. Au lieu de se mettre à la tête des rebelles, il alla en Bourgogne, sa patrie, vivre caché & tranquille. Les excès de cette populace furieuse augmentoient de jour en jour. L'abolition des impôts

Abolition des impôts.

* Aubriot avoit fait travailler aux tours de la Bastille, avoit construit le pont saint Michel, le petit Châtelet, &c. Il avoit procuré des égoûts, si utiles pour la salubrité de l'air; &, ce qui mérite peut-être autant d'éloges, il avoit employé à ces ouvrages les mendians, & toute cette canaille dont l'oisiveté perverse est un des grands fléaux de la société.

fut pour elle un ſecond triomphe & un nouveau coup pour l'autorité avilie.

Enfin le duc d'Anjou partit, laiſſant les rênes de l'état au duc de Bourgogne ; car le duc de Berri étoit trop foible, & le duc de Bourbon trop modéré, pour contrebalancer le pouvoir du Bourguignon. Départ du duc d'Anjou.

Un ſoulévement général des Flamands réduiſit le comte de Flandre à implorer le ſecours du roi. Le duc de Bourgogne, ſon gendre & ſon héritier, avoit un intérêt perſonnel à le défendre. La guerre fut réſolue : Charles VI voulut ſe mettre à la tête de ſon armée. Les Flamands, ſous la conduite d'un fils du célebre Artevelle, bravoient les dangers & la mort. Ils étoient indomptables par leur caractere, mais ſans diſcipline, & de bonnes troupes conduites avec prudence ne pouvoient manquer de les vaincre. « Je veux » qu'on tue tout, leur crioit Artevelle, excepté » le roi de France. Ce n'eſt qu'un enfant : on » lui doit pardonner : il ne ſait ce qu'il fait : il » va ainſi qu'on le mene ; nous le menerons à » Gand apprendre à parler flamand ». Pleins d'une rage & d'une confiance aveugles, ils avoient juré de ne faire effectivement quartier qu'au jeune roi. 1382. Expédition de Flandre.

La bataille de Rosbec ne fut qu'un maſſacre de ces malheureux. On aſſure qu'il en périt qua- Bataille de Rosbec.

rante mille, & que les François ne perdirent pas cinquante hommes. Toute la Flandre, excepté Gand, fut bientôt ſoumiſe. Courtrai ſe rendit volontairement. Le roi y ſéjourna. A peine en fut-il ſorti, que la ville fut livrée aux flammes & au carnage; les uns diſent par ſes ordres, les autres par la fureur qu'inſpira aux troupes la vue des éperons dorés, que l'on y conſervoit comme un monument de l'ancienne bataille de Courtrai, ſi funeſte à la nation.

Courtrai ſaccagé.

1383. Le roi punit les Pariſiens.

Le Pariſiens ne célébrerent la victoire de Roſbec par aucune démonſtration de joie. Il étoit temps de punir un peuple obſtiné dans ſa révolte. Le roi entre dans la ville avec ſes troupes. Trois cents perſonnes ſont chargées de chaînes; on ordonne aux habitans de dépoſer leurs armes au Louvre. Il s'en trouva de quoi armer cent mille hommes. En vain la ducheſſe d'Orléans & l'univerſité demandent grace pour la capitale. Les exécutions commencent, mais avec plus de cruauté que de juſtice.

Supplice d'un grand magiſtrat.

Deſmarets, avocat-général, magiſtrat ſeptuagénaire, dont l'éloquence avoit pluſieurs fois contenu les Pariſiens, dont les ſervices méritoient toute ſorte de récompenſes, fut enveloppé dans la foule des criminels, parce que les ducs de Berri & de Bourgogne le haïſſoient. Le prétexte de ſon ſupplice fut, ſelon quelques auteurs, qu'il

n'avoit pas quitté Paris comme les autres magiſtrats. Il n'y étoit demeuré que pour employer ſon crédit à calmer la ſédition. On lui ordonna ſur l'échafaud de demander pardon au roi. Ce reſpectable vieillard répondit avec fermeté : « J'ai » bien ſervi Philippe ſon biſaïeul, Jean ſon » aïeul, & Charles ſon pere. Aucun de ces rois » ne m'a rien reproché. Celui-ci feroit de même, » s'il avoit âge & connoiſſance d'homme. C'eſt » à Dieu ſeul que je demande pardon. »

Abus de l'autorité.

Quelques jours après, le roi déclara qu'il accordoit la grace des Pariſiens, & qu'il commuoit la peine criminelle en civile, c'eſt-à-dire en argent : commutation odieuſe, imaginée par les dépoſitaires de l'autorité, qui oſoient prêter au ſouverain les vues de leur baſſe avarice. Les amendes furent portées à l'excès, & il n'en revint pas le tiers au tréſor. On rétablit les aides, le douzieme denier, la gabelle & autres impoſitions ; on délibéra même ſi on ne les rendroit pas perpétuelles. Il ne reſtoit plus que ce parti pour réduire le peuple au déſeſpoir. Rouen & pluſieurs villes du royaume furent traitées comme Paris.

Punition des ſéditieux.

Croiſade en Flandre.

Le jeune roi d'Angleterre, Richard II, étoit auſſi gouverné par des oncles ambitieux, & ne jouiſſoit pas d'un ſort plus tranquille. Les Flamands lui demandoient du ſecours contre leur

prince. Urbain VI faiſoit publier une croiſade contre les partiſans de Clément. Le fanatiſme échauffa les eſprits, déjà remués par la diſcorde. Un évêque anglois, nommé généraliſſime de la croiſade, ſe vit bientôt à la tête d'une armée nombreuſe. Il ſe jeta ſur les terres du comte de Flandre, quoique attaché au parti d'Urbain. Ce prince fut vaincu. Charles VI le vengea encore, & chaſſa les Anglois. Enfin Louis III, comte de Flandre, finit ſes jours, laiſſant ſes vaſtes états à ſa fille unique, épouſe de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui devint alors un prince des plus puiſſans de l'Europe.

1384. Le duc d'Anjou meurt en Italie.

D'un autre côté, Louis d'Anjou, avec l'argent des François, tentoit inutilement de s'établir en Italie. La reine de Naples avoit été étranglée par l'ordre de Charles de Durazzo, ſon couſin, ſurnommé *de la Paix*, à qui Urbain VI avoit donné ce royaume. Loin de la venger & de recueillir ſon héritage, le duc d'Anjou vit ſon armée périr de faim & de maladie. Il fut battu, bleſſé, & mourut près de Bari, le déſeſpoir dans l'ame. A peine la dixieme partie de ſes troupes revint-elle en France. La plupart des chevaliers & des ſeigneurs ne ſubſiſterent à leur retour qu'en mendiant. On trouve peu d'exemples d'une ambition plus malheureuſe ; elle avoit ruiné l'état, & lui attira dans la ſuite de nouveaux déſaſtres.

La paix ſeule auroit pu remédier aux maux publics; mais le caractere bouillant de Charles VI, autant que les prétentions inſoutenables des Anglois, la rendoit preſque impoſſible. Après de vaines négociations, on réſolut de faire une deſcente en Angleterre. Les Gantois entreprirent de brûler la flotte. Leur complot ayant été découvert, le duc de Bourgogne profita de l'occaſion pour tourner les armes françoiſes contre les rebelles de Flandre. Telle étoit la férocité de ce peuple, que pluſieurs priſonniers refuſerent le pardon qu'on vouloit leur accorder. « Le roi eſt » aſſez puiſſant, dirent-ils, pour aſſujettir les » corps, mais non pas pour aſſervir les eſprits » des Flamands. Lorſqu'on nous aura tous tués, » nos os ſe raſſembleront pour combattre. » Un d'eux s'offrit néanmoins à décapiter les autres, ſi on vouloit lui ſauver la vie. C'étoient ſes compatriotes, ſes parens! Il les exécuta tous, & fut immolé à ſon tour comme un monſtre à qui l'on ne devoit point tenir parole. Le duc de Bourgogne recueillit ſeul les fruits de cette campagne. La Flandre entiere ſe ſoumit, ſans vouloir cependant reconnoître le pape d'Avignon, qui abſorboit par des extorſions odieuſes les richeſſes du clergé.

Férocité des Flamands.

C'étoient tous les jours de nouveaux impôts levés tyranniquement par ordre de ce pontife,

Exactions de Clément VII.

dans le royaume. outre le dixieme de tous les biens eccléſiaſtiques. Enfin le cri général réveilla le gouvernement ; & l'on mit un frein à ſa rapacité. Un ſeul exemple fera juger du mal & du remede. L'abbaye de S. Denis avoit été taxée pour le dixieme à neuf cent ſoixante-une livres ; la taxe fut réduite à quatre cents. Quelles ſommes une cour étrangere tiroit du royaume, tandis que l'état manquoit de reſſources !

1386. Le projet d'attaquer l'Angleterre ſubſiſtant toujours, on fit au port de l'Ecluſe un armement

Grand armement perdu. formidable, où toutes les forces du royaume ſembloient réunies. Quinze cents vaiſſeaux devoient tranſporter cent mille hommes. Le roi n'attendoit pour s'embarquer que le duc de Berri. Il lui envoya courier ſur courier. Le duc arriva lorſque la ſaiſon ne permettoit plus de mettre à la voile. On ne peut douter qu'il n'eût deſſein de faire avorter l'entrepriſe, ſoit par jalouſie contre ceux qui l'avoient formée, ſoit par attachement pour les Anglois, dont il fut ſoupçonné d'avoir reçu de groſſes ſommes. Tant de préparatifs ruineux étoient perdus, & la mauvaiſe volonté des princes augmentoit continuellement les plaies de l'état.

Fin tragique de Charles le Mauvais. On vit du moins un grand exemple, mais trop rare, du crime puni dès cette vie. Le plus ſcélérat des hommes, Charles d'Evreux, roi de Navarre,

Navarre, périt enfin d'une maniere digne de lui. Epuiſé par la débauche, à l'âge de cinquante-ſix ans, pour ranimer la chaleur naturelle, il ſe faiſoit envelopper dans un drap imbibé d'eſprit-de-vin. Le feu prit à ce drap par la faute d'un valet de chambre. Le prince ſouffrit des douleurs affreuſes, dont il mourut quelques jours après. Il avoit chargé un Anglois en 1384 d'empoiſonner le roi, le frere du roi, ſes oncles, & les principaux ſeigneurs de la cour. L'empoiſonneur ayant accès dans les cuiſines, il auroit pu exécuter ce crime. Il fut arrêté en arrivant, peut-être ſur les avis du prince de Navarre, auſſi fidele que ſon pere étoit perfide: il avoua tout.

Sa ſcélérateſſe.

Une choſe remarquable parmi tant d'événemens extraordinaires, c'eſt qu'on commença le procès du roi de Navarre deux mois après ſa mort. Les pairs étant aſſemblés, le premier huiſſier l'appela à la porte du parlement. Comme il ne ſe préſenta perſonne, la procédure ſe fit en regle. Cette affaire fut appointée, & n'eut point de ſuites. On ne cherchoit vraiſemblablement qu'un titre pour confiſquer les poſſeſſions du Navarrois en Normandie. Il eſt conſolant d'obſerver que les crimes ne réuſſirent jamais bien à cette ame noire; & que ſi elle mettoit ſon bon-

Procès du roi de Navarre, après ſa mort.

heur à nuire aux autres, ce bonheur fut toujours empoiſonné de cruels chagrins.

Le connétable de Cliſſon arrêté en Bretagne.

Un troiſieme armement contre l'Angleterre devint auſſi inutile que les précédens. Le connétable Olivier de Cliſſon, ce frere d'armes de du Gueſclin, grand homme de guerre, mais violent & avare, étoit chargé de l'entrepriſe. La haine du duc de Bretagne pour Cliſſon la fit échouer. Celui-ci vouloit marier une de ſes filles à Jean de Blois, encore priſonnier des Anglois, & dont il devoit payer la rançon. Montfort, depuis long-temps ennemi de Cliſſon, comme de la maiſon de Blois, ne garda plus de meſure. Il attira le connétable à ſa cour, l'envoya en priſon, ordonna même à Bavalan, un de ſes officiers, de le noyer pendant la nuit. Le lendemain, revenu de ſes tranſports de fureur, il ſentit toute l'énormité de cet attentat & ſe livra au déſeſpoir. Le ſage Bavalan lui apprit alors qu'il n'avoit point exécuté un ordre injuſte, & que Cliſſon étoit vivant. Mais il exigea cent mille francs d'or du connétable pour ſa liberté.

Ordre injuſte non exécuté.

Le duc répare ſa violence.

Peu s'en fallut que le roi ne portât la guerre en Bretagne, pour venger un affront qui rejailliſſoit ſur la couronne. Le duc vint le réparer à Paris; mais l'expédition d'Anglererre ne put avoir lieu. On perdit l'occaſion la plus favorable; car

les Anglois révoltés contre Richard II, étoient ſur le point de le détrôner.

L'impétuoſité du roi ſe tourna contre le duc de Gueldres, jeune prince dont il avoit reçu un défi. Il marcha en perſonne pour le châtier avec éclat ; il ſe laiſſa fléchir par une prompte ſatisfaction, & ramena auſſitôt l'armée. Voilà où aboutiſſoient les dépenſes & les impôts qui épuiſoient le royaume. Tous les moyens d'avoir de l'argent étoient employés. On vendoit aux Juifs le droit de ruiner les citoyens. On leur permit, pour dix ans, d'exiger de leurs débiteurs l'intérêt des intérêts, avec défenſe à quelque juge que ce fût de s'oppoſer aux abus qu'ils pourroient commettre. Leurs uſures montoient à près de deux tiers du principal pour une ſeule année. Ces avides uſuriers furent chaſſés ſans retour en 1394.

Nouvelles fautes.

Uſures des Juifs.

Charles VI, las d'être gouverné par les ducs de Berri & de Bourgogne, à qui l'on attribuoit les maux de la France, prit en main les rênes de l'état, & mit le connétable de Cliſſon à la tête du conſeil. Ce changement eût été avantageux, ſi le roi avoit joint aux qualités d'un bon cœur, celles d'un eſprit ſage & ſolide. Il étoit humain, généreux, plein de bravoure ; mais d'une vivacité fougueuſe, léger, imprudent, entêté, incapable de réflexions, & dominé par ſes ca-

1388.

Le roi veut gouverner par lui-même.

prices. Les ducs de Bourgogne & de Berri ſe retirerent, après avoir eu l'audace de demander qu'on les dédommageât de leurs dépenſes : le premier vouloit pour quelques années les revenus de la Normandie. C'étoit le comble de l'inſolence. Le duc de Bourbon, retenu à la cour, avoit trop peu de part au gouvernement ; ſes avis déſintéreſſés ne pouvoient prévaloir ſur les paſſions des miniſtres qui obſédoient le jeune monarque. Il ſaiſit le premier prétexte de s'abſenter avec honneur. La république de Gènes demandoit du ſecours contre les corſaires d'Afrique : on lui confia cette expédition. Les chevaliers chrétiens allerent ſe battre dans la contrée où ſaint Louis étoit mort, & en revinrent bientôt avec une gloire ſtérile, ſe conſolant du peu de ſuccès de l'entrepriſe par le plaiſir de raconter leurs aventures.

Le duc de Bourbon en Afrique.

L'humeur guerriere du roi s'échauffa au récit de leurs proueſſes. Sur-le-champ il réſolut de porter la guerre chez les muſulmans, *pour accomplir*, diſoit-il, *les voeux de ſes ancêtres*. On ne put le diſſuader de ce deſſein, qu'en lui repréſentant qu'il valoit mieux commencer par l'extinction du ſchiſme. Il ſe détermina donc à paſſer en Italie, ſans autre motif que de la ſoumettre par les armes à l'obédience de Clément. L'antipape Urbain VI venoit de mourir après

Projet inſenſé de croiſade.

une expédition militaire. Mais les cardinaux romains lui avoient donné un ſucceſſeur, Boniface IX ; & l'égliſe étoit toujours diviſée en deux partis, qui ſe déchiroient ſous les étendards de la religion.

1392. Craon aſſaſſine le connétable.

Des intrigues de cour & de nouveaux incidens firent bientôt perdre de vue cette guerre d'Italie. Pierre de Craon, ſeigneur puiſſant & vicieux, ayant été diſgracié, ſe retira chez le duc de Bretagne. Ce prince lui perſuada que Cliſſon étoit l'auteur de ſa diſgrace. C'en fut aſſez pour inſpirer le deſſein d'une cruelle & baſſe vengeance. Dans le temps où la cour n'étoit occupée que de fêtes après une dangereuſe maladie du roi, Craon ſe rend ſecrétement à Paris, & avec une troupe d'aſſaſſins attaque de nuit le connétable qui ſortoit d'un bal. Cliſſon ſe défend ſeul & tombe enfin ſans connoiſſance. Les meurtriers le croyant mort prennent la fuite. Ses bleſſures n'étoient pas dangereuſes. Le roi, que cet accident avoit pénétré de chagrin, eut la conſolation de le voir guéri, & jura de le venger.

Le roi fait la guerre pour venger Cliſſon.

Il envoya demander Craon au duc de Bretagne. Celui-ci aſſura qu'il ignoroit ſa retraite. Charles n'en fut que plus irrité : il réſolut de prendre les armes, quoique les ducs de Berri & de Bourgogne accuſaſſent le connétable de dé-

tourner à ſon profit (comme ils avoient fait eux-mêmes) les revenus de l'état. Ses immenſes richeſſes rendoient l'accuſation trop vraiſemblable. Une guerre entrepriſe pour la querelle particuliere de Cliſſon, excitoit les murmures de toute la France. Le roi n'écouta rien, & ſe mit en marche.

Démence de Charles VI.

Traverſant la forêt du Mans, il apperçoit tout-à-coup un inconnu, couvert d'une robe blanche, nu-pieds & nu-tête, qui s'élance d'un air terrible, ſaiſit la bride de ſon cheval, & lui crie: *N'avance pas davantage, retourne, car on te trahit.* Il continue cependant ſa route. Quelques momens après, un page qui portoit la lance du roi, la laiſſe tomber ſur le caſque d'un autre page. Au bruit du coup, le roi entre en fureur ; il s'imagine qu'on le trahit ; il met l'épée à la main, renverſe les pages, frappe ſur tout ce qu'il rencontre ; ſon épée ſe briſe ; les forces commencent à lui manquer ; on s'approche, on le ſaiſit, on le tranſporte au Mans demi-mort. Les uns le croyoient empoiſonné, d'autres enſorcelé. Cette frénéſie venoit uniquement & des ardeurs du ſoleil, (on étoit au mois d'août,) & de la frayeur dont il fut ſaiſi dans la forêt. Il avoit déjà éprouvé auparavant quelques accès de délire, préſages de la maladie dont il ne guérit jamais.

Boniface IX assura que Dieu punissoit le roi d'avoir soutenu l'antipape d'Avignon. Celui-ci & ses adhérens dirent que Dieu le punissoit de n'avoir pas fait la guerre à l'antipape de Rome. C'est ainsi qu'on interprete comme on veut les décrets de la providence. Adorons ses desseins, & n'osons ni les sonder, ni les prévenir.

Les deux partis la regardent comme une punition de Dieu.

Pendant que le malheureux Charles recouvroit insensiblement la raison, les ducs de Berri & de Bourgogne s'emparerent du gouvernement. Clisson prit la fuite; les autres ministres, ou s'évaderent, ou furent arrêtés; & leur ruine entraîna celle de leurs créatures. Le roi laissoit faire. On cherchoit tous les moyens de l'amuser, peut être par politique autant que pour le guérir. Ces amusemens produisirent un nouveau malheur. Toute la cour étoit assemblée pour un bal. Le roi entra déguisé en sauvage, conduisant cinq seigneurs habillés de même & enchaînés les uns aux autres. Le duc d'Orléans, son frere, approcha indiscrétement un flambeau. Leurs habits étoient de toile enduite de poix & garnie d'étoupes. Le feu y prit, se communiqua dans le moment. Quatre de ces seigneurs en moururent. Charles s'étoit écarté : la duchesse de Berri le cacha sous la queue de son manteau. Bientôt ses accès de démence le reprirent. Par une folie plus grande que la sienne, on fit venir de Guienne un ma-

Nouvel accident du roi.

1393.

Magicien appelé pour le guérir.

gicien qui promettoit de le guérir avec une parole, & qui trompa fort long-temps la cour, également ſuperſtitieuſe & corrompue. Le monarque languit ſept mois dans cet état pitoyable. Il ne ſe rétablit que pour avoir quelques intervalles de raiſon, ſuivis de funeſtes rechûtes. Son regne devoit encore durer trente ans. C'étoit trente ans de calamités pour le royaume.

1395. Treve avec l'Angleterre.

Les négociations de paix ſe renouveloient toujours inutilement entre la France & l'Angleterre, les Anglois demandant l'exécution entiere du traité de Bretigni qu'ils avoient ſi mal obſervé, & les François inſiſtant ſur la démolition de Calais, la plus importante place des ennemis. Richard II, mépriſé & haï de ſon peuple, penchoit à s'unir avec Charles. Il lui fit demander en mariage ſa fille Iſabelle. On conclut une treve de vingt-huit ans. Les deux rois ſe virent en Picardie, & ſe donnerent mille témoignages d'affection. Ils promirent de travailler de concert à l'extinction du ſchiſme; mais l'autorité royale étoit trop foible contre l'ambition des pontifes.

Continuation du ſchiſme.

Depuis long-temps l'univerſité, appauvrie par la cour d'Avignon, & touchée des horreurs d'un ſchiſme qui rendoit tout incertain, qui troubloit toutes les conſciences, qui attiroit des anathêmes ſur toutes les têtes, avoit fort à cœur de travailler à la pacification de l'égliſe. Son

crédit lui inſpiroit une extrême confiance. Elle exhorta le roi à faire ceſſer le ſcandale; elle préſenta un mémoire ſur cet objet; elle écrivit à Clément une lettre hardie & forte, dont il fut ſi indigné, qu'il mourut de chagrin trois jours après (1394). Les cardinaux d'Avignon ſignerent un acte par lequel ils s'obligeoient avec ſerment, chacun en particulier, à renoncer au pontificat quand l'élection auroit été faite, ſi le plus grand nombre d'entre eux jugeoit cette voie utile pour finir les troubles. Le cardinal Pierre Luna, aragonois, fut élu, & prit le nom de Benoît XIII. Il ratifia auſſitôt l'acte qui devoit donner la paix à l'égliſe, & faire ceſſer le ſcandale. Ses premieres démarches n'annonçoient que l'eſprit de modération & de concorde; apparence trompeuſe, qui voiloit une ambition ardente & une inflexible opiniâtreté. En vain le roi lui envoya ſon frere & deux de ſes oncles pour le déterminer à la ceſſion; en vain les cardinaux déclarerent qu'elle étoit auſſi néceſſaire que convenable. La tiare lui avoit inſpiré d'autres ſentimens. Il tergiverſa d'abord, & finit par des refus formels, ſans égard pour un ſerment qui exigeoit le ſacrifice de ſa dignité. Boniface IX n'étoit pas moins réſolu de mourir pape.

Benoît XIII, nouvel anti-pape.

On prit enfin le parti qu'on auroit peut-être dû prendre dès le commencement du ſchiſme. 1398.

La France ne reconnoit plus de pape.

Un concile national, assemblé à Paris, décida la neutralité entre les deux compétiteurs. Conformément à cette décision, le roi déclara qu'il renonçoit à l'obédience de Benoît, & défendit de faire passer à Avignon l'argent du royaume. Le fier pontife ne céda point. Il appela des troupes aragonnoises, il soutint un long siége contre le maréchal de Boucicault. Nous reprendrons le fil de cette affaire, malheureusement propre à diminuer le respect pour la puissance spirituelle, si l'on avoit l'injustice de confondre les usurpations de l'homme avec les droits de l'église.

1399. Richard II détrôné.

Le mariage du roi d'Angleterre & d'Isabelle de France; Brest & Cherbourg vendus à Charles VI, & évacués; les dépenses ruineuses de Richard II, qui fouloit les peuples & dissipoit leurs richesses, souleverent contre lui un peuple toujours terrible dans les révoltes. Le jeune Henri, duc de Lancastre, son cousin-germain, profita des circonstances pour le détrôner. Richard vaincu se montra le plus lâche des hommes. On lui fit son procès; il se reconnut lui-même indigne du sceptre. L'usurpateur le tint en prison où il mourut assassiné, & cette violence ne parut aux Anglois qu'un acte de justice. Henri IV (c'est le nom du nouveau roi) s'assura d'abord par sa politique, ensuite par sa cruauté, la jouissance d'un royaume acquis par le crime. La

Henri IV, roi d'Angleterre

cour de France ſe hâta de négocier avec lui. Elle fit quelques tentatives ſecretes pour recouvrer la Guienne. Henri le ſut, & ne s'en inquiéta point. « Jamais, dit-il, les Bordelois ni » les Bayonnois ne ſe tourneront contre nous : » ils ſont avec nous francs & quittes; & ſi les » François les dominoient, ils ſeroient taillés & » retaillés deux ou trois fois l'an. » Il confirma la treve, moins par crainte que par prudence, pour affermir ſa nouvelle domination.

Impoſture de deux religieux.

La France voyoit ſe multiplier chaque jour les ſujets d'alarmes & de douleurs. Deux auguſtins s'étoient vantés de guérir le roi. Après des remedes inutiles, & des opérations magiques encore plus vaines, ayant fait à la tête du malade quelques inciſions qui redoublerent ſes accès, leur conduite excita des ſoupçons. On les obſerva ; on reconnut leur fourberie mêlée de débauche. Interrogés d'où provenoit la maladie du roi, ils l'attribuerent à des maléfices, & accuſerent même le duc d'Orléans. L'impoſture fut découverte par leur propre aveu. Ils l'expierent à la Greve. Le ſupplice de ces moines qui avoient abuſé la cour pendant ſix mois, prouve que la démence de Charles VI n'étoit pas la ſeule à craindre dans le royaume. Si la magie & la ſuperſtition troubloient les eſprits,

des paſſions frénétiques dominoient les cœurs, & produiſirent des maux ſans remede.

Soupçons ſur la ducheſſe d'Orléans.

Quelques années auparavant, le bruit s'étoit déjà répandu que la ducheſſe d'Orléans avoit non-ſeulement cauſé la maladie du monarque, mais tenté d'empoiſonner le dauphin. Charles parut le croire, & la fit éloigner de la cour. Galéas Viſconti, pere de cette princeſſe, envoya des chevaliers milanois défier *à outrance* les accuſateurs. Ses chevaliers ayant été renvoyés ſans réponſe, il défia le roi lui-même. Les crimes les plus noirs ne devenoient que trop communs.

1401. Diviſion à la cour.

Le duc d'Orléans, accuſé ridiculement d'avoir enſorcelé le roi, avoit réellement enlevé au duc de Bourgogne une grande partie de ſon crédit. La jalouſie diviſa ces princes : ils devinrent ennemis mortels. Le premier obtint de ſon frere l'adminiſtration des finances, & bientôt après le gouvernement de l'état. Une nouvelle impoſition qu'il établit, dans le temps où l'on auroit dû ſoulager le peuple, le rendit auſſi odieux que ſes débauches le rendoient mépriſable. Il fallut ſupprimer l'impôt, tant les murmures éclaterent de toutes parts. Les ducs d'Orléans & de Bourgogne prirent les armes à cette occaſion; mais on prévint la guerre civile, & l'on décida dans le conſeil que, tant que le roi ſeroit malade, le duc

de Bourgogne gouverneroit. Son âge, ſon expérience, l'étendue de ſes domaines décideront en ſa faveur.

Conduite odieuſe de la reine.

Quoique le duc d'Orléans eût ſouſcrit à cette délibération, confirmée par le ſouverain, ſon reſſentiment n'en fut que plus vif. Les liaiſons ſuſpectes de ce prince avec la reine, Iſabelle de Baviere, contribuoient à entretenir la défiance de ſon rival. Iſabelle maîtriſoit un époux qu'elle trahit bientôt ouvertement. Elle obtint de ſa ſtupide complaiſance le pouvoir d'annuler & de révoquer les donations qu'il avoit faites ou pourroit faire dans la ſuite. Le tenant ainſi enchaîné, elle oublia tous les devoirs. Ses propres enfans manquoient du néceſſaire. Leur gouvernante avoua au roi que ſouvent ils n'avoient ni habits ni nourriture. *Hélas!* dit-il, *je ne ſuis pas mieux traité.* Nous frémiſſons d'horreur, en liſant qu'il reſta plus de cinq mois ſans ſe coucher ni changer de linge. A peine daignoit-on penſer qu'il exiſtât. Que pouvoit attendre le peuple de l'humanité des grands, ſi le roi malade étoit privé de ſecours?

Indignités à l'égard du roi.

1404. Jean ſans-peur oppoſé au duc d'Orléans.

La mort de Philippe, duc de Bourgogne, laiſſa le champ libre à l'ambition du duc d'Orléans. Maître du cœur de la reine, il le fut bientôt de tout l'état, ſous le titre de lieutenant-général du

royaume. Le peuple, impitoyablement vexé, vomiſſoit contre l'un & l'autre les injures & les malédictions. Mais ce qu'il y avoit de plus à craindre pour le frere du roi, c'étoit la haine profonde & cruelle du nouveau duc de Bourgogne, Jean *ſans peur*, prince qui ſe faiſoit un jeu de la religion & de la morale, méchant par goût & par ſyſtême. Il demanda d'être admis au conſeil, où il eut bientôt occaſion de ſe ſignaler. Le duc d'Orléans, qui ſembloit regarder tous les biens de la nation comme la proie de ſa cupidité, propoſa une nouvelle taille générale. Perſonne n'oſoit le contredire. Le duc de Bourgogne prit la parole, & voulant gagner l'eſtime & l'amour du peuple, il repréſenta vivement la miſere publique, les vices de l'adminiſtration, le mauvais emploi des finances; il s'offrit à défendre le royaume, ſi les ennemis venoient l'attaquer; il déclara de plus qu'il ſauroit bien empêcher dans ſes états la levée de cet impôt. N'ayant rien gagné par ſes conſeils, il ſe retira, & fut dès-lors l'idole des Pariſiens. Sa préſence devient néceſſaire; on le rappelle pour le conſulter, ainſi que les autres princes. L'état du roi étant devenu plus fâcheux, le duc ne laiſſe pas de ſe mettre en marche, mais avec des troupes. La reine & le duc d'Orléans quittent Paris, &

1405. Il arme.

veulent enlever le dauphin. Jean *ſans-peur* court après lui, le ramene, reçoit les remercimens de la ville & de l'univerſité.

Crédit de l'univerſité : abus de ce crédit.

Ce dernier corps avoit plus de pouvoir que jamais ; & ayant été admis aux conſeils à l'occaſion du ſchiſme, il s'arrogeoit une ſorte d'inſpection ſur les affaires d'état. Le duc d'Orléans avoit dit un jour à ſes députés : *Retournez à vos écoles, & ne vous mêlez que de votre métier.* Auſſi l'univerſité ſe déclara-t-elle contre lui. Il eſt ſurprenant que des hommes voués à la culture des letrres, & reſpectables par des lumieres alors peu communes, ne puſſent eux-mêmes ſe défendre de ce vertige, qui tirant les hommes de leur ſphere, offuſque un mérite réel par de chimériques prétentions. Quelques années après, dans une aſſemblée des états, le député de l'univerſité attaqua nommément pluſieurs perſonnes conſidérables, ſans épargner même le chancelier. *Il eſt bien impertinent*, dit un homme de la cour, *que des gens qui font trafic de doctrine, étendent l'autorité des claſſes juſqu'au gouvernement du royaume.*

1407. Le duc d'Orléans aſſaſſiné

Les deux princes, ſur le point d'en venir aux armes, parurent ſe réconcilier de bonne foi. Mais le duc de Bourgogne méditoit la perte de ſon rival. Celui-ci joignoit aux pratiques de dévotion le libertinage le plus effréné, mélange

monſtrueux par lequel on ſe raſſure dans le vice, en y mêlant une apparence de vertu. Il ſe vantoit des faveurs qu'il avoit reçues des dames de la cour, & nommoit parmi ſes maîtreſſes la ducheſſe de Bourgogne, femme d'une haute réputation. Ce fut peut-être ce qui avança ſes jours. Jamais ſcélérat ne ſut mieux voiler que le duc de Bourgogne le plus infame deſſein. Il avoit couché dans le même lit avec le duc d'Orléans; il venoit de communier à la même meſſe, & de ſigner un acte de confraternité inviolable. Il ſe préparoit cependant de longue main à l'aſſaſſiner. Le crime fut exécuté le lendemain de cette cérémonie. Les ſatellites attendirent le frere du roi dans une rue où il devoit paſſer la nuit. On l'enveloppa, on l'aſſomma. *Je ſuis le duc d'Orléans*, s'écria le prince. *Tant mieux*, répondirent les meurtriers, *c'eſt ce que nous demandons.*

Conduite du duc de Bourgogne.

Le duc de Bourgogne, en ſcélérat hypocrite, affecte d'abord l'indignation & la douleur. Mais le prévôt de Paris ayant rapporté au conſeil, qu'un des meurtriers s'étoit réfugié dans l'hôtel de ce prince; celui-ci déconcerté & tremblant tira le duc de Berri à l'écart, lui avoua ſon crime, en diſant que *le diable l'avoit tenté & ſurpris.* Le lendemain il vint encore au conſeil. On l'empêcha d'entrer; il prit la fuite, tandis que la crainte ſuſpendoit les eſprits, & que le duc de Bourbon

Bourbon opinoit ſeul à la punition du coupable. Le frere unique du roi aſſaſſiné preſque ſous ſes yeux, l'aſſaſſin reconnu, l'aſſaſſinat impuni : c'étoit un événement digne de ce ſiecle d'horreurs. Les ſuites n'en furent ni moins étranges ni moins funeſtes. Loin de conſentir aux ſatisfactions que l'on demandoit, le duc de Bourgogne oſa faire trophée de ſon crime. Il revint à Paris avec un appareil de guerre; il y entra aux acclamations du peuple, qui cria *noël*, comme on faiſoit à l'entrée du ſouverain; enfin il arracha la permiſſion de faire publiquement ſon apologie.

Il triomphe après ſon crime.

Dans une grande aſſemblée, en préſence du dauphin & des autres princes, le cordelier Jean Petit, docteur de l'univerſité, vendu au Bourguignon, prononça avec effronterie un long diſcours, où, après avoir prouvé par douze argumens, *en l'honneur des douze apôtres*, qu'il étoit permis à chaque particulier de tuer un tyran, il fit l'application de cette maxime au prince aſſaſſiné, lui imputant tous les forfaits imaginables. Il conclut qu'on devoit récompenſer l'auteur de l'aſſaſſinat, *à l'exemple des rénumérations qui furent faites à monſeigneur ſaint Michel l'archange pour avoir tué le diable, & au vaillant homme Phinées qui tua Zambri.* Chaque mot de ce diſcours devoit révolter : il ne falloit qu'une

1408.

Apologie abſurde de ce prince.

lueur d'humanité & de raiſon pour en découvrir l'abſurde & exécrable fanatiſme. Cependant perſonne n'ouvrit la bouche, ne contredit le docteur.

Le duc aſſaſſin, maître de tout.

Le duc triomphant, muni de lettres d'abolition que le roi fut contraint de lui donner, marcha contre les Liégeois, qui faiſoient la guerre à Jean de Baviere, ſon beau-frere, leur évêque, parce qu'il ne vouloit point ſe faire prêtre. Il les battit, & ramena ſon armée victorieuſe. On avoit révoqué les lettres d'abolition; la reine & le dauphin avoient été chargés du gouvernement pour le temps où le roi ſeroit malade. Mais Jean *ſans-peur* n'eut qu'à ſe montrer. Les Pariſiens l'adoroient; la cour trembla. Alors, comme la politique demandoit quelque réparation pour un crime dont le ſouvenir ne s'effaçoit pas, il conſentit à faire des excuſes de pure cérémonie, & affermit par cette légere ſoumiſſion un pouvoir capable de bouleverſer le royaume.

1409. Il fait exécuter Montagu.

Son pouvoir étoit ſi abſolu, qu'il fit arrêter, juger illégalement, & décapiter Jean de Montagu, grand-maître de la maiſon du roi, ſurintendant des finances, premier miniſtre, homme tout puiſſant, mais enrichi par d'infames déprédations. Charles VI, manquant de tout, forcé de mettre en gage ſa vaiſſelle, ſes bijoux & ſes meubles, l'avoit chargé d'emprunter ſur ces ef-

fets : on les trouva tous à Marcouſſi, recélés dans la maiſon de Montagu. Le ſupplice d'un tel criminel n'annonçoit que les violences du Bourguignon. Maître de la perſonne du roi, maître de Paris qu'il ceſſa bientôt de ménager, plus il croiſſoit en puiſſance, plus la haine des princes du ſang s'irritoit contre ſon ambition indomptable.

1411. Guerre civile.

Le jeune duc d'Orléans, ſecondé par ſon beau-pere le comte d'Armagnac, entreprend de venger la mort de ſon pere. Il envoie un cartel au duc de Bourgogne, en ces termes : « Charles, » duc d'Orléans, à toi Jean, qui te dis duc de » Bourgogne, pour l'homicide horrible par toi » proditoirement, de guet-à-pens, & par tes » aſſaſſins ordinaires, commis en la perſonne » de notre très-redouté ſeigneur & pere, &c. » La France eſt partagée entre les Bourguignons & les Armagnacs. On ſe bat en pluſieurs endroits. Les bouchers de Paris armés pour Jean *ſans-peur*, ſignalent leur audace ſanguinaire contre ſes ennemis. Pluſieurs des principaux bourgeois prennent la fuite. Mêmes déſordres dans les provinces. Les deux partis avoient mendié honteuſement les ſecours de l'Angleterre : l'intérêt public n'étoit rien pour eux. Un accommodement parut éteindre l'incendie ; les Anglois fu-

tent renvoyés ; mais la fureur des factions, l'insolence des bouchers, (qu'on appeloit *Cabochiens*, du nom de Caboche leur chef) les manéges d'une foule d'ambitieux ennemis de la paix ; sur-tout le caractere du duc de Bourgogne, qui sacrifioit tout à l'envie de dominer, firent bientôt évanouir les espérances de calme.

1419. Le roi contre le duc de Bourgogne.

Ce prince entreprit d'enlever le roi. Son projet ayant été découvert, la cour & une partie du peuple changerent subitement à son égard. Ceux dont il étoit l'idole ne le regarderent que comme un traître & un homicide. On le déclare ennemi de l'état. Charles VI marche contre lui en personne. Le duc, trop foible pour résister à l'armée royale, revient aux négociations. Sa fierté plia dans cette conjoncture. Le comte de Brabant son frere, & la comtesse de Hainaut, vinrent trouver le roi, lui protesterent que le duc seroit un sujet fidele. « Si cela est, répondit » Charles, qu'il se présente comme il convient » à un sujet. S'il demande justice, on la lui » fera, s'il demande pardon, il l'obtiendra. » La paix se fit, telle que la cour pouvoit la souhaiter, ou plutôt telle qu'on pouvoit l'espérer entre des princes qui, en paroissant se réunir, conservoient toujours les mêmes sentimens de jalousie & de haine. On la conclut trois fois à

Il plie cette fois.

Chartres, à Bourges, à Auxerre; & ces traités ne furent en quelque ſorte que des préparatifs de guerre & de trahiſon.

Les François & les Anglois avoient ſouvent violé la treve de vingt-huit ans. Mais Henri IV ne profita point des calamités de la France. Environné d'ennemis domeſtiques, il ſe borna prudemment à réprimer leurs complots. Ce prince étant mort en 1413, ſon fils Henri V lui ſuccéda. C'eſt à lui qu'il étoit réſervé d'ébranler les fondemens de la monarchie françoiſe. Les conditions de paix qu'il offrit d'abord, étoient ſi dures & ſi honteuſes, qu'on les rejeta avec indignation. Il vouloit toutes les provinces enlevées à l'Angleterre. On promit de lui céder la Guienne, la Saintonge &c. Il les dédaigna. Une lettre menaçante écrite au roi, dans laquelle il l'appeloit *le prince Charles, notre couſin & adverſaire de France*, ſervit de déclaration de guerre.

La guerre recommence avec les Anglois.

Henri s'embarqua, vint aſſiéger Harfleur, & prit cette ville. Ne pouvant plus rien entreprendre, parce que les maladies avoient ruiné ſon armée, & que ſa flotte avoit été diſſipée par la tempête, il ſe mit en route pour Calais. Rien n'étoit plus facile que de lui fermer le paſſage. Une armée quatre fois plus forte que la ſienne devoit le forcer à ſe rendre ou à périr de famine. Mais trop de confiance eſt ſouvent pire

1415. Henri V en France.

Bataille d'Azincourt. que la foibleſſe. On lui laiſſe paſſer la Somme; on le pourſuit dans la plaine d'Azincourt; on préfere les riſques d'une bataille à l'avantage de vaincre ſans combat. Les mêmes fautes qu'on avoit commiſes à Créci & à Poitiers produiſent le même déſaſtre. L'avantage du terrein, l'adreſſe des archers anglois, l'habileté & le courage du jeune roi d'Angleterre, la néceſſité de vaincre ou de périr, lui procurerent une victoire éclatante. Sept princes & plus de huit mille gentilshommes françois reſterent ſur le champ de bataille. Les ducs d'Orléans & de Bourbon furent priſonniers. C'eſt à la témérité des chefs, & à l'ignorance du connétable d'Albret, qu'on doit attribuer ce malheur public. Ils ſembloient conduire l'armée à la boucherie. Henri V repaſſa la mer, manquant de troupes & d'argent. Mais la France avoit dans ſon ſein des ennemis plus redoutables, les princes ambitieux & les mauvais citoyens.

Etat affreux du royaume. Le comte d'Armagnac, devenu connétable & ſurintendant des finances, voulut gouverner en deſpote. Nouvelles exactions, nouveaux ſupplices. Chaque changement dans le miniſtere étoit une plaie mortelle pour le royaume. Toutes les démarches des grands ne tendoient qu'à le déchirer. Tandis qu'on proſcrivoit les partiſans du duc de Bourgogne, il ſe lia par un traité ſecret

avec Henri V, le reconnoiſſant déjà pour roi de France. Le duc de Berri mourut, prince cruellement avare, qui avoit ruiné l'état, & qui n'avoit fait d'autre bien que de bâtir des égliſes. Deux dauphins étoient morts preſque en même temps. Le comte d'Armagnac, uni au nouveau dauphin, (depuis Charles VII) enleva un tréſor que la reine Iſabelle de Baviere avoit amaſſé aux dépens du peuple.

Cette princeſſe vivoit à Vincennes dans un déſordre public. Le roi ſurprit un de ſes amans & le fit noyer. On la transféra enſuite à Tours, on l'y tint comme priſonniere. Iſabelle, juſqu'alors ennemie déclarée de Jean *ſans-peur*, n'héſita point à ſe liguer avec lui contre l'état. Le duc l'ayant tirée de ſa priſon, elle établit un parlement à Troyes, & envoya par-tout ſes ordres en qualité de régente, prétendant que ce titre, dont elle avoit joui quelque temps, étoit irrévocable. Alors tout fut double dans la monarchie; c'étoit l'image du chaos.

1417. La reine liguée avec le duc de Bourgogne.

Un traître introduit le duc de Bourgogne dans Paris; ſa faction reprend le deſſus, & fait un maſſacre horrible. Le connétable, le chancelier, pluſieurs évêques, pluſieurs magiſtrats, ſont égorgés avec une foule de citoyens. On en précipita quelques-uns du haut des tours, ſur le

1418. Maſſacre à Paris.

piques des ſoldats. Les anciens Saxons n'auroient pas fait plus de mal dans une ville priſe d'aſſaut. C'eſt ainſi que Jean *ſans-peur* aimoit à ſe venger. Le bourreau s'étoit mis à la tête de la populace. On vit le duc conférer avec lui, le traiter amicalement, & le bourreau lui donner la main en ſigne d'amitié. Il falloit s'avilir avec tant d'orgueil, pour ſatisfaire la vengeance & l'ambition.

Henri V s'empare de la Normandie.

Le dauphin s'étoit évadé, ſuivi d'une grande partie du parlement, & ne vouloit point revenir dans une ville dont le Bourguignon étoit maître. La guerre civile ravageoit les provinces. Henri V profitoit ſeul de ces diviſions. Il s'empara de la Normandie. Un légat fit en vain tous ſes efforts pour lui inſpirer des ſentimens de paix. » Ne voyez-vous pas, répondit-il, que » Dieu m'a conduit ici comme par la main? Il » n'y a plus de roi en France; j'ai des droits » légitimes ſur ce royaume; tout y eſt en dé» ſordre; on ne ſonge pas à ſe défendre. N'eſt» ce pas une preuve que le ciel m'a deſtiné cette » couronne? » Tout uſurpateur heureux pourroit tenir à peu près le même langage, & les plus grands crimes ſeroient regardés ſouvent comme des ordres du ciel, s'il falloit juger par le ſuccès, de la juſtice des actions. Le roi d'An-

gleterre, en propoſant un traité, le rendoit toujours impoſſible. On lui accordoit trop, & il exigeoit davantage.

1419. Le duc de Bourgogne aſſaſſiné.

Cependant le duc de Bourgogne ſe réconcilia, ou parut ſe réconcilier avec le dauphin. Leur entrevue ſur le pont de Montereau, qui ſembloit annoncer une paix ſolide, occaſionna un nouveau crime plus funeſte que les précédens. A peine les deux princes s'étoient approchés, chacun avec dix chevaliers, que Jean *ſans-peur*, l'aſſaſſin du duc d'Orléans, tomba percé de coups. Il n'eſt pas poſſible d'éclaircir cet affreux myſtere. Soit que le meurtre eût été commandé par le dauphin, encore jeune, d'un caractere doux, mais facile & trop ſouple aux impreſſions qu'on lui donnoit; ſoit que les meurtriers n'euſſent écouté que leur propre haine, ce qui eſt peu vraiſemblable; ſoit qu'une querelle imprévue les eût tranſportés de fureur; un tel attentat devoit produire d'étranges effets. On l'imputa généralement au dauphin. La reine ſe livra contre lui au reſſentiment le plus barbare. Elle ſe joignit au jeune duc de Bourgogne, Philippe le Bon; & le roi d'Angleterre vint les trouver à Troyes.

1420. La France livrée à l'Anglois.

Là ſe fit le fameux traité par lequel on régla que Henri V épouſeroit Catherine, fille de Charles VI; qu'après la mort du roi, il ſuccéderoit à la couronne; qu'en attendant, il gouverne-

roit la France en qualité de régent, vu l'incapacité de Charles ; que celui-ci en lui écrivant, emploieroit cette formule : *A notre très-cher fils Henri, roi d'Angleterre, héritier de France ;* & que l'on pourſuivroit vivement Charles *ſoi-diſant dauphin*, regardé comme l'ennemi de l'état. C'étoit violer & les droits de la nature, & les droits de la nation ; c'étoit renverſer les lois fondamentales du royaume. Mais un roi imbécille ſuivoit aveuglément les volontés d'une femme furieuſe. Le faux parlement qui réſidoit à Paris, (on ne peut guere lui donner d'autre nom, puiſque les anciens magiſtrats, ou avoient été maſſacrés, ou s'étoient enfuis la plupart avec le dauphin, & que le duc de Bourgogne, ſous le nom du roi, avoit mis à leur place d'autres officiers dévoués à ſon parti,) cet indigne parlement déclara criminels de lèſe-majeſté, & par conſéquent indignes de ſucceſſion le dauphin & ſes complices, meurtriers du duc de Bourgogne.

Cour du roi d'Angleterre à Paris.

Les deux rois, la reine & le fils de Jean *ſans-peur* avoient été reçus dans la capitale avec une magnificence extraordinaire. La cour de Henri V éclipſoit tout ; Charles VI étoit abandonné. Le fier Anglois demandant un jour au maréchal de l'Iſle-Adam, qui lui parloit avec franchiſe, comment il oſoit le regarder au viſage: » Très-re-» douté ſeigneur, répondit le maréchal, c'eſt la

» guiſe de France ; & ſi aucun n'oſe regarder » celui à qui il parle, on le tient pour mau- » vais homme & traître. » Quelque temps après ce ſeigneur fut conduit à la Baſtille. On voit ce que pouvoient gagner les François à prendre un maître étranger.

Parti du dauphin.

Au milieu de ce bouleverſement, il reſtoit des citoyens fidelles à la patrie. Les pays au-delà de la Loire, ſoutenoient le parti du dauphin. Beaucoup de ſeigneurs, les uns par zele, les autres par politique, ſe rangerent ſous ſes drapeaux. En qualité de régent, il avoit transféré à Poitiers le parlement & l'univerſité de Paris. Pluſieurs magiſtrats & pluſieurs docteurs s'y étoient rendus, au riſque de perdre leur fortune. Quelques avantages remportés ſur les Anglois ranimerent le zele patriotique. Le maréchal de la Fayette, joint au comte de Buchan, écoſſois, les défit à la bataille de Baugé. Mais Henri V, avec une habileté & des forces trop ſupérieures, auroit peut-être réuni les deux couronnes ſur ſa tête, ſi une fiſtule, maladie qu'on ne ſavoit pas encore guérir, ne l'eût enlevé à Vincennes, âgé de trente-trois ans. Sa veuve, Catherine de France, épouſa Owen Tudor, gentilhomme Gallois, dont le petit-fils monta ſur le trône d'Angleterre.

Mort de Henri V.

Charles VI mourut âgé de cinquante-quatre

ans, deux mois après Henri. Aucun prince du
1422. ſang n'aſſiſta à ſes funérailles. Le peuple y verſa
Mort de Charles VI. des torrens de larmes, aſſez juſte pour ne pas lui attribuer les maux publics. Son ſurnom de *Bien-aimé* prouve l'idée que l'on avoit de ſon ame. On rapporte un trait qui fait honneur à ſes ſentimens. Un délateur ayant accuſé quelqu'un d'avoir mal parlé du roi : *Cela ne ſe peut*, répondit Charles, *je lui ai fait du bien.* Il faut avoir un excellent caractere, mais bien peu connoître le cœur humain, pour croire les hommes incapables d'ingratitude. Le fils de Henri V, encore au berceau, fut proclamé roi de France & d'Angleterre.

Fin du grand ſchiſme d'occident. Le cours des affaires politiques nous a fait perdre de vue le grand ſchiſme d'occident, dont la fin eſt un événement mémorable de ce regne. Par une bizarrerie digne du plus mauvais gouvernement, le royaume étoit rentré dans l'obéiſſance de Pierre Luna, Benoît XIII, qui promettoit toujours d'abdiquer, & perſiſtoit toujours à retenir la thiare. Son ambitieuſe opiniâtreté aliéna de nouveau les eſprits, & l'on revint au ſyſtême de la neutralité abſolue. Les papes de Rome, Boniface IX, Innocent VII, Grégoire XII ne furent pas moins intraitables. De part & d'autre, on affectoit autant de zele pour la paix qu'on avoit d'éloignement pour la ceſſion, l'uni-

que moyen de la procurer. Le concile de Piſe, convoqué par les cardinaux des deux partis, dépoſa en 1409 Grégoire & Benoît, & proclama Alexandre V. Mais l'empereur n'ayant pas voulu reconnoître ce concile, il ſe trouva un troiſieme pape pour diſputer aux deux autres les dépouilles de l'égliſe. Alexandre mourut en 1410; on mit à ſa place Jean XXIII, qui avoit été corſaire : il prit auſſitôt les armes & exigea des décimes. Enfin l'empereur Sigiſmond fit aſſembler en 1414 le concile de Conſtance. L'empereur & pluſieurs princes de l'empire, vingt-ſept ambaſſadeurs de ſouverains, un nombre prodigieux de prélats & de docteurs formoient la plus nombreuſe aſſemblée qu'on ait vue en ce genre. Jean XXIII s'y trouva. Il étoit regardé comme le ſeul pape légitime. On l'obligea pourtant d'abdiquer. Il ſe repentit bientôt de cette démarche, & s'enfuit de Conſtance, déguiſé en poſtillon. Sigiſmond l'ayant fait arrêter, le concile inſtruiſit ſon procès. Ce malheureux pontife convaincu de crimes énormes, fut dépoſé ſolennellement, & la ſupériorité du concile général ſur le pape, établie par un décret immuable. Il ne reſtoit qu'à donner à Jean un ſucceſſeur. On élut le cardinal Otton Colonne, Martin V. Grégoire avoit envoyé ſa renonciation. Benoît ſe roidit juſqu'à la fin, & alla enſevelir ſa di-

Concile de Piſe.

Concile de Conſtance.

Dépoſition du pape.

gnité dans une petite fortereſſe d'Eſpagne, ſituée ſur un roc inacceſſible.

Jean Huſs & Jérôme de Prague.

Le ſupplice de Jean de Huſs & de Jérôme de Prague, que l'on fit mourir dans les flammes, malgré un ſauf-conduit de l'empereur, parce qu'ils ſoutenoient quelques opinions de Wiclef, a excité de violentes & juſtes déclamations contre les Peres de Conſtance.

Héréſie de Wiclef.

Wiclef, docteur d'Oxford, dont les ſectateurs furent nommés Lollards en Angleterre, avoit attaqué comme les Albigeois, mais avec plus de ſcience, & les dogmes de l'égliſe & la puiſſance de ſes miniſtres. L'écriture, ſelon lui, étoit la ſeule regle de foi; la confeſſion, la préſence réelle dans l'euchariſtie, la primauté du pape, les vœux monaſtiques, &c., étoient des inventions humaines; l'égliſe ne pouvoit poſſéder les biens temporels, & ſes richeſſes devoient toutes s'appliquer aux beſoins du peuple & de l'état. Cette héréſie contagieuſe tiroit principalement ſa force des abus qu'on reprochoit au clergé, & qui diſpoſoient les eſprits à la révolte.

Huſſites animés par la rigueur.

Si l'on avoit eu égard aux explications que donnoit Jean Huſs de ſes ſentimens, moins hardis que ceux de Wiclef; ſi l'on avoit uſé de ménagemens avec ce docteur opiniâtre, & qu'on n'eût pas employé le feu pour punir ſa fauſſe doctrine, on auroit évité la guerre ſanglante des

Huſſites, qui annonça de loin les guerres plus fatales du proteſtantiſme. Le concile ne montra, au contraire, que de l'indulgence pour la mémoire du cordelier Jean Petit. Ce ne fut pas ſans peine que le célebre Gerſon fit condamner ſon apologie du duc de Bourgogne, ou plutôt la doctrine homicide qu'elle renfermoit ; car on ne parla ni de l'ouvrage ni de l'auteur. Les ambaſſadeurs du duc de Bourgogne étoient chargés de diſtribuer deux cents écus d'or aux théologiens, de la vaiſſelle & des bijoux aux cardinaux. Ces préſens firent leur effet.

Doctrine du tyrannicide condamnée.

Pluſieurs voix s'élevoient avec force pour demander une réforme dans l'égliſe. Les exemptions, les annates, les réſerves, les expectatives, tous les moyens par leſquels les papes étendoient leur juridiction, & attiroient à eux les revenus eccléſiaſtiques, fourniſſoient une matiere inépuiſable aux plaintes de l'univerſité, dont le zele, un peu intéreſſé ſans doute, s'appuyoit ſur de très-fortes raiſons. Mais la réforme ne s'accordoit point avec l'intérêt des principaux membres du concile. Il finit en 1418 par l'extinction d'un ſchiſme funeſte, laiſſant d'ailleurs ſubſiſter de grands abus qui devoient encore produire de grands maux. Les hommes conſacrés à Dieu étoient alors moins exempts des foibleſſes de l'humanité ; & l'eſprit du ſiecle s'oppoſoit

Demandes inutiles de réforme.

aux changemens que désiroit un petit nombre de sages.

Tableau de la cour.

Comme nous touchons à l'époque d'une révolution dans les mœurs & dans le gouvernement, il importe de se tracer une peinture générale du triste état de la monarchie. Pendant toute la durée de ce regne, la cour changea perpétuellement de face, & le bien public fut sacrifié aux passions de ceux qui s'emparoient du pouvoir. déprédation dans les finances, mépris des lois, trahisons, violences & injustices; c'est par-là que les princes & les seigneurs signaloient leur autorité, & pendant que le peuple mouroit de faim & qu'on lui arrachoit le nécessaire, ils étaloient un faste qui sembloit inviter à la révolte.

Gens de guerre, vrais brigands.

Les gens de guerre, sans frein, sans discipline, étoient des voleurs de grands chemins, encore plus à craindre que les ennemis. Presque tous ressembloient à ce fameux brigand, nommé Aimerigot Tête noire, qui possédoit plusieurs châteaux dans le Limousin & l'Auvergne. Son testament fera connoître son caractere. « Je laisse, » dit-il, à la chapelle de saint Georges, pour » les réparations, mille & cinq cents francs; » *item*, à ma mie, qui loyaument m'a servi, » deux mille & cinq cents francs; & le surplus, » ajouta-t-il,

» (ajouta-t-il, en s'adreſſant à ſes officiers)
» vous êtes compagnons & devez être freres,
» partagez entre vous tout bellement; & ſi vous
» ne pouvez être d'accord, & que le diable ſe
» mette entre vous, vous voyez là une hache
» bonne, forte & bien tranchante; rompez l'ar-
» che (*le coffre-fort*); & puis en ait qui en
» avoir pourra ».

Le peuple livré à la rapacité de ces barbares, qui renonçoient ſouvent à leur paye, pour exercer impunément leurs brigandages *, écraſé d'ailleurs par des impôts dont les grands & les financiers profitoient ſeuls, tandis que le roi manquoit même du néceſſaire: déſeſpéré de plus par la famine & les maladies contagieuſes, le peuple, dis-je, avoit perdu tout ſentiment de patriotiſme & de vertu; tantôt ſtupide ſous le poids de la douleur, tantôt furieux dans l'ardeur des factions. Miſere du peuple.

S'il y avoit eu quelque remede aux maux publics, dans le bouleverſement total des choſes, on auroit pu l'eſpérer du parlement devenu perpétuel ſous ce regne. « La foibleſſe du cerveau » du roi & les partialités des princes, dit Paſ- Parlement devenu perpétuel.

* Ils y étoient ſouvent autoriſés; car les princes, faute d'argent ou de ſageſſe, donnoient des lettres par leſquelles il étoit permis aux gens d'armes, archers & arbalétriers de *vivre sur le peuple*.

» quier, furent cauſe qu'ayant leurs esprits ban-
» dés ailleurs, on ne ſe ſouvint plus d'envoyer
» nouveaux rôles de conſeillers, & par ce moyen
» le parlement fut continué. » Les magiſtrats demeurant les mêmes, les ſéances n'étant plus interrompues, il eut des principes, des regles fixes, un plan que des états-généraux n'eurent jamais. Son autorité croiſſoit rapidement, ſoit par le droit précieux de juger, ſoit par les mœurs & les lumieres des juges. On voyoit dans le parlement un modele de déſintéreſſement & de frugalité. Les honoraires des conſeillers-clercs étoient de cinq ſous par jour; les laïques n'avoient pas dix ſous. Pour écarter juſqu'au plus léger ſoupçon, les juges ne recevoient ni viſites, ni lettres, ni meſſages relatifs aux procès dont ils étoient rapporteurs; & les parties ne pouvoient leur parler qu'à l'audience. Ce corps jouiſſoit de la conſidération attachée au mérite; mais il céda pour un temps à la violence; & c'eût été un prodige ſingulier, que pluſieurs de ſes membres n'éprouvaſſent point le vertige général.

L'univerſité abuſoit de ſon pouvoir.

L'univerſité oublia de même ſes devoirs. Au zele du bien public dont elle parut ſouvent animée, ſe mêloit alors un eſprit de ſédition & d'indépendance. Philippe-Auguſte l'avoit exemptée de la juriſdiction ſéculiere; privilége qui s'é-

tendoit non-ſeulement aux maîtres & aux diſciples, mais à leurs ſerviteurs. Ardente à défendre ces droits abuſifs, dès qu'on y donnoit la moindre atteinte, elle menaçoit de fermer les claſſes, de ſuſpendre les prédications ; & ſon crédit, joint au nombre infini des étudians, devenoit une ſource de déſordre. Les ſeigneurs, les magiſtrats, en furent quelquefois les victimes.

Elle pourſuit le prévôt de Paris.

Tignouville, prévôt de Paris, ayant fait faire le procès à deux écoliers, voleurs de grand chemin, l'univerſité demanda juridiquement au roi, qu'il fût condamné à retirer lui-même du gibet les deux criminels, à les baiſer à la bouche, à remettre enſuite leurs cadavres entre les mains des juges eccléſiaſtiques, en leur demandant pardon, enfin à être dépouillé de ſon office, ſans pouvoir en poſſéder aucun autre. Elle obtint preſque tout cela en 1408

Egaremens de quelques docteurs.

Les docteurs firent retentir la chaire de maximes meurtrieres & de ſanglantes invectives, quoique le plus grand nombre ſe montrât fidele aux lois de l'état & aux principes de la religion. Les ſciences étoient encore noyées dans un océan d'erreurs ; l'amour de la diſpute tenoit lieu de philoſophie. Faut-il s'étonner que la France corrompue, agitée, malheureuſe, ait été alors ſur le penchant de ſa ruine ? Comparons notre état à

celui de nos ancêtres, & ſentons ce que le ciel a fait pour nous.

Le ſurintendant Montagu decapité par commiſſion.

Juvénal des Urſins, illuſtre magiſtrat, parlant du ſupplice de Montagu, ſurintendant des finances, que le duc de Bourgogne fit décapiter aux halles, obſerve qu'on l'exécuta quoiqu'il fut *clerc marié*. Chacun aſpiroit aux priviléges de la cléricature. Ils furent inutiles à Montagu, qui joignoit à la confiance du roi la qualité de frere de l'évêque de Paris. Le duc de Bourgogne ne lui accorda pas même d'être jugé par le parlement. Dans la ſuite, François I voyant ſon tombeau à Marcouſſi, dit que c'étoit dommage qu'un tel homme fût mort *par juſtice*. Un moine lui répondit : « Sire, il ne fut pas condamné par » juſtice, mais par commiſſaires. » Frappé de ces paroles, le roi jura de ne jamais faire mourir perſonne *par commiſſion*. C'eſt le trait qu'on a cité le plus ſouvent, dans le cas de commiſſions ſemblables, pour juger des affaires criminelles.

Duel ordonné par le parlement.

Autres particularités intéreſſantes. La femme de Carrouge ayant accuſé le Gris, auprès de ſon époux, d'avoir attenté à ſon honneur, & le Gris ayant nié le fait, un arrêt du parlement, rendu ſur la plainte du premier, déclara qu'il *échéoit gage*, & ordonna le duel. Le Gris fut tué. On reconnut dans la ſuite ſon innocence. Le duel

judiciaire avoit été aboli : comment un tribunal ſi reſpectable pouvoit-il renouveller cet énorme abus ?

L'empereur Sigiſmond, qui avoit fait les fonctions de diacre à l'ouverture du concile de Conſtance, qui couroit l'Europe pour mettre fin au grand ſchiſme, arriva en 1415 à Paris, voulut aſſiſter à une ſéance du parlement. Il y ſiégea au-deſſus du premier préſident, comme s'il eût été roi de France. Il fit chevalier un homme à qui l'on diſputoit un office, parce qu'il n'étoit pas chevalier. Cet acte d'autorité, en plein parlement, parut fort étrange, dit Juvénal des Urſins, mais on n'étoit occupé que des factions de la cour, & l'on ne penſoit point à ſoutenir les droits de la couronne. Cependant à Lyon, où l'empereur voulut ériger le comté de Savoye en duché, les gens du roi firent entendre que c'étoit agir en ſouverain, & que *le roi ne veut & ne doit reconnoître autre ſupérieur que Dieu.* Sigiſmond partit alors extrêmement indigné. Il exécuta ſon deſſein à Montluel en 1416.

L'empereur Sigiſmond au parlement de Paris.

La Savoye érigée en duché.

Ce prince n'étant que roi de Hongrie & électeur de Brandebourg, perdit en 1396 la bataille de Nicopolis contre Bajazet I. Il avoit dans ſon armée la fleur de la nobleſſe françoiſe, commandée par Jean *ſans-peur*, alors comte de Nevers, qui fut fait priſonnier avec le comte de la Mar-

Bataille de Nicopolis contre Bajazet I.

che Bourbon, le comte d'Eu, le maréchal de Boucicaut, &c. La manie d'aller ſe battre contre les Turcs ne quittoit point les François, même dans ces temps orageux. Peu s'en fallut qu'on ne recommençât les croiſades.

Jeu de cartes. Les cartes, jeu très-peu connu auparavant, commencerent ſous ce regne à être en vogue. Il falloit amuſer le roi malade; elles y furent employées. Cette invention, favorable à la pareſſe, eſt devenue pernicieuſe à la ſociété, en dégoûtant des exercices de corps, en procurant aux gens oiſifs une reſſource contre l'ennui, ſouvent pire que l'ennui même, & en facilitant les moyens de ruiner tout à-la-fois ſa ſanté & ſa fortune.

Acteurs de théâtre. On vit auſſi ſe former les premieres troupes d'acteurs de théâtre. Les plus graves, nommés *Confreres de la paſſion*, repréſentoient burleſquement les myſteres; les *Enfans ſans ſoucis*, dont le chef étoit *le prince des ſots*, mirent ſur la ſcene des aventures bizarres & ridicules; les clercs de procureurs, ou clercs *de la bazoche*, commencerent par des moralités allégoriques, & s'attacherent aux farces; les *cornards* en Normandie, ſous un chef qu'on appeloit *l'abbé des cornards*, & qui portoit la croſſe & la mitre, jouoient des pieces également ſatiriques & impertinentes. Tous ces théâtres étoient une école de ſuperſtition,

d'indécence & de groſſiéreté. Ils étoient dignes du goût & des mœurs de la nation. Les François ne manquoient pas de génie; mais le génie ſans culture enfante des monſtres.

Docteurs célebres. Connecte, prédicateur brûlé.

Pierre d'Ailli, Nicolas Clémengis, Jean Gerſon, Jean de Courtecuiſſe, célebres docteurs de Paris, jouerent un grand rôle dans les affaires de l'égliſe. Un carme breton, nommé Thomas Connecte, ne ſe rendit pas moins célebre dans un autre genre. Prédicateur enthouſiaſte, il entraînoit des milliers d'auditeurs. Les modes des femmes, ſur-tout leurs coëffures, irritoient tellement ſon zele, qu'après ſes ſermons il ameutoit les enfans & la populace contre celles qui ne ſe conformoient point à ſes déſirs de réforme. Il voulut réformer ſon ordre en Italie; mais le pape le fit livrer à l'inquiſition, & il fut brûlé comme hérétique. On l'accuſoit, ſelon d'Argentré, d'avoir ſoutenu qu'en ſervant Dieu, il ne falloit pas craindre les excommunications du pape, & qu'il ſeroit à propos d'accorder le ſecours du mariage aux eccléſiaſtiques incontinens.

Quoique les religieux mendians perdiſſent beaucoup de leur crédit, les idées monaſtiques devoient conſerver encore long-temps une force prodigieuſe. On voit dans le livre des *Antiquités de Paris*, qu'au commencement du quinzieme ſiecle, François-Gilles, dauphin d'Auvergne,

devenu général des franciſcains, accorda aux membres du parlement la permiſſion de porter l'habit de cordelier à l'article de la mort.

CHARLES VII.

1422. Foibleſſe du roi & de l'état.

LE royaume étoit, après la mort de Charles VI, plus malheureux qu'il ne l'avoit été après celle du roi Jean. L'étranger régnoit dans la capitale. Tous les corps avoient prêté ſerment au duc de Bedford, frere de Henri V, déclaré régent de France pendant la minorité de Henri VI. Le roi légitime, qu'on appeloit *ſoi-diſant dauphin*, prince de vingt ans, auſſi foible que doux, auſſi voluptueux que brave, gouverné par ſes miniſtres, préféroit le plaiſir aux affaires dont il devoit s'occuper avec ardeur. Le Languedoc, le Dauphiné, l'Auvergne, le Bourbonnois, le Berri, le Poitou, la Saintonge, la Touraine, l'Orléanois & une partie de l'Anjou, & du Maine, compoſoient tout ſon état; le reſte étoit entre les mains de l'Anglois, dont l'alliance avec le duc de Bourgogne ſembloit préſager encore ces conquêtes également promptes & ſolides. Le duc de Bretagne avoit embraſſé ſon parti, entraîné par le torrent contre ſa propre inclination.

1424. Charles VII, qui avoit été couronné à Poitiers en 1422, en prenant le ſceptre, eût à combattre

des factions inteſtines & des troupes étrangeres. Le ſort des armes ſembla d'abord favoriſer les Anglois ; mais le roi prit quelques places, & la bataille de Verneuil, que gagna Bedford, l'affoiblit extrêmement. La témérité françoiſe éclata encore dans cette journée. On s'expoſa follement à une défaite, pour n'avoir pas la fauſſe honte de reculer devant l'ennemi ſupérieur en force. Tant de malheurs n'avoient pu inſtruire les généraux. Ils ſavoient ſe battre, & négligeoient les moyens de vaincre. Le connétable de Buchan, de la maiſon de Stuart, fut tué dans l'action.

Bataille de Verneuil.

Une brouillerie ſurvenue entre le duc de Bourgogne & le régent d'Angleterre laiſſa, reſpirer les royaliſtes. On en profita pour négocier un accommodement avec le duc de Bretagne. Le comte de Richemont, ſon frere, accepta l'épée de connétable, mais en exigeant que le roi diſgraciât ſes favoris. Le monarque, abattu par l'adverſité, oubliant ſes devoirs au ſein des plaiſirs, ne pouvoit ſe paſſer de miniſtres adulateurs qui abuſoient de ſa confiance. Ceux qu'il renvoya malgré lui, furent remplacés par d'autres moins dignes de le gouverner. Le connétable en fit mourir deux (le préſident Louvet & Giac,) ſans égard pour la faveur du ſouverain, qui gémiſſoit de s'être donné un maître. Les orages de ſa cour augmentoient le danger de ſa ſituation.

Le comte de Richemond connétable.

La Trémoille favori. Indolence du roi.

Georges de la Trémoille, nouveau favori, le brouilla bientôt avec Richemont, trop abſolu, trop fier, mais zélé pour l'état. Amis & ennemis, tout conſpiroit à la ruine d'un roi qui ſembloit ne vouloir pas régner. Un jour qu'il s'occupoit de préparatifs de fête, le brave la Hire vint prendre ſes ordres. Charles lui ayant demandé ce qu'il penſoit de cette fête : *Je penſe*, répondit-il, *qu'on ne peut perdre ſon royaume plus gaiement.*

1427. Le comte de Dunois.

Un héros né pour le ſalut de la France, le bâtard d'Orléans, ſi célebre ſous le nom du comte de Dunois, fit lever le ſiége de Montargis après avoir battu les Anglois. Mais Bedford, qui avoit repaſſé en Angleterre, arriva bientôt avec de nouvelles troupes, força le duc de Bretagne à ſe ſoumettre, & réſolut de s'ouvrir, par la conquête d'Orléans, l'entrée des provinces méridionales.

1428. Siége d'Orléans.

Le ſiége d'Orléans alloit décider du ſort de la monarchie. Les Anglois preſſoient vivement cette place. La vigoureuſe défenſe des aſſiégés ne raſſuroit point le roi. Son tréſor, ſelon un ancien manuſcrit, ſe réduiſoit à quatre écus. Il penſoit à ſe retirer en Dauphiné. Les remontrances & les prieres de la reine, Marie d'Anjou, princeſſe d'une rare vertu, le détournerent de cette lâche réſolution. Agnès Sorel, ſa maîtreſſe, ranima encore plus ſon courage languiſſant. Ces

vers de François I ſont pour elle un témoignage bien glorieux :

Gentille Agnès plus d'honneur tu mérite,
La cauſe étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloitre ouvrer
Cloſe nonain, ou bien dévot hermite.

La pucelle d'Orleans.

Mais Jeanne d'Arc, connue ſous le nom de la Pucelle d'Orléans, étoit le principal inſtrument deſtiné au ſalut de ſa patrie. Cette fille, née de parens pauvres à Domremi, village du dioceſe de Toul, n'avoit que dix-ſept ans lorſqu'elle parut ſur la ſcene. Sa dévotion, ſa ſimplicité, une imagination vive, échauffée par le récit des horreurs de la guerre, la rendoient fort ſuſceptible de ces mouvemens qui mettent une ame hors d'elle-même. Elle ſe crut inſpirée. Saint Michel, ſainte Marguerite, ſainte Catherine, lui avoient apparu dans ſes extaſes, diſoit-elle, pour lui annoncer les deſſeins de Dieu. Elle devoit délivrer Orléans & faire ſacrer le roi à Reims : ſa miſſion ne s'étendoit pas plus loin.

1429. Elle paroît à la tête des troupes.

Baudricourt, commandant de Vaucouleurs, à qui elle confia ce ſecret, la traita d'abord de viſionnaire. Enfin on la préſenta au roi ; il la fit examiner. Prélats, docteurs, magiſtrats, après beaucoup d'interrogations, reconnurent du merveilleux dans cette fille. Elle étoit fortement perſuadée, & perſuada les autres. On réſolut de pro-

fiter d'une reſſource ſi imprévue. La pucelle, armée de pied en cap, une banniere à la main, conduiſant les François de la part de Dieu, les remplit de la même ardeur & de la même confiance dont elle étoit pénétrée. Elle combattoit en héroïne, mais en faiſant ſcrupule de donner la mort. Dirigée par les conſeils de Dunois, elle entre dans Orléans, y introduit des renforts, y rend la garniſon invincible. Elle avoit écrit aux généraux anglois une lettre menaçante, avec cette ſuſcription : *Entendez les nouvelles de Dieu & de la pucelle. Au duc de Bedford, qui ſe dit régent du royaume de France pour le roi d'Angleterre.*

Sa lettre aux Anglois.

Une terreur panique frappe les Anglois. Toujours battus, ils levent le ſiége. On ne peut guere douter que les généraux, comme les ſoldats, n'attribuaſſent cette révolution à quelque cauſe ſurnaturelle. Le duc de Bedford dit dans une de ſes lettres, que la pucelle, *vraie diſciple de ſatan*, s'eſt ſervie d'enchantemens & de ſortiléges. Aux yeux des François, c'étoit un ange tutélaire ; c'étoit une ſorciere aux yeux des Anglois. Les uns & les autres pouvoient ſe tromper, ſans que l'opinion fût moins propre à produire un grand effet ſur des hommes extrêmement crédules.

Ils lévent le ſiége.

Cette héroïne, après la délivrance d'Orléans, preſſa le roi de venir ſe faire ſacrer à Reims. Il falloit traverſer environ quatre-vingt lieues de

La pucelle fait ſacrer le roi à Reims.

pays dont les Anglois étoient maîtres ; on n'avoit ni argent, ni vivres, peu de troupes, des obſtacles prodigieux, tout étoit perdu, ſi l'on échouoit : l'autorité de la pucelle entraîna les eſprits irréſolus. Les Anglois furent battus à Parai, malgré les efforts héroïques du fameux Talbot, leur général. Auxerre refuſa d'ouvrir ſes portes, & fournit néanmoins des proviſions ; Troyes & Châlons ſe ſoumirent ; Reims reçut Charles VII ; il fut ſacré, & la pucelle aſſiſta en habits de guerre à une cérémonie ſi glorieuſe pour elle.

Alors croyant ſa miſſion accomplie, elle voulut ſe retirer. Les ordres du roi & les inſtances des ſeigneurs la retinrent. Quoique ſa gloire fît des jaloux, on ſentoit combien ſa préſence étoit utile. Mais le ciel parut l'abandonner tout-à-coup. Bleſſée & priſe dans une ſortie, en défendant Compiegne qu'aſſiégeoit le duc de Bourgogne, elle fut livrée aux Anglois qui chanterent le *Te Deum*, & qui ſe déshonorerent pour la punir de leurs défaites.

Elle eſt priſe par les ennemis.

On devoit la traiter comme priſonniere de guerre : on la condamna au feu comme ſorciere & hérétique. Le jacobin qui faiſoit l'office d'inquiſiteur à Paris, & l'univerſité en corps, par un honteux fanatiſme, ou par une baſſeſſe plus honteuſe, ſolliciterent vivement les Anglois à l'abandonner au jugement d'un tribunal eccléſiaſ-

1431.

On lui fait ſon procès.

tique. Les ennemis n'y étoient que trop disposés. Cauchon, évêque de Beauvais, leur partisan, homme exécrable, d'autres laches évêques françois, auxquels on joignit l'évêque de Winchester, un grand nombre d'ecclésiastiques & de docteurs, furent les ministres de la barbarie. La pucelle leur fit une réponse célebre. Interrogée pourquoi elle avoit assisté au sacre de Charles VII avec sa banniere: *Il est juste*, dit-elle, *que qui a eu part au travail, en ait à l'honneur.*

On la brûle comme sorciere.

Sa sentence rendue & exécutée à Rouen, est un des plus honteux monumens de la folie & de la méchanceté humaine. Après plusieurs interrogatoires captieux, conformes au génie de l'inquisition, ces cruels théologiens n'avoient pu convaincre l'héroïne que d'avoir ajouté foi à ses visions, & de s'être crue inspirée. On lui avoit arraché une rétractation juridique, à force de la menacer du feu *; on l'avoit condamnée seulement à une prison perpétuelle. Mais ayant été surprise en habits d'homme, contre la défense des juges, & vraisemblablement par un artifice

* *Tu abjureras présentement ou tu seras brûlée*, lui crioit le docteur Erad. Ce même docteur lui avoit dit dans une *prédication charitable*, (selon les termes du procès): *C'est à toi, Jeanne, que je parle, et te dis que ton roi est hérétique et schismatique.* Elle eut le courage de lui répondre: *Par ma foi, sire, révérence gardée, je vous ose bien dire et jurer sur peine de ma vie, que mon roi est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, et n'est point tel que vous le dites.*

de ſes oppreſſeurs, ils la jugerent *relapſe*, & l'abandonnerent au bras ſéculier, c'eſt-à-dire, aux flammes. Le roi, dans la ſuite, rétablit la mémoire de Jeanne d'Arc, aſſez honorée, comme l'obſerve Voltaire, par ſon ſupplice même.

Le bâtard d'Orléans, ce brave comte de Dunois, qui l'avoit preſque toujours accompagnée, affirmoit avec ſerment, dans un âge mûr, que toutes ſes actions portoient un caractere ſurnaturel, & n'avoient jamais donné lieu au moindre reproche. Il falloit ſans doute à la pucelle, pour exécuter de grandes choſes, un ſiecle tel que le ſien. La France auroit ſubi le joug, ſi l'on eût été alors aſſez raiſonneur pour ne pas croire ſes révélations. Mais avec une raiſon plus éclairée, on eût peut-être évité les fautes & les malheurs qui rendirent cette reſſource néceſſaire. Obſervations ſur cette héroine.

Bientôt le roi d'Angleterre, Henri VI, fut couronné à Paris. Charles VII, obſédé par la Trémoille & par ſes maîtreſſes, languiſſoit toujours dans l'indolence. Le courage de la nobleſſe faiſoit tout pour lui. Le connétable de Richemont n'étoit pas le moins zélé, quoique dans la diſgrace. Malgré les défenſes de la cour, il avoit ſecouru Orléans. On dit qu'alors la pucelle fut d'avis de le repouſſer, & que les ſeigneurs, plus prudens, la déterminerent à le recevoir en ami. Selon l'hiſtoire de Bretagne, Richemont lui adreſſa ces pa- Richemont zélé dans la diſgrace.

roles : « Jeanne, on m'a dit que vous voulez me » combattre. Je ne ſais de par qui vous êtes en- » voyée, ſi c'eſt de par Dieu ou de par le diable. » Si vous êtes de par Dieu, je ne vous crains » point ; car Dieu connoît mon intention comme » la vôtre. Si vous êtes de par le diable, je vous » crains encore moins. » Quoiqu'il en ſoit de cette anecdote curieuſe, le connétable, en 1432, oſa faire ſaiſir la Trémoille dans un château, où le roi étoit logé. C'étoit le troiſieme miniſtre qui éprouvoit ſes violences. Charles, dégoûté de ce favori, avoua l'entrepriſe, & rendit ſes bonnes graces à Richemont. En manquant par foibleſſe à ſa dignité, il ſe donna du moins un illuſtre défenſeur.

Il fait arrêter la Trémoille.

1435. Traité d'Arras avec le duc de Bourgogne.

Après quelques années de guerre, où la fortune balança entre les royaliſtes & les Anglois, ſans aucune action déciſive qui pût la fixer, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, rendit enfin à la maiſon de France cette ſupériorité que ſon alliance avec les ennemis de l'état lui avoit fait perdre. Les hauteurs du duc de Bedford le bleſſoient vivement ; l'aſſaſſinat de ſon pere n'étoit que trop vengé par les malheurs de la monarchie ; ſa généroſité naturelle le rendit ſenſible au déſaſtre des citoyens ; le concile de Bâle ſollicitoit ſa religion à ſacrifier un cruel reſſentiment. La paix ne pouvoit que lui être avantageuſe ;

tageuſe ; & que pouvoit-il gagner à dépouiller ſa propre maiſon de la couronne en faveur de l'étranger ? Il embraſſa le parti qu'il auroit dû prendre d'abord. Les Anglois ayant rejeté les offres du roi qui vouloit bien céder la Normandie avec la Guienne, le duc fit ſon traité particulier à Arras, où les ambaſſadeurs de tous les princes chrétiens s'étoient aſſemblés. Le plus fort impoſe les conditions au plus foible. On peut dire que Charles VII reçut la loi de ſon vaſſal. Il le déchargea de tout hommage ; il déſavoua le meurtre de Jean *ſans-peur*, & promit de pourſuivre les aſſaſſins ; il accorda pluſieurs places, en un mot tout ce qu'on voulut, heureux d'acheter à ce prix une paix ſi déſirable.

Mort de la reine Iſabelle & du duc de Bedford.

La reine mere, Iſabelle de Baviere, qui avoit conſpiré avec le duc de Bourgogne la ruine du roi & de l'état, mourut cette année à Paris, maltraitée par les Anglois, réduite au pur néceſſaire, couverte de honte & dévorée de chagrins. Epouſe infidelle, mere dénaturée, ennemie de l'état, eſclave de ſes paſſions, elle eſt un des plus grands exemples du malheur auquel on s'expoſe en foulant aux pieds les devoirs. Le duc de Bedford mourut vers le même temps. Il avoit ſouillé ſa gloire par le ſupplice de la pucelle, & en ſe flattant de diſſiper l'illuſion, il n'avoit

fait qu'augmenter la haine des François pour les ennemis du royaume.

1436. Paris reconnoît enfin Charles VII.

Les Parisiens, très-mécontens de la domination angloise dont ils sentoient l'ignominie & la rigueur, désiroient de rentrer sous celle du légitime souverain. Le connétable entretenoit des correspondances parmi eux. Il leur promit une amnistie générale & la conservation de leurs priviléges. On lui livra une porte. Les Anglois, qui n'avoient presque plus de partisans, furent aisément chassés. Le roi venoit de signaler sa valeur par la prise de Montereau. On l'avoit vu monter à l'assaut comme un soldat, & sauter un des premiers sur le rempart. C'étoit trop s'exposer; mais il falloit peut-être une action de cette nature, pour effacer le souvenir de sa mollesse. Depuis près de vingt ans, il n'étoit point entré dans Paris. Le peuple l'y reçut en triomphe, & comprit enfin que son bonheur dépendoit de sa fidélité. *

1438. Pragmatique-sanction.

Les désordres en tout genre demandoient de prompts remedes. Charles donna sa premiere attention aux affaires ecclésiastiques. Il assembla le

* Sur le passage, depuis la porte de saint-Denis jusqu'à Notre-Dame, les rues étoient pleines de théâtres où l'on jouoit les mysteres. Il trouva d'abord une mascarade qu'on n'imagineroit pas aujourd'hui. C'étoient les sept péchés capitaux combattus par les trois vertus théologales & les quatre vertus cardinales.

clergé à Bourges. C'eſt là que fut faite la célebre pragmatique-ſanction, conrfome aux décrets du concile de Bâle, commencé en 1431, qui s'efforçoit alors de limiter la puiſſance des papes, & de rétablir la liberté des égliſes. Par cette pragmatique, on abolit les réſerves, les expectatives, les annates; c'eſt-à-dire le droit que les papes s'étoient attribué de ſe réſerver la collation d'un grand nombre de bénéfices, d'y nommer avant qu'ils fuſſent vacans, d'en percevoir les revenus d'une année; on remit en vigueur l'uſage des anciennes élections que faiſoit le clergé avec l'agrément du roi; on ſupprima l'abus d'appeler au pape ſans paſſer par les tribunaux ordinaires; & en cas que l'appel eût lieu, le pape devoit nommer des commiſſaires dans le royaume; enfin la ſupériorité des conciles généraux ſur les pontifes fut authentiquement reconnue. Le parlement enregiſtra la pragmatique. Autant elle étoit chere aux François, autant parut-elle odieuſe à la cour de Rome. Il n'étoit guere poſſible de concilier des intérêts ſi oppoſés.

Concile de Bâle.

Les démêlés du concile de Bâle avec Eugene IV, la dépoſition de ce pape, la nomination d'Amédée duc de Savoye, ſous le nom de Félix V, le ſchiſme ſcandaleux qu'elle produiſit & qui dura juſqu'à la mort d'Eugene, tous ces faits appartiennent à l'hiſtoire eccléſiaſtique. Conten-

tons-nous d'obſerver que le concile, après avoir fait de bons réglemens, dégénéra en conciliabule; qu'il pourſuivit avec paſſion Eugene pontife légitime, digne de gouverner l'égliſe; & qu'il abuſa de ſon autorité, lorſqu'il eut donné des bornes à l'autorité pontificale. L'extrême déſordre ramene l'ordre, mais rarement ſans de violentes ſecouſſes & des effervescences dangereuſes.

1440. Révolte du dauphin.

Il n'étoit pas moins important de contenir les gens de guerre, qui ruinoient les peuples par leurs brigandages. Charles VII voulut diminuer leur train, régler leur paye, & rétablir la diſcipline militaire. Une pareille réforme gênoit l'avidité des chefs, ainſi que la licence des ſoldats. Pluſieurs ſeigneurs formerent un parti, dont la Trémoille étoit l'ame. Le duc d'Alençon inſpira au dauphin (depuis Louis XI) des ſentimens de révolte, auxquels il n'étoit que trop porté par ſon caractere. Ce jeune prince parut à la tête des factieux. Le comte de Dunois, jaloux du connétable, trahit lui-même ſon devoir. Mais le repentir le ramena bientôt auprès de ſon maître, & il montra qu'un grand homme doit faire oublier ſes fautes, en les réparant.

Les rebelles ſont réprimés.

La vigueur avec laquelle le roi pourſuivit les rebelles, arrêta promptement le cours de leurs entrepriſes. Cette guerre, appelée la *Praguerie*,

ne fut qu'un petit orage. Louis demanda pardon & l'obtint. Il menaçoit de s'en retourner, ſi l'on ne pardonnoit de même à la Trémoille & à quelques autres de ſes partiſans. « Les portes ſont » ouvertes, lui dit le roi ; & ſi elles ne ſont pas » aſſez grandes, je ferai abattre vingt toiſes de » mur pour vous laiſſer paſſer. Partez : nous trou- » verons des princes de notre ſang qui nous ſer- » viront mieux que vous n'avez fait. » Le dauphin méritoit cette réprimande. Il ſe tut, & ne partit point alors. Le bâtard de Bourbon, un des chefs de la révolte, fut condamné à être renfermé dans un ſac & jeté dans la riviere.

Philippe le Bon paye la rançondudnc d'Orléans.

Parmi une infinité d'objets lugubres, l'hiſtoire préſente ici un trait de généroſité digne des plus beaux ſiecles. Le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, étouffant la haine qui diviſoit ſa maiſon & celle d'Orléans, délivra le duc d'Orléans, priſonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt. Non content d'avoir payé ſa rançon & d'être ſon bienfaiteur, il devint ſon ami. Ce prince opulent, magnifique, voluptueux, inſtituteur de l'ordre de la Toiſon d'or, ſe diſtingua parmi tous les princes de ſon temps, moins par ſa puiſſance & ſes richeſſes, que par le grand mérite de faire du bien. La rançon du duc d'Orléans fut de trente ſix mille livres ſterling de la monnoie d'aujourd'hui ; ſomme preſque égale aux deux tiers des

ſubſides extraordinaires, que le parlement d'Angleterre avoit accordés dans l'eſpace de ſept ans.

Le roi continue de vaincre.

Cependant Charles VII marchoit à la tête de ſes troupes, & ſoutenoit ſa ſupériorité ſur les Anglois. Il prit d'aſſaut Pontoiſe, que Talbot s'efforça en vain de ſecourir. Le détail uniforme des autres expéditions ſeroit ennuyeux & inutile. On avoit ſouvent entamé des négociations de paix. Elles ne produiſirent qu'une treve, pendant laquelle le roi exécuta ſon projet de réforme militaire.

1445. Réforme militaire: troupes réglées.

Il forma quinze compagnies d'ordonnance, chacune de cent hommes d'armes. L'homme d'armes devoit ſervir avec ſix chevaux, ſa paie fut de trente francs par mois. On établit un corps de quatre mille archers ou fantaſſins; car la mouſqueterie n'étoit pas encore d'un fréquent uſage, & l'infanterie continuoit à ſe ſervir d'arcs. Ces troupes furent toujours tenues ſous le drapeau. En congédiant le reſte de la milice, on prit de bonnes meſures pour en faire des ouvriers & des laboureurs; on ordonna, ſous peine de mort, à ceux qui étoient renvoyés, de ſe retirer ſans délai dans leur pays, avec défenſe de s'attrouper & de commettre aucun déſordre dans les campagnes. Outre les compagnies d'ordonnance, chaque village, en temps de guerre, devoit fournir un franc-archer exempt de taille.

Les principales villes, les campagnes d'alentour, s'étoient d'abord chargées de fournir à la ſubſiſtance des gens d'armes qu'on y mettoit en quartier. Mais, s'il en faut croire Mézerai, un peu ſuſpect en matiere de finance, le peuple, toujours affecté du mal préſent, & nullement inquiet du mal à venir, préféra une taille en argent pour paiement des troupes, *ſans conſidérer que, lorſqu'elle ſeroit une fois établie, elle ne dépendroit plus de lui, ni pour la durée, ni pour l'augmentation.* Je n'examine point la juſteſſe de cette penſée. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que la taille perpétuelle * fut alors établie pour l'entretien des gens de guerre. Les peuples gagnoient beaucoup à n'être plus expoſés aux vexations intolérables de ces brigands : ils ne méritoient guere d'autre nom. Les rois gagnerent davantage par la ſupériorité qu'une milice réglée & toujours ſubſiſtante leur donna ſur leurs vaſſaux. L'autorité royale s'affermit, les campagnes ſe repeuplerent, le commerce ſe ranima ; & l'on ne craignit plus d'être dépouillé ou maſſacré par les défenſeurs de la patrie. Du reſte, les impoſitions, devenues perpétuelles ſous ce regne, ne

Taille perpétuelle établie.

* Les anciennes impoſitions étoient ainſi appelées, parce que les collecteurs marquoient ſur une petite taille de bois ce qu'ils avoient reçu des contribuables : tant l'uſage d'écrire étoit alors peu commun.

monterent qu'à dix-huit cent mille francs par an. *

1449. Conquête de la Normandie.

Les Anglois, affoiblis par tant de pertes, privés du duc de Bedford, l'un des plus grands hommes de ſon ſiecle, diviſés à Londres par des factions, n'en étoient pas moins intraitables. Ils rompirent la treve en s'emparant d'une ville du duc de Bretagne, attaché ſincérement au roi. Cette imprudence, ſoutenue avec hauteur, leur coûta cher. On leur enleva bientôt la Normandie toute entiere. Jacques Cœur, qui s'étoit enrichi par le commerce, contribua peut-être autant que le courage des guerriers à une conquête ſi importante. L'argent qu'il fournit à Charles VII, le mit en état d'entreprendre & d'exécuter. Peu d'années après, ce fameux négociant, devenu miniſtre des finances (*argentier du roi*), fut condamné à l'exil & dépouillé de ſes biens. Telle eſt quelquefois la récompenſe des ſervices. La plupart croient qu'il fut opprimé par les jaloux. Villaret laiſſe des doutes ſur ſon innocence, & donne lieu de penſer que les deniers de l'état avoient groſſi ſes tréſors. En le ſuppoſant cou-

Services & diſgrace de Jacques Cœur.

* Il y avoit des *francs* d'or, monnoie difficile à bien évaluer. Sous ce regne, en 1456, le marc d'argent étoit à huit livres dix ſous. Si on le compare au nôtre, ſur le pied de cinquante livres, la livre d'alors étoit à celle d'aujourd'hui comme dix-ſept eſt à cent.

pable de quelques malverſations, on peut encore le compter parmi les illuſtres victimes de l'ingratitude & de l'envie. Nous verrons ailleurs quelques particularités de ſon procès.

La Guienne fut repriſe en moins de temps que la Normandie. Les Anglois y rentrerent, mais furent chaſſés une ſeconde fois. Le général Talbot, qu'ils appeloient leur Achille, perdit la vie dans une bataille. Bordeaux & les autres places ſe ſoumirent ſans retour. Il ne reſta aux ennemis dans tout le royaume, que Calais & Guine. Les rois d'Angleterre n'en ont pas moins retenu le titre de rois de France. Les rois de France n'avoient-ils pas autant de droit à celui de roi d'Angleterre, depuis le regne de Philippe Auguſte ? 1451. Les Anglois chaſſés de France.

Cette révolution ineſpérée, ſous un prince qui négligeoit trop les affaires pour les plaiſirs, fut l'effet non-ſeulement de l'habileté des généraux, du courage de la nobleſſe, de la diſcipline établie parmi les troupes, du bon ordre remis dans les finances, des troubles d'Angleterre, où la maiſon d'York diſputoit le trône à celle de Lancaſter, mais encore du zele de la nation françoiſe, inſtruite par ſes égaremens & ſes malheurs, impatiente de ſecouer le joug funeſte qu'elle s'étoit donné, & plus conſtante à ſoutenir la cauſe de l'état, qu'elle n'avoit été légere pour la trahir. Zele de la nation.

Les Anglois pouvoient-ils régner en France ?

D'ailleurs les Anglois, en général, quelque vive que fût leur animoſité contre la France, n'ambitionnoient point cette dangereuſe conquête. Ils craignoient avec raiſon que l'Angleterre ne devînt une province. Edouard III & Henri V n'avoient obtenu du parlement que des ſubſides fort médiocres. Le défaut d'argent & de commerce étoit un obſtacle à de longues expéditions. Et quand même les factions de la *roſe blanche* & de la *roſe rouge* n'auroient pas allumé la guerre civile; quand même la France auroit ſuccombé, peut-on croire que la nation françoiſe, avec tant de reſſources, avec tant d'attachement pour ſes maîtres, avec des princes capables de la gouverner ou de la défendre, auroit pu ſouffrir longtemps un joug odieux? C'eſt une vérité conſtatée par les événemens, qu'il eſt des bornes que la nature ſemble fixer aux états, & que la vraie politique ne permet pas de franchir.

Retraite du dauphin.

L'unique choſe qui pût troubler le bonheur de Charles VII, c'étoit la conduite du dauphin. Ce jeune prince, plein d'eſprit & de valeur, déjà célebre par ſes exploits, terniſſoit toutes ſes belles qualités par l'inquiétude & la dureté de ſon caractere. Dès l'an 1446, il s'étoit retiré de la cour, mécontent du roi & des miniſtres, & ne pouvant ſouffrir Agnès Sorel qui jouiſſoit de la plus grande faveur, mais qui du moins la faiſoit

ſervir au bien de l'état. Nulle conſidération ne put l'engager à revenir. Il s'étoit marié ſans le conſentement de ſon pere, avec la fille du duc de Savoie. Il gouvernoit le Dauphiné en ſouverain : il établit le parlement de Grenoble.

Le Duc de Bourgogne lui donne un aſyle.

Sachant que le roi vouloit s'aſſurer de ſa perſonne, il demanda un aſyle à Philippe le Bon, & ſe retira dans le Brabant, où il vécut aſſez tranquille. Philippe pourvut généreuſement à ſon entretien, mais il n'entra point dans ſes projets ſéditieux. « Monſeigneur, lui dit-il, tous » mes ſoldats & toutes mes finances ſont à votre » ſervice, excepté contre mon ſeigneur le roi » votre pere; & pour ce qui eſt d'entreprendre » de réformer ſes conſeils, cela ne convient » ni à vous ni à moi : je le connois ſi ſage & ſi » prudent, que nous ne ſaurions faire mieux « que de nous en rapporter à lui. » Charles diſoit, en parlant de la retraite de ſon fils : *Le duc de Bourgogne nourrit un renard qui mangera ſes poules.*

Le duc d'Alençon, prince du ſang, coupable de la premiere révolte du dauphin, traita encore avec l'Angleterre. Le roi réſolut d'éteindre, par une juſte ſévérité, ces premieres étincelles de faction, il fit faire le procès au duc, & commua la peine de mort en une priſon perpétuelle.

1457. Procès du duc d'Alençon.

Charles VII avoit propoſé cette queſtion au parlement : ſi le roi peut aſſiſter au jugement d'un procès intenté à un pair de france ? On répondit que non-ſeulement il le pouvoit, mais que ſa préſence y étoit néceſſaire. La déciſion portoit ſur l'ancienne coutume ; « coutume, dit » Voltaire, qui parut depuis indigne de la ma» jeſté royale, puiſque la préſence du ſouverain » ſembloit gêner les ſuffrages, & que dans une » affaire criminelle, cette même préſence, qui » ne doit annoncer que des graces, pouvoit » commander des rigueurs ».

Richemont devient duc de Bretagne.

Cependant le duc de Bretagne, Pierre II, languiſſoit d'une maladie inconnue aux médecins. Leur ignorance fit croire qu'on l'avoit enſorcelé; car la crédulité multiplioit prodigieuſement les ſorciers & les ſortiléges. Quelques-uns vouloient qu'on fît venir des magiciens pour détruire le charme. Il s'y oppoſa, diſant qu'*il aimoit mieux mourir de par dieu que de par le diable.* Sa mort fit paſſer la Bretagne à ſon frere le connétable de Richemont. Ce grand capitaine conſerva la dignité de connétable, *parce qu'il vouloit*, dit-il, *honorer dans ſa vieilleſſe une place qui l'avoit honoré dans ſa jeuneſſe.* Il fit hommage au roi, *tel que l'avoient fait ſes prédéceſſeurs*, déclarant que ce n'étoit point un hommage lige. Charles VII,

plein de reconnoiſſance, crut devoir s'en rapporter à lui. La France & la Bretagne perdirent bientôt après Richemont.

Quoique le duc de Bourgogne, en recevant par généroſité le dauphin dans ſes états, eût obſervé avec ſageſſe les égards dus au ſouverain, des plaintes réciproques annonçoient une prochaine rupture. Elle auroit peut-être éclaté, ſi le roi avoit vécu davantage. La crainte & le chagrin cauſerent ſa mort. On lui perſuada que le dauphin vouloit le faire empoiſonner. Cette idée lui troubla tellement l'eſprit, qu'il s'obſtina pluſieurs jours à refuſer toute nourriture. Il mourut âgé de cinquante-huit ans. Tangui du Chaſtel, qu'on croit avoir tué le duc de Bourgogne, Jean *ſans-peur*, fit tous les frais des funérailles du roi, pour qui il avoit conſtamment ſignalé ſon zele. 1461. Mort de Charles VII.

Le pere Daniel prétend que c'eſt faire injure à Charles VII, que de ne pas le regarder comme un de nos plus grands rois. M. Hénault obſerve cependant qu'il ne fut en quelque ſorte que le témoin des merveilles de ſon regne. « On eût » dit, ajoute-t-il, que la fortune, en dépit de l'in- » différence du monarque, & pour faire quelque » choſe de ſingulier, s'étoit plu à lui donner à » la fois des ennemis puiſſans & de vaillans dé- » fenſeurs. Ce n'eſt pas qu'il n'eût beaucoup de Jugement ſur ce prince.

» courage ; mais s'il paroiſſoit à la tête des ar-
» mées, c'étoit comme guerrier, & non comme
» chef. Sa vie étoit employée en galanteries &
» en fêtes. » Ces reproches ne ſont-ils pas exa-
gérés ? Charles devint un autre homme, quand il commença à jouir de ſa puiſſance. Peu de rois ont gouverné avec plus de ſageſſe, & travaillé avec plus de ſuccès au bonheur de la nation. Il en étoit adoré ; ce qui n'arrive qu'aux bons princes. Un auteur contemporain rend témoignage de ſon aſſiduité au conſeil & de ſon application aux affaires. S'il n'eût que des talens médiocres, on doit reconnoître ſon mérite dans la confiance qu'il donna aux grands hommes qui ſeconderent ſes vues. Il ſut récompenſer les ſervices, moyen infaillible d'exciter l'émulation.

Crédit d'Agnès Sorel.

Mais ſi Agnès Sorel n'avoit pas aimé l'état, comme elle aimoit le monarque, les Richemont & les Dunois auroient peut-être échoué dans leurs entrepriſes. Une maîtreſſe de Charles partagea la gloire de ſon regne, tandis que Marie d'Anjou, ſa femme, princeſſe accomplie, étoit réduite au mérite obſcur de ſouffrir patiemment les infidélités de ſon époux. Agnès Sorel mourut en 1450. Les ennemis de Jacques Cœur l'accuſerent de l'avoir fait empoiſonner pour plaire au dauphin. Ce fut l'occaſion de ſon procès. L'em-

Sa mort.

poiſonnement étoit une fable ſi mal inventée, qu'on abandonna ce chef d'accuſation.

Le gouvernement devenu plus vigoureux.

Sous Jean & ſous Charles VI, nons avons vu la France prête à retomber dans l'anarchie; nons l'avons vue ſe relever pomptement ſous Charles V & ſous Charles VII. Elle avoit un principe interne de vigueur, depuis que le gouvernement féodal ne faiſoit plus au ſein de l'état une infinité de petits états iſolés, depuis qu'on connoiſſait des lois à la place des coutumes barbares, depuis que le ſceptre entre des mains habiles pouvoit réprimer les déſordres & réparer les malheurs. On ſe formoit des principes, on voyoit mieux les choſes, tout devoit inſenſiblement ſortir du chaos.

La puiſſance pontificale moins deſpotique.

Le concile de Conſtance, celui de Bâle, & la Pragmatique-ſanction, prouvent que le clergé même, plus difficile à revenir de ſes préjugés, parce qu'ils tiennent à des objets plus reſpectables, avoit changé d'opinion ſur des matieres fort importantes. L'appel au pape, inconnu dans la primitive égliſe, fut maintenu, mais avec des reſtrictions; & le deſpotiſme de la cour de Rome fut réprimé, du moins à quelques égards, par ceux qu'elle regardoit comme ſes ſujets.

On étoit néanmoins encore éloigné des vraies

Procès de Giac. connoiſſances, ſeules capables, avec la réflexion, de conduire au bonheur de la ſociété politique. Pluſieurs procès de ce regne en ſont la preuve. Sans parler de la pucelle d'Orléans, Pierre de Giac, un des miniſtres que Richemont fit exécuter, avoua qu'*il avoit donné au diable une de ſes mains, afin de le faire venir à ſes intentions.*

Procès de Jacques Cœur. Jacques Cœur, accuſé ſur-tout d'avoir envoyé de l'argent aux Saraſins, avec leſquels il trafiquoit, répondit qu'il avoit obtenu de deux papes une permiſſion en bonne forme de trafiquer avec les infideles. Il réclama les priviléges de la cléricature, quoique marié; & l'évêque de Poitiers demanda en vain qu'il fût jugé par l'égliſe. Son plus grand ennemi préſidoit à la commiſſion établie pour le juger; les commiſſaires ne parurent avoir d'autre ſoin que de le trouver coupable; ils partagerent ſa dépouille. On le condamna à reſtituer cent mille écus & à en payer trois cent mille d'amende; ce qui ſeroit aujourd'hui plus de quatre millions. Les ſervices qu'il avoit rendus à l'état furent oubliés; mais des particuliers qui lui devoient leur fortune eurent de la reconnoiſſance. Ils le tirerent de priſon, & lui fournirent les moyens de ſe mettre en ſûreté hors du royaume. On rendit à ſes enfans une partie de ſes biens; foible réparation de l'injuſtice à ſon égard.

L'imprimerie

L'imprimerie fut inventée en Allemagne vers le milieu de ce ſiecle. Ceux qui vinrent vendre à Paris les premiers livres imprimés, paſſerent, ſelon quelques auteurs, pour magiciens. Où ne trouvoit-on pas de la magie ? Quelques perſonnes du plus haut rang connoiſſoient pourtant déjà le prix des lettres. Le duc d'Orléans étoit le meilleur poëte qu'eût la France. Marguerite d'Ecoſſe, premiere femme du dauphin (Louis XI), ayant trouvé un jour le ſavant Alain Chartier endormi, lui donna un baiſer. L'extrême laideur de Chartier augmenta la ſurpriſe des ſpectateurs. Elle s'en apperçut. *Je ne baiſe pas la perſonne*, dit-elle, *mais la bouche d'où ſont ſortis tant de beaux diſcours*. Ces beaux diſcours, admirés alors, ſont pleins de mauvais goût & de choſes triviales. Chartier étoit ſecrétaire du roi.

Invention de l'imprimerie.

L'univerſité comptoit alors vingt-cinq mille étudians *. La plupart n'y apprenoient que de mauvais latin & de vaines ſubtilités. Charles VII réforma une partie des abus, qui rendoient ce corps quelquefois auſſi dangereux que nous l'a-

Réforme de l'univerſité.

* Celle de Prague avoit été infiniment plus nombreuſe ; puiſqu'en 1409, les étudians étrangers, croyant qu'on bleſſoit leurs priviléges, ſe retirerent au nombre de quarante mille. Les priviléges attiroient cette multitude de jeunes gens, dont la plupart ne cherchoient que la licence, & devenoient inutiles ou dangereux à la ſociété.

vons vu utile. En reſtreignant ſes priviléges, il le ſoumit davantage aux lois. Croiroit-on qu'en 1453, après un arrêt du parlement en faveur de la juridiction de l'évêque de Paris ſur l'univerſité, elle décida dans une aſſemblée générale, qu'on n'obéiroit plus déſormais aux injonctions du parlement, ni à celles d'aucune autre cour ſéculiere ? Mais en même temps, elle retrancha de ſon corps les religieux mendians, parce qu'ils avoient obtenu une bulle qui les autoriſoit à confeſſer, au préjudice des curés. Combien d'exemples de l'abus des exemptions & des priviléges!

Statut ridicule ſur la médecine. On abrogea le ſtatut ridicule par lequel des hommes mariés étoient exclus des chaires de médecine : comme ſi les clercs avoient pu ſeuls enſeigner un art qu'il ne leur convient guere de pratiquer.

Tonneaux en guiſe de carroſſes. Malgré le luxe & l'extravagance des modes de ce temps-là, on ignoroit tellement les commodités de la vie, que durant l'hiver rigoureux de 1457, les ſeigneurs & les dames de qualité qui n'oſoient monter à cheval, ſe faiſoient traîner dans des tonneaux.

LOUIS XI.

LOUIS XI s'étoit assez fait connoître, pour qu'on dût s'attendre à un gouvernement dur, bizarre & despotique. Il commença par affecter une conduite tout opposée à celle de Charles VII. La cour fut presque entiérement renouvelée. On vit reparoître le duc d'Alençon & le comte d'Armagnac, justement condamnés sous le dernier regne pour des révoltés. Le peuple & les grands sentirent bientôt que le système du nouveau roi étoit de gouverner avec un empire absolu, & qu'il ne seroit point scrupuleux sur les moyens d'accroître son autorité. 1461. Commencemens de mauvais augure.

Pie II, (Ænéas Sylvius) qui, étant secrétaire du concile de Bâle, s'étoit montré le plus ardent défenseur des libertés de l'église, & qui, devenu cardinal & pape, avoit changé publiquement d'opinion comme d'intérêts, homme assez fin pour tromper la finesse même de Louis XI, vouloit, à quelque prix que ce fût, faire abolir la pragmatique-sanction. Il sut prendre ce prince par son foible, en flattant sa passion dominante, l'amour de l'autorité arbitraire. Il lui écrivit : « Vous vous montrez un grand roi, qui ne se » laisse point gouverner, mais qui gouverne par » lui-même. Vous ne voulez point mettre en Pie II demande l'abolition de la Pragmatique. Sa finesse.

» délibération ſi l'on doit faire ce que vous ſa-
» vez devoir être fait. C'eſt-là véritablement
» être roi & bon roi. » En conſéquence, il falloit bien abolir la pragmatique ſans prendre conſeil, & au mépris des vœux de la nation.

Le roi dupe du pape.

Le roi étoit intéreſſé à maintenir cet ouvrage de ſon prédéceſſeur. Mais dans l'eſpérance de remettre la maiſon d'Anjou ſur le trône de Naples, uſurpé par Ferdinand d'Aragon, il ſacrifia au pape une loi ſi précieuſe à la France. Il eut beau inſiſter enſuite ſur les droits de la maiſon d'Anjou. Pie II ſoutenoit Ferdinand & ne marqua ſa reconnoiſſance que par des éloges. Le parlement s'oppoſa avec vigueur à l'abolition de la pragmatique, qu'on regardoit comme le rempart de l'égliſe gallicane. Louis XI lui permit de la faire exécuter encore, excepté en quelques points. On ne pouvoit ſe mieux venger des artifices du pape. Le parlement excommunié à ce ſujet mépriſa les cenſures & les rendit inutiles.

La pragmatique abolie, s'exécute encore.

Intrigue du cardinal de Jouffroi.

Jean de Jouffroi, évêque d'Arras, franc-comtois auſſi habile qu'ambitieux, avoit négocié l'affaire en qualité de légat, & avoit obtenu du pontife, pour récompenſe, le chapeau de cardinal & le riche évêché d'Albi. C'étoit de quoi le conſoler de la perte des bonnes graces du roi. Il vouloit encore l'archevêché de Beſançon. Pie le lui ayant refuſé, il quitta Rome, revint en

France, s'insinua de nouveau à la cour, & y travailla par vengeance à réparer le mal qu'il avoit fait au royaume par intérêt.

Révolte sous le nom de ligue du bien public.

La pragmatique fut un des prétextes que saisirent les principaux seigneurs pour se liguer contre le roi. Plus il vouloit abaisser les grands, dont la puissance lui faisoit ombrage, plus il s'étoit attiré leur haine. Le duc de Bourgogne lui avoit envoyé Chimai pour se plaindre de plusieurs infractions du traité d'Arras. Louis XI, dans un mouvement d'humeur, demanda à Chimai, si le duc étoit d'un autre *métal* que les autres princes? *Il le faut bien*, répondit l'envoyé, *puisqu'il vous a reçu & protégé quand personne n'osoit le faire.* Philippe le Bon étoit trop pacifique pour troubler l'état. Mais Charles, comte de Charolois, son fils, violent, impétueux, haïssant le monarque, à qui le duc avoit restitué pour quatre cent mille écus d'or les villes de Picardie cédées par le traité d'Arras: Charles, dis-je, cherchoit avec ardeur l'occasion d'éclater. Le duc de Bretagne, aussi mécontent, parce qu'on s'opposoit à ses injustes prétentions, excitoit ce jeune prince à la révolte. Ils entraînerent dans leur parti le duc de Bourbon, & enfin le duc de Berri, frere du roi, dangereux par la foiblesse de son caractere, qui le rendoit souple aux impressions de la cabale. Tout-à-coup les rebelles se déclarerent

ouvertement, ſous le prétexte ordinaire de réformer l'état & de ſoulager les peuples, couvrant leurs deſſeins ambitieux du beau nom de *ligue du bien public*. Le fameux Dunois entra lui-même dans cette ligue. L'eût-il fait ſous un gouvernement équitable? Et quel eſt le malheur des mauvais princes, s'ils fourniſſent des prétextes de révolte à ceux qui ſont l'appui de leur trône?

1465. Bataille de Montlhéri.

On armoit de tous côtés. Le roi prit de bonnes meſures, que le comte de Charolois tenta en vain de ſurprendre la capitale. Les deux armées ſe rencontrerent près de Montlhéri; la bataille fut ſanglante. Louis & le comte y ſignalerent également leur bravoure, ſans pouvoir décider la victoire. Les rebelles vinrent aſſiéger Paris; mais déſeſpérerent bientôt d'y entrer. Cependant le roi ſuivit le conſeil de François Sforce, duc de Milan, qui lui manda que pour diſſiper la ligue, il falloit tout promettre, & voir enſuite ce que les circonſtances obligeroient de tenir: maxime très-conforme à ſa politique artificieuſe. Il ſigna donc un traité honteux, par lequel il cédoit la Normandie à ſon frere & pluſieurs terres du domaine aux principaux chefs. On parla enſuite du bien public, ſans autre fruit que de fouler davantage les peuples; de ſorte que cette ligue, après l'événement, fut appelée avec raiſon la *ligue du mal public*. Que de fois ce prétendu

Politique artificieuſe du roi.

bien public n'a-t-il pas occaſionné de grands maux !

Il reprend la Normandie à ſon frere.

Des brouilleries ſurvenues entre les ducs de Berri & de Bretagne, fournirent au roi l'occaſion de revenir contre le traité. En même temps qu'il négocioit avec le Breton, il enleva la Normandie à ſon frere. Toujours agité d'inquiétudes & de défiances, dépouillant les uns de leurs charges, faiſant des informations contre les autres, il aigriſſoit chaque jour le mécontentement des ſeigneurs, mais il ſut prévenir leurs entrepriſes en les diviſant.

1468. Déciſion des états ſur les apanages.

Pour juſtifier ſa conduite à l'égard du duc de Berri, il réſolut même de convoquer les états, & de leur remettre la déciſion d'une affaire ſi importante, perſuadé qu'ils ſoutiendroient les droits de la royauté. Les états répondirent à ſa confiance : ils déclarerent que la Normandie étoit inſéparablement unie à la couronne ; que le roi pouvoit s'en tenir à la déclaration de Charles V, qui fixoit l'apanage des enfans de France à douze mille livres de rente *, en fonds de terres qu'on érigeroit en duché ou comté ; que puiſqu'il avoit offert à ſon frere juſqu'à ſoixante mille livres de rente, il ſeroit ſupplié de mettre la clauſe, que ce ſeroit ſans tirer à conſéquence.

* Ce ſeroit aujourd'hui, environ 144,000 livres.

Ils lui promirent toute ſorte de ſecours en cas de guerre; & l'on vit dans cette aſſemblée le plus grand zele pour le ſouverain.

Le roi priſonnier à Péronne.

Philippe le Bon étoit mort l'année précédente. Le comte de Charolois, Charles le Téméraire, ſon fils & ſon ſucceſſeur, ennemi irréconciliable de Louis XI, ſe préparoit à de nouvelles hoſtilités. Le roi, comptant plus ſur ſa politique que ſur ſes armes, préféroit toujours les négociations aux batailles. Sa confiance pour le cardinal Balue, évêque d'Evreux, dont il éprouva bientôt la perfidie, lui fit faire une démarche imprudente qui penſa le perdre. Tandis que ſes envoyés travailloient à ſoulever les Liégeois contre la trop grande puiſſance du duc de Bourgogne, Balue lui perſuade de s'aboucher avec ce prince. Il va le trouver à Péronne, accompagné ſeulement de quelques ſeigneurs. A peine eſt-il arrivé, qu'on apprend la révolte des Liégeois. Louis n'imaginoit pas qu'elle pût être ſi prompte : ſes agens avoient trop bien réuſſi, avant que d'être informés de l'entrevue. A cette nouvelle le duc eſt tranſporté de fureur. Maître de la perſonne du roi, il ſe livre d'abord aux plus violentes réſolutions. De ſages conſeils le calment enfin. Il propoſe un traité à Louis, exigeant qu'il le ſuive contre les Liégeois. Louis avoit tout à craindre & ne pouvoit rien refuſer.

Il accompagne donc ſon vaſſal ; il devient le miniſtre de ſa vengeance. Liége ſuccombe, le duc y fait mettre le feu, & juſtifie en quelque ſorte les rebelles par des cruautés barbares.

Le roi déſiroit de s'accommoder avec ſon frere, comme il avoit fait avec le Bourguignon. Il lui offroit la Guienne pour apanage, & vouloit lui faire épouſer Iſabelle, ſœur & héritiere du roi de Caſtille. L'homme dont il ſe défioit le moins travailloit à rompre ſes meſures. C'étoit ce cardinal Balue, né dans la fange, élevé par la ſoupleſſe, ſans vertu, ſans mœurs, à qui, ſelon l'obſervation ingénieuſe de M. Duclos, il ne manquoit que l'hypocriſie pour avoir tous les vices. Il avoit acheté la pourpre romaine. (Paul II venoit de donner ce diſtinctif aux cardinaux) en obtenant des lettres-patentes pour abolir entiérement la pragmatique, lettres que le parlement refuſa d'enregiſtrer *. Il oublioit les bienſéances de ſon état juſqu'à faire la revue des troupes en habit d'évêque, ce qui donna lieu à un ſeigneur de dire au roi : *Sire, je vous ſupplie de m'en-*

1469. Trahiſon du cardinal Balue.

* C'eſt alors (1466) que le parlement fit ſes fameuſes remontrances ſur cet objet. Il y eſt dit : Qu'on ne voyoit plus qu'huiſſiers & appariteurs, armés de citations en cour de Rome, traînant à ce tribunal eccléſiaſtiques & ſéculiers indiſtinctement ; que depuis l'abrogation de la pragmatique, on comptoit, outre les rétributions ordinaires, deux millions huit cent quarante mille écus ſortis de France & tranſportés à Rome, &c. (Voy. Villaret.)

voyer à Evreux ordonner des prêtres, puiſque l'évêque vient ici paſſer en revue des ſoldats. Uni à l'évêque de Verdun par la conformité de caractere & d'intérêts, Balue trahiſſoit le maître dont il poſſédoit toute la faveur. Une de leurs lettres découvrit la perfidie. Louis XI les fit arrêter, les fit enfermer dans des cages de fer inventées par l'évêque de Verdun. On devoit pourſuivre leur procès en France ſelon les lois de l'état. Les oppoſitions du pape, quoique fortement combattues par les ambaſſadeurs du roi, arrêterent le cours de cette affaire, & les coupables en furent quittes pour la priſon. Le duc de Berri s'accommoda de l'apanage qu'on lui offrit; mais Iſabelle de Caſtille épouſa Ferdinand d'Aragon, qui devint maître de l'Eſpagne par ce mariage.

1472. Les deux freres conteſtoient encore ſur pluſieurs articles. La mort du nouveau duc de Guienne termina le différent; il fut, dit-on, empoiſonné par un moine bénédictin, ſon aumônier.

Empoiſonnement du frere du roi; le roi ſoupçonné.

« On ne douta guere dans l'Europe que Louis » n'eût commis ce crime, lui qui, étant dau» phin, avoit fait craindre un parricide à ſon » pere. L'hiſtoire ne doit point l'en accuſer ſans » preuves; mais elle doit le plaindre d'avoir mé» rité qu'on le ſoupçonnât, elle doit ſur-tout » obſerver que tout prince coupable d'un atten» tat avéré, eſt coupable auſſi des jugemens té-

» méraires qu'on porte ſur toutes ſes actions ». Voltaire, de qui j'emprunte cette remarque, donne ici une leçon vraiment utile aux accuſateurs téméraires des grands, & aux grands dont la conduite ſemble provoquer la médiſance.

Manifeſte du duc de Bourgogne.

Perſonne ne contribua plus que le duc de Bourgogne à répandre ces injurieux ſoupçons. La fougue de ſon caractere, ſa haine pour le roi, & leurs défiances mutuelles, avoient bientôt rompu la paix de Péronne. Il publia dans un manifeſte que Louis venoit de faire mourir ſon frere par *poiſon*, *maléfice & ſortiléges*; qu'il étoit parricide, hérétique, idolâtre; & que tous les princes devoient s'unir contre lui. Ce roi, qu'on dénonçoit à l'Europe comme idolâtre & hérétique, (accuſations contradictoires) étoit dévot, zélé pour la religion. Une telle abſurdité prouve également l'injuſtice de la haine & l'ignorance qui régnoit encore.

Siége de Beauvais, où les femmes ſe ſignalent.

Charles le Téméraire reprit les armes, fit la guerre en furieux, & vint échouer au ſiége de Beauvais. Les femmes combattirent ſur les remparts avec une valeur héroïque, & contribuerent beaucoup à repouſſer les ennemis. Louis XI ordonna qu'en mémoire de cet événement, on feroit tous les ans une proceſſion où elles auroient le pas ſur les hommes; qu'elles porteroient ce jour-là leurs habits de noces, & que

les autres jours elles ſe pareroient à leur fantaiſie, ſans que perſonne pût y trouver à redire.

1475. Louis achete une treve avec les Anglois.

Les troubles d'Angleterre avoient long-temps garanti la France des invaſions de ſes plus redoutables ennemis. Henri VI détrôné, rétabli après une longue priſon, vaincu de nouveau & maſſacré avec ſon fils, par les ordres d'Edouard IV, chef de la maiſon d'York, n'eut pas plutôt laiſſé à ce prince une couronne ſouillée de ſang, qu'on vit l'Anglois renouveler ſes anciennes prétentions. Edouard menaça Louis de paſſer en France, s'il ne reſtituoit la Normandie & la Guienne. *Dites à votre maître que je ne le lui conſeille pas*, répondit le roi à ſon héraut. Cette réponſe annonçoit une forte réſolution de combattre. Mais Louis fidelle à ſes maximes, ſe débarraſſa de l'ennemi ſans rien haſarder. Voyant les Anglois dans le royaume, il négocia avec Edouard; il s'engagea par le traité de Pecquigni à lui payer cinquante mille écus d'or par an; il acheta ainſi une treve de ſept années, & gagna les miniſtres anglois à force de penſions & de careſſes. Heureuſement le duc de Bourgogne, en guerre avec le duc de Lorraine, n'avoit pas ſecondé les ennemis; quoiqu'il eût vivement ſollicité leur entrepriſe. Leur armée formidable auroit pu rouvrir les plaies du royaume, ſi Louis n'avoit ſacrifié la gloire à la ſûreté.

Tout ce qu'il y eut d'honorable pour lui, fut la délivrance de Marguerite d'Anjou, veuve de Henri VI, héroïne qui avoit livré pluſieurs batailles pour la défenſe de ſon mari, & qui étoit priſonniere d'Edouard. Celui-ci témoigna au roi quelque envie de voir Paris; mais Louis en éluda la propoſition; il craignoit une pareille viſite. « Edouard eſt un beau prince fort » galant, dit-il à Comines, quelque maîtreſſe » qu'il auroit à Paris pourroit l'engager à y » revenir: je l'aime mieux en Angleterre qu'en » France ». Le duc de Bourgogne, privé de l'alliance des Anglois, fit à ſon tour un traité avec le roi. Les conventions, les ſermens ne coûtoient rien, parce qu'on ſe jouoit des engagemens les plus inviolables. Suites du traité.

Une illuſtre victime fut ſacrifiée à la juſtice & à la vengeance. Le comte de Saint-Pol, Louis de Luxembourg, connétable, beau-frere du roi, l'avoit trahi, outragé, & s'étoit jeté dans le parti du duc de Bourgogne. Celui-ci l'abandonna. On pouſſa ſon procès avec vigueur, & il périt ſur un échafaud. Louis XI, pour contenir les grands, aimoit à faire tomber les premieres têtes de l'état. Le comte d'Armagnac & le duc d'Alençon, condamnés ſous Charles VII, & rétablis dès le commencement de ce regne, avoient déjà ſubi la peine de leurs nouvelles Exécutions de princes & de grands.

cabales. On vit encore en 1477 le duc de Nemours, de la maiſon d'Armagnac, enfermé dans une cage de fer, exécuté aux halles de Paris, après avoir été mis à la queſtion; on vit ſes enfans traînés ſous l'échafaud par ordre du roi, pour être arroſés du ſang de leur pere. Horrible cruauté, plus propre à faire haïr un tyran que reſpecter un monarque.

Procès du roi René.

Peu s'en fallut que le roi titulaire de Sicile, René d'Anjou, comte de Provence, oncle de Louis, ne fût une des victimes de ſa haine. René ayant des ſujets de mécontentement, négocia avec le duc de Bourgogne, & lui promit de l'adopter, de lui abandonner même ſes provinces. Le roi conſulta le parlement. La matiere miſe en délibération & long-temps diſcutée, l'avis de la cour fut, qu'on *pouvoit en bonne juſtice procéder contre le roi de Sicile par priſe de corps; mais qu'ayant égard à ſa parenté avec le roi, à ſon grand âge & autres conſidérations, & le roi ne voulant point qu'on procédât par priſe de corps, René devoit être ajourné à comparoître en perſonne ſous peine de banniſſement du royaume, de confiſcation de corps & de biens* &c. Le vieux prince ſentit la néceſſité de fléchir devant ſon neveu. Ses démarches furent bien reçues. On régla ſa ſucceſſion; on convint que Charles du Maine, dernier mâle de cette bran-

che, auroit la Provence, & que l'Anjou ſeroit réuni à la couronne.

Guerre du duc de Bourgogne avec les Suiſſes.

Charles le Téméraire ne pouvoit ni vivre en repos, ni parvenir au but de ſon ambition. L'imprudence & la fureur le précipitoient dans les extrêmes. Depuis long-temps, animé contre les Suiſſes, ſoit parce qu'ils étoient alliés de Louis XI, (c'eſt la premiere alliance avec eux,) ſoit parce qu'il ſe propoſoit de les aſſervir, le prétexte le plus frivole lui ſuffit pour les attaquer. Cette nation belliqueuſe, après avoir ſecoué le joug de la maiſon d'Autriche, & affermi ſa liberté par des prodiges de conſtance & de valeur, toujours prête à ſe défendre, n'ambitionnoit que la paix avec ſes voiſins. Elle s'efforça de fléchir le duc; elle lui repréſenta que les mors de ſes chevaux valoient mieux que toute la Suiſſe. Sourd aux prieres & aux raiſons, il ſe met en campagne. Les Suiſſes le battent dans un défilé. Tout ſon bagage tombe entre leurs mains. Telle étoit la ſimplicité de ce peuple, que la vaiſſelle d'argent du duc fut vendue comme vaiſſelle d'étain, & que ſon plus beau diamant, eſtimé aujourd'hui dix-huit cent mille livres, fut donné pour un florin, & paſſa de main en main pour le même prix. Cette bataille de Granſon irrita la fureur de Charles, ſans éclairer ſon imprudence. Il en perdit bientôt

1476.

Il eſt battu à Granſon & à Morat.

une ſeconde à Morat, où le duc de Lorraine combattit avec les Suiſſes. L'année ſuivante, il fut encore défait ſous les murailles de Nanci.

Mort de ce prince. C'eſt là que périt ce malheureux prince. Peu de ſouverains l'égaloient en richeſſes & en puiſſance; mais ce qui fait le bonheur lui manqua toujours, la modération & la ſageſſe. Il ne ceſſa de ſe tourmenter pour être un des fléaux du monde.

Mauvaiſe foi de Louis XI. Le roi ne diſſimula guere la joie que lui cauſoient ces événemens. Son dernier traité avec le duc ne l'avoit pas empêché de propoſer un cas de conſcience qui dévoile ſon peu de droiture: *S'il pouvoit, ſelon Dieu & ſa conſcience, permettre, ſouffrir ou tolérer, qu'aucuns princes, ſeigneurs ou communautés qui avoient ou pouvoient avoir querelle contre le duc de Bourgogne, lui fiſſent la guerre & portaſſent dommage?* Les deux princes s'étoient engagés par ſerment à ſe ſervir envers & contre tous, à s'avertir même mutuellement de tout ce qui ſe trameroit contre eux. Il fut décidé néanmoins que, « vu la conduite » que le duc avoit toujours tenue à l'égard du roi » & du royaume, le roi pouvoit laiſſer agir les » autres princes, & même leur faire entendre » que s'ils vouloient faire la guerre au duc de » Bougogne, il en ſeroit content, & ne s'y op» poſeroit pas; mais qu'il ne devoit ni les ſol» liciter,

» licitér, ni leur donner aucun ſecours. » Qu'admirer ici davantage, ou les ſcrupules d'un roi qui cherche à pouvoir violer ſes promeſſes en ſûreté de conſcience, ou l'adreſſe de ces caſuiſtes, qui lui en ménagent ſubtilement les moyens? De tout temps on a connu le ſecret d'accommoder la morale aux paſſions des grands.

1477. L'héritiere de Bourgogne épouſe Maximilien d'Autriche.

Marie de Bourgogne étant l'unique héritiere de Charles, une partie de ſes états devoit retourner à la couronne, faute d'héritiers mâles, ſelon la loi des apanages. Le roi ne perdit pas un inſtant. Il envoya de toutes parts des négociateurs & des troupes. La Bourgogne ſe ſoumit ſans réſiſtance; quelques places furent priſes ailleurs; mais la Flandre & l'Artois étoient déclarés pour la princeſſe. On reproche communément à Louis XI de ne l'avoir pas fait épouſer au dauphin. Rien ne pouvoit être plus avantageux. Il ſouhaitoit ce mariage; Marie n'en étoit pas éloignée d'abord, quoique le dauphin n'eût encore que ſept ans, & qu'elle en eût près de vingt; mais une fauſſe démarche du roi lui inſpira de la défiance, & redoubla l'averſion des Flamands; tant il eſt vrai que la fineſſe eſt ſouvent oppoſée à la politique. Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III, fut préféré; événement funeſte qui a produit plus de deux ſiecles de guerre & de deſtruction. L'é-

poux de l'héritière de Bourgogne devenoit néceſſairement l'ennemi de la France. A peine marié, il prit les armes. Il étoit encore foible; & Louis n'aimoit point la guerre. Une treve ſuſpendit les hoſtilités.

1478. Ce monarque ruſé, qui rapportoit tout à ſes intérêts, ſe montra généreux en ſoutenant des opprimés contre un pape violent & vindicatif. Les Médicis gouvernoient Florence, enrichie par leur commerce, heureuſe par leurs bienfaits. La jalouſie des Pazzi forma contre eux une horrible conſpiration, à laquelle Sixte IV n'eut que trop de part, & dont le chef étoit un Salviati, archevêque de Piſe. Laurent & Julien, petits-fils du grand Côme de Médicis, furent attaqués dans l'égliſe pendant la meſſe. Le ſecond mourut ſur la place, l'autre échappa aux meurtriers. Le peuple vengea auſſitôt ſes bienfaiteurs, & l'archevêque de Piſe lui-même fut pendu à une fenêtre. C'étoit pour le pape un prétexte ſpécieux de ſe livrer au plus cruel reſſentiment. Il le pouſſa aux derniers excès. Les Florentins implorent le ſecours de Louis XI. Son ambaſſadeur parle fortement à Sixte, qui affecte de traiter les Médicis de marchands, lui qu'on diſoit être de la plus vile extraction. Malgré les détours de la politique romaine, le roi défend tout commerce avec la cour de Rome, & convoque

Le roi ſoutient les Médicis contre le pape.

Excès de Sixte IV.

un concile national pour renouveler la pragmatique. Le pape n'auroit pas été le plus fort. Il fit la paix avec la république de Florence, leva les excommunications, & prévint toutes les ſuites de cette affaire.

Louis, de ſon côté, venoit de ſigner avec le roi d'Angleterre une treve qui devoit durer cent ans après leur mort, lorſque Maximilien d'Autriche, quoique privé du ſecours qu'il auroit pu attendre des Anglois, rompit la treve conclue l'année précédente. On lui enleva la Franche-Comté en une ſeule campagne; on ſe battit à Guinegate en Artois, avec une perte à peu près égale de part & d'autre. Le roi intrigua pour faire excommunier ſon ennemi par le pape. Les treves, les hoſtilités, ſe multiplierent à l'infini juſqu'à la mort de Marie de Bourgogne en 1482. Cet événement imprévu changea la face des affaires. Les indociles Gantois, moins ſoumis encore à un étranger, qu'à leurs princes naturels, s'étoient ſaiſis de deux enfans qu'elle avoit eus de Maximilien. Ils le forcerent à conclure avec Louis XI le traité d'Arras, par lequel il donnoit en mariage au dauphin Marguerite ſa fille, qui auroit l'Artois & la Franche-Comté pour dot. Cette princeſſe fut amenée dans le royaume; mais le mariage n'eut pas lieu, comme nous le verrons ſous le regne de Charles VIII. On avoit

1479. Guerre avec Maximilien d'Autriche.

1482. Traité d'Arras.

promis à Edouard IV que sa fille épouseroit le dauphin. Le chagrin de se voir trompé avança ses jours.

Dernieres années de Louis XI.

Les dernieres années du roi se passerent dans l'agitation & les intrigues qui avoient rempli tout son regne. Miné par les maladies, il n'en étoit que plus jaloux de l'autorité, & plus attentif aux affaires. La crainte de la mort ébranloit cependant son ame. Un légat sut lui inspirer des scrupules sur la détention du cardinal Balue & de l'évêque de Verdun. L'évêque obtint sa liberté, le cardinal fut remis entre les mains du légat, sous promesse de le faire punir à Rome. Balue ne reçut à Rome que des honneurs. Combien de princes moins coupables que lui avoient péri sur l'échafaud !

La Provence réunie à la couronne.

Tandis que le roi perdoit ses forces de jour en jour, la fortune augmenta ses domaines. Charles, comte du Maine, dernier prince de la maison d'Anjou, lui laissa par testament la Provence, avec ses droits sur les royaumes de Naples & de Sicile. La Provence fut aussitôt réunie à la couronne. Louis étoit trop circonspect pour étendre plus loin son ambition. La conquête d'un royaume étranger lui parut une entreprise aussi vaine que dangereuse. Ses successeurs penserent autrement, & eurent tout lieu de s'en repentir.

Nous n'avons point parlé de diverses négocia-

tions avec l'Eſpagne, parce qu'il n'en réſulta preſque rien de mémorable. En 1462, Jean, roi d'Aragon, attaqué par les Navarrois que ſoutenoit le roi de Caſtille, emprunta de Louis trois cent cinquante mille écus, & lui engagea les comtés de Cerdagne & de Rouſſillon. Le mariage du prince Ferdinand d'Aragon avec Iſabelle, ſœur & héritiere du malheureux Henri IV, roi de Caſtille (1469), devint, par les ſuites qu'il devoit avoir, un des plus grands événemens de l'Europe. Louis parut d'abord très-oppoſé à Ferdinand & à Iſabelle, les reconnut enſuite pour les empêcher de ſoutenir Maximilien, & ménagea adroitement un nouveau traité avec eux, au ſujet du Rouſſillon & de la Cerdagne.

Affaires d'Eſpagne.

Ce prince ſi redoutable, dévoré de ſoupçons aux approches de la mort, enfermé dans le château du Pleſſis-les-Tours qu'il avoit rendu inacceſſible, agité de plus de terreur qu'il n'en inſpiroit, craignant ſon propre fils, changeant de domeſtiques tous les jours, commandant ſans ceſſe de nouvelles exécutions, étoit l'eſclave de Jean Coitier, médecin avide & inſolent, qui menaçoit de l'abandonner, qui oſoit lui dire : « Je ſais qu'un beau matin vous m'envoyerez » comme vous faites d'autres, mais je jure Dieu » que vous ne vivrez point huit jours après ».

Terreurs & ſoupçons du roi.

Il eſt eſclave de ſon médecin.

En cinq mois il donna près de cent mille écus à ce médecin.

Ses dévotions. Il redoubloit ſes dévotions, ſe chargeoit le corps de reliques, achetoit une petite image d'argent ſoixante livres, faiſoit des profuſions aux égliſes & aux moines, dans l'eſpérance de prolonger ſa vie malheureuſe.

S. François de Paule appelé pour le guérir. S. François de Paule, hermite de Calabre, fondateur de l'ordre des Minimes, eſt appelé du fond de l'Italie à ſon ſecours. On le demande au roi de Naples, qui ne peut le déterminer à partir. On le demande au pape dont les ordres le décident enfin. On envoie couriers ſur couriers pour hâter ſa marche. Le ſaint arrive. Le roi ſe jette à ſes pieds, le conjure humblement de le guérir. François tâche de le diſpoſer à la mort, en lui ſuggérant des ſentimens dignes de la religion; mais Louis craignoit plus de perdre la vie, qu'il ne déſiroit de mourir chrétiennement. Toujours livré aux affaires par eſprit de domination, toujours inſpirant la terreur par ſes cruautés, il mourut âgé de 60 ans. Nous allons recueillir quelques particularités également utiles & curieuſes.

1483. Sa mort.

Particularités Louis XI affectoit dans ſes habits une ſimplicité meſquine & indécente. Dans une entrevue avec

le roi de Caſtille en 1463, il parut en habit de gros drap, la tête couverte d'un vieux chapeau, ſur lequel étoit une Notre-dame de plomb; tandis que le Caſtillan étaloit une magnificence faſtueuſe. Ce contraſte le rendit mépriſable aux yeux des Eſpagnols; mais il avoit gagné les miniſtres à force d'argent, il réuſſit dans ſes deſſeins. Dans ſa maladie, il affecta au contraire de s'habiller magnifiquement, pour empêcher qu'on ne s'apperçut de ſon état, qui n'en devenoit que plus viſible. La grande dépenſe de ſa maiſon étoit pour la table. De 12,000 livres, elle fut portée juſqu'à 37,000. Il faiſoit manger avec lui, non-ſeulement les ſeigneurs pour les attacher à la cour, mais les étrangers qui pouvoient l'inſtruire, quelquefois même des marchands; car il donnoit au commerce une attention particuliere.

Table de Louis XI.

Un marchand, nommé Maître-Jean, flatté de cette diſtinction, s'aviſa de lui demander des lettres de nobleſſe. Le roi les lui accorda, & dès-lors ne daigna plus le regarder. Maître-Jean témoigna ſa ſurpriſe. « Allez, monſieur le gentilhomme, lui dit Louis, quand je vous faiſois » aſſeoir à ma table, je vous regardois comme » le premier de votre condition. Aujourd'hui que » vous en êtes le dernier, je ferois injure aux » autres, ſi je vous faiſois la même faveur ».

Leçon qu'il donne à un marchand.

Excellente leçon pour ceux qui préferent de vains titres au mérite perſonnel.

Sa familiarité avec les bourgeois.

On le voyoit ſe mêler avec les bourgeois, s'informer de leurs affaires, ſe faire inſcrire dans les confrairies d'artiſans; & il répondoit au reproche de ne pas ſoutenir ſa dignité : *Quand orgueil chemine devant, honte & dommage ſuivent de bien près.* Il auroit dû ſavoir qu'un prince peut être affable avec dignité, grand ſans orgueil, & que c'eſt en faiſant du bien au peuple, qu'il ſe concilie ſon affection.

Sa politique artificieuſe.

Le déſir d'abaiſſer les grands, un des principaux objets de la politique de Louis XI, fut ſans doute le motif qui lui fit employer, préférablement à eux, des hommes de baſſe naiſſance qu'il pouvoit anéantir d'un mot. * Il vint à bout, ſelon l'expreſſion de François I, de *mettre les rois hors de page*, mais autant par cruauté que par adreſſe; & il éprouva plus d'une fois combien il eſt dangereux de donner ſa confiance à des ames viles, qui n'ont que de l'intrigue ſans honneur, & qui ne flattent que pour tromper. Du reſte, ſa propre habileté étoit ſouvent une fineſſe mal entendue. Il diſoit ſans ceſſe : « qui ne » ſait pas diſſimuler, ne ſait pas régner : ſi mon

* Le fameux Olivier le Daim, ſon barbier, devenu grand ſeigneur & miniſtre, joua un des premiers rôles. Au commencement du regne de Charles VIII, il fut pendu pour un crime infame.

» chapeau ſavoit mon ſecret, je le brûlerois. » A force de répéter cette maxime, il pouvoit, comme le remarque M. Duclos, en perdre le fruit.

Sa cruauté.

On ne penſe qu'avec horreur aux exécutions cruelles que le prévôt Triſtan l'Hermite, honoré de ſon amitié, faiſoit par ſes ordres; aux cages de fer, aux chaînes énormes, aux ſupplices recherchés, qui devinrent ſi communs les dernieres années de ſon regne. Auſſi le nom de Louis XI rappelle-t-il toujours quelque idée de tyrannie.

Traits de prudence.

Il vouloit du moins (& c'eſt un mérite rare) que chacun remplît ſon devoir. Ayant fait un jour la revue des officiers de ſa maiſon, dont il trouva les équipages en mauvais état, il leur fit diſtribuer des écritoires, en diſant que *puiſqu'ils ne pouvoient pas le ſervir de leurs armes, ils le ſerviroient de leurs plumes.* Correction utile pour des hommes ſenſibles à l'honneur.

Gènes refuſée.

S'il ne s'étoit pas fait un ſyſtême de tromper en négociant, on le loueroit davantage d'avoir préféré la voie de la négociation à celle des armes. Mais il montroit une prudence réelle, par le ſoin qu'il eut toujours d'éviter les guerres éloignées. Gènes s'étoit ſoumiſe à la France ſous Charles VI; cette république volage, après de fréquentes révoltes, offrit encore à Louis XI de

le reconnoître pour ſouverain. Il répondit : *Vous vous donnez à moi, & moi je vous donne au diable.* Les infidélités des Génois juſtifient cette réponſe.

Superſtitions. Quand on voit ce prince parjure & méchant, le premier de nos rois qui porta toujours le titre de *Très-chrétien*, ſe livrer à toutes les pratiques d'une dévotion ſuperſtitieuſe, aller de tous côtés en pélerinage, porter à ſon chapeau des images de plomb ou d'étain, donner le comté de Boulogne à la ſainte Vierge, demander au pape le corporal *ſur quoi chantoit monſeigneur ſaint Pierre*, la permiſſion de ſe faire frotter de l'huile de la ſainte ampoule, le droit d'aſſiſter à l'office avec le ſurplis & l'aumuſſe, établir la coutume de réciter à midi l'*Angelus*, &c. on ne ſait comment concilier tant de marques de piété avec tant de vices que l'humanité ſeule réprouve & proſcrit. Mais des contraſtes étranges ſe trouvent dans la nature. Il avoit le cœur mauvais & l'eſprit bizarre. « Cette bizarrerie, dit le pere Daniel, » lui faiſoit négliger l'eſſentiel de la dévotion, » pour ſe contenter de ces pratiques extérieures, » & le rendoit ſcrupuleux ſur des bagatelles, » tandis qu'il n'héſitoit pas dans les choſes les » plus importantes. » Une de ſes ſuperſtitions étoit de ne vouloir point jurer ſur une certaine croix de ſaint-Lo, qu'on diſoit avoir la vertu

Croix de ſaint-Lo.

de faire mourir dans l'année ceux qui ſe parjuroient ſur elle. Il ne manquoit pas d'obliger les autres à jurer ſur cette croix.

Aſtrologues à la cour.

La ſuperſtition & la crédulité vont toujours enſemble. Il entretenoit des aſtrologues à la cour. Irrité contre un de ces impoſteurs qui avoit prédit la mort de ſa maîtreſſe, il le fit venir, bien réſolu ſans doute de ne le point épargner. *Toi qui prévois tout*, lui dit-il, *quand mourras-tu?* L'habile aſtrologue ſe ſauva par cette réponſe: *je mourrai trois jours avant votre majeſté.* On prit grand ſoin de ſa perſonne.

Réaliſtes & nominaux.

Les eſprits étoient encore ſi loin de la ſaine philoſophie, que l'extravagante diſpute des *réaliſtes* & des *nominaux* devint une affaire de religion & même d'état. Il s'agiſſoit de ſavoir ſi les choſes ou les mots étoient l'objet de la logique. Cette grande queſtion diviſoit toutes les écoles, s'étendoit juſqu'aux myſteres de la foi. On ſe traitoit mutuellement d'hérétique, on ſollicitoit les puiſſances. Le roi ſe déclara pour les réaliſtes & fit enchaîner les livres des nominaux; il rendit enſuite la liberté à ces rapſodies, que perſonne ne lit plus depuis long-temps. Les mémoires de Philippe de Comines ſont au contraire entre les mains de tout le monde. Cet hiſtorien, homme d'état, ſembloit né pour donner à ſon ſiecle le goût de l'hiſtoire, & pour le dégoûter

Comines.

des chimeres dont on accabloit la raiſon. Il ſeroit encore plus eſtimé, s'il n'avoit pas trahi le duc de Bourgogne ſon maître. Le roi lui donna la principauté de Talmond. Pluſieurs, en louant ſon eſprit, lui reprochent un mauvais cœur.

Etabliſſemens de Louis XI. Poſtes.

Quoique Louis XI ait foulé le peuple & opprimé la nobleſſe; quoique ſa fourberie, ſes injuſtices, ſes cruautés, rendent ſa mémoire odieuſe, il avoit d'excellentes vues de politique, & on lui doit des établiſſemens très-louables. Il établit les poſtes; mais comme tout eſt imparfait dans l'origine, les couriers ne devoient ſervir que pour les affaires du roi & celles du pape. C'étoit une charge pour l'état. Les poſtes ſont devenues une des principales branches du revenu de la couronne, quand elles ont porté les lettres des particuliers.

Encouragement au commerce.

Le commerce, juſqu'alors extrêmement négligé en France, fixa l'attention du roi. Il voyoit avec chagrin que l'induſtrie des étrangers enlevoit l'argent du royaume. Pour remédier à ce mal, il fit venir de Grece & d'Italie pluſieurs ouvriers, qui puſſent fabriquer des étoffes précieuſes; il exempta de tous droits, taxes & impôts, les étrangers & les François employés dans ces manufactures, même leurs femmes, leurs veuves & leurs enfans; il permit par une ordonnance à tous eccléſiaſtiques, aux nobles & à

toute autre perſonne de faire, ſans déroger, le commerce par terre & par mer. Ces encouragemens exceſſifs pouvoient tirer la nation de ſa langueur; mais une bonne théorie du commerce ne pouvoit être que le fruit de beaucoup d'expérience & de ſagacité.

Une déclaration de Louis XI porte qu'on ne donnera aucun office, s'il n'eſt vacant par mort, réſignation ou forfaiture. C'étoit le moyen d'exciter davantage l'émulation à mériter les offices, pourvu qu'on ne les accordât point à l'intrigue & à la faveur. Il ſe propoſoit de faire raſſembler toutes les lois & coutumes, afin d'en compoſer un code fixe & d'abréger les procès. Enfin, il veilla exactement à l'adminiſtration de la juſtice, quoiqu'il n'eût pas ſcrupule de la violer pour ſatisfaire ſa haine contre les grands. Une foule de ſeigneurs furent condamnés par des commiſſaires, qui n'étoient que les exécuteurs des volontés du prince. Trois conſeillers ayant opiné à civiliſer l'affaire du duc de Nemours, il les priva de leurs offices ſans aucune forme de procès; il fit une réponſe cruelle au parlement, qui haſarda des remontrances en leur faveur. Sur la fin de ſa vie, il dépoſa de même le procureur-général Saint-Romain, parce qu'il le trouvoit trop peu docile, ſur-tout au ſujet des fréquentes aliénations du domaine.

Soins de la juſtice, malgré bien des actions injuſtes.

La Vacquerie, premier président.

Cependant il mit à la tête du parlement, en 1482, Jacques de la Vacquerie, digne d'une telle place. On dit que ce magiſtrat ayant bientôt reçu des édits qu'il trouva contraires au bien public, ſe préſenta au roi avec les députés de ſon corps. Louis leur demanda ce qu'ils vouloient? *La perte de nos charges ou même la mort, plutôt que de trahir nos conſciences*, répondit la Vacquerie. Cette réponſe, ajoute-t-on, frappa tellement le roi, qu'il retira les édits.

Poids & meſures.

Il vouloit qu'il n'y eût qu'un poids & qu'une meſure uniformes dans le royaume, projet utile dont on voit aujourd'hui l'exécution.

Ordre de S. Michel.

Il inſtitua l'ordre de chevalerie de ſaint Michel, d'abord auſſi brillant que celui de la Toiſon d'or, inſtitué par Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Ces ordres contribuerent beaucoup à faire tomber l'ancienne chevalerie, déjà fort déchue depuis l'établiſſement des compagnies d'ordonnances, & ſur-tout depuis qu'on avoit trop multiplié les chevaliers, ſans égard à la naiſſance ni au mérite. C'étoit une ſage politique de faire valoir des titres d'honneur qui attachoient les ſujets au ſouverain.

Impôts.

Il avoit augmenté la taille de trois millions, & levé pendant vingt ans quatre millions ſept cent mille livres par an; au lieu que Charles VII, comme nous l'avons vu, n'avoit levé que dix-

huit cent francs chaque année. Avare par goût, & prodigue par politique, (selon le préſident Hénaut) il faiſoit de l'argent le reſſort de toutes les affaires. Quoiqu'il n'en tirât, diſoit-il, de ſes ſujets, que pour épargner leur ſang : il exhorta ſon fils à diminuer les impôts. Conſeil ſouvent donné par les rois mourans, & rarement exécuté après leur mort.

Mot ſingulier d'un évêque au roi.

Il plaiſantoit volontiers avec l'évêque de Chartres. Le voyant un jour ſur une mule magnifiquement enharnachée. « Ce n'eſt point dans cet » équipage, lui dit-il, que marchoient les anciens évêques ; ils ſe contentoient d'un âne » qu'ils menoient par le licou. » Le prélat répondit : « Cela eſt vrai, ſire ; mais c'étoit dans » le temps que les rois étoient bergers & n'avoient qu'une houlette. » La réponſe, quoique fauſſe, pouvoit être une leçon ſur les devoirs de la royauté. Louis XI ne ſe regarda comme paſteur que pour tondre ſes brebis.

Education du dauphin.

Il fit élever ſon fils à Amboiſe, dans la retraite. Il ne voulut pas qu'on lui apprit d'autre latin que cette maxime : *qui neſcit diſſimulare, neſcit regnare* (*qui ne ſait pas diſſimuler, ne ſait pas régner.*) Les uns prétendent qu'il ménageoit la mauvaiſe ſanté de ce jeune prince ; les autres, qu'il craignoit, qu'élevé avec plus de ſoin, il ne lui cauſât de l'inquiétude. Le caractere ombra-

geux du roi, le ſouvenir des chagrins qu'il avoit cauſés lui même à ſon pere, le rendoient ſuſceptible de ce ſentiment.

CHARLES VIII.

1483. Troubles dans le royaume.

LE dernier roi avoit contenu les grands & le peuple par ſa politique & ſes rigueurs. Cette tranquillité ne pouvoit guere ſe maintenir ſous un roi de treize ans, foible de corps, dont l'eſprit très-mal cultivé étoit incapable de ſoutenir le poids des affaires. Auſſi les commencemens de Charles VIII furent-ils troublés par une guerre civile. Anne de France, ſa ſœur aînée, épouſe de Pierre de Bourbon, ſire de Beaujeu, princeſſe d'un rare mérite, devoit gouverner le royaume pendant la jeuneſſe de ſon frere: c'étoit la derniere volonté de Louis XI. Elle trouva un compétiteur dans le duc d'Orléans, (depuis Louis XII,) héritier préſomptif de la couronne, qui fut par ambition le perturbateur du royaume, avant que d'en être le pere par ſa bonté. Jean duc de Bourbon, aîné du mari de la princeſſe, prétendoit auſſi au gouvernement. Les états généraux furent convoqués à Tours pour décider la diſpute: il confirmerent le choix de Louis XI.

1484. Ces états méritent une attention particuliere, ſoit par les diſcours qu'on y prononça, ſoit par l'importance

l'importance des objets qui y furent agités. Le député de la nobleſſe de Bourgogne, Philippe Pot, ſeigneur de la Roche, dit entre autres choſes hardies, « S'il s'éleve quelque conteſtation par » rapport à la ſucceſſion au trône ou à la ré- » gence, à qui appartient-il de la décider, ſinon » à ce même peuple qui a d'abord élu ſes rois, » qui leur a conféré toute l'autorité dont ils ſe » trouvent revêtus, & en qui réſide foncière- » ment la ſouveraine puiſſance? Car un état ou » un gouvernement quelconque eſt la choſe pu- » blique, & la choſe publique eſt la choſe du » peuple. Quand je dis le peuple, j'entends par- » ler de la collection ou de la totalité des ci- » toyens, & dans cette totalité ſont compris les » princes du ſang eux-mêmes, comme chefs » de l'ordre de la nobleſſe. Vous donc qui êtes » les repréſentans du peuple, & obligés par ſer- » ment de défendre ſes droits, pourriez-vous » encore douter que ce ne ſoit à vous de régler » l'adminiſtration & la forme du conſeil? &c. » Son diſcours fut applaudi ou blâmé, ſelon les différens intérêts ou les différentes idées de chacun; mais les états propoſerent un réglement pour le conſeil, & le roi y mit le ſceau par ſon approbation.

Etats généraux. Diſcours d'un député.

Le clergé demandoit le rétabliſſement de la pragmatique. Les archevêques de Lyon & de

Le clergé & la nobleſſe.

Tours, qui étoient cardinaux s'y oppoſerent, quelques prélats ſe joignirent à eux; & l'affaire tomba, parce qu'on vouloit ménager la cour de Rome. On remit la nobleſſe en poſſeſſion du droit de chaſſe; on lui promit de ne plus convoquer le ban & l'arriere-ban, ſans néceſſité, & d'avoir beaucoup d'égards à ſes remontrances ſur quelques autres articles.

Plaintes ſur les exactions de Rome.

Dans le cahier du tiers-état qu'on appeloit le *commun*, étoit fortement dépeinte la pauvreté du royaume, attribuée ſur-tout à la cour de Rome qui s'enrichiſſoit à ſes dépens. Deux papes, ſelon le tiers-état, en avoient tiré, dans l'eſpace de quatre ans plus de deux millions d'or; il n'y avoit aucun évêché dont la vacance, depuis la mort de Charles VII, n'eût valu au moins ſix mille ducats à la chambre apoſtolique; la vacance de chaque abbaye ou prieuré, (& l'on en compte plus de trois mille,) lui valoit l'un portant l'autre, cinq cents ducats, ſans parler de ce qu'il en coûtoit pour indulgences, décimes, diſpenſes, pour les légats en particulier qui étoient venus trois ou quatre fois ſous le dernier regne; & *voyoit-on mener après eux des mulets chargés d'or & d'argent.* Cet article & quelques autres très-importans tomberent ſans réponſe poſitive.

Demandes ſur les offices

On ſe plaignoit, dans ce même cahier d'une multiplication d'offices, *qui eſt augmentation de*

gages ; on donnoit à entendre qu'il s'en vendoit plusieurs à prix d'argent, on demandoit que les tribunaux élussent librement, comme autrefois, pour remplir chaque place vacante, trois hommes de mérite, parmi lesquels le roi en nommeroit un, & qu'aucun officier ne put être privé de sa charge, sans avoir été convaincu de prévarication; en conséquence, que ceux qui avoient été destitués sans cause du temps de Louis XI, fussent rétablis. Enfin le tiers état hasardoit cette demande : « Que toutes les tailles & autres impo- » sitions arbitraires soient abolies ; & que dé- » sormais, en suivant la naturelle franchise de » France, aucunes tailles ni autres impositions » équivalentes ne puissent être levées dans le » royaume, sans la participation & le consente- » ment libre des états généraux. » C'étoit vouloir établir en France le système d'Angleterre. & sur les impôts.

Les débats sur l'impôt furent longs & vifs. Un personnage de grande autorité, qu'on ne nomme point & qui vraisemblablement étoit un prince, parla ainsi en colere : « Je connois les *vilains.* » S'ils ne sont opprimés, il faut qu'ils oppriment. » Otez-leur le fardeau des tailles, vous les ren- » drez insolens, mutins & insociables : ce n'est » qu'en les traitant durement qu'on peut les con- » tenir dans le devoir. » Maxime trop souvent Débats sur l'impôt.

pratiquée à l'égard du peuple, & auſſi contraire au bien général qu'aux droits de l'humanité.

Diſcours de l'orateur.

Maſſelin, official de Rouen, orateur des états, ſe plaignit dans un diſcours éloquent, de l'injure que des hommes lâches leur faiſoient, en les accuſant de *vouloir rogner les ongles au roi, & lui compter les morceaux*. « Cette atroce imputation, » dit-il, ne peut déshonorer que ſon auteur. » Convaincus que le bien & l'avantage du royaume ſont le bien & l'avantage du roi, en cherchant à ſoulager le peuple, nous avons cru » ſervir le roi, & remplir le devoir de fideles » ſujets, &c. »

Les impôts diminués, & le roi content

On lut alors les articles fixés pour l'impôt, le même que ſous Charles VII, auquel étoient ajoutées trois cent mille livres pour l'heureux avénement du roi à la couronne : le chancelier Guillaume de Rochefort répondit : « Le roi eſt content de votre conduite. Comme nous avons » rendu juſtice à vos intentions, vous ne devez » pas vous offenſer s'il nous eſt échappé des expreſſions trop fortes, & ſi nous avons fait » uſage de quelques principes peut-être outrés. » Vous connoiſſez la méthode des orateurs ; ils » ſe ſervent de tous les moyens qui peuvent favoriſer leur cauſe, ſans s'aſſujétir à une exactitude ſcrupuleuſe ». Les impôts furent conſi-

dérablement diminués. La Normandie, qui payoit 996,700 liv. ne fut taxée qu'à 363,910 liv. Encore ſes députés ſe plaignant, on réduiſit la ſomme à 350,000 livres. M. l'abbé Garnier rapporte dans un grand detail toutes les opérations de l'aſſemblée. Elle étendit ſes regards & ſes remontrances ſur les principales parties du gouvernement, en conſervant toujours le reſpect pour l'autorité royale.

Le parlement ſoumis à la cour.

Quelque temps après, le duc d'Orléans, toujours occupé de ſes projets d'ambition, s'adreſſe au parlement, exagere les déſordres de l'état, ſe plaint de madame de Beaujeu, comme ſi elle tenoit le roi captif & qu'elle voulût régner ſeule. Le premier préſident, la Vaquerie, répond que le parlement a été inſtitué par le roi pour adminiſtrer la juſtice; que le gouvernement, la guerre, les finances ne ſont point de ſon reſſort; que ſi le roi lui ordonne de s'en mêler, on obéira; mais que de pareilles remontrances ne doivent pas ſe faire à une cour de juſtice, ſans le bon plaiſir & exprès commandement de ſa majeſté. L'univerſité, dont ce prince rechercha les ſuffrages, ne ſe montra pas plus favorable à ſes intérêts.

Révolte du duc d'Orléans.

Bientôt il ſe livre au reſſentiment; il paſſe en Bretagne pour lever l'étendard de la révolte. La nobleſſe du pays s'étoit ſoulevée contre le duc

François II, ou plutôt comme Landois, ſon miniſtre, homme de néant, devenu le maître de tout, & qui exerçoit le plus odieux deſpotiſme; elle avoit arraché Landois d'entre les mains du prince, & l'avoit fait pendre par arrêt. Le duc de Bretagne, plus tranquille après ſa mort, ſe ligue avec le duc d'Orléans; Maximilien d'Autriche, élu roi des Romains, ſe joint à eux; la guerre s'allume & tourne à l'avantage du roi.

1488. Bataille de Saint-Aubin.

Enfin la bataille de Saint-Aubin achève de réduire les rebelles. Le duc d'Orléans fut fait priſonnier. Mézerai remarque qu'un combat de geais & de pies, ſembla préſager la bataille de Saint-Aubin. Comment un hiſtorien eſtimable, qui penſoit même librement, n'a-t-il pu ſe garantir dans le dernier ſiecle de cet amour du merveilleux, ſi contraire à la vérité hiſtorique?

Conduite de Henri VII, roi d'Angleterre.

Henri VII régnoit alors en Angleterre. Iſſu par ſa mere de la maiſon de Lancaſter, quoique petit-fils d'Owen Tudor, ſimple gentilhomme gallois. Il avoit détrôné Richard III, qui avoit détrôné Edouard V; & la maiſon de Plantagenet, ſi long-temps redoutable à la France, étoit comme noyée dans le ſang répandu par les guerres civiles. Henri fut d'abord neutre dans la guerre de Bretagne, que la cour de France lui avoit repréſentée comme entrepriſe uniquement pour punir les rebelles. Perſuadé enſuite qu'on

vouloit ſe rendre maître du duché, il envoya quelques troupes qui ne firent que du dégât.

Le duc de Bretagne étant mort ſans enfans mâles, on penſa d'abord à faire valoir les prétentions du roi ſur ce grand fief qu'il étoit eſſentiel de réunir à la couronne. Maximilien d'Autriche ſe flattoit de l'acquérir en épouſant Anne de Bretagne. Le mariage étoit déjà fait par procureur. Il falloit le rompre, & l'on réſolut de faire épouſer la princeſſe à Charles VIII. Elle avoit autant d'averſion pour lui que de penchant pour Maximilien. Sa conſcience d'ailleurs ſe révoltoit à l'idée d'un engagement incompatible avec le premier qu'elle avoit pris. Mais la Bretagne étant expoſée aux armes françoiſes, le conſeil d'Anne entra dans les vues de la cour. Il repréſenta ſi bien les avantages de la paix, les raiſons d'état ſupérieures à des vues particulieres, la néceſſité de ſe plier aux conjonctures, qu'elle ſacrifia enfin ſes répugnances. Par le traité de paix & de mariage, Charles & Anne ſe céderent mutuellement leurs droits ſur la Bretagne; mais la princeſſe, en cas de ſecond mariage, s'obligeoit à n'épouſer que l'héritier de la couronne.

1491. Le roi épouſe l'héritiere de Bretagne.

Le duc d'Orléans que le roi avoit généreuſement tiré de ſa priſon, le ſervit avec zele dans cette affaire, quoique amoureux lui-même

Le duc d'Orléans libre & fidele.

d'Anne de Bretagne. Il devint dès-lors auſſi bon ſujet qu'il avoit été ambitieux chef de parti. Les belles ames peuvent quelquefois s'égarer, mais elles ne peuvent être ingrates, & la reconnoiſſance les ramene bientôt au devoir.

1492. Guerre avec Maximilien d'Autriche.

Ce mariage étoit un double affront pour Maximilien. Il ſe voyoit enlever ſon épouſe ; ſa fille Marguerite qui devoit épouſer le roi, ſelon le traité d'Arras, alloit être renvoyée de France. Il éclata en invectives, il eut recours aux armes, aux négociations, & tandis que ſes ambaſſadeurs agiſſoient en Angleterre & en Eſpagne, il ſe rendit maître d'Arras. Charles ayant acheté la paix avec l'Angleterre, pouvoit écraſer un ennemi foible, à qui l'empereur ſon pere ne donnoit preſque aucun ſecours, que les Gantois même avoient tenu en priſon. Jamais on n'avoit eu d'occaſion plus favorable pour ſaiſir les dépouilles de la maiſon de Bourgogne. La manie des conquêtes étrangeres aveugla le jeune roi. Héritier des droits de la maiſon d'Anjou ſur le royaume de Naples, qu'elle avoit perdu, il ne penſoit qu'à les faire valoir; après quoi il prétendoit s'emparer de Conſtantinople. Il ſacrifia un avantage certain à une eſpérance trompeuſe. D'une part, il rendit à Ferdinand le Catholique * le Rouſ-

Le roi veut conquérir Naples.

* Le fameux Ferdinand, roi d'Aragon, étoit devenu puiſſant par ſon mariage avec Iſabelle, reine de Caſtille.

fillon & la Cerdagne engagés à Louis, ſans exiger autre choſe que la neutralité dans la guerre d'Italie. On prétend que deux cordeliers vendus à l'artificieux Ferdinand, contribuerent beaucoup à ce traité, & qu'ils en firent au roi & à la ducheſſe de Bourbon ſa ſœur une obligation de conſcience. D'autre part, il reſtitua la Franche-comté & l'Artois à Maximilien, en lui renvoyant ſa fille. Tous ſes déſirs ſe portoient vers Naples. De jeunes flatteurs excitoient ſon impétuoſité. Ce qu'il vouloit bien perdre en France, il comptoit le regagner au centuple en Italie.

Malgré les repréſentations de ſa ſœur & des meilleures têtes du conſeil, il part preſque ſans argent, avec peu de troupes pour cette dangereuſe expédition. Le pape Alexandre VI qui l'y avoit exhorté d'abord, s'étoit enſuite ligué, ainſi que Pierre de Médicis, avec Alphonſe d'Aragon, roi de Naples. Mais l'intrigue étoit mieux connue en Italie que l'art de la guerre. Les François n'eurent qu'à ſe montrer pour répandre la terreur. Florence ouvrit ſes portes, Rome ne put ſe défendre, le pape enfermé dans le château Saint-Ange, ſe hâta de capituler. 1494. Il paſſe en Italie.

Il remit entre les mains du roi, Zizim, fils du fameux Mahomet II, qui s'étoit emparé de Conſtantinople en 1453. Zizim ayant diſputé l'empire à ſon frere Bajazet, & ayant été vaincu, Alexandre VI. Zizim.

avoit cherché un aſyle à Rhodes dans ſa diſgrace. Les chevaliers l'avoient donné au roi, & le roi au pape. Alexandre VI, l'homme du monde le plus indigne de la tiare, s'étoit adreſſé au ſultan des Turcs, pour lui demander du ſecours contre les François. Zizim devoit être ſans doute le prix du marché. Charles VIII voulut le ravoir, ſe flattant de devenir par-là redoutable à Bajazet, qu'il ſe propoſoit d'attaquer après la conquête de Naples. Le prince turc lui fut remis empoiſonné, s'il en faut croire quelques auteurs, & l'on ſoupçonna le pape d'avoir donné le poiſon.

Charles VIII auxpiedsd'Alexandre VI.

Qu'on ſe repréſente le roi de France, maître de Rome, baiſant les pieds d'Alexandre VI, ce monſtre ſouillé de tous les crimes des Tibere, lui donnant à laver à la meſſe, & ſe plaçant après le doyen des cardinaux: il eſt peu d'exemples plus ſinguliers, ſoit de la force des uſages, ſoit du reſpect que la religion peut inſpirer pour ſes miniſtres.

1495. Vaine conquête de Naples.

Cependant Alphonſe d'Aragon, roi de Naples voyoit l'orage prêt à l'écraſer. Sa cruauté l'avoit rendu odieux, & il ne craignoit pas moins ſes ſujets que ſes ennemis. Les tyrans ſont ordinairement lâches. Il céda le royaume à Ferdinand ſon fils, & diſparut auſſitôt. Charles s'avance vers Naples, comme s'il n'eût fait que voyager; rien ne l'arrête; il entre dans cette capitale cinq

mois après ſon départ de France. La rapidité de ſes progrès ne fait qu'augmenter ſon imprudence. Tandis qu'il ſe livre aux plaiſirs, qu'il donne des tournois & des fêtes, le pape, l'empereur, le roi d'Eſpagne, les Vénitiens, le duc de Milan, Ludovic Sforce, forment une ligue pour lui enlever ſa conquête mal affermie. Au lieu de prendre des meſures contre leurs deſſeins, il quitte bruſquement Naples, ne laiſſant que trois à quatre mille hommes ſous les ordres du comte de Montpenſier, prince courageux, mais dont les talens ne répondoient point à l'importance de ſa commiſſion.

Retour du roi.

Le retour du roi n'étoit pas facile. Il fallut traverſer l'Apennin, & tranſporter l'artillerie par des lieux où jamais voiture n'avoit paſſé. Les Suiſſes la traînerent eux-mêmes, réparant ainſi une faute qu'ils venoient de faire, & qui avoit irrité contre eux le monarque. Les confédérés l'attendoient à Fornoue, près de Parme. Là il ſembloit devoir périr. Avec ſept à huit mille hommes, il défit en moins d'une heure l'armée italienne, de trente mille combattans. Comines aſſure que cette victoire étonnante avoit été prédite par Jérôme Savonarole, dominicain enthouſiaſte qui faiſoit l'inſpiré à Florence: qui déclamoit contre Alexandre VI, & qui fut condamné en 1449 à être pendu comme un fourbe

Bataille de Fornoue.

Savonarole.

& un ſéducteur. Ses prédictions reſſembloient à tant d'autres haſardées avec confiance par des impoſteurs & des fanatiques, & quelquefois vérifiées par l'événement, parce qu'il eſt impoſſible que quelques-unes ne le ſoient pas.

Bravade d'Alexandre VI.

Alexandre VI, voyant le roi éloigné de Rome, oſa lui envoyer un ordre de ſortir inceſſamment d'Italie, de retirer ſes troupes du royaume de Naples, & en cas de déſobéiſſance, de venir en perſonne rendre compte de ſa conduite, ſous peine d'excommunication. Cette bravade fut reçue à Trino avec mépris. Charles n'oppoſa que la raillerie à l'inſulte; mais la raillerie ne convenoit plus à l'état de ſes affaires. Il perdit ſon nouveau royaume en auſſi peu de temps qu'il l'avoit conquis. Les Napolitains, ſoit par antipathie nationale, ſoit par de juſtes ſujets de plaintes, ſe montrerent bientôt ennemis des François, qui de leur côté ne s'empreſſoient point à montrer leur affection.

1496.

Mauvaiſe foi de Ferdinand le Catholique

Le roi d'Eſpagne, ce fameux Ferdinand le catholique, le plus ruſé politique de ſon ſiecle, à qui l'on avoit rendu le Rouſſillon & la Cerdagne, pour qu'il ne ſe mêlât point de cette guerre, s'en étoit mêlé dès le commencement de l'entrepriſe; moins jaloux de ſa parole que des intérêts de ſa maiſon établie ſur le trône de Naples. Gonſalve de Cordoue, ſon général, eut

bientôt chaſſé les François. Ils ne rapporterent de cette expédition que cette maladie honteuſe, appelée improprement *morbus Gallicus*, qui étoit venue d'Amérique en Eſpagne ſur la flotte de Chriſtophe Colomb, & qui avoit pénétré en Italie avec les Eſpagnols.

Le cardinal Briçonnet.

L'imprudence de Charles VIII, ſon inapplication, ſes amuſemens, ſa légéreté, furent la principale cauſe d'un revers ſi accablant; mais le cardinal Briçonnet, ſon miniſtre, eſt ſoupçonné de l'avoir trahi en faveur du pape. Perſonne n'avoit été plus ardent que lui pour l'expédition d'Italie, lorſque Alexandre VI la déſiroit. Le pape changeant de parti, le cardinal changea peut-être de ſentimens. Quoi qu'il en ſoit, les malheurs devinrent une leçon pour le roi. Il connut ſes fautes, & penſoit à les réparer. La mort ne lui en laiſſa pas le temps. Un accident d'apoplexie l'enleva dans ſa vingt-huitieme année. Il avoit eu quate enfans d'Anne de Bretagne, tous morts en bas-âge: le duc d'Orléans fut ſon ſucceſſeur.

1498. Mort de Charles VIII.

Projet de diminuer la taille.

Quoique Charles VIII, par ſon imprudence, ait fait beaucoup de mal au royaume; *il étoit ſi bon*, dit Comines, *qu'il n'eſt point poſſible de voir meilleure créature.* Il avoit cependant porté la taille à deux millions cinq cent mille livres;

c'étoit plus du double de ce que les états avoient accordé. Il ſe propoſoit de la réduire à douze cent mille livres, & au rapport de Comines, *il vouloit vivre de ſon domaine ; ce qu'il pouvoit faire, car le domaine eſt grand, & en y comprenant les aides & les gabelles, il paſſe un million de francs.* Cet hiſtorien étoit homme d'état, bon juge en pareille matiere. Quelle prodigieuſe différence il y a eu depuis, ſoit dans la quantité d'eſpeces, ſoit dans la maniere de vivre !

Frais de perception.

Dans la relation des états généraux de Tours, on voit une preuve certaine que les frais de perception devenoient ruineux pour l'état, comme pour le peuple. En Bourgogne, du temps de Philippe le Bon, un ſeul tréſorier percevoit tous les revenus du duché & du comté, & n'avoit que ſix cents livres de gages. On donnoit à ſon clerc pour les écritures & les voyages deux cents livres. C'eſt à quoi montoit toute la dépenſe. « Aujourd'hui, il y a dans la même province, » dit l'orateur des états, un tréſorier à deux mille » neuf cents livres de gages ; un receveur-géné- » ral, aux mêmes appointemens ; un receveur » particulier, à douze cents livres, & un contrô- » leur à ſix cents. Ainſi une partie conſidérable » des revenus de la province eſt une pure perte » pour l'état.

Charles ſentoit le beſoin d'une réforme ecclé-

ſiaſtique, & en cherchoit les moyens. Il porpoſa cette queſtion, avec deux autres de même eſpece à la faculté de théologie: « En cas de » *néceſſité urgente*, & après dix ans révolus de» puis la tenue du dernier concile, ſi le pape, » ayant été prié & ſommé d'en convoquer un » nouveau, differe de le convoquer, les princes » tant eccléſiaſtiques que ſéculiers, & autres » membres de l'égliſe, ont-ils le droit de s'aſ» ſembler eux-mêmes, & formeront-ils, ſans » l'aveu du pape, un concile repréſentant l'é» gliſe univerſelle? « Les docteurs répondirent affirmativement. Le peu de fruit des derniers conciles n'ôtoit pas l'eſpérance du ſuccès.

Queſtion du roi ſur les conciles.

Au reſte, les mœurs des eccléſiaſtiques ne pouvoient ſe réformer, tant que les lois ſeroient en quelque ſorte favorables à leur licence. La défenſe du concubinage regardoit également les laïques & les prêtres; mais un prêtre concubinaire ne perdoit qu'une partie de ſes revenus, au lieu que les canons condamnoient un laïque à des peines corporelles: c'étoit un renverſement de l'ordre. (*Voyez le concile de Paris de* 1432.)

Défaut des lois eccléſiaſtiques.

Juſqu'alors on n'avoit eu que des compilations informes & ſans autorité des coutumes établies dans les provinces. Les deux derniers rois avoient formé le projet de les rédiger; mais Charles VIII en commença le premier l'exé-

Rédaction des coutumes

cution, qui ne fut achevée que ſous Charles IX. Elle étoit abſolument néceſſaire pour abréger les procès, puiſque les coutumes ſervoient de regle dans les jugemens, & qu'il falloit ſans ceſſe les vérifier ſur les lieux.

Découverte d'un nouveau monde.

Sous ce regne, la découverte d'un nouveau monde que l'on regardoit comme une chimere, confondit l'ignorance préſomptueuſe de ceux qui nioient les antipodes. Chriſtophe Colomb, Génois, avec trois petits vaiſſeaux eſpagnols, eut le courage de chercher & la gloire de trouver l'Amérique. Il en découvrit les premieres îles l'an 1492; il fonda la colonie de Saint-Domingue; il découvrit enſuite le continent. Cette partie du monde porte cependant le nom d'Américo Veſpuce, florentin, beaucoup moins digne de célébrité. D'un autre côté, les Portugais s'ouvrirent une route inconnue juſques aux Indes orientales, en faiſant le tour de l'Afrique. Ces prodiges de navigation furent le fruit de la bouſſole, inventée par un Napolitain, vers la fin du quatorzieme ſiecle. Qui auroit pu croire qu'une aiguille aimantée conduiroit les flottes au-delà des bornes qu'on ſuppoſoit à l'univers? Et qui oſera dire que la nature ne renferme pas encore quelque phénomene capable de produire d'auſſi grands effets? Le commerce des Européens embraſſa bientôt le tour du monde. On peut douter

Bouſſole.

ſi

ſi l'Europe y a plus gagné que perdu. Les beſoins ont augmenté en proportion des richeſſes, & les vrais biens ont été ſouvent ſacrifiés à des fantaiſies ruineuſes.

LOUIS XII.

LOUIS XII, auparavant duc d'Orléans, ſembloit né pour le bonheur de la France. Humain, généreux, équitable, il avoit de plus l'expérience que donnent les années & les revers. Il étoit âgé de trente-ſix ans. Sa longue priſon, après la bataille de Saint-Aubin, avoit beaucoup tempéré la fougue de ſa jeuneſſe. S'il aimoit la guerre & les plaiſirs, il aimoit encore plus ſon peuple. Dès la premiere année, il diminua les impôts d'un dixieme, enſuite d'un tiers, il ſacrifia ſes reſſentimens contre les ſeigneurs qui lui avoient été les plus contraires. « Le roi de France, diſoit-il, ne venge pas les injures du duc d'Orléans. » Il rétablit la diſcipline militaire, qui tend toujours à ſe relâcher. Il prit un ſoin particulier de perfectionner l'adminiſtration de la juſtice, d'abréger les procédures, de maintenir le bon ordre, de réprimer les excès des étudians de l'univerſité. 1498. Commencemens heureux.

Ce corps, malgré la réforme faite par Charles VII, conſervant la paſſion de ſes priviléges Le roi réprime l'univerſité.

abuſifs, ſe roidit contre de ſages réglemens & ferma la bouche, ſelon l'ancienne coutume, aux profeſſeurs & aux prédicateurs. Ceux-ci en faiſant leurs adieux à leur auditoire, ne manquerent pas d'invectiver contre le roi. « Ils m'ont » blâmé par leurs prédications, dit-il; je les en» verrai prêcher ailleurs. » De pareilles révoltes étoient déjà moins dangereuſes que ridicules. L'univerſité fut bientôt réduite à demander humblement pardon.

Divorce de Louis XII favoriſé par Alexandre VI

La reine Anne, depuis la mort de Charles VIII, étoit rentrée en poſſeſſion de la Bretagne. Il importoit extrêmement à Louis XII de ne pas perdre cette province. Son ancienne inclination pour la princeſſe fortifioit la raiſon d'état, qui lui inſpiroit le déſir de l'épouſer. Mais il étoit marié depuis long-temps avec Jeanne de France, fille de Louis XI, auſſi difforme que vertueuſe. Sous prétexte que ce mariage avoit été forcé, qu'il n'avoit point été conſommé & ne pouvoit l'être, trois commiſſaires du pape, après un examen juridique, prononcerent la ſentence de divorce, & le roi épouſa Anne de Bretagne. Alexandre VI, en le favoriſant dans une affaire ſi délicate, conſultoit moins l'équité que la paſſion : il procuroit à Céſar Borgia, ſon bâtard, le duché de Valentinois, & un établiſſement avantageux. Toutes les démarches de ce pontife eurent pour

but ſon propre intérêt ou l'agrandiſſement de ſa famille. Il trahit le roi, dès qu'il crut pouvoir profiter de la trahiſon.

Si le goût des conquêtes n'eût pas ſéduit Louis XII, le royaume ſeroit devenu plus floriſſant & plus heureux que jamais. Malheureuſement il avoit des droits ſur Milan, par Valentine Viſconti, ſa grand'mere, & il ne vouloit pas renoncer à la couronne de Naples. Des eſpérances chimériques, l'engagerent, comme ſon prédéceſſeur, dans une guerre funeſte, où la rapidité de ſuccès fut ſuivie de promptes diſgraces. S'étant uni aux Vénitiens pour dépouiller Ludovic Sforce qui s'étoit emparé de Milan, il envoya une petite armée au-delà des Alpes. En vingt jours, le Milanès & l'état de Gènes furent conquis. Il alla faire ſon entrée à Milan. Après ſon départ, une faction s'éleva contre les François : Ludovic les chaſſa en très-peu de temps; mais Louis répara bientôt cette perte; on rentra dans le Milanès, on prit Ludovic, on l'amena en France où il mourut.

1500. Le roi entreprend la conquête de Naples & de Milan.

Ce premier pas devoit conduire à la conquête de Naples. Pour en aſſurer l'exécution, Louis XII offre à Ferdinand le Catholique de partager avec lui. Ils font un traité ſecret de concert avec le pape qui devoit en profiter, Gonſalve de Cordoue, auſſi ruſé que Ferdinand ſon

1501. Conquête inutile du royaume de Naples.

maître, arrive à Naples, ſous prétexte de s'oppoſer aux François. Tout-à-coup on publie le traité. Le roi d'Eſpagne, ſelon ſa coutume, colore d'un motif de religion l'injuſtice la plus manifeſte; s'il veut dépouiller un parent, c'eſt pour faire enſuite la guerre au Turc. Le malheureux Frédéric roi de Naples, accablé par les François & les Eſpagnols, demande un aſyle en France, & s'y retire, tandis que les vainqueurs partagent entre eux ſes états. Ce partage fut une occaſion de diſpute qui produiſit une guerre ouverte. Gonſalve vraiment digne, malgré ſa mauvaiſe foi, du ſurnom de grand capitaine, battit les François à Cérignole, où fut tué le duc de Nemours, prince de la maiſon d'Armagnac; il les pouſſa de poſte en poſte, & leur enleva enfin toutes leurs conquêtes.

Gonſalve de Cordoue.

1503.

Le roi pouvoit rétablir ſes affaires en Italie. Une armée nombreuſe qu'il y envoyoit donna de grandes eſpérances. Elles s'évanouirent par la faute du cardinal d'Amboiſe, ſon premier miniſtre. Cet homme, d'ailleurs recommandable, zélé pour le roi, ami de l'état, *miniſtre ſans orgueil & ſans avarice, cardinal avec un ſeul bénéfice*, comme le dit Mézerai, ne put réſiſter à l'ambition d'être pape; ou peut-être aſpira-t-il à la papauté dans la vue de ſervir la France. Alexandre VI venoit de mourir empoiſonné dans

Faute du cardinal d'Amboiſe.

un feſtin, s'il faut en croire l'opinion commune, du même poiſon qu'il deſtinoit à pluſieurs cardinaux. Le conclave alloit s'aſſembler, l'armée françoiſe étoit aux portes de Rome. D'Amboiſe l'y retint trop long-temps. Le cardinal de la Rovere, ingrat & infidele envers la France, lui perſuada frauduleuſement d'éloigner ces troupes, afin de rendre ſon élection plus libre. Alors la terreur ſe diſſipa, & l'on élut pour pape un Italien, Pie III, qui ne régna pas un mois, & dont le ſucceſſeur fut la Rovere, célebre ſous le nom de Jules II. Ainſi le cardinal eut le chagrin d'être dupe & d'avoir négligé les intérêts de ſon maître. La ſaiſon pluvieuſe empêcha les expéditions militaires. Gonſalve vainquit encore les François au paſſage du Garillan. On vit alors le célebre chevalier Bayard arrêter lui ſeul deux cens Eſpagnols à la barriere d'un pont; mais les exploits d'un particulier ne décident pas du ſuccès de la guerre.

Il eſt dupe des Italiens.

Il y eut quelques négociations infructueuſes. Le roi congédia les ambaſſadeurs eſpagnols, après leur avoir fait des plaintes de la perfidie de leur maître. L'un d'eux ayant dit à Ferdinand que Louis l'accuſoit de l'avoir trahi deux fois : « Deux fois, répondit-il? pardieu il a menti, » l'ivrogne, je l'ai trompé plus de dix ». Ce trait, rapporté par Daniel, s'accorde très-bien

Perfidie de Ferdinand.

avec la conduite du roi d'Eſpagne. Jamais on ſe joua des traités d'une maniere plus adroite. Il s'étoit aggrandi par les armes ſur les ruines des Maures mahométans, à qui il avoit enlevé le royaume de Grenade; il employa la fraude contre les princes chrétiens, affectant toujours ce zele de religion qui rend les fourbes ſi dangereux.

Traité de Blois, grande faute de Louis XII.

Louis XII, plus ſincere, étoit beaucoup moins prudent. On ne peut excuſer ni concevoir le traité de Blois par lequel il promit (en 1504) ſa fille aînée à Charles d'Autriche, petit-fils de l'empereur Maximilien. La Bretagne, la Bourgogne, Milan & Gènes, devoient faire la dot de cette princeſſe, en cas que le roi mourût ſans enfans mâles. Un tel démembrement auroit été pour la France une plaie mortelle. Les états
1506. généraux aſſemblés à Tours, prévinrent ce malheur. Après avoir déféré au roi le titre de *Pere du peuple*, ils lui repréſenterent les inconvéniens du traité, l'atteinte qu'il portoit aux lois du royaume par l'aliénation du domaine. Ils dirent que le roi n'ayant pu faire un traité pareil, il ne pouvoit & ne devoit être exécuté. Louis ſe repentoit déjà de ſa démarche; pluſieurs même croient qu'en engageant ſa parole, il vouloit ne la point tenir; car la mauvaiſe foi des autres princes ſembloit autoriſer l'artifice. Il ſe rendit aux repré-

ſentations des états, & donna ſa fille à François, comte d'Angoulême, l'héritier préſomptif de la couronne.

Gènes, tant de fois rebelle, ſe révolta de nouveau. Le pape Jules II y avoit ſoufflé le feu de la diſcorde. Ce pontife ambitieux & guerrier ne penſoit qu'à étendre l'état du ſaint ſiége. Après avoir dépouillé Céſar Borgia, le héros de Machiavel, des terres qu'Alexandre VI ſon pere lui avoit procurées à force de crimes, ou dont il s'étoit lui-même emparé par la même voie, il vouloit chaſſer d'Italie tous les princes étrangers; & la puiſſance de Louis XII excitoit ſa haine ainſi que ſa jalouſie. Le roi marcha en perſonne pour châtier les mutins. Gènes ſe rendit à diſcrétion; il y entra l'épée à la main avec tout l'appareil d'un vainqueur qui reſpire la vengeance; mais la clémence le déſarma, & il ſe fit adorer en pardonnant.

Jules II oppoſé.

Cette expédition rapide fut ſuivie de la fameuſe ligue de Cambrai, qui arma preſque toute l'Europe contre une ſeule république d'Italie. Veniſe, autrefois peuplée de pêcheurs, étoit devenue par l'induſtrie & le commerce un état puiſſant. Comme l'ambition croît avec les forces, elle s'étoit agrandie aux dépens de ſes voiſins. Le traité de Blois avoit eu pour objet de lui enlever ſes conquêtes ſur le domaine de Mi-

1508.

Ligue de Cambrai contre Veniſe.

lan. Jules II, l'empereur Maximilien, le roi de France & le roi d'Eſpagne, malgré leurs diviſions particulieres, ſe réunirent pour écraſer cette république commerçante, qui avoit l'avantage de ſe gouverner par des principes invariables, qui font la force réelle des états. Chacun ſe plaignoit de quelques uſurpations, & vouloit reprendre ſon bien. Le pape lança d'abord contre les Vénitiens des anathêmes terribles; il les déclara ennemis du nom chrétien, permettant à quiconque de leur courir ſus, de les dépouiller, de les réduire en eſclavage. Une bulle ne les effrayoit point. Louis parut à la tête d'une armée plus formidable.

Le roi défait les Vénitiens.

Il étoit impatient de combattre. On lui repréſenta qu'il avoit affaire à des ennemis ſages, contre leſquels il ne pouvoit trop ſe munir de précautions. « Je leur donnerai, dit-il, tant de fous » à gouverner, qu'avec toute leur ſageſſe, ils n'en » viendront pas à bout. » L'impétuoſité françoiſe triompha effectivement à la journée d'Aignadel. Louis s'expoſa aux plus grands périls. On le pria de s'éloigner. « Ce n'eſt rien, dit-il; que ceux » qui ont peur ſe mettent derriere moi. » Un mot de la Trémoille, *Enfans, le roi vous voit*, contribua beaucoup auſſi à ranimer la valeur des troupes. Les Vénitiens furent défaits. On ſe ſaiſit auſſitôt de la plupart de leurs places. Ils ſem-

bloient perdus ſans reſſource ; mais la politique du pape les ſauva.

Dès qu'il ſe vit maître de la Romagne, ayant ce qu'il vouloit, ſa premiere réſolution fut de dérober aux autres les fruits de leur ligue commune. Il pardonna aux Vénitiens, pour nuire à ſes alliés. L'empereur, dont la négligence perdoit toujours les occaſions favorables, commença d'agir lorſqu'il n'étoit plus temps de vaincre. Le roi avoit repris le chemin de France. Jules travailla par-tout à lui ſuſciter des ennemis. Il détacha les Suiſſes de ſon alliance, avec d'autant moins de peine que ce peuple avide d'argent & devenu néceſſaire, n'avoit pu obtenir qu'on augmentât ſes penſions. Dans un mouvement de colere, Louis s'étoit exprimé à leur égard en termes peu meſurés : « Il eſt étonnant » que de miſérables montagnards, à qui l'or » & l'argent étoient inconnus avant que mes » prédéceſſeurs leur en donnaſſent, oſent faire » la loi à un roi de France. » Les Suiſſes n'oublierent pas ces paroles indiſcretes, & ſurent bien s'en venger. Jules II gagna auſſi Ferdinand le Catholique, en lui donnant l'inveſtiture pleine & entiere du royaume de Naples. Peu importoit à ce prince de violer ſa foi, pourvu qu'il y trouvât ſon profit. Le ſeul Maximilien demeura fidele au traité, parce que ſon intérêt l'exigeoit.

Le pape trahit le roi.

Les Suiſſes abandonnent la France.

Ferdinand uni au pape.

Louis XII devoit regarder le pape comme un
1510. prince armé contre lui. Jules étoit réellement
Guerre contre le pape. plus jaloux de cette qualité que du gouvernement de l'égliſe; il faiſoit la guerre au duc de Ferrare, allié de la France, il agiſſoit en ennemi, non-ſeulement par les négociations, mais par toutes ſortes d'hoſtilités. Cependant plein de reſpect pour le ſaint ſiége, le roi ne voulut pas
Aſſemblée du clergé. prendre les armes ſans conſulter le clergé de ſon royaume. L'ayant aſſemblé à Tours, il lui propoſa, en forme de cas de conſcience, différentes queſtions relatives à la conduite qu'il pouvoit tenir envers le pape. Les réponſes du clergé furent dictées par la raiſon & le droit des gens. On décida que la guerre étoit légitime; qu'il falloit obſerver la pragmatique, & ne plus envoyer d'argent à Rome. On accorda même un ſubſide ſur les biens eccléſiaſtiques, pour ſoutenir l'honneur de la couronne contre le pontife romain.

Intrépidité de Jules II. Jules n'en devint pas moins fier ni moins opiniâtre. Il attendit avec courage l'armée françoiſe, aſſiégea lui-même la Mirandole, viſitant les tranchées, s'expoſant au feu du canon; il entra par la breche dans cette place. Tandis qu'il ſoutient ſa réputation de guerrier, le roi de France & l'empereur le font citer à un concile général convoqué à Piſe. Il en convoque un de

ſon côté à Rome ; il jette l'interdit ſur Piſe, ſur Florence, & excommunie tous les adhérens du concile qu'on lui oppoſe ; il traite avec l'empereur, avec Ferdinand le Catholique, avec les Vénitiens, avec l'Angleterre ; il anime les Suiſſes, il leur perſuade d'envahir le Milanès. Le vieux pape, donne le mouvement à toute l'Europe, & ſans s'étonner de rien, preſſe vivement la guerre.

Gaſton de Foix, duc de Nemours, jeune prince auſſi ſage que vaillant, commandoit l'armée françoiſe. Il s'immortaliſa par des exploits qui ne produiſirent aucun fruit ſolide. La bataille de Ravenne qu'il gagna ſur les Eſpagnols, fut même un malheur, puiſqu'elle lui coûta la vie. Louis XII s'exprima ſur cet événement en prince plein d'humanité. « Je voudrois, dit-il, » n'avoir plus un pouce de terre en Italie, & » pouvoir à ce prix faire revivre mon neveu » Gaſton de Foix, & tous les braves hommes » qui ont péri avec lui. Dieu nous garde de » remporter jamais de telles victoires »,

1512. Gaſton de Foix tué à la bataille de Ravenne.

Cependant les Suiſſes, outrés de l'affront qu'ils avoient reçu, venoient fondre ſur le Milanès. Maximilien trahit la France, qu'il avoit ſouvent trompée. Il fallut abandonner les places qu'on tenoit alors, & bientôt évacuer entiérement le pays. C'eſt en vain que l'intrépide

On évacue le Milanès.

Bayard, ſurnommé le *chevalier ſans peur & ſans reproche*, & pluſieurs autres héros françois, firent des prodiges de vaillance. Les généraux ne s'accordoient point; le roi épargnoit l'argent; il étoit trop éloigné pour prendre de bonnes meſures; les confédérés avoient des forces ſupérieures. Une entrepriſe mal concertée échoue tôt ou tard malgré les premiers ſuccès.

L'argent abſorbé par la guerre.

Le principal inconvénient de ces guerres étrangeres, & ce qui les rendit plus funeſtes de jour en jour, c'eſt qu'on ne pouvoit y réuſſir ſans épuiſer les finances, au riſque même de n'en tirer aucun avantage réel. Le maréchal de Trivulce, milanois, conſulté par Louis XII ſur les moyens de faire heureuſement la guerre, lui avoit répondu qu'il falloit eſſentiellement trois choſes, la premiere *de l'argent*, la ſeconde *de l'argent*, & la troiſieme *de l'argent*. Ce bon roi, qui craignoit de fouler ſes peuples, devoit donc être pacifique par ſyſtême; mais il ſe laiſſa entraîner par les conjonctures. On peut aiſément prévoir combien ſes ſucceſſeurs, n'ayant pas les mêmes vertus, feront de tort à la France pour ſatisfaire tantôt de vaines animoſités, tantôt le déſir preſque toujours injuſte des conquêtes.

La Navarre uſurpée par Ferdinand.

Ferdinand, après tant d'uſurpations, voulut encore enlever le royaume de Navarre à Jean d'Albret, parent & allié du roi de France. Une

bulle, vraie ou ſuppoſée, de Jules II, qui excommunioit & dépoſoit Jean d'Albret, comme adhérent au concile de Piſe, ſervit de prétexte à ce nouveau brigandage. Pour obtenir du ſecours des Anglois, Ferdinand les flatta frauduleuſement d'une invaſion en Guienne. La Navarre, conquiſe par ſes armes & ſes intrigues, eſt toujours reſtée depuis à l'Eſpagne; Voltaire dit qu'on l'appeloit en Eſpagne *le ſage*, *le prudent*; en Italie *le pieux*; en France & à Londres *le perfide*. Ses actions décident aſſez du titre qu'il méritoit le plus.

Fin de Jules II.

On ne trouve point cette bulle par laquelle il ſe prétendit en droit d'uſurper les états de ſon voiſin. Mais Jules II étoit d'un caractere à renouveler les entrepriſes des Grégoire VII & des Innocent III. Non-ſeulement il avoit jeté un interdit ſur le royaume, & anathématiſé la pragmatique, mais il ſollicitoit le roi d'Angleterre, Henri VIII, à tourner toutes ſes forces contre la France, lui promettant le titre de roi *très-chrétien*. Enfin il ſe fit céder Parme, Plaiſance & Reggio par l'empereur, avec cette clauſe ſeulement, *ſauf les droits de l'empire*. L'Europe fut délivrée en 1513 de ce pape audacieux, « homme né avec de grands talens, dit Daniel, » pour le gouvernement de tout autre état que » celui de l'égliſe. » Le cardinal de Médicis lui

ſuccéda ſous le nom de Léon X, n'ayant encore que trente-ſept ans.

1513. Nouveaux revers en Italie.

Les François, devenus les alliés des Vénitiens, & commandés par Louis de la Trémoille, rentrent dans le Milanès, & en font une nouvelle conquête auſſi rapide & auſſi infructueuſe que les précédentes. Les Suiſſes, ſans artillerie, ſans cavalerie, attaquent la Trémoille à Novare, combattent avec une valeur prodigieuſe, remportent la victoire. Milan eſt repris; Gènes ſe révolte, comme elle avoit toujours fait en pareilles circonſtances. Machiavel, cité par Hénault, obſerve que Louis XII fit cinq fautes capitales en Italie. « Il ruina les foibles, il augmenta » la puiſſance d'un puiſſant, il y introduiſit un » étranger trop puiſſant, il n'y vint point de- » meurer, & il n'y envoya point de colonies. » Le politique Machiavel ſuppoſe peut-être trop légérement que des colonies puſſent s'établir en ſi peu d'années, & dans des conjonctures ſi orageuſes.

Les François battus à Guinegate.

Tous ces revers, en affoibliſſant le royaume, augmenterent l'audace des ennemis. Henri VIII, roi d'Angleterre, qui s'étoit ligué avec le pape, fit une irruption en Picardie, ayant avec lui l'empereur Maximilien, dont il payoit les troupes, à qui même il donnoit un écu par jour pour ſa table; tant le beſoin ou l'avarice dégradoit

cet empereur. Les François furent mis en déroute à Guinegate. C'eſt ce qu'on appelle *la journée des éperons*, parce que l'on y fit peu d'uſage des armes.

Dans cette journée, Bayard ne pouvant plus réſiſter au nombre, attaqua bruſquement un gendarme de l'armée ennemie, le força à ſe rendre, & ſe rendit auſſitôt à lui. Quelques jours après, il demanda ſa liberté. *Et votre rançon*, dit le gendarme? *Et la vôtre*, répondit Bayard? *car je vous ai fait mon priſonnier.* Henri VIII & l'empereur déciderent la diſpute en faveur du héros françois. Bayard priſonnier.

La bataille de Guinegate fit perdre Térouane & Tournai. Mais le plus grand danger étoit en Bourgogne. Les Suiſſes aſſiégeoient Dijon, la terreur ſe répandoit déjà juſques dans Paris. Dijon ne fut ſauvé que par l'adreſſe de Louis de la Trémoille, gouverneur de Bourgogne, qui vint à bout d'engager les Suiſſes à lever le ſiége en leur promettant tout ce qu'ils voulurent, & plus qu'on ne pouvoit leur accorder. Ils ſe diſoient avec fierté les protecteurs du duc de Milan & du ſaint ſiége; ils exigerent, outre quatre cent mille écus de leurs anciennes penſions, que le roi renonçât au Milanès, fît diſſoudre le concile de Piſe, & s'en rapportât au jugement des juriſconſultes ſur une partie de la Bourgo- Les Suiſſes en Bourgogne. La Trémoille ſauve Dijon.

gne, que l'empereur revendiquoit pour Charles d'Autriche. En recevant la loi, on ſe délivra du plus grand péril. Le roi affecta de ſe plaindre du gouverneur, & refuſa de ratifier le traité. Les Suiſſes étoient partis, l'hiver approchoit; on avoit le temps de ſe précautionner contre une autre invaſion.

1514. Mort de la reine.

Sur ces entrefaites mourut la reine Anne de Bretagne. Par un ſcrupule auſſi naturel à ſon ſexe qu'à ſa piété, elle avoit ſouvent inquiété le roi au ſujet de la guerre avec le pape; &, ſelon quelques auteurs, ſes repréſentations importunes avoient nui aux affaires d'Italie. L'eſpérance d'avoir un fils, & la néceſſité d'affoiblir une ligue trop formidable, déterminerent Louis à un nouveau mariage. Il obtint la ſœur de Henri VIII, promiſe au prince d'Eſpagne; mais au lieu de recevoir une dot, il lui en coûta un million d'écus. Le roi d'Angleterre, indigné contre Ferdinand le Catholique, ſon beau-pere, qui l'avoit ſouvent trahi, ſe vengea par cette alliance. Une ligue offenſive & défenſive avec l'Anglois, mettoit Louis XII en état de réparer ſes malheurs. Il s'étoit raccommodé avec le pape en renonçant au concile de Piſe, transféré à Lyon. Il faiſoit de grands préparatifs de guerre, lorſqu'une maladie violente l'emporta dans ſa cinquante-quatrieme année. Sa paſſion pour la jeune

Traité avec l'Angleterre.

1515. Mort du roi.

jeune reine abrégea ſes jours. « Le bon roi, dit » l'hiſtorien de Bayard, à cauſe de ſa femme, » avoit changé de tout ſa maniere de vivre ; » car où il ſouloit dîner à huit heures, il con- » venoit qu'il dînât à midi ; où il ſouloit ſe » coucher à ſix heures du ſoir, ſouvent ſe cou- choit à minuit ». On voit combien les uſages de ce temps étoient différens des nôtres.

Le peuple heureux ſous Louis XII.

Louis XII mérita & reçut de la nation le plus beau titre que les rois puiſſent porter, le nom de *pere du peuple*. Il diminua les impôts de plus de moitié; jamais il n'exigea de nouveaux ſubſides pour les dépenſes de la guerre. S'il employa une reſſource dangereuſe & juſqu'alors peu connue,* la vénalité des charges, il ne l'étendit point aux offices de judicature, les moins ſuſceptibles de vénalité. Les dignités de la robe ne ſe donnoient alors qu'au mérite. C'étoit l'uſage que les parlemens préſentaſſent trois ſujets pour une place vacante, & que le roi en nommât

Charges données au mérite.

---

* Une ordonnance de S. Louis en 1256 porte; *Que ceux qui tiendront nos prévôtés, vigueries, vicomtés, baillies ou autres offices, ne les puissent à autres vendre sans notre congé, et se plusieurs achetent ensemble les offices dessus nommées ou aucunes d'icelles, nous voulons que l'un des acheteurs fasse l'office pour les autres.* On permettoit donc quelquefois alors la vente des offices; ce qui annonçoit de loin la vénalité au profit du roi.

un. Choiſis entre les plus célebres avocats, ils avoient en quelque ſorte acquis le droit de juger, en ſe diſtinguant par leurs lumieres & leurs vertus.

Diſtribution admirable des récompenſes.

En tout genre, les récompenſes alloient chercher le mérite, qu'il eſt honteux de réduire à les ſolliciter. Le roi avoit deux liſtes exactes, l'une des graces qui étoient à ſa diſpoſition, l'autre des perſonnes les plus recommandables dans chaque province. Vaquoit-il un poſte, un bénéfice, c'étoit pour le plus digne; & voilà peut-être le meilleur ſecret d'aſſurer le bonheur d'une monarchie.

Economie.

On a reproché à Louis XII une économie quelquefois mal entendue. Il eût mieux fait ſans doute d'augmenter les penſions des Suiſſes, & d'envoyer plus d'argent en Italie; mais la crainte de fouler ſes ſujets le juſtifie glorieuſement d'un pareil reproche. Avec treize millions de revenu, qui en valoient environ cinquante d'aujourd'hui, il ſoutint la majeſté du trône, & fournit à tout. Il diſoit que « la juſtice d'un prince l'oblige à » ne rien devoir, plutôt que ſa grandeur à » beaucoup donner ». Ce n'eſt pas le compte des courtiſans. Auſſi oſa-t-on le jouer ſur le théâtre. « J'aime mieux, dit-il à ce ſujet: voir » les courtiſans rire de mon avarice, que de voir » mon peuple pleurer de mes dépenſes. » Quoi-

qu'il aimât tendrement le comte d'Angoulême, ſon ſucceſſeur, il gémiſſoit du penchant qu'il lui voyoit à la prodigalité. « Hélas ! nous tra- » vaillons en vain, diſoit-il; ce gros garçon gâtera tout ».

L'état n'étoit point endetté, l'abondance régnoit dans les provinces, la juſtice ſe rendoit promptement & preſque ſans frais. On payoit quarante fois moins d'*épices* que maintenant. Les parlemens de Normandie & de Provence furent établis ſous ce regne, & le grand conſeil commença ſes fonctions.

Juſtice preſque ſans frais

Par l'édit de 1499, il eſt ordonné « qu'on ſuive » toujours la loi, malgré les ordres contraires à » la loi, que l'importunité pourroit arracher » du monarque ». Maxime admirable, qui, en aſſurant la tranquillité publique ne peut qu'affermir l'autorité ſouveraine.

Suivre la loi, malgré des ordres contraires.

Les laboureurs furent mis à couvert des violences du ſoldat. On fit un exemple ſur quelques gendarmes, & les autres reſterent dans le devoir. Si Louis XII ne fut ni un grand héros, ni un grand politique, ſelon la remarque de Voltaire, « il eut donc la gloire plus précieuſe » d'être un bon roi; & ſa mémoire ſera toujours » en bénédiction à la poſtérité ».

Le laboureur protégé.

En un mot, il avoit pris Trajan pour ſon modele, & il faiſoit ſon étude des *Offices* de

Cicéron. Il aima les lettres, l'hiſtoire en particulier, comme tout prince devroit les aimer, ſoit pour ſa propre inſtruction, ſoit pour celle de ſes peuples.

Réforme des religieux.

Parmi les réformes qu'il avoit à cœur, celle des religieux n'étoit pas la moins néceſſaire. Pour en aſſurer l'exécution, il obtint au cardinal d'Amboiſe la qualité de légat *à latere*. Ce miniſtre, ainſi revêtu de toute la puiſſance, tant ſpirituelle que politique, ne put vaincre les difficultés morales qui s'oppoſoient à ſon zele. Les jacobins de Paris ſoutinrent deux aſſauts à main armée contre les commiſſaires; & les cordeliers, ſans uſer de voie de fait, ſe montrerent également indociles, (1500). Sous une apparence de réforme, les anciens abus ſe perpétuerent encore long-temps.

FRANÇOIS I.

FRANÇOIS, comte d'Angoulême, étoit arriere-petit-fils de ce duc d'Orléans, aſſaſſiné par le duc de Bourgogne. La couronne lui appartenoit en qualité de premier prince du ſang: ſon eſprit, ſes talens, ſon courage, ſa grandeur d'ame, le rendoient digne de la porter. Il eut des défauts qui lui attirerent de grands malheurs, un rival heureux & politique dont les

1515.

Idée de ce regne.

ſuccès obſcurcirent ſa gloire; mais il ne laiſſa pas de briller juſques dans l'infortune; & les événemens mémorables de ſon regne font une époque d'autant plus intéreſſante, qu'ils produiſirent une révolution dans l'eſprit humain.

Guerre d'Italie.

Un roi de vingt-un ans, plein de feu & de confiance, avide de réputation, né avec le génie de la guerre, ayant l'extérieur & les ſentimens d'un héros, devoit naturellement ſe livrer au déſir de vaincre & de conquérir. Louis XII avoit fait les préparatifs d'une nouvelle expédition dans le Milanès. François I réſolut d'en profiter. Les conſeils du chancelier du Prat lui fournirent encore une reſſource pour amaſſer de l'argent, reſſource qu'on croiroit inventée par un traitant italien, plutôt que par le chef de la juſtice: ce fut de vendre les charges de judicature. On en créa pluſieurs dans le parlement de Paris & dans les autres, & la plus importante des fonctions devint malheureuſement vénale *. Cet abus, joint à une augmentation d'impôts, préſageoit un regne moins équitable que celui de Louis XII.

Vénalité des charges de judicature.

* Cette vénalité des charges s'établit, comme l'obſerve M. Hénault, « par le fait plutôt que par le droit, car nous ne connoiſſons point de loi à ce ſujet de ce temps-là; & même longtemps depuis François I, on faiſoit encore ſerment au parlement » de n'avoir pas acheté ſon office ». Tant le nouvel uſage étoit contraire aux principes de la magiſtrature.

Bataille de Marignan.

Après avoir ſigné des traités de paix avec Henri VIII, les Vénitiens, & Charles d'Autriche que nous verrons bientôt menacer la France, le jeune roi paſſa les Alpes & pénétra dans le Milanès. Les Suiſſes, qui vendoient leur ſang & qui n'en étoient pas moins fiers, excités par Matthieu Scheiner, cardinal de Sion, dangereux légat du pape, vinrent au nombre d'environ trente-ſix mille combattans, l'attaquer tout-à-coup, quoiqu'il négociât avec eux. Ils perdirent la fameuſe bataille de Marignan. La victoire fut diſputée deux jours. François, armé chevalier par le célebre Bayard, ſe fit admirer parmi une foule de héros. Il paſſa la nuit ſur un affût de canon, à cinquante pas d'un bataillon ennemi. Le duc de Bourbon, connétable, acquit une gloire immortelle que l'envie même devoit reſpecter. Jamais les Suiſſes ne ſe montrerent ſi acharnés au combat. Leurs longues piques formoient un rempart preſque inacceſſible aux efforts de la gendarmerie. Malgré cette défaite qui leur avoit coûté plus de dix mille hommes, ils offrirent au duc de Milan, Maximilien Sforce, de le défendre juſqu'à l'extrémité, s'il payoit leur ſolde. L'impuiſſance où il étoit de le faire, leur ayant fourni un prétexte pour ſe retirer, le Milanès ſubit en très-peu de temps la loi du vainqueur.

Les Suiſſes abandonnent le Milanès.

Un *combat de géans* (c'eſt le nom que donnoit à la journée de Marignan le vieux maréchal de Trivulce, qui s'étoit trouvé à dix-huit batailles*), avoit mérité à François I la réputation du plus vaillant prince de l'Europe. Léon X, auſſi ambitieux, mais plus ſouple & plus ami de la paix que ſon fier prédéceſſeur, déſira un accommodement : il eut une entrevue à Boulogne avec le roi; il le gagna par des apparences trompeuſes de cordialité, & feignit d'approuver ſon deſſein de conquérir Naples. Un des grands objets de la politique romaine étoit d'anéantir la pragmatique-ſanction. On convint de la ſupprimer; on chercha des tempérammens. Les intérêts des deux cours furent ménagés avec art dans le concordat, par lequel la nomination aux évêchés & aux abbayes étoit accordée au roi, qui devoit préſenter au pape les ſujets nommés, les réſerves & les expectatives abolies d'une part; & de l'autre, la ſupériorité du concile général ſur le pape paſſée ſous ſilence. Ce traité, l'unique moyen peut-être de rétablir la bonne intelligence avec la cour de Rome, éprouva en France les plus vives oppoſitions. Un grand

1516

Négociations avec Léon X.

Concordat de François I & de ce pape.

* Une maîtreſſe du roi fit diſgracier ce ſeigneur italien. Il en tomba dangereuſement malade. François I ſe repentit, & l'envoya viſiter de ſa part. *Il n'est plus temps*, dit Trivulce, *son dédain et mon dépit ont déja fait leur opération; je suis mort.*

nombre de gens ſenſés étoient indignés de voir les conciles de Bâle & de Conſtance anéantis, les élections canoniques ſupprimées de nouveau, & les annates rendues à la cour de Rome ; car on étoit convenu de ce point ſans l'inférer dans le concordat, & il a toujours ſubſiſté depuis. Le clergé, le parlement, l'univerſité, s'éleverent de concert contre une loi ſi oppoſée aux maximes françoiſes. Le roi parla en maître abſolu ; on obéit, & le concordat fut enregiſtré en 1518, après pluſieurs juſſions. Si la politique pouvoit diſputer au pape l'argent du royaume, on étoit certainement moins fondé à diſputer au roi la nomination des grands bénéfices. Lorſque les rois de la premiere race en diſpoſerent, ce ne fut jamais avec l'obligation de faire paſſer à Rome cette eſpece de tribut, mais les papes n'étoient alors que chefs de l'égliſe.

Alliance avec les Suiſſes.

Les Suiſſes traiterent auſſi avec François I, & s'obligerent à ne ſervir aucun état contre le royaume. Ce fut un traité de paix perpétuelle. Ils vendirent cher leur alliance ; ils n'avoient que trop prouvé combien leur inimitié étoit à craindre.

Charles-Quint.

Cependant Charles d'Autriche commençoit à exciter la jalouſie du roi, plus âgé que lui de ſix ans. Il devoit ſuccéder à ſes deux grands-peres, Ferdinand le Catholique, & l'empereur Maximilien. Avec un eſprit ſolide, cultivé par

l'éducation, il ſe livroit déjà aux affaires, & ſe rendoit capable des plus grandes choſes. Ferdinand mourut en 1516. Obſervons ici qu'un hiſtorien d'Eſpagne le loue, malgré ſes parjures & ſes perfidies, d'avoir ſu, mieux que tous les autres princes, allier la loi de Dieu avec la raiſon d'état. C'eſt ainſi que les préjugés des nations démentent quelquefois la vérité de l'hiſtoire, & bleſſent la morale. Le jeune Charles, déjà poſſeſſeur des Pays-bas, devint par cette mort, roi d'Eſpagne, de Naples & de Sicile.

Mort de Ferdinand.

Maximilien, beaucoup moins puiſſant, qui avoit eu l'ambition d'être pape, qui n'avoit ceſſé d'entreprendre ſans avoir les moyens d'exécuter, finit auſſi ſa laborieuſe carriere en 1519, & lui laiſſa l'Autriche, avec l'eſpérance de ſe faire élire empereur. François brigua cette dignité; il employa l'intrigue & l'argent pour s'aſſurer les ſuffrages. Le pape le favoriſoit en apparence, & travailloit ſous main à faire exclure les deux concurrens, dont il redoutoit également le pouvoir en Italie.

Et de Maximilien.

Les électeurs, craignant de donner un maître à l'Allemagne, avoient peine à ſe décider pour l'un ou pour l'autre. Mais il falloit un empereur qui pût réprimer les Turcs. Charles-Quint fut préféré, parce que l'éloignement de ſes états, quoique plus vaſtes, faiſoit moins d'ombrage à

Charles parvient à l'empire.

la liberté germanique. On ne prévit point assez que l'empire deviendroit héréditaire dans sa maison, & qu'elle pourroit aspirer à une sorte de monarchie universelle.

Inimitié du roi & de l'empereur.

Avant l'élection, les deux rivaux avoient affecté de paroître cordialement unis. François I disoit que la concurrence de Charles ne l'offensoit point; qu'ils faisoient la cour à une même maîtresse; que le plus heureux l'emporteroit, & qu'il faudroit bien que l'autre s'en consolât.

Ce généreux sentiment céda néanmoins ou au chagrin ou à la politique. Le premier soin du monarque fut de s'attacher le roi d'Angleterre, & de s'en faire un allié contre l'empereur. Il y réussit d'abord en flattant le cardinal Wolsey, tout-puissant dans cette cour, & qui même lui fit rendre Tournai. Il eut avec Henri VIII une

1520. entrevue près de Calais, où l'on étala de part &

Entrevue de François I & de Henri VIII

d'autre toute la magnificence possible. Cette entrevue, appelée *le champ de drap d'or*, parce que François avoit une tente de drap d'or, ne produisit que des fêtes & d'inutiles dépenses. Charles-Quint sut en prévenir les effets. A peine les deux rois s'étoient séparés, qu'il passa lui-même en Angleterre. Il vint à bout de gagner

Wolsey gagné par Charles-Quint

Wolsey, ministre ambitieux & avide, qui, se vendant toujours au plus offrant, oublia les largesses du roi, dès qu'il espéra d'être mieux payé

par l'empereur. Ce cardinal gouvernoit Henri, & enleva bientôt à la France un allié néceſſaire.

Politique frauduleuſe de Léon X.

D'un autre côté, Léon X, moins occupé des devoirs de pere commun, que de ſes plaiſirs & des intérêts temporels de ſon ſiége, loin d'inſpirer la concorde à ces deux princes, jetoit des ſemences de diviſion, & vouloit qu'ils s'affoibliſſent mutuellement par la guerre. D'abord il promit à Charles-Quint l'inveſtiture du royaume de Naples, malgré l'ancienne loi des papes, que jamais roi de Naples ne pourroit être empereur. Enſuite par un traité ſecret il promit à François I de refuſer cette inveſtiture, & le laiſſa maître d'attaquer Naples, ſous des conditions qui tendoient à l'agrandiſſement de l'état eccléſiaſtique. Quelque temps après il ſe déclara pour l'empereur, dont les offres étoient plus avantageuſes. Le roi commença ſans doute à ſe repentir d'avoir fait le concordat.

1521.

Suites malheureuſes de la guerre.

Les François profitent de l'éloignement de Charles-Quint pour reprendre la Navarre; ils la perdent preſque auſſi-tôt. La guerre s'allume à toutes les extrêmités du royaume; les Impériaux prennent Mouzon, aſſiégent Mézieres. Bayard ſauve cette place; & le roi écrit à ſa mere que pour le coup *Dieu s'eſt montré bon François*. Mais le Milanès eſt encore enlevé à

la France ; le pape & l'empereur y rétabliſſent la maiſon de Sforce. Cette révolution paroiſſoit inévitable. Lautrec, gouverneur du pays, s'étoit attiré la haine du peuple & de la nobleſſe par des excès de ſévérité & de hauteur ; le roi n'envoyoit point d'argent, & diſſipoit en vaines dépenſes les revenus de l'état. Autant Louis XII avoit ménagé ſes ſujets, & veillé à l'adminiſtration des finances, autant négligeoit-il cette partie eſſentielle du gouvernement. Avec une pareille conduite, pouvoit-il ſe ſoutenir dans une conquête expoſée à tant d'orages ?

Cauſes de la perte du Milanès.

On prétend que Léon X mourut de joie en apprenant nos malheurs. Les fautes de ce pontife voluptueux n'ont pu ternir la gloire qu'il a méritée, en faiſant fleurir par ſa protection les ſciences & les beaux-arts. Son ſucceſſeur fut Adrien VI, précepteur de Charles-Quint, homme dur, ſans génie, ſans goût, à qui l'on reproche d'avoir dédaigné les lettres, après s'être élevé par leur moyen à la plus haute fortune.

Mort de Léon X.

1523.

Lautrec, abandonné des Suiſſes faute d'argent, voyant les affaires déſeſpérées en Italie, revint à la cour. François I lui reprocha la perte du Milanès. Il répondit avec fermeté que le roi en étoit lui-même la cauſe ; que la gendarmerie avoit ſervi dix-huit mois ſans toucher un ſou de l'épargne ; que les Suiſſes dont on connoiſſoit

Fautes du gouvernement.

le génie, n'avoient point été payés; que le gouvernement enfin devoit s'imputer leur défection & tous les malheurs de la guerre. Le roi qui avoit donné ordre à Semblançai, ſurintendant des finances, d'envoyer quatre cent mille écus à ce général, le fit auſſitôt arrêter.

Proc. ſurinter. Semblar.

Semblançai proteſta en vain que la ducheſſe d'Angoulême, mere du monarque, s'étoit ſaiſie de cet argent. On choiſit des commiſſaires pour le juger. Son procès traîna en longueur; mais enfin il fut condamné à être pendu, & la ſentence exécutée à Montfaucon. Quelques ſurintendans avoient ſubi autrefois le même ſort. Celui-ci étoit un reſpectable vieillard, peut-être victime innocente de l'avidité de madame d'Angoulême, & de la jalouſie du chancelier du Prat, qui le haïſſoit mortellement. L'innocent eſt toujours foible contre de tels ennemis.

1524. Confiance du roi.

Le pape, l'empereur, le roi d'Angleterre, Ferdinand, archiduc d'Autriche, le duc de Milan, les Vénitiens, les Florentins & les Génois, étoient ligués contre la France. « Tous les prin-
» ces conſpirent contre moi, dit le monarque à
» un Eſpagnol; mais j'ai de quoi leur répondre à
» tous. Je m'embarraſſe peu de l'empereur, par-
» ce qu'il n'a point d'argent; & du roi d'Angle-
» terre, parce que ma frontiere de Picardie eſt
» bien fortifiée; & des Flamands, parce que ce

» ſont de mauvaiſes troupes. Pour l'Italie, je » m'en charge moi-même; j'irai à Milan, je le » prendrai, & je ne laiſſerai pas à mes ennemis » un pouce de terre de ce qu'ils m'ont enlevé. » Cette extrême confiance venoit du courage, mais ne ſuppoſoit pas beaucoup de ſageſſe.

Révolte du connétable de Bourbon.

Une confédération ſi formidable fut réellement moins funeſte que la révolte du connétable de Bourbon. Ce prince avoit eu la principale gloire de la journée de Marignan. Les plus grands ſervices ſont quelquefois des ſujets de haine ou de défiance. Loin de le récompenſer comme il méritoit, on ſaiſit toutes les occaſions de le mortifier. Pour comble de malheur, Louiſe de Savoie, mere du roi, devint amoureuſe de lui; elle fit des propoſitions de mariage, & eſſuya un refus. Une femme vindicative, toute-puiſſante à la cour, ne pouvoit guere modérer ſon reſſentiment. On diſputa au connétable tous les biens de la maiſon de Bourbon, ſous prétexte qu'il ne deſcendoit pas des aînés en ligne directe : ce procès, fondé ſur la chicane, fut jugé à ſon déſavantage. Les ſollicitations de madame d'Angoulême arracherent un arrêt du parlement pour mettre les biens du connétable en ſéqueſtre. C'étoit réduire au déſeſpoir l'homme qu'il importoit le plus de ménager. Il traita auſſitôt avec l'empereur.

Le roi, en ayant eu avis, pouvoit s'aſſurer de ſa perſonne; mais par une franchiſe outrée, dont il fut ſouvent la dupe, il ſe fia au connétable, qui lui donnoit de belles paroles, & qui ſaiſit la premiere occaſion de s'enfuir. Guichardin raconte qu'un ſeigneur eſpagnol ne voulut pas prêter ſon palais pour loger cet illuſtre transfuge. « Je ne puis rien refuſer à votre majeſté, dit-il » à Charles-Quint; mais je lui déclare que ſi le » duc de Bourbon loge dans ma maiſon, je la » brûlerai dès qu'il en ſera ſorti, comme un lieu » infecté de la perfidie, & par conſéquent in- » digne d'être jamais habitée par des gens d'hon- » neur. »

Il ſe réfugie auprès de l'empereur.

Tant d'ennemis ligués contre François I n'ébranloient point ſon courage. Il avoit employé, pour ſe procurer des reſſources, tous les moyens que la diſſipation des finances rendoit néceſſaires, juſqu'à enlever une grille d'argent maſſif d'environ ſept mille marcs, dont la dévotion prodigue de Louis XI avoit orné le tombeau de ſaint Martin. Il vouloit paſſer en Italie; mais craignant que la révolte du connétable ne cauſât quelque ſoulévement dans le royaume, il ſe contenta d'y envoyer l'amiral de Bonnivet, qui n'ayant guere que le mérite d'un courtiſan, échoua par-tout. Heureuſement les ennemis ne réuſſirent guere mieux en Picardie, en Flandre, & du côté de

Le roi ſe défend par-tout

l'Eſpagne. Ils avoient cependant pénétré juſqu'à onze lieues de Paris. Les François ſe défendirent chez eux, & furent battus au-delà des Alpes.

Bonnivet battu en Italie.

Bonnivet, trop inférieur par le nombre aux confédérés, & par le génie au marquis de Peſcaire, à Jean de Médicis & au connétable, leurs généraux, abandonné des Suiſſes, attaqué dans ſa retraite de Biagraſſa ou de Rebec, bleſſé dès la premiere charge, perdit toute eſpérance de vaincre. Le chevalier Bayard reçoit auſſi une bleſſure mortelle. On le met au pied d'un arbre, il ſe confeſſe à un gentilhomme de ſa ſuite, faute de prêtre. Le duc de Bourbon arrive, lui témoigne ſon eſtime & ſa compaſſion. « Ce n'eſt » pas moi qui ſuis à plaindre, lui dit Bayard; » je meurs en homme de bien. Mais j'ai pitié » de vous, qui combattez contre votre roi, » votre patrie & vos ſermens. » Ainſi mourut ce grand homme, auſſi habile que vaillant capitaine, digne de commander les armées, & qui cependant ne commanda jamais en chef, parce qu'il étoit trop peu courtiſan pour unir la gloire & la fortune.

Mort de Bayard.

Siége de Marſeille.

Charles-Quint, après l'avantage qu'il avoit eu en Italie, voulut tenter une irruption en France. Bourbon en avoit inſpiré le deſſein; l'empereur & Henri VIII étoient convenus par

un nouveau traité, qu'après la conquête, il poſſéderoit la Provence, avec le titre de roi, à condition d'en faire hommage au monarque anglois, comme au véritable roi de France Son avis étoit de pénétrer juſques dans le cœur du royaume; mais on s'attacha au ſiége de Marſeille. Ses efforts & ceux de Peſcaire ne purent emporter cette place. Ils décamperent très-mécontens l'un de l'autre, la fierté de l'Italien ayant pluſieurs fois humilié le François rebelle. Celui-ci avoit aſſuré que trois coups de canon épouvanteroient les Marſeillois, au point qu'ils viendroient la corde au cou apporter les clefs de la ville. Un boulet de canon tua un jour quelques perſonnes dans la tente même de Peſcaire. Bourbon accourut au bruit de cet accident, & demanda ce que c'étoit. *Ce ſont*, répondit Peſcaire, *les conſuls de Marſeille qui nous apportent les clefs de la ville.*

François I repaſſe en Italie.

Si François I eût écouté les conſeils des meilleures têtes de la cour, il auroit évité le malheur qui l'attendoit en Italie. Bonnivet le détermina, ſelon Brantôme, à y retourner, principalement pour voir une belle Milanoiſe dont il lui vantoit les charmes. Quel qu'en fut le motif, l'imprudence l'entraîna au-delà des monts, & lui fit commettre des fautes irréparables. Toujours dirigé par Bonnivet, dont les avis étoient

Son imprudence.

toujours pernicieux, il assiége Pavie, contre le sentiment des vieux capitaines, & il affoiblit son armée pour faire une diversion du côté de Naples. Tandis que Pavie lui résiste vigoureusement, Bourbon rassemble des troupes en Allemagne. Comme Charles-Quint, avec toute sa puissance, n'avoit pas d'argent, & ne pouvoit exiger de nouvelles impositions, ce général engage ses propres joyaux, pour avoir une petite armée. Il amene douze mille hommes. Les ennemis présentent la bataille.

1525. Bataille de Pavie.

Une fausse honte empêcha le roi de lever le siége, & Bonnivet le confirma dans la résolution de combattre. Cette funeste bataille ressemble à celles de Poitiers & d'Azincourt. Le roi, après avoir tué de sa main sept ou huit hommes, fut sauvé de la fureur du soldat par Pompéran, le seul officier françois qui eût suivi le connétable. Il se rendit prisonnier au comte de Lannoi, viceroi de Naples. Bonnivet se fit tuer de désespoir. Le duc de Bourbon qui le regardoit comme son ennemi personnel, dit en le voyant mort : *Ah, malheureux ! tu es cause de la ruine de la France & de la mienne.* François I accueillit avec bonté ce prince victorieux, qui se jeta à ses pieds, mais dont la vue seule étoit un cruel reproche de ses imprudences. Il écrivit à la duchesse d'Angoulême, régente du royaume : *Ma-*

Le roi prisonnier.

dame, tout eſt perdu, hormis l'honneur; lettre digne d'un héros vaincu. Selon Guichardin, les Impériaux ne perdirent que ſept cents hommes, & les François en perdirent huit à neuf mille, ſans compter les priſonniers. Selon la relation envoyée à Charles-Quint, il reſta ſur le champ de bataille vingt-cinq mille hommes de l'armée françoiſe, & les Impériaux n'en avoient perdu que cinq cents. Guichardin eſt évidemment plus croyable.

Fauſſe modeſtie de Charles-Quint.

L'empereur, en apprenant les détails de cette victoire, affecta une modération moins réelle qu'impoſante. Il ne voulut point permettre qu'on fît des réjouiſſances publiques; il dit qu'une victoire remportée ſur des chrétiens ne devoit exciter que la douleur. Ce voile de modeſtie couvroit mal l'orgueil & l'ambition de Charles-Quint. L'évêque d'Oſma, ſon confeſſeur, eut beau lui repréſenter la gloire qu'il pouvoit acquérir, en traitant avec le roi à des conditions ſupportables: il en propoſa de ſi dures, que l'honneur ne permettoit pas de les accepter.

Ses propoſitions odieuſes.

Il vouloit que François lui reſtituât la Bourgogne, comme un bien uſurpé ſur ſa maiſon; qu'il cédât la Provence & le Dauphiné au duc de Bourbon, pour les poſſéder à titre de royaume; qu'il renonçât à toutes ſes prétentions ſur l'Italie; qu'il ſatisfît le roi d'Angleterre par rap-

port aux provinces de France, dont Henri VIII prétendoit recouvrer la poſſeſſion. La réponſe du roi fut conforme à ſa grandeur d'ame. Il proteſta qu'il finiroit plutôt ſes jours en priſon, que de démembrer ſes états ; ajoutant que s'il étoit aſſez lâche pour le faire, ſes ſujets n'auroient pas la foibleſſe d'y conſentir. Charles-Quint avec ſes ambitieuſes prétentions, auroit dû fondre ſur la France, & engager l'Anglois à y porter le fer & le feu ; mais au lieu de profiter de la victoire, il reſta tranquille à Madrid ; il ceſſa même d'avoir pour Henri & pour Wolſey les mêmes égards qu'auparavant ; il bleſſa leur vanité dans les minuties, & les détacha entiérement de ſes intérêts.

Réponſe du roi.

Fautes de l'empereur.

1526. Traité de Madrid.

Cependant l'ennui de ſa priſon & les dangers de la France avoient rendu François I moins inflexible. Il vouloit enfin à quelque condition que ce fût, ſe retirer des mains de ſon ennemi, perſuadé qu'il pourroit en conſcience & en honneur ne pas tenir des promeſſes arrachées par la violence. L'empereur, qui demandoit à être mis en poſſeſſion de la Bourgogne avant la délivrance du roi, ſe relâcha ſur ce point qu'on n'avoit garde d'accorder. Par le traité de Madrid, François cédoit la Bourgogne & ſes droits de ſuzeraineté ſur l'Artois, la Flandre, &c. ; il s'engageoit à revenir dans ſa priſon, en cas que

la Bourgogne ne fût pas remiſe dans ſix ſemaines. Ses deux fils aînés devoient ſervir d'otages, ou le dauphin avec un nombre des premieres têtes du royaume. En un mot, l'empereur s'aſſuroit tous les avantages qu'il pouvoit tirer des conjonctures. Ils ſe prodiguerent mutuellement des marques d'amitié, dont la fauſſeté éclata bientôt. Au même inſtant que l'illuſtre priſonnier rentra ſur les terres de France, ſes deux fils furent livrés aux Eſpagnols. La régente, par un courage d'eſprit extraordinaire, aima mieux les expoſer l'un & l'autre, que de donner en otage avec le dauphin des hommes qui étoient la reſſource de l'état. Elle gouvernoit avec une prudence qui pouvoit faire oublier ſes anciennes fautes; elle négocioit de toutes parts, & diſſipoit la ligue en diviſant les ennemis.

Le roi ſort de priſon.

Avant de ſigner le traité, François avoit pris la précaution inutile de faire une proteſtation ſecrette. Il ne tarda guere à montrer publiquement ſes intentions. Sommé d'exécuter ſa promeſſe, il répondit que cette affaire intéreſſoit tout le royaume; qu'il ne pouvoit la finir que de concert avec les états généraux, & ſur-tout avec les états de Bourgogne. Les Bourguignons lui repréſenterent qu'il n'avoit pas le droit d'aliéner le domaine de la couronne, que le ſerment de ſon ſacre le lioit à cet égard; qu'en

Le traité ne s'exécute point.

pareil cas, les ſujets n'étoient point tenus à l'obeiſſance ; que ſi le roi perſiſtoit dans ſa réſolution, ils en appelleroient au jugement des états généraux de la monarchie ; & qu'ils périroient plutôt que de paſſer ſous une domination étrangere. L'ambaſſadeur de Charles-Quint, voyant qu'on le jouoit, inſiſta ſur la parole que le roi avoit donnée de retourner en Eſpagne. Mais François éluda cette demande, en ſe plaignant des injuſtices & des violences de l'empereur ; il offrit néanmoins deux millions d'or, au lieu du duché de Bourgogne, pour la rançon de ſes enfans.

Ligue contre Charles.

Il venoit déjà de faire une ligue avec Clément VII, avec le roi d'Angleterre & les Vénitiens, pour rendre la liberté à l'Italie, & pour rétablir François Sforce dans le Milanès. Ainſi tout change ſelon les événemens ; celui qui avoit dépouillé Sforce, devient tout-à-coup ſon défenſeur.

1527. Rome ſaccagée par les Impériaux.

Par une fatalité ſinguliere, le pape fut la victime de cette ligue, Bourbon à qui l'empereur avoit promis l'inveſtiture du duché de Milan, en achevoit la conquête. L'argent lui manquoit pour payer ſes troupes, qui ſe mutinoient ſans ceſſe, qui même pillerent ſes équipages. Il les conduiſit à Rome, ſans découvrir ſon projet, & les flatta d'un riche butin.

Tranſportés de joie, les ſoldats jurerent de le ſuivre, *quelque part qu'il voulût aller, fût-ce à tous les diables.* Il donna l'aſſaut à cette ville, monta lui-même ſur une échelle, & fut tué à l'âge de 38 ans; héros dont la gloire auroit été pure, ſi des injuſtices criantes ne l'avoient pouſſé à la révolte. Il ordonna en expirant que l'on couvrît ſon corps d'un manteau pour cacher ſa mort aux ſoldats. Rome fut inhumainement ſaccagée. Clément VII ſe trouva priſonnier de Charles-Quint, qui prit le deuil de cette victoire, mais qui demanda néanmoins quatre cent mille ducats pour rendre la liberté au pontife.

Le roi avoit un extrême beſoin d'argent, ſoit qu'il fallût payer Charles-Quint, ou continuer la guerre. Il convoqua une aſſemblée de notables. Il harangua en héros, en pere du peuple; il ſe montra réſolu de retourner à Madrid, à la place de ſes enfans; fit lire un acte d'abdication de la couronne qu'il avoit fait dans ſa priſon. Les députés des trois ordres firent éclater leur zele. Le cardinal de Bourbon dit que le clergé, *ſans attendre la permiſſion du pape*, offroit treize cent mille livres, en demandant la conſervation de ſes priviléges, & la deſtruction de l'héréſie. Le duc de Vendôme, au nom de la nobleſſe, offrit la moitié des biens, la totalité, ſi même la moitié ne ſuffiſoit pas,

Aſſemblée des notables.

& par-deſſus, dit-il, *nos épées, & juſqu'à la derniere goutte de notre ſang.* Il aſſura que dans les provinces, tout gentilhomme penſeroit de même. Le tiers-état offrit avec la même ardeur ſa vie & ſes biens. La réponſe du roi fut digne de ces ſentimens patriotiques; & il déclara qu'il pouvoit reſter parmi ſes ſujets, ſans donner la moindre atteinte à ſon honneur, puiſque les engagemens qu'on lui avoit arrachés étoient nuls. Dans ſon diſcours, ces paroles méritent ſur-tout d'être conſervées: « Je ſuis né gentil-» homme, & non pas roi; & mes enfans n'ont » pas de plus beau titre que celui de chefs de » la nobleſſe ». Il dit au ſujet de la ceſſion de la Bourgogne: « Si l'on demandoit mon avis, je » répondrois comme gentilhomme qu'il faudroit » me paſſer cent fois ſur le ventre avant d'ob-» tenir mon conſentement: jugez de ce que je » dois penſer comme roi ».

1529. La guerre recommence en Italie.

Cependant les négociations au ſujet du traité de Madrid étant inutiles, François I & Henri VIII déclarerent ſolennellement la guerre à l'empereur. Celui-ci accuſe le roi de France de lui avoir manqué de parole, & déclare qu'*il le lui ſoutiendra ſeul à ſeul.* Son rival, dans un écrit ſigné de ſa main, répond qu'*il en a menti par la gorge*, & le ſomme d'*aſſurer le camp* pour un combat ſingulier. On s'en tint à ces défis

Défis des deux monarques.

mutuels, indignes de la majeſté de deux grands princes. Mais la guerre ſe fit en Italie avec un nouvel acharnement. Lautrec aſſiégea Naples, qui ſe défendit plus de trois mois. La peſte ſe mit dans l'armée, & enleva le général. La défection du célebre André Doria acheva de tout perdre. Avec les galeres de Gènes, il avoit rendu des ſervices eſſentiels : il paſſa tout-à-coup du côté des Impériaux, parce qu'on le payoit d'ingratitude. Naples fut délivrée. Le Milanès ne fut point conquis. Ces malheureuſes guerres d'Italie, entrepriſes par l'ambition, ne ſervirent jamais qu'à déſoler le royaume.

La paix ſe fit enfin à Cambrai. Les plénipotentiaires furent deux femmes, la ducheſſe d'Angoulême pour François I ; pour Charles-Quint, Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-bas, cette même Marguerite que Charles VIII avoit dû épouſer, & qu'il renvoya en Flandre. L'empereur ſe déſiſta de ſes pourſuites ſur la Bourgogne, en ſe réſervant de ſoutenir ſes prétentions par les voies de juſtice ; le roi renonça à toute ſouveraineté ſur la Flandre, ſur l'Artois, & promit deux millions d'écus d'or pour la rançon de ſes enfans. Les finances étoient épuiſées, autant par les plaiſirs que par la guerre. Henri VIII fournit de l'argent. Traité de Cambrai.

Le divorce qu'il vouloit faire avec Catherine

Divorce de Henri VIII.

d'Aragon, tante de l'empereur, pour épouſer Anne Boleyn, fille d'un ſimple gentilhomme, étoit un motif de s'unir plus étroitement à François I. Il avoit beſoin de ſon ſecours contre Charles-Quint, & on lui faiſoit eſpérer les ſuffrages de l'univerſité en faveur de ce divorce. La Sorbonne décida en effet que ſon mariage étoit nul, malgré une diſpenſe de Jules II, parce que, ſuivant le Lévitique, un homme ne peut pas épouſer la veuve de ſon frere; ce qui pourtant eſt ordonné en certains cas par d'autres lois moſaïques. Catherine avoit été mariée d'abord à Arthur, frere aîné de Henri, mort peu de mois après; & le mariage n'ayant pas été conſommé, (on le ſuppoſoit du moins,) le pape avoit permis à Henri d'épouſer la veuve. Ils vivoient enſemble depuis vingt ans. Les enfans nés de leur union, ſembloient la mettre hors d'atteinte; mais rien ne pouvoit modérer les paſſions du roi d'Angleterre. Réſolu au divorce, il tenta tous les moyens d'y faire conſentir Clément VII. Déjà la bulle qu'il ſollicitoit étoit arrivée à Londres. Charles-Quint rompit toutes ſes meſures. Le légat eut ordre de brûler cette bulle, & l'affaire fut évoquée à Rome. Les délais & les difficultés du pape irriterent les déſirs du prince amoureux. Il épouſa Anne Boleyn.

Clément, prêt à lancer les foudres de l'au-

torité ſpirituelle, lui fixa un terme pour répondre, & pour déclarer ſa derniere réſolution. Henri VIII, qui avoit écrit contre Luther, qui ſe glorifioit du titre de défenſeur de l'égliſe, craignoit fort de rompre avec Rome. On lui faiſoit eſpérer un jugement favorable : il ſe détermine à le ſubir ; mais ſon courier n'arrivant point au jour marqué, on ſe hâte de fulminer l'excommunication. Deux jours après arrive une réponſe qui pouvoit calmer le pontife. Le coup étoit porté, le mal fut ſans remede. Henri ſe ſépara pour toujours de l'égliſe romaine, & s'établit chef de la religion en Angleterre.

1534. Schiſme d'Angleterre.

Cette précitation de Clément VII étoit d'autant plus imprudente, que l'héréſie de Luther avoit déjà enlevé au ſaint ſiége une partie de l'Europe. Il importe d'ébaucher ici le tableau d'une révolution qui embraſſe tant d'objets intéreſſans, & qui a des rapports eſſentiels avec notre hiſtoire. Léon X, en 1517, ayant beſoin d'argent, ſoit pour la guerre qu'il méditoit contre les Turcs, ſoit pour la conſtruction de la magnifique égliſe de ſaint Pierre, eut recours à un expédient dont on avoit ſouvent abuſé : il fit prêcher des indulgences. Les dominicains furent chargés de cette commiſſion en Allemagne, en dépit des auguſtins, qui la regardoient comme un privilége de leur ordre. La maniere dont

Naiſſance du luthéraniſme.

on diſtribua les graces ſpirituelles, reſſembloit à une vente publique. Il y eut des bureaux d'indulgences juſques dans les cabarets. L'avarice des collecteurs ne diſſimuloit point ſes baſſes manœuvres; le pape lui-même étoit ſoupçonné de détourner à ſon profit une partie des aumônes. Cet abus n'auroit peut-être excité que des murmures, ſi les auguſtins ne s'étoient pas cru offenſés.

Vente d'indulgences.

Luther. Un d'eux, homme ardent, audacieux, éloquent, théologien altier & indomptable, Luther, entreprit de venger ſon ordre. Il invectiva contre les dominicains, n'épargna pas les déſordres de la cour de Rome & du clergé, attaqua ſur-tout le trafic ſcandaleux des indulgences. Les premiers éclats d'une guerre théologique en amenent toujours de plus grands, lorſqu'un enthouſiaſte trouve des ſectateurs zélés, & de puiſſans adverſaires. Luther avoit commencé par les abus; il paſſa bientôt juſqu'aux dogmes. Le libre arbitre, la juſtification, les indulgences, le purgatoire, les ſacremens, l'autorité du pape & de l'égliſe, &c. exercerent ſa témérité. Des diſcuſſions hardies le conduiſirent à des aſſertions hérétiques, & les conjonctures étoient favorables pour les répandre.

Progrès des nouvelles opinions.

Son parti groſſiſſoit de jour en jour. Comme la ſuperſtition, jointe au déréglement des mœurs,

avoit introduit dans l'égliſe beaucoup de déſordres palpables, qui faiſoient depuis long-temps demander une réforme, il étoit aiſé de confondre avec la religion catholique ces abus mêmes, encore défendus par de ſuperſtitieux apologiſtes. D'ailleurs, l'appât ſéduiſant de la liberté attiroit les peuples; on flattoit l'amour-propre, en ſoumettant à l'examen les dogmes reçus; l'imprimerie avoit multiplié les exemplaires de l'écriture, & l'on ſe prévaloit contre l'égliſe de pluſieurs textes dont elle pouvoit ſeule fixer le ſens. Quoique Luther rejetât la confeſſion, l'abſtinence, les vœux monaſtiques, il étaloit des idées de perfection & de rigoriſme toujours capables de donner du poids aux nouveautés. Enfin, les princes trouvoient un grand avantage à s'emparer des biens eccléſiaſtiques, & à ne plus enrichir Rome aux dépens de leurs états.

Pluſieurs états ſe ſéparent du ſaint ſiége.

Léon X auroit pu étouffer ces ſemences de ſchiſme en gagnant Luther. Il le mépriſa, & l'excommunia en 1520. Ce fougueux théologien, ſoutenu par Frédéric, duc de Saxe, devint alors l'ennemi irréconciliable de la papauté. La Saxe, la Heſſe, Brunſwick, le Danemark, la Suede, ſecouerent le joug. Zuingle ajouta aux erreurs de Luther, & entraîna la plus grande partie de la Suiſſe. Peu de temps après, Genève

embraſſa les nouvelles opinions. Un moine fut l'auteur de ce prodigieux changement.

C'étoit le fruit du fanatiſme.

Quand on voit la groſſiéreté de ſes injures contre Léon X, qu'il appeloit le *petit papelin*, *le petit ânon de pape*; quand on réfléchit à la maniere abſurde dont il abolit les meſſes privées, aſſurant que le diable lui étoit apparu, & lui avoit prouvé que ces meſſes étoient une idolâtrie, il n'eſt pas poſſible d'attribuer la naiſſance du proteſtantiſme aux progrès de la littérature. Il ſemble plutôt que c'eſt le fruit de la barbarie & du fanatiſme. Malheureuſement preſque tout le clergé avoit fourni matiere aux fougueuſes déclamations de Luther, & ſes excès même font aſſez ſentir le tort que la ſuperſtition & l'ignorance avoient fait à la vérité.

Charles-Quint ne peut réprimer les proteſtans.

Charles-Quint voulut d'abord réprimer les luthériens, & profiter de ces troubles pour aſſervir les princes d'Allemagne. Mais la diete de Spire, en 1529, rendit inutilement un décret en faveur de l'ancienne religion. Les réformés proteſterent contre ce décret, & prirent delà le nom de Proteſtans. Ils ſe liguerent à Smalkalde contre l'empereur qui vouloit les perdre. Craignant alors qu'ils ne s'uniſſent aux Turcs, dont les armes menaçoient l'empire, il leur accorda la liberté de conſcience en 1531, & défit Soliman II avec leur ſecours.

Par un contraſte bizarre, François faiſoit ou laiſſoit brûler les hérétiques de ſon royaume, & ſe liguoit avec les hérétiques d'Allemagne. Le ſchiſme de Henri VIII lui donnant occaſion de ſe plaindre de Clément VII, il témoigna un jour au nonce qu'on pourroit bien ſuivre en France l'exemple de l'Angleterre. « Franche- » ment, ſire, répondit le nonce, vous en ſeriez » marri le premier. Une nouvelle religion miſe » parmi un peuple, ne demande après que le » changement du prince ». Si cette maxime ne s'eſt pas toujours vérifiée, du moins éprouva-t-on bientôt tout ce qu'un changement de religion peut produire de cabales & de fureurs.

Conduite du roi à leur égard.

Quoique par les traités de Madrid & de Cambrai, le roi eût renoncé au duché de Milan, il prétendoit toujours faire revivre ſes droits quand il en trouveroit le moyen. François Sforce lui fournit un ſujet de guerre, en faiſant couper la tête à Merveille, miniſtre ſecret du monarque auprès de lui. Les domeſtiques de Merveille avoient tué un gentilhomme italien qui les inſultoit. Ce fut la cauſe de ſon ſupplice. Le duc commit cette violence pour diſſiper les ſoupçons de Charles-Quint. François, réſolu de l'en punir, demande le paſſage au duc de Savoie; celui-ci le refuſe; on lui enleve preſque tous ſes états. Sforce venoit de mourir. Le roi, n'ayant cédé

1535.

Nouvelle brouillerie par rapport au Milanès.

le Milanès qu'en ſa faveur, ne balança plus à déclarer hautement ſes deſſeins. Il demanda l'inveſtiture pour Henri, duc d'Orléans, ſon ſecond fils. L'empereur promit d'abord, biaiſa enſuite, traîna l'affaire en longueur, & offrit enfin d'accorder l'inveſtiture au duc d'Angoulême, le dernier des fils de France. Il prétendoit que l'Italie ſeroit en danger, ſi le Milanès appartenoit au duc d'Orléans, qui, du chef de Catherine de Médicis, ſa femme, avoit des prétentions ſur d'autres états. *

Orgueil de Charles-Quint.

Fier de ſon expédition d'Afrique, où il venoit de battre le célebre Barberouſſe, général de Soliman, il affectoit une hauteur injurieuſe à l'égard de François I. Il déclama contre lui dans la ſalle du conſiſtoire; il porta l'inſulte juſqu'à dire, que ſi ſes capitaines & ſes ſoldats reſſembloient à ceux du roi, il iroit la corde au cou lui demander miſéricorde. Il employa l'artifice pour rendre odieux cet ennemi qu'il ſe flattoit d'accabler. Toute l'Allemagne fut remplie de manifeſtes, où le roi étoit accuſé d'avoir traité

* Clément VII, qui avoit établi ſon neveu, Alexandre de Médicis, ſouverain de Florence, avoit encore eu le bonheur de marier ſa niece Catherine avec le duc d'Orléans, ſous promeſſe de lui donner Reggio, Modène, Piſe, Livourne, Parme, Plaiſance, &c. & d'unir ſes armes à celles du roi, pour mettre Catherine en poſſeſſion du duché d'Urbain.

avec

avec Barberouſſe contre l'empire. L'Italie retentit de prédiction qui promettoient le royaume de France à l'empereur. Il ſe le promettoit lui-même, & avant de partir pour cette conquête, il dit à Paul Jove, ſon hiſtorien, de faire proviſion de papier & d'encre, qu'il alloit lui tailler bien de la beſogne. Le vertige de la proſpérité lui fermoit les yeux ſur les viciſſitudes de la fortune. Prêt à entrer en Provence, dont la perfidie du marquis de Saluces lui ouvroit les portes, il demande à un gentilhomme françois, combien il y avoit de journées juſqu'à Paris? « De journées, répond le François? Si vous » entendez par ce mot des batailles, je vous » aſſure qu'il y en aura pour le moins une douzaine, à moins que les agreſſeurs ne ſoient » battus dès la premiere. »

Il veut conquérir la France.

Mot remarquable d'un François.

Cependant le roi étoit privé du ſecours de ſes alliés. Il venoit d'affecter un zele violent propre à irriter contre lui les proteſtans d'Allemagne. Après une proceſſion ſolennelle, où ſes enfans porterent le dais, il avoit harangué chez l'évêque de Paris; il avoit dit que « ſi un de ſes mem» bres étoit infecté d'héréſie, il le donneroit à » couper, qu'il ſacrifieroit même ſon propre fils. » Six luthériens avoient été enſuite brûlés à petit feu de la maniere la plus cruelle. La ligue de

Le roi ſans ſecours.

Smalkalde ne diſſimula point ſon reſſentiment, & refuſa les ſecours qu'il ſollicitoit.

1536. Le maréchal de Montmorenci, dirigé par les ordres du roi, ſauva la Provence. Il avoit fait ravager tout le pays, ne laiſſant que les vignes & les arbres, dont les fruits pouvoient cauſer des maladies aux impériaux. Retranché dans un camp près d'Avignon, il ne devoit point haſarder de bataille douteuſe. Rien n'étoit plus ſage que ces meſures. La belle armée de Charles-Quint fut bientôt ruinée par la diſette & les maladies. Il ſe préſenta devant Marſeille & devant Arles, ſans pouvoir en former le ſiége. Enfin il repaſſa les Alpes, vivement harcelé par les payſans provençaux, qui lui tuerent beaucoup de monde. Les Impériaux ne réuſſirent pas mieux en Picardie. Ils leverent le ſiége de Péronne, après pluſieurs aſſauts ſoutenus avec une valeur admirable.

Invaſion en France, ſans ſuccès.

Le dauphin empoiſonné. Dans le cours de ces heureux événemens, le dauphin mourut empoiſonné. On arrêta ſon échanſon Montécuculli, qui étoit Italien. Mis à la torture, il s'avoua coupable de ce crime, & les ſoupçons s'étendirent ſur l'empereur même. Une haine violente peut inſpirer de pareilles accuſations, & les rend toujours ſuſpectes. Charles inſinua que la ducheſſe d'Orléans, Catherine de

Médicis, dont le génie dangereux ne ſe fera que trop connoître, offroit plus de matiere aux ſoupçons, puiſque la qualité de dauphin paſſoit à ſon mari.

Il n'y avoit guere d'apparence que le ſouverain le plus puiſſant de l'Europe pût être cité à Paris, comme un vaſſal coupable de félonie. C'eſt ce qui arriva pourtant. Sous prétexte que l'empereur avoit violé le traité de Cambrai, que par conſéquent la ceſſion des droits de ſuzeraineté ſur l'Artois & la Flandre devenoit nulle, le parlement, où ſe trouverent les princes & les pairs, déclara *Charles d'Autriche atteint notoirement de rébellion & de félonie*, & ſes comtés de Flandre & d'Artois confiſqués & réunis à la couronne. Cet acte d'autorité reſſembloit trop aux dernieres bravades de Charles-Quint, qu'on tournoit en ridicule depuis ſon expédition de Provence. Que pouvoit produire un arrêt contre l'empereur? Et la couronne n'étoit-elle pas intéreſſée à effacer juſqu'aux moindres veſtiges du gouvernement féodal?

1537. Le parlement condamne l'empereur.

Le roi fit une démarche plus utile en ſe procurant un allié redoutable, tel que Soliman. Ces ſortes d'alliances avoient juſqu'alors paru indignes du nom chrétien, malgré l'exemple qu'avoit donné Alexandre VI. François s'étoit plaint amérement lui-même des bruits ſemés en Alle-

Alliance avec le Turc.

der même ſa promeſſe par écrit. Une franchiſe mal entendue multiplia ſes fautes. Il eut l'imprudence d'agir en ami avec un ennemi ruſé, dont le caractere étoit ſi connu ; il lui confia les ſecrets du roi d'Angleterre ; il lui fournit les moyens de le brouiller, non-ſeulement avec l'Anglois, mais avec le Turc. L'empereur, à peine arrivé en Flandre, ſommé de ſa parole, pour le Milanès, répond hardiment qu'il n'a rien promis. La colere du roi ſe décharge ſur le connétable de Montmorenci, qui avoit été d'avis de ſe fier à la parole de l'empereur : le connétable eſt diſgracié. Une promeſſe par écrit eût été vraiſemblablement auſſi peu ſolide ; mais elle eût ſervi à conſtater la perfidie.

Bon mot du fou de la cour

Un bon mot du fou de la cour, nommé Triboulet, mérite d'être rapporté. Il avoit écrit ſur ſes tablettes, que Charles-Quint étoit plus fou que lui de s'expoſer à paſſer par le royaume. « Mais, lui dit le roi, ſi je le laiſſe paſſer ſans lui » rien faire, que diras-tu ? Cela eſt bien aiſé, » reprit Triboulet, j'effacerai ſon nom, & j'y » mettrai le vôtre. » Pluſieurs penſoient ſecrétement comme ce bouffon, qui avoit ſeul le privilége de tout dire.

Adreſſe de l'empereur.

La comteſſe d'Etampes, maîtreſſe du roi, lui avoit conſeillé de tirer parti de la circonſtance. « Voyez-vous, mon frere, cette belle dame,

» dit-il à l'empereur ? elle eſt d'avis que je ne » vous laiſſe point partir, que vous n'ayez ré- » voqué le traité de Madrid. » Charles répondit, ſans paroître ému : *Si l'avis eſt bon, il faut le ſuivre.* Mais le lendemain, devant la comteſſe, il laiſſa tomber une bague de grand prix ; & comme elle s'empreſſoit de la lui rendre, après l'avoir ramaſſée : « Non madame, dit-il, ce dia- » ment eſt en trop belle main pour le repren- » dre ; je vous prie de le garder pour l'amour » de moi. » * Charles tendoit à ſon but ; François ne pouvoit manquer aux lois de l'honneur : il auroit dû ſeulement ſe précautionner contre la fraude & la trahiſon.

1542. Nouvelle guerre.

Cette nouvelle brouillerie des deux princes annonçoit une nouvelle guerre. Le roi, furieux de ſe voir indignement joué, reçut encore un autre affront. Deux ambaſſadeurs qu'il envoyoit à Veniſe & à la Porte, furent aſſaſſinés en chemin par l'ordre du marquis de Guaſto, gouverneur du Milanès. C'étoit une raiſon plus que ſuffiſante

* Tel étoit le crédit de cette femme, que le chancelier Poyet fut ſacrifié pour lui avoir déplu. Elle ne ceſſa de le pourſuivre, juſqu'à ce qu'enfin on lui fit ſon procès. Un arrêt de 1545 le dégrada de ſa dignité, & le condamna à cent mille livres d'amende. Il étoit coupable de pluſieurs malverſations ; mais s'il ne s'étoit pas attiré la haine de la comteſſe d'Etampes, il auroit ſans doute bravé toute autre pourſuite.

de rompre la treve. Tout fut bientôt en combuſtion. Cinq armées françoiſes ſembloient devoir écraſer l'ennemi. Le duc d'Orléans fit des conquêtes en Flandre, & les abandonna pour voler à l'autre extrémité du royaume, où il eſpéroit de partager avec le dauphin Henri la gloire d'une bataille. Son eſpérance fut cruellement trompée. Le dauphin échoua au ſiége de Perpignan ; le comte d'Enguien, frere du roi de Navarre & du prince de Condé, ne réuſſit pas mieux à celui du château de Nice.

1543. Les François & les Turcs à Toulon.

Les galeres du roi, jointes à celles de Barberouſſe, (car les manéges de Charles-Quint n'avoient pu empêcher une nouvelle alliance avec le Turc,) revinrent à Toulon après ce ſiége inutile. C'étoit un ſpectacle étrange pour l'Europe, que de voir des chrétiens & des muſulmans réunis en corps d'armée ; c'étoit auſſi pour l'empereur une belle matiere d'invectives. Le roi ſe juſtifia par un manifeſte, & allégua l'exemple d'Abraham, de David, & des Machabées. Toutes ſes raiſons furent moins fortes que l'autorité de Charles-Quint, qui vint à bout de le faire déclarer ennemi de l'empire & du nom chrétien par la diete de Spire.

1544. Bataille de Cérizoles.

Cependant, les François remporterent à Cérizoles, en Italie, une victoire mémorable. Le comte d'Enguien commandoit l'armée, ſans avoir

la permiſſion de haſarder une bataille. Jugeant qu'elle étoit néceſſaire, il dépêche à la cour le
Montluc. brave Montluc, pauvre gentilhomme gaſcon, alors officier ſubalterne, mais déjà connu par ſes talens militaires, qui l'éleverent à la plus haute fortune. Le roi daigne le faire aſſiſter au conſeil. On y propoſe l'affaire; le comte de Saint-Paul s'éleve contre le projet du comte d'Enguien: Montluc l'emporte par ſes raiſons & par la vivacité de ſon eſprit. Saint-Paul, au ſortir du conſeil, dit à ce guerrier: « Fou, enragé que tu » es! tu vas être cauſe du plus grand bien ou du » plus grand mal qui puiſſe arriver au roi. — » Monſieur, répondit-il, ſoyez en repos, & aſſu- » rez-vous que la premiere nouvelle que vous » recevrez, c'eſt que nous les aurons fricaſſés, » & en mangerons ſi nous voulons. » En effet, les ennemis laiſſerent ſur le champ de bataille dix à douze mille morts; on aſſure que les François n'en perdirent que deux cents. Le comte d'Enguien eſſaya cependant deux fois, ſelon Montaigne, de ſe donner de l'épée dans la gorge, déſeſpérant de la fortune du combat qui tournoit mal de ſon côté. Ce jeune héros fut tué deux ans après par un coffre qu'on lui jeta d'une fenêtre.

Henri VIII ligué avec l'empereur. Il eſt affreux pour le genre humain, que les querelles des princes faſſent couler des fleuves

de ſang, qui ſouvent ne ſervent qu'à illuſtrer un petit nombre de guerriers. Cette grande victoire ne produiſit aucun avantage, parce qu'on rappela une partie de l'armée, néceſſaire pour la défenſe du royaume. Henri VIII, irrité contre le roi, ſur-tout à cauſe des confidences qu'il avoit faites indiſcrétement à l'empereur, s'étoit ligué avec ce dernier malgré leurs reſſentimens mutuels. La politique faiſoit oublier à Charles-Quint, & ſa tante répudiée, & l'égliſe perſécutée en Angleterre. Henri aſſiégea & prit Boulogne, l'empereur pénétra juſqu'à Soiſſons. On négocia de nouveau avec lui. Craignant de ne remporter de ſon entrepriſe que les fruits de celle de Provence, il conſentit à la paix, ſigna le traité à Crépi en Laonois, & promit au duc d'Orléans, ſecond fils du roi, les Pays-bas ou le Milanès avec ſa fille. La mort de ce jeune prince le déchargea d'une obligation qu'il eût peut-être violée ſans ſcrupule. Henri VIII ne fit la paix qu'en 1546. Boulogne qu'il conſerva devoit être rendue à la France dans huit ans, pour huit cent mille écus d'or.

Paix de Crépi.

Les diſputes de religion excitoient déjà en France une fermentation dangereuſe. L'amour de la nouveauté, ſi vif parmi les François; le goût des lettres, propre à aiguillonner la hardieſſe de l'eſprit; les raiſons ſpécieuſes dont quel-

Progrès de l'héréſie en France.

ques habiles proteſtans couvroient leurs faux ſyſtêmes ; la protection que leur accordoit Marguerite, reine de Navarre & ſœur du roi, princeſſe d'un génie diſtingué ; les feux mêmes où l'on jetoit les hérétiques, contribuerent au progrès rapide de l'héréſie. L'horrible exécution de Mérindol & de Cabrieres ne ſervit qu'à échauffer cet eſprit de ſectes, qui aime à ſe roidir contre la rigueur. Cabrieres, petite ville du Comtat, & Mérindol, gros bourg de Provence, conſervoient les erreurs des anciens Vaudois, peu différentes de celles des proteſtans. Luther y avoit envoyé des miniſtres, & ces Vaudois ne diſſimuloient plus leurs opinions. Le parlement de Provence rendit contre eux un arrêt barbare, qui condamnoit au feu les peres de famille de Mérindol, confiſquoit tous les biens des habitans, ordonnoit de raſer toutes les maiſons, de déraciner tous les arbres des vergers, & même ceux des forêts voiſines. L'exécution en fut ſuſpendue quelques années. On auroit dû en abolir la mémoire ; mais le premier préſident d'Oppede ayant peint ces hérétiques comme des ſéditieux, le cardinal de Tournon, grand zélateur, engagea le monarque à ordonner l'exécution de l'arrêt. Ni l'un ni l'autre, ſans doute, ne prévoyoient les atrocités qu'Oppede & l'avocat général Guérin alloient commettre. Unis au baron

1545. Horrible exécution en Provence.

de la Garde, qui ramenoit des troupes d'Italie ; ils ſe jeterent ſur ces malheureux. Trois mille perſonnes, ſans diſtinction d'âge ni de ſexe, furent maſſacrées pour l'honneur de la foi chrétienne ; Mérindol, Cabrieres, vingt-deux bourgs ou villages furent mis en cendres. Quel moyen d'honorer la religion ! Le roi en eut horreur ; mais on ne punit cette barbarie que ſous le regne ſuivant, par le ſupplice de Guérin, accuſé de pluſieurs autres crimes. Oppede, plus accrédité à la cour, ne parut point criminel.

Calviniſme : ce qui le rendoit ſéduiſant

Nous verrons bientôt le calviniſme s'enraciner dans le royaume, & y enfanter la guerre civile. Calvin, eccléſiaſtique de Noyon, avoit déjà fait bien des proſélytes, quand il ſe vit contraint de s'expatrier, quoique ſon livre de l'*Inſtitution chrétienne*, fût dédié au roi. Il devint le chef de la religion à Genève ; il régla le dogme & le culte. Sa doctrine, différente en quelques points de celle de Luther, étoit encore plus incompatible avec la foi & les uſages de l'égliſe, ſur-tout par rapport à la préſence réelle, & au culte extérieur qu'il dépouilla preſque de toute cérémonie. Cette ſimplicité de culte, ſans pratique de dévotion, étoit ſéduiſante pour les gens d'eſprit, avantageuſe en apparence pour le peuple, commode pour les tiedes, très-propre néanmoins à enflammer l'enthouſiaſme des fervens, que des

idées myſtiques de perfection raviſſoient en extaſe ; enfin d'autant plus favorable à l'eſprit républicain, déjà répandu par-tout, qu'elle banniſſoit toute hiérarchie, & laiſſoit aux *anciens* le gouvernement des égliſes. Les réformés de France, de Suiſſe, de Hollande & d'Angleterre, ſuivirent le ſyſtême de Calvin, préférablement au luthéraniſme. Obſervons en général que les dogmes des proteſtans ſur la prédeſtination & la juſtification, devoient inſpirer le fanatiſme, indépendamment de leur animoſité contre l'égliſe romaine ; & que leurs fréquentes variations ſur pluſieurs points eſſentiels, ſont une preuve du peu de ſolidité de leurs principes.

1547. Mort de Henri VIII.

Hénri VIII ne jouit pas long-temps de la paix qu'il venoit de conclure avec François. Il mourut tranquille, après avoir régné en tyran. De ſix femmes qu'il épouſa, deux furent répudiées ; deux autres ; Anne Boleyn elle-même, décapitées. Le zele qu'il avoit d'abord montré contre Luther, devint fureur & contre les hérétiques & contre les catholiques. Il employa également les ſupplices pour ſoutenir ſon ſchiſme, & pour étouffer les nouvelles opinions. Un prince qui ſe piquoit tant de catholicité, ne ſe fût jamais ſéparé de Rome, ſi le pape avoit eu la prudence de conſulter les intérêts de l'égliſe, plutôt que le reſſentiment de Charles-Quint.

Le roi de France lui ſurvécut peu de mois. Son libertinage l'avoit expoſé à cette maladie honteuſe apportée d'Amérique par les Eſpagnols. Il en mourut, âgé de 52 ans. Selon le préſident Hénault, *il ne lui manqua, pour être le premier prince de ſon temps, que d'être heureux;* on pourroit ajouter, *& d'être ſage.* Sa témérité, ſa négligence, ſon goût pour la dépenſe & les plaiſirs ne contribuerent pas moins à ſes malheurs, que la fineſſe & la duplicité de ſon rival. Dans ſes dernieres années, mûri par l'expérience, délivré de l'amour, il s'appliqua plus ſérieuſement aux affaires. Ses grandes qualités, ſoit du cœur, ſoit de l'eſprit, parurent vraiment ſolides, dès que l'ivreſſe des paſſions fut diſſipée. Mais il eſt des fautes qui ne ſe réparent jamais bien. Mort du roi.

Des guerres continuelles avec de puiſſans ennemis, entraînent tous les genres de malheurs. Les déſordres de l'état, la miſere des peuples, l'épuiſement des finances, les expédiens pernicieux, les manéges politiques en ſont une ſuite néceſſaire. Si François I, au lieu de l'ambition des conquêtes & de la gloire des armes, avoit eu la paſſion de bien gouverner ſon royaume aſſez vaſte par ſoi-même; ſes talens, ſes vertus, auroient fait ſans doute le bonheur de la nation: il ne fit que perpétuer ſes maux. Effets de la guerre.

Impôts : puiſſance du roi.

Sous ce regne, les tailles augmenterent de plus de neuf millions, & les états généraux ne furent point aſſemblés. C'eſt une preuve frappante du progrès de l'autorité royale. Au contraire, Henri VIII & Charles-Quint, malgré leur deſpotiſme, avoient peine à obtenir des ſubſides. Quels avantages une telle autorité ne donnoit-elle pas au roi de France ! mais auſſi que d'abus dans l'adminiſtration, puiſque ſes coffres étoient toujours vides !

Fraude du chancelier Duprat.

Le chancelier Duprat, depuis cardinal, miniſtre intéreſſé & peu jaloux du bien public, introduiſit de grands abus par la vénalité des charges, & attira de grands périls par l'injuſte procès du connétable de Bourbon. Il avoit ſi peu de droiture qu'il fit affoiblir la valeur intrinſeque des écus qu'on devoit payer à l'Eſpagne, pour la délivrance des deux princes enfans du roi. Les Eſpagnols s'apperçurent de la fraude : on en eſſuya l'affront ; il fallut leur envoyer quarante mille écus d'indemnité, ſur douze cent mille qu'on avoit payés comptant.

La politique devenue artificieuſe & difficile.

Les fineſſes, les détours, les proteſtations ſecretes contre les traités, les promeſſes ſans bonne foi, les injuſtices colorées avec art, étoient depuis Louis XI une ſorte de ſcience, ajoutée au fléau de la guerre pour la déſolation de l'Europe. On chercha par-tout des alliances contre des

princes auſſi redoutables qu'ambitieux. La France s'unit avec le célebre Guſtave Vaſa, roi de Suede ; premier exemple de confédération avec les ſouverains du nord. Le ſyſtême politique devoit naturellement s'étendre, dès qu'une puiſſance menaçoit d'accabler les autres. Mais combien de millions d'hommes ont été maſſacrés, & le ſeront peut-être encore avant que la politique ſe tourne à l'intérêt commun des princes & des peuples, au ſoin d'entretenir la paix !

Infanterie. L'art de la guerre n'étoit plus le même que ſous le gouvernement féodal. On ſentoit mieux la néceſſité de l'infanterie. Depuis Louis XI, elle avoit été preſque toute entiere compoſée de Suiſſes & d'Allemands, les derniers connus ſous le nom de *Lanſquenets* ou de *Bandes noires*. François I établit une nouvelle infanterie, diviſée en ſept légions de ſix mille hommes, ſur le modele des anciennes légions romaines. Elles étoient diviſées chacune en ſix compagnies, ſous un capitaine, deux lieutenans & deux enſeignes. Cette milice ne ſubſiſta point. On en revint au ſyſtême des bandes, qui n'étoient que de cinq à ſix cents hommes.

Union de la Bretagne à la couronne. L'union de la Bretagne à la couronne, en 1532, fut un plus grand ouvrage de politique. Les Bretons demanderent eux-mêmes cette union, néceſſaire à la tranquillité du royaume. Ils ne

renoncerent pas ſans beaucoup de peine au déſir d'avoir leur prince chez eux. Mais en ſe rendant au vœu de la cour, ils ſe garantirent des guerres qui auroient pu naître dans la ſuite au ſujet de cette province.

Renaiſſance des lettres.

Rien ne fait tant d'honneur à François I, que le titre de reſtaurateur des lettres. Si elles fleurirent avec plus d'éclat en Italie par les ſoins de Léon X & des Médicis, elles furent cultivées en France avec aſſez de ſuccès pour annoncer les prodiges qu'elles devoient un jour y faire éclorre. Arioſte, Guichardin, Machiavel, Sadolet, &c., ſembloient rendre à l'Italie le ſiecle d'Auguſte. La France n'eut guere que des ſavans, & c'étoit beaucoup, après tant de ſiecles barbares. On vit des hommes de qualité, le cardinal du Bellai, Guillaume & Martin de Langei, ſes freres, devenir auſſi reſpectables par leur ſcience que par leurs places. Budé, du Chaſtel, Laſcaris, (un de ces ſavans échappés des ruines de Conſtantinople, auxquels on a fauſſement attribué la gloire d'avoir éclairé l'Europe,) ouvrirent les ſources de la bonne littérature. Mais Eraſme, par la beauté de ſon génie & l'étendue prodigieuſe de ſon ſavoir, donnoit en quelque ſorte le ton aux gens de lettres. Le roi voulut l'attirer, le fixer dans le royaume: ſes offres furent inutiles.

Cet

Cet illuſtre Hollandois, eſtimé à la cour de Rome, que Paul III vouloit faire cardinal & que l'on a peint comme un partiſan de l'héréſie, avoit fait en France une partie de ſes études. Sa critique fine & hardie s'exerça ſur les docteurs, toujours attachés en général à leur ancien pédantiſme, toujours armés de cenſure contre ce qui heurtoit leurs opinions. Il les couvrit de ridicule. Leur caractere ombrageux, l'eſprit de chicane & de hauteur enraciné dans les écoles, & les plates rapſodies qu'elles publioient ſouvent comme des oracles, ne contribuerent que trop au progrès du proteſtantiſme, dont les principaux chefs joignoient l'érudition, la littérature, à leurs ſyſtêmes théologiques.

Eraſme contre les docteurs.

On voyoit l'héréſie par-tout, on ne vouloit point entendre raiſon ſur aucun point. L'évêque de Mâcon ayant dit dans l'oraiſon funebre du roi, qu'il y avoit lieu d'eſpérer que ſon ame étoit allée tout droit au ciel, la faculté de théologie s'imagina que ces paroles donnoient atteinte à la foi du purgatoire : elle envoya faire des remontrances. Un plaiſant de la cour trouva moyen d'arrêter la députation. Après avoir retenu à dîner les docteurs. « J'ai bien connu le feu » roi mon maître, leur dit il, il ne s'arrêtoit » guere en un lieu, lors même qu'il y étoit » bien. Suppoſé donc qu'il ſoit allé en purga-

Théologiens trop ombrageux.

» toire, je crois qu'il n'y aura fait que paſſer.» Ils comprirent que les rieurs ſeroient contre eux; & ils abandonnerent la partie.

Uſage de l'égliſe de Lyon condamné par la Sorbonne.

Sous le regne ſuivant, la Sorbonne, après avoir cenſuré un cathéchiſme de l'évêque d'Oléron, & un bréviaire de l'évêque d'Orléans, (tant elle ménageoit peu l'épiſcopat même,) condamna par un décret l'ancien uſage des comtes de Lyon, de ne point ſe mettre à genoux à l'élévation de l'hoſtie, parce que les ſectaires en tiroient un argument contre le dogme de l'égliſe. Un arrêt du conſeil, ſous Henri II, ordonna que la délibération doctorale ſeroit rayée & annullée. Les comtes de Lyon n'ont abandonné leur uſage que ſous Louis XIV.

Oppoſition violente de l'univerſité au concordat.

L'oppoſition violente de l'univerſité au concordat fut une ſuite de cette roideur, avec laquelle on traitoit généralement toutes les affaires eccléſiaſtiques. Elle fit afficher des placards, elle défendit à ſes libraires d'imprimer la loi du prince. Le concordat maintenoit cependant les grands priviléges que le concile de Bâle donne aux gradués. Ils avoient droit au tiers des bénéfices; droit qui devoit produire des abus, lorſque les grades ne ſeroient pas une preuve du mérite & de la doctrine. Depuis le concordat, les décimes ont pu ſe lever ſur le clergé ſans l'agrément du pape. C'eſt ce qu'on appele *don*

gratuit. La méthode que l'on ſuit pour le payer, les aſſemblées & les emprunts, le rendent peut-être plus onéreux à l'égliſe que ne le ſeroient des taxes ordinaires.

Fondations ſavantes.

François I fonda le collége royal, principalement pour les langues ſavantes ; car le goût de l'érudition dominoit. Il fonda auſſi l'imprimerie royale, & enrichit des meilleurs livres ſa bibliotheque, où ils étoient rares avant lui. Il ordonna que les actes publics ſeroient écrits en françois, les arrêts en particulier : le motif de cette ordonnance fut qu'il naiſſoit ſouvent des difficultés pour l'intelligence des mots latins. Quelle étrange coutume d'écrire en langue étrangere, ou plutôt en barbariſmes inexplicables, ce que tout le monde auroit dû entendre !

Ordonnance pour écrire les actes en françois.

Anecdote ſinguliere.

On prétend qu'un ſeigneur fit ſentir au roi l'abſurdité de cet abus, en lui rendant compte d'un grand procès qu'il venoit de perdre. « J'é-» tois venu en poſte, dit-il, pour aſſiſter au ju-» gement ; à peine ſuis-je arrivé, que votre par-» lement m'a débotté ». Comment *débotté*, reprit le roi ? « Oui, ſire, m'a débotté ; car voici » les termes de l'arrêt : *Dicta curia debotavit, & » debotat dictum actorem.* » L'ordonnance parut la même année, 1539.

Les beaux arts.

Les beaux arts marchent à la ſuite des lettres. L'architecture déploya ſa magnificence. Fontai-

nebleau & pluſieurs autres édifices ſont des monumens de François I. Il commença le palais du Louvre. Les femmes appelées à la cour, adoucirent inſenſiblement la rudeſſe de mœurs naturelle à une nation guerriere; mais les intrigues de cour en devinrent plus vives & plus dangereuſes. Du reſte, le luxe avoit des bornes encore ſi étroites, faute d'induſtrie, que les plus grands ſeigneurs menoient leurs femmes en croupe à la campagne. Tout ce qu'on étaloit de magnifique, même dans les cérémonies d'éclat, étoit peu de choſe en comparaiſon des objets qui nous frappent ſans ceſſe les yeux.

Mœurs.

Les cheveux courts & la barbe longue.

La mode de porter les cheveux courts & la barbe longue, fut introduite par une aventure ſinguliere. Le roi, en 1521, aſſiégeant une maiſon avec des boules de neige, divertiſſement peu convenable, fut bleſſé à la tête, d'un tiſon que le capitaine de Lorges jeta pour ſe défendre. Il en perdit les cheveux. De-là vint cette nouvelle mode, qui ne changea que ſous Louis XIII.

HENRI II.

HENRI II, fils de François I, monta ſur le trône à l'âge de vingt-neuf ans. Il avoit toutes les qualités d'un guerrier, plutôt que celles d'un roi; beaucoup d'adreſſe & de courage; trop de

1543, &c.

Caractere du roi.

penchant à ſe laiſſer gouverner, & une paſſion aveugle pour Diane de Poitiers, ſa maîtreſſe, qu'il fit ducheſſe de Valentinois; femme intrigante, ſpirituelle, aſſez habile pour ſubjuguer, malgré ſon âge de quarante-ſept ans, un jeune roi ſous le nom de qui elle régna en ſouveraine. Le connétable de Montmorenci fut rappelé à la cour, & pluſieurs des principaux officiers de François. I furent diſgraciés.

La ducheſſe de Valentinois.

On travailloit en Angleterre à marier Edouard VI avec Marie Stuart, reine d'Ecoſſe. L'union de ces deux royaumes eût été funeſte à la France, puiſqu'on avoit toujours profité de leurs diviſions. Henri II prévint le danger, & fit épouſer cette princeſſe au dauphin.

Marie Stuart mariée au dauphin.

Les Anglois furent forcés à rendre Boulogne pour quatre cent mille écus. Une violente ſédition en Guienne, au ſujet des rigueurs de la gabelle, fut ſévérement punie par le connétable, qui dépouilla Bordeaux de ſes priviléges. Il y eut une petite guerre en Italie, par rapport aux duchés de Parme & de Plaiſance, donnés par Paul III à Louis Farneſe ſon fils, & que Jules III vouloit enlever à Ottavio Farneſe, protégé par Henri II. Cette guerre fut ſtérile en événemens. Tous les efforts de la France devoient ſe tourner contre Charles-Quint. Son deſpotiſme révoltoit l'Allemagne. Il tenoit priſonniers le duc

1551.

Guerre contre Charles-Quint.

de Saxe & le landgrave de Heſſe, qu'il avoit vaincus à la bataille de Muhlberg. Le fameux réglement ou *interim* de 1548, par lequel il prétendoit aſſoupir les diſputes de religion juſqu'au jugement du concile général, étant favorable en quelques points aux luthériens,* excitoit l'indignation des catholiques. Dans ces conjonctures, Henri II ſe ligue avec les princes proteſtans d'Allemagne, pour défendre la liberté germanique.

Conquête des trois évêchés.

Il paſſe en Lorraine, il s'empare rapidement de Metz, Toul & Verdun. Mais ſes alliés font la paix avec l'empereur, qui avoit fui d'Inſpruch devant eux, & qui accorde une entiere liberté de conſcience. Ce contre-temps arrête les progrès de Henri. Il rentre malgré lui dans le royaume, bien réſolu de conſerver ſa conquête. Les peuples l'avoient achetée en quelque ſorte, par un impôt de vingt-cinq liv. ſur chaque clocher, & par un autre ſur l'argenterie des égliſes, impôts dont la ducheſſe de Valentinois détourna, diſoit-on, une grande partie à ſon profit.

Impôts.

1553. Metz défendu par le duc de Guiſe.

Charles-Quint, tranquille du côté de l'Allemagne, vint aſſiéger Metz avec la plus formidable armée qu'il eût jamais miſe en campagne.

* Il permettoit le mariage des prêtres & la communion ſous les deux eſpeces.

Cette grande ville étoit mal fortifiée. François de Lorraine, duc de Guiſe, ſe chargea de la défendre.* Une noble émulation y attira preſque toute la haute nobleſſe du royaume. La prudence, l'activité & le courage du duc triompherent des forces de l'empereur, qui abandonna ſon entrepriſe après ſoixante-cinq jours de ſiége. Charles ſe vengea ſur Térouane, ville forte des Pays-bas. Elle fut priſe d'aſſaut, raſée de fond en comble, & il n'en eſt reſté depuis que le nom. Heſdin ſubit le même ſort. Faut-il que ce ſoit ſur des ruines & dans des fleuves de ſang que les princes ambitieux établiſſent leur grandeur! Leur hiſtoire offre par-tout des ſujets de larmes. L'année ſuivante, Henri II ravagea le Brabant, le Hainaut, le Cambreſis, remporta une victoire à Renti ſur l'empereur, & en tira peu d'avantages. On ſe battoit en Italie comme en Flandre. Les François y perdirent la bataille de Marciano; mais ils ſe firent admirer à Sienne, où le brave Montluc, (dont nous avons les commentaires, que Henri IV appeloit la *Bible des ſoldats*,) ſoutint un ſiége de dix mois.

Villes raſées; batailles. 1554.

Enfin le ſyſtême politique de l'Europe changea tout-à-coup, par un de ces événemens qui 1555, 56.

* Claude, duc de Guiſe, ſon pere, ſecond fils de René, duc de Lorraine, étoit venu s'établir en France, après avoir voulu faire exclure ſon aîné Antoine de la ſucceſſion paternelle.

Retraite de Charles-Quint dans un couvent.

ſont au-deſſus de la prévoyance humaine. Charles-Quint, après avoir agité ſi violemment les nations, voulut vivre en ſolitaire. Soit dégoût, ſoit chagrin, ou ſentiment de piété, il abandonna ſes états à Philippe II ſon fils, que Marie, reine d'Angleterre venoit d'épouſer malgré les Anglois. Ce prince, âgé de vingt-huit ans, ambitieux, hypocrite & cruel, ſe trouva en poſſeſſion de l'Eſpagne, des royaumes de Naples & de Sicile, du Milanès, des Pays Bas & de la Franche-Comté. Son pere ſouhaitoit d'y joindre l'empire. Mais Ferdinand, frere de l'empereur, déjà élu roi des Romains, n'eut garde, quelqu'inſtance qu'on lui en fît, de renoncer à ce titre en faveur de ſon neveu. Ainſi la maiſon d'Autriche fut diviſée en deux branches. Il eſt vraiſemblable que Charles-Quint, dans le monaſtere où il vécut deux ans, réduit à lui-même, ſans autorité & ſans affaire, ſe repentit, comme le bruit en courut, de s'être volontairement dépouillé. Les douceurs de la ſolitude ne ſont pas faites pour les ambitieux. On peut juger de l'activité de ce prince par ſes voyages continuels, neuf en Allemagne, ſix en Eſpagne, ſept en Italie, quatre en France, dix aux Pays-Bas, deux en Angleterre & deux en Afrique. Il mourut en 1558. L'inquiſition, qui le croiroit? le ſoupçonna d'héréſie, & commença un procès contre ſa mé-

moire ; & ſon confeſſeur, Pierre Ponce, fut condamné au feu comme hérétique.

Philippe, du fond de ſon cabinet, mit toute l'Europe en mouvement. Les tréſors immenſes qu'il tira du Mexique & du Pérou, découverts ſous le regne de ſon pere, le mirent en état de tout oſer. L'Amérique, noyée dans le ſang de ſes peuples, alloit, pour ainſi dire, ſe venger de la cruelle avarice des Européens, en leur fourniſſant les moyens de s'entre-détruire. Sans faire ici des réflexions affligeantes, mais déplacées ſur la conquête du nouveau monde, obſervons ſeulement que les conquérans, ſous prétexte d'y planter la foi, y firent abhorrer le nom chrétien par leurs barbaries. Il eſt vrai que ces premiers conquérans étoient la plupart des bandits, la lie de leur nation. Philippe II, roi d'Eſpagne

A l'exemple des papes de la maiſon de Médicis, qui avoient établi leurs parens ducs de Toſcane, & de Paul III, qui avoit donné Parme & Plaiſance à ſon fils Farnèſe ; Paul IV, Caraffa, voulant mettre une principauté dans ſa maiſon, propoſa au roi la conquête de Naples, pour la partager avec lui. En vain le connétable de Montmorenci repréſenta les dangers de l'entrepriſe. Le cardinal de Lorraine & le duc de Guiſe, ſon frere, l'un & l'autre par des vues d'ambition, inſpirerent au monarque des eſpérances 1557. Guerre d'Italie excitée par Paul IV.

trompeuſes dont il ſe laiſſa éblouir. En voulant conquérir un royaume, il expoſa le ſien aux plus grands malheurs. Le duc de Guiſe, chargé du commandement de l'armée, ne trouva point en Italie les ſecours que le pape avoit promis, & ſoutint mal ſa brillante réputation.

Bataille de Saint-Quentin.

Tandis qu'il faiſoit une guerre malheureuſe dans ce pays, qui ne fut que trop ſouvent l'écueil de la nation françoiſe, Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, l'un des premiers généraux de ſon ſiecle, aſſiégea Saint-Quentin pour le roi d'Eſpagne. Le vieux connétable commandoit une armée en Picardie. Il voulut ſecourir la place, que défendoit courageuſement l'amiral de Coligni, ſon neveu. Il s'opiniâtra, contre l'avis du maréchal de Saint-André, à faire marcher toutes ſes troupes, au riſque d'être attaqué par une armée fort ſupérieure. Le duc de Savoye profita de l'occaſion, & mit en déroute les François. Cette bataille de Saint-Quentin peut ſe comparer à celles qui avoient rendu les Anglois maîtres de la moitié du royaume. Le comte d'Enguien, frere du prince de Condé, y fut tué avec une foule de ſeigneurs; un plus grand nombre, le connétable entr'autres, reſterent priſonniers. Quelques jours après, Philippe II ſe rendit au camp. Le duc de Savoye voulant lui baiſer la main, il la retira : *C'eſt à moi*, dit-il, *à baiſer*

les vôtres, qui m'ont procuré une ſi belle victoire. Ce monarque n'étoit point guerrier, & ne pouvoit mieux faire que de s'attacher de grands capitaines.

Suites de cette bataille.

La terreur ſe répandit par toute la France. Si le roi d'Eſpagne eût marché droit à Paris, il s'en ſeroit peut-être emparé. Mais ſoit que les expéditions hardies ne convinſſent point à ſon caractere, ſoit que la prudence lui fît craindre les reſſources d'une nation puiſſante & belliqueuſe, il ſe contenta de prendre Saint-Quentin, le Catelet, Ham & Noyon. Les chanoines de Saint-Quentin ſe retirerent, quoiqu'on leur laiſſât la jouiſſance de leurs bénéfices. *Nous ne voulons pas*, dirent-ils, *demeurer dans une ville, où il ne nous ſeroit pas permis de prier Dieu publiquement pour la proſpérité de la France.*

Les François ſignalent leur zele.

Cependant la nobleſſe accouroit de tous côtés pour la défenſe du royaume; les principales villes s'empreſſoient à fournir de l'argent. Le roi connut bien alors, ſelon la remarque de Mézerai, la vérité de ce que ſon pere lui avoit dit en mourant : « *Que les François étoient le meilleur* » *peuple du monde*, & qu'il y avoit tout enſemble » de la dureté & de la mauvaiſe politique de » les tourmenter par des impôts extraordinai- » res, puiſqu'ils ſe ſaignoient ſi libéralement » pour les beſoins de l'état. »

Le duc de Guiſe lieutenant général du royaume.

Il étoit de la bonne politique, comme François l'avoit auſſi recommandé, de ne pas trop élever les princes de la maiſon de Lorraine, ſi conſidérables par leur naiſſance & leur mérite. Mais on penſa plus aux beſoins préſens qu'aux inconvéniens à venir. Le duc de Guiſe fut promptement rappelé d'Italie. Henri II lui confia toute ſon autorité, avec le titre de lieutenant général du royaume.

1558. Il prend Calais.

Le duc n'eut pas plutôt raſſemblé ſes troupes, qu'il forma une entrepriſe déciſive, dont l'impoſſibilité apparente facilita le ſuccès. La reine d'Angleterre Marie, épouſe du roi d'Eſpagne, ayant déclaré la guerre à la France, il réſolut d'aſſiéger Calais, & de rendre à la couronne une place qu'on regrettoit depuis plus de deux cents ans. La garniſon étoit peu nombreuſe pendant l'hiver. C'eſt le temps qu'il prit pour l'attaquer. Après avoir trompé les ennemis par des marches feintes, tout-à-coup il paroît devant cette ville regardée comme imprenable. En huit jours, au mois de janvier, il force Calais, qui avoit coûté onze mois de ſiége à Edouard III; Guines fut auſſi emportée d'aſſaut. La priſe de Thionville mit le comble à la gloire du général. On le célébroit par-tout comme le ſauveur de la patrie. Ses vertus aimables lui gagnoient les cœurs, tandis que ſes armes faiſoient trembler ſes enne-

mis. La défaite du maréchal de Termes, battu par le comte d'Egmond à Graveline, donna un nouveau relief au prince lorrain. Défaite de Graveline.

Plus il acquéroit de réputation & de crédit, plus les envieux s'efforçoient de le ruiner à la cour. La ducheſſe de Valentinois, toujours maîtreſſe de l'eſprit & du cœur de Henri II, mécontente du cardinal de Lorraine, ſe tournoit du côté des Montmorenci, rivaux des Guiſe. Le connétable fut employé à négocier la paix avec le roi d'Eſpagne, dont il étoit encore priſonnier. Ce monarque venoit de perdre ſa femme. Eliſabeth, fille de Henri VIII & d'Anne Boleyn, régnoit en Angleterre, & refuſoit de l'épouſer. L'un & l'autre traiterent ſéparément avec la France à Cateau-Cambreſis. Eliſabeth ne pouvant céder Calais ſans choquer toute ſa nation, le laiſſa au roi pour huit ans, au bout deſquels il s'engageoit à le rendre, ou à payer cinq cent mille écus ſi la reſtitution ne ſe faiſoit pas au terme fixé, pourvu qu'Eliſabeth n'entreprît rien contre la France & contre l'Ecoſſe. On prévoyoit bien ſans doute que Calais demeureroit à la France, à moins qu'on ne l'enlevât par force. Mais cette habile princeſſe avoit beſoin de la paix pour s'affermir ſur le trône. Philippe II fit ſon traité d'une maniere infiniment plus glorieuſe. Paix avec l'Angleterre. Traité avec Philippe.

Le duc de Savoye fut rétabli dans ſes états, excepté Turin, Pignerol, &c. La France rendit un très-grand nombre de places. Metz, Toul & Verdun lui reſterent, malgré l'empereur Ferdinand, dont les intérêts touchoient peu le roi d'Eſpagne.

1559. Ce dernier, par le traité de Cateau-Cambreſis, devoit épouſer une fille de Henri II. Les fêtes du mariage ſe changerent bientôt en deuil. L'uſage des tournois, ſi commun du temps de la chevalerie, ſubſiſtoit encore, quoique défendu par différens papes. Le roi excelloit dans ces dangereux exercices. Après avoir rompu pluſieurs lances avec ſuccès, il voulut joûter de nouveau avec le comte de Montgommeri ; il fut bleſſé à l'œil d'un éclat de lance, & en mourut, âgé de quarante & un ans. Les tournois avoient ſouvent produit des malheurs. Un envoyé de la Porte, aſſiſtant, ſous Charles VII à ce ſpectacle militaire ; dit en homme ſage : *Si c'eſt tout de bon, ce n'eſt pas aſſez ; ſi c'eſt un jeu, c'eſt trop.* Mais une nobleſſe guerriere aimoit à braver le péril, même en s'amuſant.

Henri II eſt tué dans un tournois.

Sort de Montgommeri. La reine Catherine de Médicis ne pardonna jamais à Montgommeri la mort de ſon époux. Elle le fit condamner à mort en 1573, ſous un autre prétexte. L'arrêt déclara roturiers ſes en-

fans. « S'ils n'ont la vertu des nobles pour s'en » relever, dit-il, au moment de l'exécution, » je conſens à l'arrêt. »

Les combats ſinguliers étoient encore ſi autoriſés, que Henri, au commencement de ſon regne, fut ſpectateur d'un duel où la Chateignerais, ſon favori, fut bleſſé à mort par Chabot, baron de Jarnac. Celui-ci, après ſa victoire, ſe mit à genoux, remercia Dieu, & ſe frappant la poitrine, s'écria : *Domine, non ſum dignus.* Les deux champions avoient juré, ſelon l'ancienne coutume, « qu'ils n'avoient ſur eux ni ſur » leurs armes aucuns charmes ou incantations » pour gréver leur ennemi, parce qu'ils ne vou- » loient s'aider qu'en Dieu, en leur droit, & » en la force de leur corps & de leurs armes ». Touché de la mort de ſon favori, le roi fit ſerment de ne plus permettre ces ſortes de combats, & les défendit par une ordonnance. Il s'en trouve cependant encore quelques exemples tragiques. Fameux duel

Un édit enregiſtré par force en 1557, établiſſoit dans le royaume un tribunal de l'inquiſition ; heureuſement on n'eut pas le temps de le former. L'édit d'Ecouen, en 1559, condamnoit à mort tous les proteſtans, avec défenſe aux juges de diminuer la peine. On les faiſoit brû- Rigueurs contre les proteſtans.

ler ſans miſéricorde. Quelques membres du parlement furent arrêtés pour avoir été d'avis qu'on modérât la rigueur des ordonnances. Leur eſprit de douceur, que le P. Daniel taxe ridiculement de *compaſſion hors de ſaiſon*, auroit produit de meilleurs effets que les ſupplices. Plus les religionnaires étoient tourmentés, plus leur haine contre l'égliſe les attachoit à l'erreur. Ils ſe comparoient aux premiers chrétiens; perſécutés par les empereurs payens. On avoit de quoi les confondre en leur oppoſant l'exemple de leur apôtre Calvin, qui, en 1553, fit brûler à Genève le fameux Michel Servet, accuſé de ne pas croire la trinité: on pouvoit même aſſurer que, pour devenir perſécuteurs, il ne leur manquoit que d'être les plus forts. Mais il n'eſt pas moins vrai que leur nombre & leur opiniâtreté augmentoient chaque jour au milieu de ces dernieres exécutions. La cour, la ville, les provinces, tous les ordres de citoyens étoient infectés des erreurs courantes. D'Andelot, frere de l'amiral de Coligni, interrogé par le roi même ſur ſes ſentimens, ne craignit point de blaſphêmer contre la meſſe. Une fermentation violente annonçoit les orages qui éclaterent bientôt. L'Angleterre venoit de renoncer pour toujours à la catholicité. Marie avoit employé pour la rétablir tous les genres de barbaries. Eliſabeth ſe déclara proteſtante,

Progrès de l'héréſie.

tante, & n'eut pas de peine à fixer la foi du parlement & du gros de la nation. Elle fut reconnue pour chef de la religion anglicane; titre qu'elle ſoutint conſtamment comme une des prérogatives de la couronne.

Renée de France, fille de Louis XII, ducheſſe de Ferrare, ſuivoit la doctrine de Calvin. Sa cour étoit l'aſyle des ſectaires. Le poëte Marot, pourſuivi comme tel ſous François I, s'y réfugia & devint ſecrétaire de la princeſſe. Henri II envoya au duc de Ferrare un docteur dont l'inſtruction, ſignée de ſa main, porte « que, ſi » la ducheſſe perſiſte opiniâtrement dans l'erreur, » on ait à la ſéparer de toute converſation; » qu'on lui ôte même ſes enfans, & généralement tous ſes domeſtiques qui ſeroient extrêmement ſuſpects d'héréſie : qu'on leur faſſe » enſuite leur procès, qu'à l'égard de la princeſſe, le roi s'en rapporte à la prudence de » ſon mari, pour faire procéder contre elle » comme il le jugera à propos, en évitant néanmoins ce qui pourroit cauſer trop de ſcandale. » Par les ordonnances du roi, il étoit enjoint aux juges de faire arrêter, comme coupables d'héréſie, tous ceux qui les ſolliciteroient en faveur des hérétiques. Ainſi les ſentimens d'humanité devenoient un crime contre la religion.

Henri II veut faire punir la ducheſſe de Ferrare comme héréſiarque.

Ordonnances atroces.

A côté de ces mœurs atroces, on doit admi-

Vertu du maréchal de Brissac.

rer un bel exemple de vertu. Le maréchal de Brissac, qui commandoit en Piémont depuis dix ans, fut obligé de réformer ses troupes après le traité de Cateau-Cambresis. *Où trouverons-nous du pain*, s'écrient les soldats d'un ton séditieux? *Chez moi, autant qu'il y en aura*, leur répond le général. Les marchands du pays avoient fait sur sa parole de grandes avances pour l'armée. Il leur donne ce qu'il a, les mene à la cour, sollicite en vain le paiement. Il alloit marier sa fille. Mais pour réparer l'injustice de la cour, il propose à sa femme de différer le mariage, & de donner aux marchands la somme qui devoit servir de dot. La maréchale y consent. On livre la dot, on y joint de l'argent emprunté; la moitié de la dette est acquittée de cette maniere, & Brissac donne des cautions pour le reste.

La magistrature aux états.

En 1558, il y eut une assemblée d'états tenue au parlement, afin d'obtenir des subsides extraordinaires. La magistrature y prit séance & forma un quatrieme ordre, qui précédoit celui du peuple. C'est la premiere fois qu'elle étoit entrée aux états; elle n'y a jamais reparu depuis en corps. On consentit à un emprunt de trois millions.

Finances.

La recette montoit, en 1548, à 8,547,577 liv. (environ trente millions de notre monnoie actuelle); & la dépense à 9,000,487 livres. On

s'endettoit déjà beaucoup, & la guerre n'étoit pas commencée. Elle augmenta d'autant plus les charges de l'état, qu'on connoiſſoit moins l'économie.

Ordonnance contre le luxe & la mendicité.

Au commencement du regne, parut une loi ſomptuaire qui ne ſervit qu'à exciter des murmures, & qui fut mépriſée publiquement. Une ordonnance plus ſage, mais peut-être auſſi mal exécutée, eut pour objet la ſuppreſſion de la mendicité dans Paris. Le parlement défendit de mendier dans les rues & aux portes, ſous peine du fouet, & condamna à dix livres d'amende, ceux qui donneroient l'aumône aux mendians. Il crut avoir pourvu à l'entretien des pauvres infirmes, par une taxe modique établie ſur les bourgeois aiſés. Mais on dut ſentir bientôt l'inſuffiſance de pareils moyens.

FRANÇOIS II.

DANS la courte durée de ce regne, qui fut de dix-ſept mois, on vit éclore les ſemences des guerres de religion, le plus terrible fléau qu'ait éprouvé le royaume. L'ambition des grands arma le fanatiſme des peuples. Il en réſulta des maux infinis, dont la mémoire doit inſpirer une vive horreur pour cet eſprit de cabale, que le faux zele change quelquefois en frénéſie. Un

1559. Epoque des guerres de religion.

Trois factions à la cour

roi de seize ans, infirme, incapable de gouverner, montoit sur le trône dans un temps où trois factions puissantes divisoient la cour; celle des princes du sang, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, & son frere Louis I, prince de Condé, l'un & l'autre indignés depuis long-temps de n'être pour rien dans les affaires; celle des Guise, à qui la qualité d'oncles du roi (la reine Marie Stuart étant leur niece) devoit donner plus de crédit qu'ils n'en avoient eu sous le dernier regne; enfin celle des Montmorenci, dont le chef, par ses longs services & par sa dignité de connétable, se croyoit en droit de prétendre à tout.

Catherine de Médicis.

La reine mere, Catherine de Médicis, princesse d'un génie souple & artificieux, tellement maîtresse de ses sens, qu'elle avoit eu tous les dehors de l'amitié à l'égard de la duchesse de Valentinois, sa rivale, balança d'abord entre ces différens partis. Elle se déclara bientôt pour les Guise, qu'elle haïssoit, mais dont elle crut avoir besoin. François II avoit mis à la tête du gouvernement le duc de Guise & le cardinal de Lorraine. Le connétable de Montmorenci fut disgracié, & le roi de Navarre adroitement éloigné de la cour.

Les protestans disposés à la révolte.

Si d'une part il étoit impossible de concilier tant d'intérêts opposés, de l'autre, en offensant des hommes illustres, on s'attiroit de redoutables

ennemis. Le prince de Condé, auſſi vif, auſſi entreprenant que ſon frere étoit flegmatique & irréſolu, ne tarda point à comploter avec Coligni & d'Andelot, neveux du connétable, partiſans déclarés du calviniſme. C'eſt à Coligni qu'on attribue le projet de ſoulever les proteſtans. Tout les portoit à la révolte. Les exécutions ne diſcontinuoient point. Un inquiſiteur exerçoit encore l'autorité du tribunal ſanguinaire que la nation déteſtoit. Anne du Bourg, conſeiller-clerc au parlement de Paris, magiſtrat diſtingué par ſa naiſſance, ſes mœurs & ſon intégrité, venoit d'être pendu & brûlé à la grêve, comme hérétique. Sa mort avoit paru un martyre. L'enthouſiaſme & le déſeſpoir échauffoient violemment les eſprits. L'expérience prouva bientôt que les Guiſe, en affectant pour la religion un zele trop rigide, n'avoient bien entendu ni leur intérêt, ni celui de la religion même.

Supplice d'Anne du Bourg.

La fameuſe conjuration d'Amboiſe fut le premier fruit de la haine qu'ils inſpiroient. Un gentilhomme Périgourdin, nommé la Renaudie, en étoit le chef; le prince de Condé, ſans paroître, en étoit l'ame. Pluſieurs corps de proteſtans, conduits par de braves capitaines, devoient ſe rendre des différentes provinces à Amboiſe, où étoit la cour, enlever ou tuer les Guiſe, arracher un édit pour la liberté de conſcience, & faire

1560. Conjuration d'Amboiſe.

paſſer entre les mains des Bourbons toute l'autorité du gouvernement. Du reſte, ils avoient juré de ne rien entreprendre contre le roi, les deux reines, & les princes. Le ſecret de la conſpiration fut heureuſement trahi par un avocat proteſtant, nommé Avenelles, à qui la Renaudie eut l'imprudence de le confier. Auſſitôt le duc de Guiſe eſt fait lieutenant général du royaume. Il prend des meſures admirables pour laiſſer éclater le complot, & pour en prévenir l'exécution. Au jour marqué, les rebelles arrivent par diverſes routes. Ils étoient attendus; ils furent défaits. Pluſieurs, avec la Renaudie, périrent les armes à la main. Ceux qu'on ſaiſit n'échapperent pas aux ſupplices.

Supplices. Amboiſe devint une eſpece de boucherie, on y compta environ douze cents victimes de la plus cruelle vengeance. L'illuſtre Caſtelnau, à qui le duc de Nemours avoit promis, avec ſerment, qu'il pourroit en ſûreté parler au monarque en faveur des calviniſtes, fut enveloppé dans la proſcription générale. Villemongei, autre gentilhomme, prêt à être décapité comme lui, trempa ſes mains dans le ſang déjà verſé par les bourreaux : *Pere céleſte*, s'écria-t-il, *voilà le ſang de tes enfans ; tu en ſeras le vengeur.* Les reines & toute la cour contemplerent ces horribles exécutions. Une ſeule femme, la ducheſſe de Guiſe,

de la maiſon d'Eſt, s'y montra vivement ſenſible. Catherine de Médicis lui en demandant la cauſe : *Hélas !* dit-elle, *quel tourbillon de haine & de ſang s'éleve ſur la tête de mes enfans !* Le chancelier Olivier mourut de chagrin de ces horreurs, auxquelles il n'avoit pu s'oppoſer. Ami de la paix, ennemi de la violence, on eut l'injuſtice de le ſoupçonner d'être de la conjuration.

La cour uſe de ménagemens.

Le prince de Condé étoit venu à la cour attendre l'effet du complot. Arrêté ſur des ſoupçons vagues, ſans pouvoir être convaincu, il ſe juſtifia en plein conſeil avec beaucoup d'éloquence, & finit par déclarer, que malgré ſon titre de prince du ſang, il défioit au combat quiconque oſeroit l'accuſer. Le duc de Guiſe, que ce défi regardoit, ſe poſſéda parfaitement ; il ſoutint l'innocence du prince, il lui offrit même ſon épée, ſi la preuve du duel étoit admiſe. On lui rendit la liberté ; on écrivit au roi de Navarre & à l'amiral de Coligni des lettres pleines de confiance, quoique l'on ſe défiât d'eux autant que du prince ; on commença même à modérer les édits contre les calviniſtes ; il fut ordonné qu'on puniroit ſeulement ceux qui ſeroient convaincus de violence & de ſédition. Rien n'étoit plus juſte, & la politique s'accordoit en cela avec l'eſprit du chriſtianiſme.

Michel de l'Hôpital, que ſon mérite venoit

Michel de l'Hôpital, chancelier.

d'élever à la dignité de chancelier, avoit des principes fort différens de ceux du cardinal de Lorraine & de preſque tout le clergé. Ce cardinal vouloit exterminer les novateurs, & établir la tyrannie de l'inquiſition. C'eût été mettre le feu au royaume. Pour éviter un tel malheur, le chancelier conſentit à interdire aux parlemens, par l'édit de Romorantin, la connoiſſance du crime d'héréſie, & à l'attribuer aux évêques; édit qui, ſelon les vues du cardinal, devoit rendre les recherches contre les hérétiques plus exactes & plus rigoureuſes.

Les ſupplices révoltent les proteſtans

Cette rigueur même leur inſpiroit des ſentimens de révolte. En Dauphiné, en Provence, en Normandie, ils exciterent des ſéditions. « C'eſt » ainſi, dit Daniel, qu'un feu caché ſous la » cendre, produiſit tout-à-coup un incendie par » tout le royaume, & que ceux des catholiques » qui avoient ſouvent blâmé la rigueur des édits » de François I & de Henri II, apprirent, par » une funeſte expérience, qu'on ne peut prendre trop de précautions contre les nouveautés en matiere de religion, & qu'indépendamment du zele que tout catholique doit avoir » pour la vraie foi, il ſuffit d'aimer l'état pour » ne rien négliger de ce qui peut contribuer à » les étouffer dans leur naiſſance. » Il eſt ſans doute eſſentiel d'étouffer dans leur naiſſance les

peſtes publiques. Mais l'hiſtorien pouvoit obſerver que les ſupplices avoient produit un effet contraire ; qu'ils avoient allumé le feu, bien loin de l'éteindre ; que plus il faut réprimer les perturbateurs de l'état, plus on doit avoir de compaſſion pour des malheureux qui n'ont d'autre crime que l'erreur. Le zele de la religion eſt-il donc contraire à l'humanité ? Eſt-ce par les tourmens que l'on détrompe les eſprits ? Falloit-il brûler des milliers de citoyens, uniquement parce qu'ils ne penſoient pas comme l'égliſe ? Et que pouvoit-il y avoir de plus dangereux, dans les circonſtances, que d'envenimer la haine, & d'exciter le fanatiſme des ſectaires, multipliés de toutes parts ? La bonne politique, comme le vrai zele, devoit oppoſer des barrieres aux progrès du calviniſme, ſans fournir aux calviniſtes des prétextes de révolte.

Traité avec la reine d'Angleterre.

Eliſabeth, par une conduite également ferme & prudente, réuſſiſſoit beaucoup mieux à maintenir ſon autorité & ſa nouvelle religion. Elle ſoutenoit les proteſtans fanatiques d'Ecoſſe, révoltés contre Marie Stuart, qui vouloit lui diſputer la couronne d'Angleterre. Les Guiſe avoient envoyé des troupes françoiſes en Ecoſſe, ſous prétexte de défendre les catholiques, & réellement pour former des entrepriſes contre Eliſabeth. Mais elle força la cour de France à faire

un traité par lequel Marie s'obligeoit à ne plus porter dans ſon écuſſon les armes d'Angleterre, & le roi à rappeler ſes troupes.

Aſſemblée de Fontainebleau. On tint une grande aſſemblée à Fontainebleau, ſelon l'ancienne coutume, afin de chercher des remedes aux diviſions inteſtines. C'eſt-là que Coligni préſenta une requête, au nom des proteſtans, pour obtenir la liberté de conſcience & l'exercice public de leur religion. L'évêque de Valence, Jean de Montluc, conſeiller d'état, ne craignit point de parler en leur faveur. Il attribua en partie les maux publics à l'ignorance & aux déſordres du clergé, n'épargnant ni le pape, ni les évêques, dont quarante, diſoit-il, avoient été vus en même temps à Paris, où ils croupiſſoient dans la molleſſe & dans l'oubli de leurs devoirs. Il repréſenta que les rebelles, parmi les calviniſtes, devoient être ſévérement punis; mais que ceux qui étoient de bonne foi, & qui le prouvoient par leur ſoumiſſion & leur patience, méritoient d'être tolérés. Il conclut à les laiſſer tranquilles dans leur croyance, & à empêcher ſeulement les aſſemblées dangereuſes. L'archevêque de Vienne, Charles de Marillac, fut du même avis, & l'appuya par de très-fortes raiſons.

Requête des proteſtans.

Deux évêques pour la tolérance.

Plaintes de Coligni. Coligni harangua avec plus de véhémence; il ne ménagea point les Guiſe, auxquels il re-

prochoit ſur-tout de détruire la confiance des peuples envers le ſouverain, par la nombreuſe garde qu'ils mettoient autour de ſa perſonne. (Depuis la conjuration d'Amboiſe, on l'avoit augmentée de deux cents hommes.) Il demanda que la garde fût ſupprimée, qu'on aſſemblât les états généraux, & qu'on travaillât à l'extirpation des erreurs. Le duc de Guiſe & le cardinal ſon frere parlerent, ſelon leurs principes, en maîtres du gouvernement. Le réſultat de cette aſſemblée fut la convocation des états généraux.

Sécurité aveugle des princes.

Les Guiſe eſpéroient d'y attirer le roi de Navarre & le prince de Condé, que la crainte de quelque violence avoit empêchés de venir à Fontainebleau. Le dernier s'étoit déclaré ouvertement calviniſte, s'étoit retiré à Nérac, à la cour de ſon frere, & avoit tramé une nouvelle conſpiration, découverte comme celle d'Amboiſe. Le roi de Navarre, quoique toujours flottant, ne paroiſſoit guere moins ſuſpect ni moins redoutable. François II les mande à Orléans pour les états, leur promettant ſûreté entiere. Ils ſe la promettoient eux-mêmes. Sept ou huit cents gentilhommes, offrant leurs ſervices au roi de Navarre, ce prince les remercia. Il ajouta même qu'il demanderoit leur grace, ſi l'on vouloit procéder contre eux. *Notre grace, monſeigneur*, dit un des gentilhommes ; *vous ſerez bien heureux*

ſi vous obtenez la vôtre, en la demandant avec beaucoup d'humilité.

Procès de Condé. A peine les deux freres ſont arrivés à Orléans, que le prince de Condé eſt mis en priſon, & le roi de Navarre gardé à vue. On nomme des commiſſaires pour inſtruire le procès du prince. Toujours intrépide, il refuſe de leur répondre; il demande à être jugé, ſelon le privilége de ſa naiſſance, par la cour des pairs. On ne laiſſe pas de dreſſer l'arrêt de mort. Cet arrêt ne fut point ſigné, ſelon de Thou; d'autres diſent, qu'excepté le chancelier, le comte de Sancerre, & un autre, tous le ſignerent. On ſe préparoit

Mort du roi. ſans doute à l'exécuter. Les Guiſe, devenus plus audacieux depuis qu'ils tenoient leurs ennemis, ſe croyoient ſûrs d'un triomphe complet, lorſque le roi mourut, après quelques jours de maladie, d'un abcès dans la tête. Il étoit âgé de dix-ſept ans. Quelques-uns l'appeloient, à cauſe de l'innocence de ſes mœurs, *le roi ſans vice*; titre plus glorieux que tout autre, dit judicieuſement Mézerai, quand il a pour fondement, non pas l'imbécillité de l'eſprit, mais la ſageſſe & la vertu.

Les Guiſe accuſés d'un crime affreux Dans un ouvrage publié ſous le nom de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, on aſſure que les Guiſe avoient formé contre le roi ſon époux un

complot d'aſſaſſinat d'autant plus affreux, qu'il devoit s'exécuter dans la chambre de François II, & de concert avec lui. Sur l'avis qu'en reçut le roi de Navarre, il dit au capitaine Ranti qu'il leur *vendroit ſa peau bien cher ;* mais qu'en cas de mort, il lui ordonnoit de porter ſa chemiſe toute ſanglante à ſa femme & à ſon fils, pour les animer à la vengeance. Il entra enſuite dans la chambre du roi, qui, ſoit par humanité ou par foibleſſe, changea tout-à-coup de réſolution. *O le pauvre roi que nous avons-là !* dit le duc de Guiſe en voyant le coup manqué. Ce fait ſupprimé par Daniel, eſt raconté par de Thou, mais il ne le donne pas *comme certain & indubitable.* Le pere Griffet y oppoſe des raiſons que je voudrois trouver convaincantes. C'étoit malheureuſement le ſiecle des crimes atroces, toujours colorés par des prétextes de religion ou de politique.

Deſpotiſme du cardinal de Lorraine.

Au commencement de ce regne, la cour étant à Fontainebleau, où les affaires particulieres attiroient une infinité de perſonnes, le cardinal de Lorraine, pour ſe délivrer des importuns, fit publier à ſon de trompe un édit, portant ordre à toutes perſonnes venues en cour pour ſolliciter, d'en ſortir dans vingt-quatre heures, ſous peine d'être pendu. Il y avoit une potence dreſſée tout

exprès. Quelle tyrannie ! Faut-il s'étonner de la haine qu'on portoit aux Guiſe ?

Ses richeſſes. Le cardinal étoit archevêque de Reims, évêque de Metz, abbé de ſaint Denis, de Cluni, de Fécamp, de Marmoutiers, de Monſtier, de dix autres abbayes moins conſidérables. Le haut clergé ne ſe faiſoit point ſcrupule d'accumuler ainſi les bénéfices. On conçoit par-là, qu'autant il devoit haïr la réforme, autant il prêtoit matiere à la haine & aux invectives des réformés. Les abus en ce genre étoient monſtrueux. Un prélat de la cour de Rome, le cardinal de Ferrare, poſſédoit en France les archevêchés d'Arles, de Lyon, d'Auch, l'évêché d'Autun, & pluſieurs groſſes abbayes.

CHARLES IX.

LA mort du dernier roi augmenta la chaleur
1560. des factions. Charles, ſon frere & ſon ſucceſſeur,
Politique de Catherine de Médicis. n'avoit encore que dix ans. La reine mere vouloit gouverner. Sa politique adroite ménageoit tous les partis, pour ſe ſervir des uns contre les autres. Elle n'eut garde d'abandonner le prince de Condé à la vengeance audacieuſe des Guiſe. Pendant la maladie de François II, elle s'étoit réconcillée avec le roi de Navarre, après avoir

exigé de lui une renonciation à la régence, & lui avoir promis la dignité de lieutenant général de la couronne. Condé ſortit de priſon: un arrêt du conſeil privé le déclara innocent. Ces princes, & les Guiſe parurent dépoſer entre les mains de Médicis leur inimitié mutuelle. Plus ennemis que jamais au fond du cœur, ils affecterent tous les dehors de la bienveillance. Le connétable de Montmorenci fut rappelé. En arrivant à Orléans, il demanda ce que faiſoient là tant de gardes, & ſi le roi n'étoit pas en ſûreté au milieu de ſes ſujets? Sans autre éclairciſſement, il ordonna aux gardes de ſe retirer, & fut obéi. On voit ce que pouvoit un connétable.

Trait hardi du connétable

Les états ſe tinrent dans cette ville, pour ne produire aucun bien réel. Quoique le chancelier de l'Hôpital, qui en fit l'ouverture, eût blâmé le zele violent des religionnaires & des catholiques; quoiqu'il eût déſapprouvé les noms injurieux de *papiſtes* & de *huguenots*, * & exhor-

Etats d'Orléans.

* Selon quelques écrivains, le nom de *huguenots*, qu'on donnoit en France aux réformés, vient d'un mot allemand, qui ſignifie *alliés par ſerment*. Selon M. l'abbé Garnier, il vient d'une porte antique de Tours, nommée la porte *Hugon* qu'on diſoit avoir été conſtruite ſous Charlemagne, & où les réformés s'aſſembloient de nuit. Dans un voyage que la cour fit en cette ville, le nom de *huguenaux* ou *huguenots* lui parut plaiſant; dès-lors il devint commun.

té tout le monde à ſe réunir pour le bien commun, on s'occupa foiblement des intérêts du royaume. La nobleſſe & le tiers-état déclamerent contre le clergé; l'orateur du clergé invectiva contre les calviniſtes, il demanda même que quiconque auroit préſenté ou préſenteroit des requêtes pour leur obtenir l'exercice de leur religion, fût puni comme hérétique. Ce trait portoit directement ſur l'amiral Coligni, qui ſe fit faire réparation de l'injure. Les violences pour cauſe de religion furent défendues ſous peine de mort; mais la défenſe ne produiſit rien.

Mauvais état des finances.

Il étoit eſſentiel de rétablir les finances. Les dettes montoient à quarante-deux millions, quoique Henri II eût trouvé dix-ſept cent mille écus dans l'épargne. On propoſa de faire rendre compte à ceux qui avoient adminiſtré les revenus du roi. C'étoit en particulier le cardinal de Lorraine; auſſi la demande tomba-t-elle ſans effet.

Ordonnance ſur la pragmatique.

Tout le fruit des états d'Orléans ſe réduiſit à une célebre ordonnance, par laquelle l'adminiſtration de la juſtice fut entiérement réſervée aux gens de robe, & la pragmatique rétablie par rapport aux élections. Pie IV, (choſe étonnante) avoit fait annuller le concordat, comme trop avantageux au roi, afin de s'emparer de la collation des bénéfices. Mais la cour de Rome, privée

vée des annates, ne tarda point à redemander le concordat. Il fut rétabli en 1562.

Catherine de Médicis devoit gouverner le royaume *conjointement & par le conſeil du roi de Navarre.* Elle n'eut pas le titre de régente. Quelque habile que fût cette princeſſe, il lui étoit impoſſible de manier tellement les cœurs, que le choc de tant de paſſions & d'intétêts inconciliables ne produiſît bientôt de funeſtes changemens. Le roi de Navarre, déjà mécontent, ſe préparoit à quitter la cour, & le connétable devoit le ſuivre. Leur retraite eût augmenté la puiſſance des Guiſe. Le roi que ſa mere faiſoit parler & agir comme elle vouloit, ordonna au connétable de demeurer. Ce vieux guerrier céda, malgré les ſollicitations de ſes neveux. Il haïſſoit les nouveautés en matiere de religion, autant que les Coligni les favoriſoient. C'eſt ce qui le détermina peut-être à s'unir enfin au duc de Guiſe, contre le vœu de ſa maiſon, & contre le penchant de ſon cœur. Son changement retint le roi de Navarre.

Montmorenci retenu à la cour.

Celui-ci ſollicitoit toujours la reine mere en faveur des proteſtans. Soit politique, ſoit bonté ou préjugé, il les protégeoit ſans être ouvertement de leur parti. Catherine avoit grande envie de les ſatisfaire, quoique toujours déclarée pour les catholiques. Elle propoſa le dan-

Projet de conférence avec les proteſtans.

gereux expédient d'une conférence publique entre les uns & les autres. Rien ne paroiſſoit plus contraire aux intérêts de l'égliſe romaine, dont on alloit compromettre la doctrine, ni plus conforme aux déſirs de ſes adverſaires, qui ſe trouveroient en quelque ſorte de niveau avec leurs juges. Mais la vanité du cardinal de Lorraine fit adopter ce projet, malgré le cardinal de Tournon. Il ſe flatta de briller dans la diſpute, & de confondre les plus fameux miniſtres de la réforme.

1561. Colloque de Poiſſi.

Ces conférences, ſi connues ſous le nom de colloque de Poiſſi, ne ſervirent, comme on pouvoit le prévoir, qu'à rendre chacun plus ferme dans ſes ſentimens. Le cardinal de Lorraine d'une part, & de l'autre, Théodore de Beze, diſciple de Calvin, auſſi aimable, que ſon maître étoit dur, y ſignalerent leur éloquence & leur ſavoir. Pie IV, n'ayant pu empêcher une aſſemblée dont il appréhendoit les ſuites, y avoit envoyé un légat, accompagné du P. Lainez, ſecond général des jéſuites, & le principal auteur de leur inſtitut. Celui-ci, dans une des ſéances, harangua avec une hardieſſe qui choqua la reine. Il dit, en lui adreſſant la parole, que ni elle, ni aucun prince, ne devoit traiter des affaires de religion; que de pareilles conférences étoient capables d'altérer la foi des laï-

ques, & qu'on devoit s'en rapporter au jugement de l'égliſe, qui ſeule avoit droit de prononcer.

Etabliſſement des jéſuites.

Si Catherine eût écouté ſon reſſentiment, c'en étoit aſſez pour fermer aux jéſuites toutes les portes du royaume. Mais le crédit de Lainez, les inſtances des cardinaux de Lorraine & de Tournon, firent paſſer l'acte de leur établiſſement en forme de collége, à charge qu'ils renonceroient au nom de *Société de Jéſus*, & qu'ils ſeroient ſoumis à l'évêque diocéſain. Tel fut le foible commencement d'une compagnie qui s'étendit bientôt par tout le royaume, juſqu'à devenir un corps auſſi puiſſant que célebre. Rome ne pouvoit oppoſer à ſes ennemis de plus zélés défenſeurs.

Le roi de Navarre change de parti.

A en croire Daniel, le colloque de Poiſſi où de part & d'autre on s'étoit attribué la victoire, affoiblit les préventions du roi de Navarre pour les calviniſtes. Le légat agit plus efficacement ſur ſon cœur, en lui faiſant eſpérer la reſtitution de la Navarre, ou quelque choſe d'équivalent. L'intérêt fixe bientôt un caractere indécis. Ce prince embraſſa ſubitement le parti des catholiques, dont il avoit été juſqu'alors très-éloigné. Il s'unit au duc de Guiſe & au connétable, qui, avec le maréchal d'Albon de Saint-André, formoient un parti appelé le *Triumvirat*.

1562. Liberté de conſcience.

La reine mere, dont la grande, mais fauſſe maxime étoit qu'*il faut diviſer pour régner*, crut ne pouvoir balancer une faction ſi conſidérable, qu'en fortifiant la faction contraire. Ce fut le motif d'un édit, par lequel on accordoit la liberté de conſcience aux proteſtans, à condition qu'ils tiendroient leurs aſſemblées dans les fauxbourgs, & non dans les villes. Une infinité de perſonnes, que la crainte retenoit, commencerent à lever le maſque. Par-tout on couroit au prêche, on déſertoit les couvens, on inſultoit les catholiques, comme ils inſultoient les huguenots. Le peuple, toujours porté aux excès, devient aiſément furieux dans les querelles de religion: moins il raiſonne, plus il s'enflamme. Il falloit peu de choſe pour cauſer un embrâſement général. Le maſſacre de Vaſſi fut le ſignal des guerres civiles.

Maſſacre de Vaſſi.

Le duc de Guiſe, paſſant par Vaſſi en Champagne, avec un nombreux cortége, pluſieurs de ſes valets & de ſes ſoldats troublerent le prêche qui ſe tenoit dans une grange. Des injures, on en vint aux coups. Guiſe accourut pour appaiſſer le tumulte, & fut bleſſé d'une pierre. Ses gens, tranſportés de fureur, firent main-baſſe ſur les huguenots; ils en tuerent plus de ſoixante. On prétend qu'à cette occaſion, comme le juge du lieu lui rappeloit l'édit de la liberté de conſ-

cience, il dit imprudemment, en portant la main à la garde de ſon épée : *voilà celle qui fera la reſciſion de ce déteſtable édit.* C'étoit un mot échappé dans la colere, & le maſſacre de Vaſſi, un accident arrivé contre l'intention du duc. Mais les proteſtans n'attendoient qu'un prétexte pour ſe révolter.

Déclamations pour & contre le duc de Guiſe.

Tandis que les chaires catholiques retentiſſoient de l'éloge du prince lorrain, & que les prédicateurs le comparoient à Moïſe & à Jéhu, *qui, en répandant le ſang des impies, avoient conſacré leurs mains & vengé la querelle du Seigneur ;* on le repréſentoit ailleurs comme un exécrable meurtrier, comme le tyran de la nation & l'ennemi des lois. Les deux partis ne reſpiroient que la guerre.

Guerre civile

Le roi de Navarre & le triumvirat, pour s'aſſurer de la perſonne du roi, le forcent de quitter Fontainebleau, & de les ſuivre à Paris. La reine mere ſollicite le prince de Condé à venir le tirer d'entre leurs mains. Ce motif ſpécieux colore ſa rébellion. Les religionnaires accourent de toutes parts, forment une armée au prince, l'établiſſent leur chef ; pluſieurs villes conſidérables entrent dans la ligue ; Condé s'empare d'Orléans, dont il fait ſa place d'armes. Il négocie encore, il ne déſire que la paix ; il promet de déſarmer, pourvu que les triumvirs quit-

tent la cour. On étoit ſur-tout irrité du pillage & de la profanation de pluſieurs égliſes. Il déplore ces excès de la licence militaire & du fanatiſme; mais il ſe plaint qu'on ait laiſſé impunis tant de meurtres de proteſtans. *Et ce ne ſont pas*, dit-il, *des marbres, des ſtatues inanimées; ce ſont les images vivantes de Dieu.* Les négociations ne produiſant rien, trop foible contre les royaliſtes, il traite avec la reine d'Angleterre, & lui livre le Havre pour acheter ſon ſecours. Les hoſtilités ſe multiplient de part & d'autre avec une égale fureur. Condé avoit à combattre ſon propre frere, qu'il s'étoit efforcé en vain de détacher & du triumvirat & de la cour. L'eſprit des Guiſe ſembloit animer alors le foible Antoine de Bourbon: il étoit cruel, impitoyable à la tête de l'armée.

Le roi de Navarre tué au ſiége de Rouen.

Rouen fut pris d'aſſaut & ſaccagé par les catholiques. Le roi de Navarre y reçut une bleſſure mortelle. Ce prince, dit un auteur célebre, ne mérite d'être placé dans l'hiſtoire que parce qu'il fut le pere de Henri IV. La foibleſſe de ſon caractere, les variations de ſa conduite, le firent mépriſer des deux partis, malgré ſa bravoure, ſa bonté, & les qualités les plus aimables. La reine mere avoit amené le roi au ſiége de Rouen. Les aſſiégés n'en avoient eu que plus d'ardeur à ſe défendre, & les femmes en par-

ticulier s'étoient ſignalées dans tous les travaux. Le préſident Duboſc, perſonnage illuſtre, fut exécuté avec quelques gentilhommes & un miniſtre. Le prince de Condé, par repréſailles, fit pendre un conſeiller-clerc, & un abbé régulier.

Comme s'il n'eût pas ſuffi des François pour déchirer le royaume; on le livra en proie aux étrangers; on fit venir des troupes allemandes. Les deux armées combattirent enfin à Dreux, avec tout l'acharnement qui caractériſe les guerres civiles, & ſur-tout les guerres de religion, * & le malheur eſt pour l'ordinaire, que les chefs de parti ſe ſervent d'un motif ſi reſpectable pour faire égorger des freres, des chrétiens! Ce qu'il y eut de ſingulier dans cette journée, ce fut la priſe des deux généraux, le prince de Condé, & le connétable de Montmorenci. Le maréchal de Saint-André y périt. Les royaliſtes remporterent la victoire. Elle aug-

1563. Bataille de Dreux.

* Pour en avoir une idée complette, il ſuffiroit de lire en détail les cruautés du baron des Adrets contre les catholiques, & celles du fameux Montluc contre les proteſtans. Le premier inonda de ſang le Dauphiné, le Lyonnois, le Languedoc, la Provence, &c.; le ſecond, la Guienne, dont il étoit gouverneur, & les provinces voiſines; l'un & l'autre ſe faiſant un plaiſir de la plus horrible barbarie. Montluc ne diſſimule pas que ſa fureur contre les religionnaires le mettoit hors de lui-même, & qu'il auroit voulu les exterminer juſqu'au dernier.

Guiſe couche avec ſon ennemi.

menta la réputation du duc de Guiſe, qui la gagna, ſans avoir le commandement. Il ne ſe fit pas moins d'honneur, par la maniere dont il traita le prince ſon priſonnier. Tous deux coucherent dans le même lit. Condé aſſura enſuite qu'il n'avoit pu fermer l'œil de la nuit, & que le duc avoit dormi auſſi tranquillement que s'ils euſſent été amis intimes. Rarement une pareille grandeur d'ame s'allie avec l'animoſité & la haine; mais il ne manquoit au duc de Guiſe, pour être un modele d'héroïſme, que de borner ſon ambition à la gloire des vertus.

Poltrot l'aſſaſſine.

Le ſiége d'Orléans, qu'il entreprit après la bataille de Dreux, ſembloit annoncer la ruine des rebelles. Un des faubourgs avoit déjà été pris d'aſſaut, lorſque ce grand homme fut aſſaſſiné par Poltrot de Méré, jeune gentilhomme proteſtant; premier exemple du fanatiſme affreux, qui conſacra le meurtre comme un acte de religion. On lit dans quelques hiſtoriens, qu'un gentilhomme fanatique avoit voulu faire le même coup au ſiége de Rouen. Le duc, averti de ſon deſſein, lui en demanda le motif. Vous ai-je fait quelque mal? Non, répondit-il; mais j'ai voulu venger ma religion, dont vous êtes l'ennemi mortel. *Eh bien*, reprit le duc, *ſi votre religion vous apprend à tuer qui ne vous a jamais offenſé, la mienne m'apprend à pardonner.*

Je vous pardonne. Jugez par-là laquelle des deux religions eſt la meilleure. Il faut convenir que cette belle réponſe n'eſt point concluante, puiſqu'on auroit pu en dire autant à des aſſaſſins zélés pour la bonne cauſe. Les deux partis faiſoient profeſſion de l'évangile, & ſe livrerent également aux excès du fanatiſme : nous n'en verrons que trop d'exemples, malgré l'horreur que celui-ci devoit inſpirer.

Religion politique des Guiſe.

D'ailleurs la politique, plutôt que la religion, dirigeoit les démarches des Guiſe, puiſque le duc & le cardinal, traitant avec les princes proteſtans d'Allemagne, en 1562, les avoient flattés de faire recevoir en France la confeſſion d'Ausbourg. Mais quel que fût le mobile ſecret de leur conduite, ſans eux la religion catholique eût vraiſemblablement ſuccombé dans le royaume.

Coligni accuſé par Poltrot.

Le lâche Poltrot, arrêté après ſon crime, accuſa l'amiral de Coligni, Beze, & quelques autres, de l'y avoir ſollicité. L'amiral cria à l'impoſture, & demanda inſtamment qu'on ſuſpendît l'exécution de l'aſſaſſin, pour être confronté avec lui. On refuſa. Comme la haine fortifie les préventions les plus injuſtes, Henri de Guiſe, fils aîné du mort, conçut dès ce moment le deſſein de perdre Coligni.

Paix qui

Un traité de paix ayant enfin terminé la

dura peu. guerre civile, la liberté de conſcience fut de nouveau confirmée par l'édit d'Amboiſe, qui déclaroit que le prince de Condé & ſes partiſans n'avoient eu en vue que le ſervice du roi. Catholiques & proteſtans paroiſſoient réunis de bonne foi pour le bien de la patrie. Ils forcerent le Havre, qu'Eliſabeth refuſoit de rendre au roi. En violant ainſi ſa parole, elle fournit une raiſon plauſible de ne point reſtituer Calais, comme on s'y étoit engagé par le traité de Cateau-Cambreſis. Quoique l'Angleterre n'eût rien tant à cœur que la reſtitution de cette place, Eliſabeth ne laiſſa pas de conclure la paix avec la France.

On reprend le Havre, & l'on garde Calais.

Depuis les commencemens du proteſtantiſme, les catholiques ſoupiroient pour un concile général, dans l'eſpérance qu'il diſſiperoit l'héréſie, en condamnant les novateurs. Tantôt les diviſions des princes, tantôt la politique des papes, avoient mis obſtacle à l'accompliſſement de leurs déſirs. Les papes craignoient une aſſemblée dont ils ne ſeroient pas les maîtres, & qui pourroit, à l'exemple de celles de Bâle & de Conſtance, exercer ſon autorité ſur eux-mêmes. Cependant la crainte qu'on ne tînt en France un concile national, plus dangereux peut-être à la cour de Rome, détermina Pie IV à raſſembler le concile de Trente, commencé en 1545 ſous Paul

Concile de Trente.

III, assemblé de nouveau en 1551 sous Jules III & long-temps interrompu. Il finit en 1563, après avoir confirmé les dogmes, sans convaincre les sectaires.

Ceux-ci prétendoient devoir être admis au concile parmi leurs propres juges. Ils ne manquerent pas de décrier l'ouvrage de l'église, comme une production de scolastique & de cabale. Ils publierent que la philosophie d'Aristote avoit enfanté de nouveaux articles de foi; que le concile n'avoit pas été libre; que la cour de Rome en avoit dicté les décisions. Lansac, ambassadeur de France, ayant écrit qu'il ne falloit pas que *le pape envoyât de Rome le saint Esprit dans la malle du courier;* cette expression, attribuée aussi à un évêque de Hongrie, fut un prétexte de satyre pour les protestans, qui ne cherchoient qu'à colorer leur révolte. Mais les catholiques du moins furent affermis dans leur croyance.

Les protestans le mépriſent.

On s'opposa dans le royaume à la publication du concile, soit à cause du dernier édit de pacification, soit parce qu'il y avoit des décrets de discipline contraires à la juridiction séculiere & aux libertés gallicanes. On regarda néanmoins ses points de doctrine comme autant d'articles de foi. Ce fameux concile fut troublé par de violentes contestations, au sujet de la préséance,

Il n'eſt pas publié en France.

Diſputes au concile ſur

des choſes de cour.

entre les ambaſſadeurs de Charles IX & de Philippe II. Le pape décida malgré lui en faveur du roi de France. * Des diſputes ſur le pas, & d'autres démêlés politiques firent long-temps négliger les affaires de religion; car les hommes ſont toujours prêts à perdre de vue le ſpirituel, dès qu'un objet ſenſible occupe leur ambition & leur vanité.

Embarras de Catherine de Médicis.

Catherine de Médicis ſe flattoit en vain de tenir la balance entre deux partis réſolus à ſe détruire l'un l'autre. Elle ne pouvoit ni les concilier ni les ſatisfaire. Son adreſſe & ſa diſſimulation excitoient leur défiance. Soupçonnée de calviniſme, indifférente ſur la religion, elle affecta la plus grande exactitude aux cérémonies de l'égliſe. En parcourant les provinces avec le roi, elle vit à Bayonne la reine d'Eſpagne, ſa fille, & eut de fréquentes conférences avec le cruel duc d'Albe, général de Philippe II. Ce monarque ſe montroit extrêmement zélé pour le catholiciſme, & ne l'étoit au fond que pour ſes propres intérêts. Il ne ceſſoit d'animer la cour de France contre les ſectaires, afin de profiter des diſcordes & des malheurs du royaume. On crut que les conférences n'avoient pas d'autre but.

1565.

Conférence de Bayonne.

* François de Noailles, célebre ambaſſadeur, avoit obtenu à Veniſe, en 1558, la préſéance ſur l'ambaſſadeur d'Eſpagne.

Un nouvel incident appuya cette conjecture. Les Pays-Bas, où l'héréſie avoit pénétré comme ailleurs, s'étoient ſoulevés contre le roi d'Eſpagne, qui vouloit les gouverner deſpotiquement, anéantir leurs priviléges, & les ſoumettre à l'inquiſition. Il envoyoit le duc d'Albe à la tête d'une armée, pour exterminer les rebelles. Sous prétexte de précautions néceſſaires, en cas que cette armée voulût attaquer la France, Catherine leva des troupes, & fit venir un renfort de ſix mille ſuiſſes. Les proteſtans ne douterent point que ce ne fût à deſſein de les opprimer. Depuis quelque temps ils ſe plaignoient amérement de la cour : on reſtreignoit leur liberté; on leur ôta plus, dit Paſquier, *par des édits pendant la paix, que par la force pendant la guerre:* on ne puniſſoit pas les violences des catholiques à leur égard. Les barbaries que le duc d'Albe exerça en Flandre, leur firent craindre d'en eſſuyer de pareilles. Et ce n'étoit pas ſans fondement, puiſque le connétable autoriſa lui-même un complot pour les maſſacrer dans Paris, complot qui heureuſement fut découvert. Ces ſujets de plainte & d'inquiétude cauſerent la ſeconde guerre civile.

Révolte des Pays-Bas contre l'Eſpagne.

Seconde guerre civile.

Le prince de Condé, par le conſeil de Coligni, entreprend d'enlever le roi à Meaux. En 1567.

Bataille de saint-Denis.

devenant maître de sa personne, ils l'eussent été du gouvernement. La cour évente leur dessein, presque au moment de l'exécution. On se sert utilement des suisses pour le délivrer d'un si grand péril. Ils reçoivent le monarque dans leur bataillon, le conduisent à Paris, sans que les rebelles puissent les enfoncer. Quelque temps après, le connétable attaque le prince de Condé à saint-Denis, avec une armée trois fois plus forte que la sienne. Ce combat, où la victoire des royalistes fut presque douteuse, termina la carriere de l'illustre Montmorenci. Il y reçut huit blessures, & conserva jusqu'au bout sa fermeté. *Pensez-vous*, dit-il à un cordelier qui l'exhortoit, *qu'un homme qui a vécu près de quatre-vingts ans avec honneur, ne sache pas mourir un quart-d'heure?* Sa grande maxime étoit ces trois mots : *une foi, une loi, un roi.* Sa place ne fut point remplie, parce qu'elle donnoit trop de pouvoir à un sujet. *Je n'ai que faire de personne pour porter mon épée*, disoit Charles IX, *je la porterai bien moi-même.* On nomma lieutenant général du royaume le duc d'Anjou, frere du roi, jeune prince de seize ans; on le mit à la tête de l'armée, dont les véritables généraux dépendoient de la reine. La guerre finit bientôt par un traité moins honorable pour la cour, qu'a-

Mort du connétable de Montmorenci.

Personne ne le remplace.

Le duc d'Anjou.

vantageux pour les calviniſtes, à qui l'on confirma la liberté de conſcience ; mais elle ne tarda point à ſe rallumer avec plus de violence.

Troiſieme guerre civile.

Comme les griefs ſe multiplioient tous les jours malgré les conventions réciproques, Catherine s'imagina qu'il falloit couper racine au mal, en arrêtant les chefs de la faction. Condé & Coligni, informés de ſon deſſein, ſe réfugierent à la Rochelle, le boulevart des proteſtans. Cette entrepriſe de la reine fut regardée comme une déclaration de guerre. Elle occaſionna la diſgrace du chancelier l'Hôpital, *magiſtrat au-deſſus de tout éloge*, comme le dit Hénault, mais trop ennemi de tout excès pour ne pas déplaire aux deux partis. Il s'étoit toujours efforcé de les concilier par de ſages tempérammens, *eſtimant*, (ce ſont ſes propres termes) *qu'il n'y avoit rien de ſi dommageable en un pays qu'une guerre civile, ni plus profitable qu'une paix, à quelque prix que ce fût.* Le connétable de Montmorenci lui diſant un jour en colere dans le conſeil, qu'il ne lui appartenoit pas de ſe mêler de ce qui regardoit les armes: *Il eſt vrai*, répondit l'Hôpital ; *mais je puis fort bien ſavoir quand il eſt à propos de les prendre.* Combien de maux épargnés à la religion & au royaume, ſi la ſageſſe avoit pu être écoutée de part & d'autre ! Selon de Thou, l'occaſion de ſa diſgrace

Diſgrace du chancelier de l'Hôpital.

fut d'avoir parlé contre une bulle de Pie V, par laquelle il étoit permis au roi d'aliéner des biens eccléſiaſtiques pour cinquante mille écus de rente, à condition d'employer l'argent à exterminer ou ſubjuguer les calviniſtes.

1569. Bataille de Jarnac.

Bientôt ils reprennent les armes, ſecourus par les allemands & par l'Angleterre. On révoque les édits pour la liberté de conſcience. Les ravages, les hoſtilités, les maſſacres, déſolent la France, comme ſi elle eût été inondée de barbares. Deux grandes armées de françois ſe livrent bataille à Jarnac, vers la Saintonge. Le duc d'Anjou, dirigé par le maréchal de Tavannes, remporte la victoire. Monteſquiou, ſon capitaine des gardes, tue lâchement le prince de Condé, qui, après avoir combattu en héros, ayant un bras en écharpe & la jambe caſſée, s'étoit rendu enfin, & à qui l'on avoit promis la vie. Prince auſſi aimable que vaillant, capable, par ſon génie, des plus grandes entrepriſes, calviniſte ſans goût pour la réforme, rebelle par la ſeule impulſion des circonſtances, digne d'être mis en parallele avec le plus fameux de ſes deſcendans, malheureux enfin d'avoir eu l'ambition d'un chef de parti, & de n'avoir pas eu le temps de réparer ſes révoltes.

Mort du prince de Condé.

Reſſources des huguenots

Coligni, l'homme du monde le plus fécond en reſſources, ſauva les débris de l'armée, & ſe fit craindre

craindre après la défaite. A Condé, dont la perte ſembloit être la ruine de ſon parti, ſuccéda un autre prince du ſang, né pour ſervir de modele aux rois. C'étoit Henri, prince de Béarn, (depuis Henri IV), fils de la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, auſſi zélée proteſtante, que ſon mari avoit été foible catholique. Au commencement de ce regne, Antoine de Bourbon, uni au triumvirat, voulant la forcer d'aller à la meſſe, & Catherine de Médicis l'y exhortant, elle avoit répondu avec l'opiniâtreté du fanatiſme, que, *ſi elle tenoit à la main ſon fils & ſon royaume, elle les jetteroit dans la mer, plutôt que d'aller à la meſſe.* Elle-même vint préſenter ſon fils aux vaincus; elle ranima leur courage & leurs eſpérances.* On déclara le jeune Henri chef de la ligue. L'amiral & l'intrépide d'Andelot mirent tout en mouvement, tandis que le cardinal de Châtillon, leur frere (qu'on appeloit le comte de Beauvais, du nom de ſon évêché, depuis qu'il avoit abandonné l'égliſe romaine), travailloit en Angleterre pour l'intérêt du calviniſme.

Le prince de Béarn.

Les proteſtans d'Allemagne ſignalerent auſſi leur zele. On vit le duc de Deux-Ponts, à la

Secours des proteſtans étrangers.

* Elle fit frapper une médaille avec cette légende: *Pax certa, victoria integra, mors honesta.* (*Paix sûre, victoire entiere, mort glorieuse.*)

tête d'environ douze mille hommes, traverſer preſque toute la France pour joindre l'armée de l'amiral. Le fameux Guillaume de Naſſau, prince d'Orange, eut beaucoup de part à cette entrepriſe, dont le ſuccès fut en partie l'ouvrage de la méſintelligence des généraux catholiques. Tant de meſures & de reſſources n'aboutirent qu'à de nouveaux revers. Coligni leva le ſiége de Poitiers, & fut défait à Montcontour par le duc d'Anjou. Il avoit été forcé à combattre dans une poſition déſavantageuſe. Un coup de piſtolet lui fracaſſa la mâchoire, & il ſe vit entraîné par les fuyards. Mais toujours ferme & redoutable dans le malheur, il fit enſorte que ſon parti, après quatre batailles perdues, fût encore en état de réſiſter à la puiſſance royale. Le prince de Béarn, âgé de ſeize ans, le regardoit comme ſon pere, ſe formoit à ſon école, & paroiſſoit digne d'un tel maître.

Bataille de Montcontour

1570. Au lieu de pourſuivre les rebelles diſperſés, le duc d'Anjou s'arrêta imprudemment à faire des ſiéges; il profita peu de la victoire. Le Poitou, la Saintonge, le Béarn, la Guienne, furent inondés de ſang. La fureur des deux partis croiſſoit chaque jour, & les proteſtans ne vouloient mettre bas les armes qu'à des conditions ſatisfaiſantes. Ils les obtinrent par le traité de Saint-Germain-en-Laye. On leur accorda non-

Paix avantageuſe aux proteſtans vaincus.

ſeulement des prêches, mais quatre villes de ſûreté, entr'autres la Rochelle. On les déclara de plus capables de toutes les charges; on leur permit même de récuſer, dans leur procès avec les catholiques, un certain nombre de juges ſans en apporter la raiſon. Cette paix ineſpérée étoit un triomphe pour eux. Dans les vues de Catherine de Médicis, ce n'étoit vraiſemblablement qu'un piége fatal. Elle vouloit détruire par la perfidie ceux qu'elle ne pouvoit abattre autrement. Charles IX, imbu de ſes maximes, exercé à la diſſimulation, enclin à la cruauté, ſeconda parfaitement ſon deſſein. La plus atroce méchanceté fut couverte des plus belles apparences.

Perfidie de la cour.

Pour attirer à la cour les chefs du parti, le roi offrit ſa ſœur Marguerite en mariage au jeune prince de Béarn. La reine de Navarre, charmée de cette marque de réconciliation, vint conclure elle-même le traité. On la combla d'honneurs & de careſſes. Après la premiere entrevue, Charles IX demande à ſa mere s'il n'a pas bien joué ſon rôle. — *Oui*, répond Catherine; *mais ce n'eſt rien faire que de commencer, ſi l'on n'acheve.* Il réplique en jurant Dieu, *qu'il les mettra tous dans ſes filets.* Le plus difficile étoit d'y mettre l'amiral. Cet homme ſage ſe laiſſa entraîner par un appât ſéduiſant.

Coligni donne dans le piége.

Les *Gueux* (on appeloit ainſi les religionnaires des Pays-Bas) venoient encore de ſe révolter contre l'Eſpagne: le prince d'Orange profitoit de la tyrannie de ce gouvernement, pour lui enlever des ſujets, & pour fonder la république des Provinces-Unies. Dans ces conjonctures, le roi parut diſpoſé à prendre les armes contre Philippe II. Le zele violent de ce monarque, ſes liaiſons étroites avec les Guiſe, le rendoient infiniment odieux aux réformés. Propoſer à Coligni une guerre de cette nature, & lui offrir le commandement, c'étoit le prendre par ſon foible. Malgré ſes juſtes défiances, il ſe rendit auprès de Charles IX, qui reçut, avec de grands témoignages d'amitié, celui dont la tête, peu auparavant, avoit été miſe à prix avec opprobre.

1572. Mort de la reine de Navarre.

Cependant une mort prématurée enleve la reine de Navarre. Le bruit ſe répand, ſans aucune preuve, qu'elle a été empoiſonnée. De tous côtés on exhorte l'amiral à ſe défier de la cour. Un capitaine calviniſte prenant un jour congé de lui, & l'amiral voulant ſavoir pourquoi il ſe retiroit en province, *c'eſt*, dit-il, *parce qu'on nous fait ici trop de careſſes. J'aime mieux me ſauver avec les fous, que de périr avec ceux qui ſe croient trop ſages.* Coligni ſe moquoit de ces prétendues terreurs paniques. Tant il eſt vrai

que les plus habiles ſe laiſſent tromper par ceux qui flattent adroitement leurs paſſions.

Enfin, le prince de Béarn, qu'on appeloit le roi de Navarre depuis la mort de ſa mere, arriva auſſi avec le prince de Condé, ſon couſin, à peu près de même âge que lui. Le 17 août ſe fit la cérémonie de ſon mariage avec Marguerite de France. Les jours ſuivans ſe paſſerent dans les plaiſirs & les fêtes. Toutes les haines ſembloient étouffées; mais le feu couvoit ſous la cendre. L'amiral ſe retirant à pied le 22, ſur les onze heures du matin, après avoir vu jouer le roi à la paume, fut bleſſé d'un coup d'arquebuſe. *Voilà*, s'écria-t-il, *le fruit de ma réconciliation avec le duc de Guiſe.* Ce duc avoit effectivement juré de venger la mort de ſon pere, dont il le croyoit auteur. Charles IX, à la nouvelle de l'aſſaſſinat, paroît tranſporté de colere; il va voir l'amiral, il lui promet une vengeance d'éclat. *Mon pere*, lui dit-il, *la bleſſure eſt pour vous, & la douleur pour moi.* Etoit-ce diſſimulation ou ſincérité? Les mémoires du tems prouvent qu'on ne l'avoit pas encore inſtruit de tout; & que la reine, fort inquiete de ſa converſation avec l'amiral, le calma, en lui apprenant par le maréchal de Retz, qu'elle-même & le duc d'Anjou avoient eu part au complot.

Mariage de Henri ſon fils.

Coligni aſſaſſiné.

1572. La Saint-Barthélemi.

Tandis que les proteſtans murmurent, menacent tout haut, Catherine de Médicis, & le conſeil ſecret du monarque méditent le maſſacre de la Saint-Barthélemi. Le duc de Guiſe eſt chargé de l'exécution, lui qu'on vouloit arrêter après la bleſſure de l'amiral. Les ordres ſont donnés auſſitôt, ſans que le ſecret tranſpire. La nuit du 23 au 24 août commence cette effroyable boucherie. Coligni eſt une des premieres victimes. Son ennemi mortel, Guiſe, fait lui-même enfoncer ſa porte, & Beſme, domeſtique du duc, porte le premier coup. « Jeune » homme, lui dit l'amiral d'un air tranquille, » tu devrois reſpecter mes cheveux blancs; mais » fais ce que tu voudras, tu ne m'abrégeras la » vie que de quelques jours. Il ajoute en ex- » pirant : au moins ſi je mourois de la main » d'un honnête homme, & non pas de celle » d'un goujat. » Une foule de ſeigneurs & de gentilshommes ſont égorgés juſques dans le Louvre. Les catholiques rempliſſent Paris de carnage; pluſieurs, pour venger leurs querelles particulieres, poignardent d'autres catholiques, que la haine transforme à leurs yeux en huguenots. Enfans, vieillards, femmes groſſes, tout eſt confondu ſous le fer des aſſaſſins. Un orfévre ſe vantoit d'avoir tué pour ſa part quatre cents perſonnes. Le maſſacre dura pluſieurs jours.

Mort de Coligni.

Maſſacre général.

On rapporte que le maréchal de Tavannes couroit les rues, criant au peuple : « Saignez, saignez ; les médecins disent que la saignée est » aussi bonne en tout ce mois d'août, comme » en mai. »

Charles IX tira lui-même, avec une longue arquebuse, sur les malheureux qui prenoient la fuite. Le corps de Coligni, couvert d'opprobres par la populace, & pendu au gibet de Montfaucon, fut pour lui un agréable spectacle. Quelqu'un ayant dit qu'il sentoit mauvais : *le corps d'un ennemi mort, sent toujours bon*, répondit le roi. Parole empruntée de Vitellius, & également odieuse dans la bouche de l'un & de l'autre. Cruauté du roi.

On avoit délibéré si le roi de Navarre & le prince de Condé seroient compris dans la proscription. La qualité de princes du sang leur sauva la vie. Charles leur commanda de renoncer au calvinisme. Le premier fit peu de résistance ; le second parut d'abord inflexible. *Messe, mort* ou *bastille*, lui dit un jour le roi en colere. La crainte décida la conscience ; mais ces conversions forcées durerent autant que le motif qui les avoit produites. Conversions forcées des Bourbons.

Paris ne fut pas le seul théâtre de cette horrible tragédie. L'ordre de massacrer les calvinistes, envoyé par-tout le royaume, s'exécuta, en plu- Massacre dans les provinces.

ſieurs endroits, avec la même fureur. Un hiſtorien célebre compte environ ſoixante mille françois immolés ſous prétexte de religion : d'autres en comptent cent mille. On bénit aujourd'hui les noms de quelques commandans de provinces, qui refuſerent courageuſement de ſe prêter au maſſacre. Le vicomte d'Orthe écrivit de Bayonne au roi : « J'ai communiqué le commandement de votre majeſté à ſes fideles habitans & gens de guerre de la garniſon; je n'y ai trouvé que bons citoyens & fermes ſoldats; mais pas un bourreau. C'eſt pourquoi eux & moi ſupplions très-humblement votre majeſté vouloir employer en choſes poſſibles, quelques haſardeuſes qu'elles ſoient, nos bras & vies ». Précieux monument pour l'humanité !

Refus de maſſacrer.

Une choſe preſque auſſi étrange que ce maſſacre, c'eſt que le roi n'eut pas honte d'en prendre ſur lui tout l'odieux. Il déclara, dans un lit de juſtice, qu'il avoit été fait par ſes ordres; il en expoſa les raiſons. Le premier préſident, Chriſtophe de Thou, ternit ſa gloire en louant ſa prudence, en ſuppoſant une conjuration formée contre la maiſon royale. Le parlement flétrit la mémoire de Coligni, livra les reſtes de ſon cadavre au bourreau, & ordonna qu'on feroit tous les ans une proceſſion, pour re-

On célebre la Saint-Barthélemi.

mercier Dieu de la délivrance du royaume. Les eſprits trop échauffés n'avoient pas encore réfléchi ſur l'atrocité de cette barbarie. Elle fut célébrée à Rome & en Eſpagne par de pompeux panégyriques, & en France par une médaille, dont l'inſcription étoit : PIETAS ARMAVIT JUSTITIAM (*la piété arma la juſtice.*) Heureuſement, on ſait de nos jours que la piété ne peut être ſanguinaire, ni la juſtice barbare; & l'on ne craint point, à l'exemple d'un ſage prélat françois, de dépeindre la Saint-Barthélemi comme *une action exécrable, qui n'avoit jamais eu, & qui n'aura, s'il plaît à Dieu, jamais de ſemblable.* (*Péréfixe*).

Obſervation ſur l'amiral de Coligni, &c.

Il ſe trouva dans les papiers de l'amiral un avis au roi de prendre garde, en aſſignant l'apanage à ſes freres, de ne pas leur donner une trop grande autorité. La reine mere fit lire cet article devant le duc d'Alençon, le dernier frere de Charles IX, qu'elle ſavoit affligé de la mort de Coligni. Voilà votre bon ami, lui dit-elle; voyez le conſeil qu'il donne au roi. « Je ne ſais pas, répondit le duc, s'il m'ai» moit beaucoup; mais je ſais qu'un ſem» blable conſeil n'a pu être donné que par un » homme très-fidele à ſa majeſté, & très-zélé » pour l'état ». Plus on doit admirer, à beaucoup d'égards, cet illuſtre Coligni, plus on

doit gémir ſur ſa révolte. Un grand homme, armé contre les lois, eſt toujours un grand fléau. Il eſt affreux de voir la patrie déchirée par ceux qui devoient être ſa gloire & ſon appui. Mais quelle terrible leçon la Providence ne ſemble-t-elle pas donner aux ambitieux, dans la perſonne de tous ces chefs de parti, ſi diſtingués par leur rang ou par le mérite! Ils périrent de mort violente; François de Guiſe, Louis de Condé, & l'amiral, indignement aſſaſſinés; le connétable de Montmorenci, le roi de Navarre Antoine de Bourbon, & le maréchal de Saint-André, tués dans la guerre civile. Tous, en bouleverſant l'état, avoient rendu leur vie malheureuſe, & s'étoient creuſé un tombeau.

Les proteſtans plus furieux que jamais.

Comme les perſécutions augmentent le nombre des proſélites, l'effet de la Saint-Barthélemi fut préciſément le contraire de celui qu'on eſpéroit. Au lieu d'écraſer le calviniſme, elle rendit ſes partiſans plus furieux & plus nombreux. L'expérience a prouvé cent fois que le zele de tous les ſectaires s'irrite par les perſécutions ſanglantes, & qu'on leur donne des forces, en les réduiſant au déſeſpoir. Charles IX voulut ſe remettre en poſſeſſion des places de ſûreté accordées aux calviniſtes. Ils refuſerent de les rendre; ils proteſterent qu'après la trahiſon qu'on

venoit de faire au ſein de la paix, ils ne pouvoient ſe fier à la cour, & qu'ils aimoient mieux périr en défendant leur religion & leur liberté, que par la main d'un bourreau. Ainſi, le maſſacre ne ſervit qu'à rallumer la guerre.

1573. Siéges de la Rochelle & de Sancerre.

Elle ne fut point avantageuſe aux catholiques. Le duc d'Anjou perdit près de vingt-quatre mille hommes au ſiége de la Rochelle. Cette place ſoutint neuf grands aſſauts, & une infinité d'autres attaques. Hommes & femmes travailloient avec la même ardeur à repouſſer les aſſaillans. Les Rochelois obtinrent une capitulation qui les laiſſoit maîtres chez eux, & dans laquelle ils firent comprendre Nîmes & Montauban. Il fut ſtipulé que le roi y mettroit des gouverneurs, mais ſans garniſon; les bourgeois devant ſe garder eux-mêmes. Ce ſiége mémorable fut moins étonnant que celui de la petite ville de Sancerre. Les aſſiégés, dépourvus de vivres, mangerent tout ce qu'il y a de plus dégoûtant parmi les animaux, & dévorerent enfin les os des morts, les cuirs, les parchemins, quelques-uns même, dit-on, leurs propres enfans. Ce n'étoient point des ſoldats, mais des bourgeois, des artiſans, des vignerons, animés d'un fanatiſme invincible. Après plus de ſept mois de ſiége, ils ne ſe rendirent qu'en obtenant la liberté de conſcience.

Le duc d'Anjou roi de Pologne.

On venoit d'apprendre que le duc d'Anjou étoit élu roi de Pologne. La renommée, qui exagéroit ſon mérite, l'habileté de Montluc, évêque de Valence, ambaſſadeur pour cet objet, lui avoient procuré les ſuffrages. Charles IX, extrêmement jaloux de ſon frere, fut ravi de cette occaſion de l'éloigner. Autant il preſſoit ſon départ, autant le duc craignoit de quitter la France, où il eſpéroit de régner bientôt. Cependant il fallut partir. La reine mere, qui avoit pour lui une affection particuliere, ſe chargea de ſes intérêts. Elle conſervoit toujours ſon autorité, quelque envie qu'eût le roi de s'en affranchir. Les troubles de l'état le tenoient dans la dépendance. Déjà le goût des factions ſe ranimoit. Il s'en forma une nouvelle, ſous le nom de *Malcontens* ou de *Politiques*, qui, laiſſant la religion à l'écart, ne parloit que de réformer le royaume, & ſe propoſoit ſur-tout d'abaiſſer les Guiſe, dont le pouvoir n'avoit preſque plus de bornes. Le duc d'Alençon, frere du roi, eſprit inquiet, léger, inconſidéré, ſe mit à la tête de cette cabale excitée par les Montmorenci. Les proteſtans y entrerent, ainſi que le roi de Navarre & le prince de Condé, très-mécontens. Un complot pour enlever ces princes de la cour, fut découvert. On arrêta le roi de Navarre & le duc d'Alençon. La guerre ſe ral-

Faction des *Politiques*.

lumoit dans les provinces, lorſque le roi, toujours malade depuis la Saint-Barthélemi, mourut à l'âge de vingt-quatre ans, ſans enfans mâles, après avoir déclaré régente Catherine de Médicis, juſqu'au retour du roi de Pologne, ſon frere & ſon ſucceſſeur.

1574. Mort du roi.

Charles IX avoit des qualités eſtimables, de l'eſprit, du jugement, de l'activité, du courage. Peut-être ſeroit-il devenu un grand roi, ſi l'éducation en eût fait un homme vertueux. Le maréchal de Retz, florentin, abuſa de ſa faveur pour le corrompre, & ſa mere lui inſpira cette politique déteſtable que Machiavel avoit enſeignée en Italie. Né avec un caractere violent, il s'étoit endurci l'ame par la fureur de la chaſſe. Une diſſimulation perfide, jointe à ce fonds de cruauté, le rendit capable de commander la Saint-Barthélemi, dont ſa mere, le comte d'Anjou, Retz, Tavannes, Gonzagues duc de Nevers, & quelques autres furent les premiers auteurs. Cependant il aimoit les lettres, & cultivoit même la poéſie. Dorat, Ronſard & Baïf furent honorés de ſes bonnes graces. Il fit grand aumônier ſon précepteur Amiot, le traducteur de Plutarque, dont le mérite auroit peut-être croupi dans l'indigence ſous un autre regne. Ce n'eſt pas le premier exemple d'un prince ſanguinaire qui ait eu du goût pour

la littérature. Les plaiſirs de l'eſprit ne changent pas la trempe du cœur.

La légiſlation perfectionnée par Michel de l'Hôpital.

Une choſe bien ſinguliere, c'eſt que nos plus ſages lois prirent naiſſance parmi tant de barbaries & de déſordres. On en fut redevable au chancelier de l'Hôpital, « qui faiſoit l'honneur » à la raiſon & à la juſtice, dit le préſident » Hénault, de penſer qu'elles étoient plus for- » tes que les armes mêmes, & que leur ſainte » majeſté avoit des droits impreſcriptibles ſur » le cœur des hommes, quand on ſavoit les » faire valoir ». Les ordonnances faites par ce grand homme, ſont pleines d'une profonde ſageſſe. Elles euſſent établi ſolidement l'ordre & la paix, ſi la rage des factions avoit pu ſouffrir un frein ſalutaire. C'étoit toujours un bien infini que les lois parlaſſent avec dignité, avec préciſion, & que de l'ancien chaos, mal débrouillé juſqu'alors, il ſortît un plan régulier qui pût conduire à une légiſlation encore plus parfaite.

Lois remarquables.

Les baillis & les ſénéchaux étoient gens de guerre. Louis XII avoit ordonné qu'ils priſſent des grades; mais les grades ne ſuppléoient point à la ſcience. Par l'ordonnance d'Orléans, en 1560, il fut réglé qu'ils ſeroient tous de *robe-courte*; ce qui fit paſſer à leurs lieutenans l'ad-

Tous les juges gens de robe.

miniſtration de la juſtice ; & établit une diſtinction entiere entre la robe & l'épée. La même ordonnance veut qu'il n'y ait qu'un ſiége de juſtice dans les ſeigneuries qui ne ſont pas royales, en conſervant le droit d'appel ; droit précieux, mais que les degrés de juridiction trop multipliés rendoient préjudiciable. Elle veut que les actes ſoient ſignés des parties : on n'avoit pas encore ſenti la néceſſité de ce réglement. Elle défend de publier des monitoires, ſinon pour crime & ſcandale. (Il étoit ſi facile d'abuſer de ce moyen d'inquiſition au gré de la haine, de l'intérêt, ou du préjugé & de l'ignorance !) En 1561, on ordonna, par des lettres-patentes, à tous les bénéficiers, de faire une déclaration des revenus de leurs bénéfices ; mais ces lettres furent révoquées ; & quoique le bien de l'état ſemble exiger que le gouvernement connoiſſe les revenus de toutes les terres, les exemptions eccléſiaſtiques y ont toujours mis obſtacle. L'ordonnance de Moulins, en 1566, réforma en pluſieurs choſes la juſtice, qui préſente encore aujourd'hui bien des choſes à réformer ; elle régla qu'on puniroit les crimes dans le lieu où ils auroient été commis. Un édit de 1567 porte, que les meres ne ſuccéderont point à leurs enfans, *ès biens provenans du côté paternel* ; c'étoit pour que les terres ne ſortiſſent pas des fa-

Moins de juridiction.

Les actes ſignés.

Monitoires reſtreints.

Déclaration du revenu des bénéfices.

Juſtice réformée.

Succeſſion des meres limitée.

Information de vie & de mœurs.

milles. Il fut ordonné par des lettres patentes du même temps, que nul ne ſeroit reçu dans un office de judicature, ſans information de vie & de mœurs, & s'il n'eſt de la religion catholique. L'année commençoit la veille de Pâques; uſage ſujet à beaucoup d'inconvéniens, cette fête étant mobile. L'ordonnance de Rouſſillon, en 1564, fixa le commencement de l'année au premier janvier. Le parlement ne conſentit à cette réforme que trois ans après. Tant l'empire de la coutume prévaut quelquefois ſur la raiſon!

L'année ne commence plus à Pâques

Corruption de la cour.

Pour ſe former une idée des mœurs de la cour, qui influent néceſſairement ſur celles de la nation entiere, il faut réunir tous les déſordres portés aux plus grands excès, la ſuperſtition & l'athéiſme, la méchanceté & la débauche, la fourberie & la cruauté. Catherine de Médicis avoit accrédité l'aſtrologie judiciaire. Rien n'étoit plus commun que les ſortiléges, par leſquels on croyoit ſe défaire de ſes ennemis. On y joignoit malheureuſement un moyen plus efficace, le poiſon. Toutes ces peſtes venoient principalement d'Italie. La renaiſſance des lettres, en raffinant les eſprits, ſembloit avoir développé des talens pernicieux. L'impiété d'une part, l'héréſie de l'autre, en abuſoient pour le malheur de la ſociété. C'eſt que l'on ignoroit

ignoroit encore les vrais principes qui doivent régler la conduite de chaque particulier & le gouvernement des états.

D'ailleurs, la nobleſſe en général étoit ſi ignorante, qu'on fit venir exprès deux gentilshommes pour converſer en latin avec les ambaſſadeurs Polonois. Cependant Michel Montaigne, gentilhomme gaſcon, également diſtingué par ſon eſprit & par ſes lumieres, cultivoit paiſiblement la philoſophie. On admire encore le ſtyle nerveux & les penſées fortes de ſes *Eſſais*; ouvrage utile pour la connaiſſance du cœur humain; mais où la religion & les mœurs ne ſont pas toujours reſpectées.

La nobleſſe ignorante.

Montaigne.

Quoique les femmes influaſſent plus que jamais dans les affaires, & que la galanterie régnât à la cour, les mœurs étoient auſſi atroces que dépravées. Un amant ſe plaiſoit à faire couler ſon ſang pour ſa maîtreſſe; il ne craignoit pas de s'obliger aux plus grands crimes: l'aſſaſſinat, l'empoiſonnement, devenoient pour lui, en quelque façon, des devoirs. Les aſſociations étroites entre les ſeigneurs ou les guerriers tendoient ſouvent au même but. En un mot, on ne reſpectoit plus rien. Les femmes ſe montrerent barbares, ainſi que les hommes. Si le Louvre fut pluſieurs fois un théâtre de meurtres & de

Galanterie atroce.

ſcélérateſſe, juſqu'où devoit ſe porter ailleurs une licence effrénée ?

Les François en Amérique

Sous ce regne, il ſe paſſa en Amérique une choſe mémorable. L'amiral de Coligni y avoit envoyé une colonie qui s'établit dans la Floride. Les eſpagnols ne vouloient point de voiſins, s'imaginant avoir des droits excluſifs ſur cet immenſe hémiſphere. Ils ſurprirent les François, & les maſſacrerent tous, quoiqu'il n'y eût point de guerre entre les deux nations. La cour de Madrid approuva cette injuſte cruauté ; celle de Paris ne pouvoit ou ne vouloit pas en tirer vengeance. Dominique Gourgues, gentilhomme gaſcon, entreprit de le faire ſans ſecours. Il vendit ſon bien en 1567, équipa quelques navires, attaqua les eſpagnols, s'empara de leurs forts, & fit pendre ceux qui tomberent entre ſes mains. On trouva un monument de leur expédition, où ils ſe vantoient d'avoir exterminé les habitans de l'ancienne colonie, *non comme français, mais comme luthériens.* Gourgues fit graver de même le récit de ſa victoire, en marquant qu'il avoit ainſi traité les eſpagnols, *non comme eſpagnols, mais comme traîtres, brigands & meurtriers.* Loin d'être récompenſé à ſon retour, il courut riſque de perdre la vie. Les Guiſe, par ménagement pour

Dominique Gourgues.

Philippe II, demanderent qu'on lui fît ſon procès. L'injuſtice ne fut pas pouſſée ſi loin. Eliſabeth, qui ſavoit mieux employer le mérite, offrit à ce brave capitaine le commandement d'une flotte angloiſe. Il ſe diſpoſoit à partir, lorſqu'il mourut. Peut-on ne pas obſerver combien ce mot, *mais comme luthériens*, peint au naturel l'eſprit d'un ſiecle où la religion fut le prétexte des plus monſtrueuſes horreurs?

Nos diviſions favorables aux ennemis.

Au reſte, les diviſions des françois tournoient toutes à l'avantage de leurs ennemis. Les bons citoyens en gémiſſoient. Après la bataille de ſaint-Denis, le maréchal de la Vielleville dit au roi: « Ce n'eſt point votre majeſté qui a gagné » la bataille, encore moins le prince de Condé. » — Et qui donc? reprit Charles IX. — Le roi » d'Eſpagne. » La cour d'Eſpagne triomphoit de ſon côté de nos malheurs. Le jeune duc de l'Infantado, ayant entendu la relation de la ſaint-Barthélemi, s'écria avec la candeur de ſon âge: « Comment ſe peut-il qu'étant les uns & les » autres françois & chrétiens, ils s'aſſaſſinent » comme des bêtes? » L'amiral de Caſtille lui ferma la bouche par ces paroles: « Dou- » cement, monſieur le duc; ne ſavez-vous pas » que la guerre de France eſt la paix de l'Eſ- » pagne? »

HENRI III.

Il eſt étonnant que Henri III, dans ſa vingt-
1574. quatrieme année ſoit monté ſur le trône après
Henri quitte la Pologne. deux de ſes freres, François II & Charles IX. Il l'eſt encore plus que ce prince, qui s'étoit fait une brillante réputation n'étant que duc d'Anjou, ſe ſoit rendu ſi mépriſable étant roi. L'ennui le dévoroit en Pologne. Impatient de revenir dans ſa patrie, & prévoyant que les Polonois mettroient obſtacle à ſon retour, il s'évada la nuit, comme un captif qui briſe ſes chaînes. L'empereur, les Vénitiens, les plus ſages des françois, lui conſeillerent vainement de ménager les calviniſtes, & de rétablir le calme dans un royaume agité de factions meurtrieres. Il ſe déclara pour les voies de rigueur, comme il avoit fait au temps du maſſacre; mais il ne tarda guere à s'en repentir. La petite ville de Livron, qu'il vouloit forcer, lui réſiſta avec inſulte. *Approchez, aſſaſſins*, crioit-t-on du haut des murailles, *vous ne nous trouverez pas endormis comme l'amiral.*

Bons conſeils qu'il ne ſuit pas.

Vices de ce roi. Dès le commencement de ſon regne, il ſe montra tel qu'il fut toujours, ennemi des affaires, occupé ſérieuſement de parure & de bagatelles, livré avec quelques jeunes ſeigneurs,

ſes mignons, aux plus infames débauches, & augmentant le ſcandale de ſes mœurs par des grimaces de dévotion. Que devoit-on augurer d'un roi, qui, ſouillé de vices abominables, affectoit d'aller en proceſſion ſous un ſac de confrere pénitent, & de contrefaire le dévot en vivant comme un impie.*

Factions, révoltes.

Le duc d'Alençon, à qui il avoit rendu la liberté, ainſi qu'au roi de Navarre, conſpira contre ſa vie. Henri lui pardonna en frere; enſuite, ſur quelques nouveaux ſoupçons, il conjura le roi de Navarre de le faire périr. Celui-ci ſeroit devenu par ce crime l'héritier préſomptif de la couronne; mais Henri étoit incapable d'une noirceur, & refuſa d'y prêter la main. Des mécontentemens communs unirent les deux princes, quoique brouillés par antipathie & par intrigues galantes. Le duc d'Alençon s'enfuit de la cour. La confédération des politiques & des proteſtans acquit de nouvelles forces, ayant à ſa tête le frere du roi. Il fut bientôt ſuivi du roi de Navarre, qui ne ſe vit pas plutôt libre, qu'à l'exemple du prince de Condé, il rétracta l'abjuration qu'on lui avoit arrachée ſous le der-

* On lit dans le Journal de Henri III, non ſeulement qu'il diſoit ſon chapelet de *têtes de mort* le long des rues, mais qu'il le *marmottoit* juſques dans ſes parties de débauche, & qu'il l'appeloit en plaiſantant, le *fouet de ſes grandes haquenées*.

nier regne. La saint-Barthélemi auroit-elle pu faire de bons catholiques? La guerre civile recommença dans les provinces.

Insolence de Montbrun

Montbrun, chef des huguenots en Dauphiné, est fait prisonnier, & on lui tranche la tête. Il avoit eu l'insolence de dire tout haut: « Le roi » m'écrit comme roi, & comme si je devois » le reconnoître! Je veux qu'il sache que cela » seroit bon en temps de paix; mais en temps » de guerre, qu'on a le bras armé & le cul sur » la selle, tout le monde est compagnon ». *Il verra s'il est mon compagnon*, dit le roi, en apprenant qu'il étoit maître de sa personne. Le gain d'une bataille ne lui eût pas causé plus de joie. Déjà les troupes allemandes étoient venues au secours des factieux. On sentit la nécessité de la paix. Il n'étoit plus temps de la faire avec honneur, on la fit telle qu'ils la voulurent.

1576.

Les calvinistes triomphans.

Les plus grands avantages furent accordés aux calvinistes, par l'édit de pacification; liberté entiere de conscience, exercice public de *la religion prétendue reformée* (ce sont les termes de l'édit), excepté à deux lieues de Paris & de la cour; chambres mi-parties de catholiques & de protestans dans les huit parlemens du royaume; * la mémoire de l'amiral réhabili-

* Depuis que le parlement avoit eu une consistance fixe à Paris, & que l'on avoit senti mieux que jamais la nécessité des lois & l'a-

tée; les chefs de la confédération reconnus pour bons & fideles ſujets. On déclare que les prêtres ou moines mariés ne pourront être inquiétés à ce ſujet, & que leurs enfans ſeront regardés comme légitimes. On augmente l'apanage du duc d'Alençon, qui devient dès-lors duc d'Anjou; &, pour comble d'opprobre, on achete le départ des allemands, on leur donne des otages, on ſouffre qu'ils pillent les provinces, en ſe retirant chez eux. Voilà les ſuites de la ſaint-Barthélemi, à laquelle Henri III n'avoit que trop contribué. Jamais l'héréſie ne parut ſi triomphante, ni le gouvernement ſi avili.

Naiſſance de la ligue.

L'indignation & le zele des catholiques produiſirent un mal encore plus funeſte: la *ſainte ligue* prit naiſſance. On appela ainſi cette dangereuſe confédération, dont le motif ou le prétexte étoit de défendre l'égliſe, le roi & l'état; mais dont le principal effet fut de bouleverſer l'état, d'aſſaſſiner le roi, & de déshonorer

---

vantage des tribunaux chargés de rendre la juſtice, un parlement unique ne pouvant embraſſer toutes les provinces dans ſon reſſort, on en établit ſucceſſivement pluſieurs. Celui de Toulouſe fut créé par Philippe le Bel, & les autres enſuite par différens rois. Leur ſageſſe s'eſt quelquefois démentie dans des temps de troubles & de vertiges; mais leur établiſſement, comme l'obſerve Loiſeau, a ſauvé le royaume d'un démembrement, & l'a *maintenu en ſon entier*. Les lois ſont un des plus fermes remparts des états.

l'égliſe. Le cardinal de Lorraine (mort en 1574) paſſe pour en avoir ébauché le plan ; ouvrage digne de ſon exceſſive ambition. Les huguenots animés de l'eſprit républicain, avoient formé de pareilles entrepriſes contre l'autorité ſouveraine. Celle des catholiques devint en quelque ſorte une révolte générale.

C'étoit une révolte manifeſte.

Dans un article de l'aſſociation, telle que la rapporte un auteur exact, il étoit dit que, pour la défenſe commune, on procéderoit, *ſoit par la voie de juſtice ou des armes, ſans nulle acceptation de perſonnes.* La formule dreſſée pour la Picardie, où la ligue prit naiſſance, porte, que quiconque refuſeroit ou différeroit d'y entrer, ſeroit réputé *ennemi de Dieu, déſerteur de ſa religion, rebelle à ſon roi, traître & proditeur de ſa patrie, abandonné de tous, & expoſé à toutes les injures & oppreſſions qui lui pourroient ſurvenir.* Enfin il étoit dit qu'on éliroit au plutôt un chef à qui tous les confédérés ſeroient obligés d'obéir; & *ceux qui refuſeront, ſeront punis ſelon ſa volonté..... Le chef ſeul décidera les conteſtations qui pourroient ſurvenir entre les confédérés, & ils ne pourroient recourir aux magiſtrats ordinaires ſans ſa permiſſion.* Voilà un chef à la place du roi.

Henri, duc de Guiſe.

Henri, duc de Guiſe, ſurnommé le *Balafré*, à cauſe d'une bleſſure qu'il avoit reçu au vi-

ſage en combattant les calviniſtes, animoit ſourdement la cabale, ſans paroître encore en être le chef; elle fit des progrès rapides; les religionnaires furent inſultés en pluſieurs endroits, & la cour, malgré l'édit de pacification, ne penſa guere à réprimer ces violences. Ne pouvant contrebalancer un parti par l'autre, elle ſe déclara ouvertement aux états de Blois, contre celui qu'elle eſpéroit le plus d'accabler, & révoqua l'édit accordé aux proteſtans. C'étoit peu que de leur fournir un nouveau prétexte de guerre. Le roi, par une politique inconcevable, autoriſa la ligue, s'en déclara le chef, ſe mit à la tête d'une faction formée contre lui-même. Tel fut le fruit des états de Blois: la guerre civile, & nul ſecours d'argent pour la ſoutenir.

Etats de Blois. Le roi autoriſe la ligue.

A peine avoit-on repris les armes, que le roi déſira la paix. Il accorde un nouvel édit de pacification, conforme en pluſieurs points au dernier, de nouvelles places de ſûreté pour les calviniſtes, « en attendant, dit-il, qu'il ait plu » à Dieu de lui faire la grace, par le moyen d'un » bon, libre & légitime concile, de réunir tous » ſes ſujets à l'égliſe catholique. » (Expreſſions ſingulieres après le concile de Trente). Cet édit de Poitiers annulle *toutes ligues, aſſociations faites & à faire*, contre les points qu'il

1577. Nouvelle paix.

de petites intrigues la firent naître, fut bientôt terminée par une ſeptieme paix. D'un autre côté, le duc d'Anjou, (auparavant duc d'Alençon), dont l'humeur ne pouvoit ſympathiſer avec celle de Henri III, ſon frere, s'évada ſecrétement pour profiter des troubles des Pays-Bas, où la domination eſpagnole déclinoit de plus en plus. Le ſanguinaire duc d'Albe, après avoir livré à l'exécuteur dix-huit mille hérétiques en cinq ans, s'étoit retiré avec le chagrin de voir l'héréſie & la révolte plus audacieuſes que jamais. Tout le ſang verſé par les ordres de Philippe II n'avoit ſervi qu'à enflammer la haine des peuples contre lui, & celle des proteſtans contre l'égliſe. Le prince d'Orange, qu'il venoit de proſcrire, dont il avoit mis la tête à prix, détermina enfin les états à le déclarer ſolennellement déchu de la principauté, pour avoir violé les priviléges des peuples, contre ſon ſerment. Pour cette cauſe, ajoute la proclamation, les Etats, ſuivant la permiſſion que le roi Philippe leur en avoit donné lui-même lorſqu'il fut reconnu prince de Flandre, étant libres & dégagés de l'obéiſſance qu'ils lui avoient vouée, choiſiſſent pour leur prince, de leur bon gré & de leur propre mouvement, François de Valois, duc d'Alençon, frere du roi de France. Le roi approuva l'élection; mais il falloit, pour le

République de Hollande.

ſoutenir, plus de génie & de prudence que n'en avoit le duc d'Anjou.

1583. Mécontent de ce que les provinces-unies gênoient ſon autorité, & jaloux du prince d'Orange, qui n'avoit eu garde de ſe donner un maître abſolu ; il tenta de s'emparer des principales villes. Cette entrepriſe ruina ſes affaires. Les bourgeois d'Anvers repouſſerent les françois, qui crioient par-tout : *Vive le duc & la meſſe!* Ils en firent un grand carnage. Ce malheureux prince fut obligé de revenir en France, ayant perdu, par ſa faute, un état où il pouvoit ſe maintenir, en reſpectant la liberté nationale. Il ſe flattoit d'épouſer la reine d'Angleterre; il en avoit même reçu un anneau, pour gage de ſon amour. C'étoit la coutume d'Eliſabeth de nourrir l'eſpoir des princes qui vouloient régner avec elle. Elle trompa le duc d'Anjou, comme tant d'autres, quoiqu'amoureuſe de lui. Conſumé de chagrin, il mourut en 1584. Le prince d'Orange ayant été aſſaſſiné par un fanatique, la nouvelle république offrit au roi de le reconnoître pour ſouverain. Une offre ſi avantageuſe ne fut point acceptée. Sous un gouvernement foible, les occaſions échappent ſans retour.

Mauvaiſe conduite du duc d'Anjou.

Malheurs & mort de ce prince.

Les Hollandois veulent ſe donner à la France.

1584. On vit enfin que la ſainte ligue, colorée d'une apparence de zele, n'étoit, dans les vues des principaux chefs, qu'une conſpiration con-

Projets des ligueurs.

tre l'autorité royale & les lois fondamentales du royaume. La mort du duc d'Anjou fit éclater le vrai deſſein des ligueurs. Comme le roi de Navarre étoit dès-lors l'héritier préſomptif de la couronne, ils affecterent, plus que jamais, de gémir ſur les dangers de l'égliſe, ſur les triomphes certains de l'héréſie, en cas qu'un prince hérétique vint à régner. Henri III n'étoit point épargné dans leurs invectives. Les édits burſaux dont il écraſoit le peuple, ſes profuſions pour d'indignes favoris, ſes débauches monſtrueuſes, ſes confréries, ſes proceſſions fréquentes, le ſac dont il ſe couvroit, une diſcipline & un roſaire à ſa ceinture, fourniſſoient ample matiere de ſatyre. Pour le décrier davantage, on le peignoit comme fauteur de l'héréſie, ami ſecret du roi de Navarre, protecteur déclaré de Genève & des religionnaires flamands. Les eccléſiaſtiques & les moines, tranſportés la plupart d'un zele aveugle, ſouffloient à l'envi le feu de la rébellion. Ils entraînoient aiſément un peuple crédule & enthouſiaſte.

Invectives contre le roi.

Le duc de Guiſe faiſoit jouer tous les reſſorts avec autant de prudence que d'activité. Un jéſuite lorrain, nommé Matthieu, fut un de ſes principaux agens. On l'appeloit le courier de la ligue. Grégoire XIII, qu'il avoit commiſſion de conſulter ſur ce cas de conſcience, ſi le mo-

Le pape approuve la révolte.

tif de maintenir la religion catholique pouvoit diſpenſer de l'obéiſſance due aux ſouverains, décida verbalement, ſelon les anciennes maximes de Rome, que la guerre en ce cas étoit permiſe contre le roi. Les ſcrupules des ames droites étant levés par ſa réponſe, il n'y eut qu'une voix pour prendre les armes.

Le cardinal de Bourbon, chef de la ligue.

L'ambition effrénée de Henri de Guiſe aſpiroit au trône. Il ſut la couvrir d'un voile impoſant. Il perſuada au vieux Charles de Bourbon, cardinal, oncle du roi de Navarre, que ſon neveu étant, comme hérétique, incapable de régner, c'étoit à lui que la couronne devoit appartenir. Ce prélat crédule, facile, imbu d'ailleurs des préjugés dominans, ſe laiſſa éblouir d'une eſpérance chimérique, qui redoubloit l'ardeur de ſon zele. Tout à coup parut un manifeſte où il ſe déclaroit le chef de la ligue, en expoſant les intentions des ligueurs. Les noms du pape, de l'empereur, du roi d'Eſpagne, de preſque tous les ſouverains catholiques, appuyoient cette déclaration. Elle portoit que tous les confédérés avoient fait ſerment de *tenir la main-forte & armée* à ce que l'égliſe fût rétablie en ſa dignité, & la religion catholique maintenue, le peuple ſoulagé, les nouveaux impôts abolis, &c.

Son manifeſte.

Le roi ne

Après ce ſignal de guerre, les ligueurs ſe

mettent bientôt en campagne. Henri III, quoiqu'en état de les diſſiper, ſe contente de faire ſon apologie. Il invite le roi de Navarre à renoncer au calviniſme, & à venir le ſeconder, pour leurs communs intérêts. Celui-ci répond qu'il faut auparavant le convaincre de la fauſſeté de ſa religion; qu'il n'eſt point opiniâtre ſur cet article; mais, qu'en attendant, il ſuivra les lumieres de ſa conſcience. La cour n'avoit ni prudence, ni courage; & Catherine de Médicis, ſoit penchant pour la ligue, ſoit envie de temporiſer, augmenta les frayeurs du roi. montre que de la foibleſſe

On fit donc à Nemours un traité de paix, le plus avantageux aux ligueurs, & le plus capable révolter les proteſtans. On dépouilloit ces derniers de tout ce qui leur avoit été accordé; on accordoit aux autres tout ce que des rebelles peuvent déſirer pour l'anéantiſſement de la puiſſance royale. Le cardinal de Bourbon & les Guiſe obtinrent des gardes, des villes de ſûreté, de l'argent, & une approbation authentique de tout ce qu'ils avoient entrepris contre l'état. Cette nouvelle frappa tellement le roi de Navarre, qu'un côté de ſa mouſtache, dit ſon hiſtoriographe Matthieu, en blanchit tout à coup. 1585. Traité avec les ligueurs.

Cependant la ligue perdoit ſon crédit à Rome. Sixte-Quint, ce pape fier & entreprenant, né d'un vigneron, nourri dans un cloître, parvenu Sixte-Quint excommunie le roi de Navarre.

à force d'artifices au pontificat, mais capable de gouverner un empire, la regardoit comme une cabale, auſſi dangereuſe pour la religion que pour le royaume. Quoiqu'il en parlât avec mépris, il ne laiſſa pas de lui fournir des armes, en publiant une fameuſe bulle, par laquelle il excommunioit le roi de Navarre & le prince de Condé, comme hérétiques, relaps, ennemis de Dieu & de l'égliſe, les appelant *génération bâtarde & déteſtable de l'illuſtre maiſon de Bourbon*, les déclarant privés de tous leurs droits, incapables de ſuccéder à toute ſouveraineté, & déliant les ſujets du roi de Navarre de leur ſerment de fidélité. Le parlement, indigné de cet attentat, en fit la matiere des plus fortes remontrances. Un conſeiller fut d'avis de faire brûler la bulle. Les deux princes en appelerent à un concile libre.

Proteſtation vigoureuſe de ce prince.

Le roi de Navarre, dans ſa proteſtation, donne un démenti à Sixte-Quint, & ajoute que : « ſi » par le paſſé les rois & princes, ſes prédé- » ceſſeurs, ont bien ſu châtier la témérité de » tels galans, comme eſt ce prétendu Sixte, » lorſqu'ils ſe ſont oubliés de leur devoir, & » paſſé les bornes de leur vocation, confon- » dant le temporel avec le ſpirituel, il eſpere, » lui qui n'eſt en rien inférieur à eux, que » Dieu lui fera la grace de venger l'injure faite

» à

» à ſon roi, à ſa maiſon, à ſon ſang, & à » toutes les cours du parlement de France, &c. » Selon lui, c'eſt le pape qu'on doit regarder comme hérétique ; & il prétend le prouver dans un concile légitime. Il eut le courage de faire afficher ce placard dans Rome même. Le pape admira ſa fermeté ; mais les ligueurs ne manquerent pas de ſe prévaloir de la bulle. C'étoit tout pour eux de paroître n'attaquer que les ennemis de l'égliſe. Leur cauſe devenoit ainſi, aux yeux du peuple, la cauſe de la religion.

Henri III fut forcé à lever des troupes contre le roi de Navarre & les calviniſtes, après avoir révoqué le dernier édit rendu en leur faveur. Il manda le premier préſident, le prévôt des marchands, le cardinal de Guiſe, & leur dit avec ironie, « qu'il louoit le zele de la magiſtrature, » de la bourgeoiſie & du clergé pour la cauſe » de la religion, mais que la guerre ne ſe faiſoit pas ſans argent ; qu'ainſi, tant qu'elle » dureroit, le parlement trouveroit bon que ſes » gages fuſſent ſupprimés ; que les bourgeois » fourniroient volontiers deux cent mille écus » d'or, dont il avoit beſoin ; qu'il ne ſe feroit » pas ſcrupule de toucher aux revenus eccléſiaſtiques ; car c'étoit une guerre ſainte, & le » clergé devoit la ſoutenir. » Comme on vouloit répliquer. « Il falloit donc m'en croire, ajou-

1586. Plaintes du roi ſur la néceſſité de recommencer la guerre.

» ta-t-il bruſquement, & conſerver la paix plu-
» tôt que de décider la guerre dans une bou-
» tique ou dans un chœur. J'appréhende fort
» que, penſant à détruire le prêche, nous ne
» mettions la meſſe en grand péril. » Le roi laiſſa tout confus, dit Davila, ceux à la bourſe deſquels la guerre étoit ainſi déclarée.

Il prend les armes contre les calviniſtes.

Il venoit d'ordonner par un édit, ſous peine de crime de lèſe-majeſté, que les hérétiques abjuraſſent dans quinze jours. Le roi de Navarre avoit ordonné à ſon tour, par une déclaration, que les catholiques fuſſent traités comme on traiteroit les calviniſtes. Cette guerre des *trois Henri* (elle eſt déſignée ſous ce nom), déchira les provinces, ſans produire de grands événemens. On manquoit de reſſources; & le parlement rejetoit les édits burſaux par leſquels on vouloit épuiſer la France, déjà trop malheureuſe. Catherine de Médicis tenta encore les voies de négociation.

Conférence de la reine mere avec Henri IV.

Elle eut une conférence en Saintonge avec le roi de Navarre. Elle y avoit mené les femmes galantes de ſa cour, moyen de ſéduction qui lui réuſſiſſoit ſouvent. Le prince en les voyant, dit à la reine : « Il n'y a rien là que je veuille.
» Quoi, répliqua-t-elle, aurois-je donc pris une
» peine inutile, moi qui n'aime que le repos?
» Madame, je n'en ſuis pas cauſe, répondit-il,

» ce n'eſt pas moi qui vous empêche de cou-
» cher dans votre lit ; c'eſt vous qui m'empê-
» chez de coucher dans le mien. La peine que
» vous prenez vous plaît & vous nourrit ; le re-
» pos eſt le plus grand ennemi de votre vie. »
Le duc de Nevers lui repréſentant qu'il n'auroit pas même le pouvoir de lever un impôt à la Rochelle, il répartit fiérement : « Je fais à
» la Rochelle tout ce que je veux, parce que
» je n'y veux rien que ce que je dois. » Cette parole devoit donner une haute idée de Henri, IV. Nous l'appellerons déſormais ainſi, puiſque, ſelon la remarque de Voltaire, ce nom ſi célebre eſt devenu un nom propre. Comme il perſiſtoit à ne vouloir point abjurer le calviniſme par un pur motif d'intérêt, la conférence ſuſpendit à peine quelque temps les hoſtilités. On s'égorgeoit impitoyablement les uns les autres. « J'ai peur, diſoit le vicomte de Turenne, que cette guerre ne nous mange tous, ſi Dieu n'y met la main. »

Un événement affreux augmenta la haine des catholiques contre les religionnaires & acheva de manifeſter l'inertie du gouvernement. Marie Stuart, reine d'Ecoſſe, après la mort de François II, ſon époux, s'étoit retirée dans ſes états. Eliſabeth, qui voyoit en elle une dangereuſe rivale, fomenta ſoigneuſement la révolte des

1587. Supplice de Marie Stuart

proteſtans écoſſois, plus furieux que les autres, parce qu'ils étoient plus fanatiques. Les foibleſſes de leur reine (car il eſt difficile de la juſtifier de galanterie, quand on peſe les témoignages pour & contre) ſervirent peut-être à irriter leur fanatiſme. Chaſſée de ſon royaume en 1568, elle chercha un aſile auprès de ſon ennemie. Eliſabeth, moins généreuſe que politique, la tint en priſon dix-neuf ans, & lui fit trancher la tête, ſous prétexte des ſoulévemens qu'elle occaſionnoit dans l'état. Il eſt certain que les catholiques avoient formé quelques conſpirations contre Eliſabeth : mais quel droit la reine d'Angleterre pouvoit-elle avoir ſur les jours de la reine d'Ecoſſe ? Celle-ci reçut la mort avec un héroïſme vraiment chrétien. Henri III ne penſa point à venger la veuve de ſon frere, ni les droits de la royauté. Il avoit tout à craindre pour lui-même.

Les Seize. On découvrit en ce temps-là un nouveau foyer de cabales, la ligue des *Seize*, ainſi nommée, parce que ceux qui la compoſoient étoient diſtribués dans les ſeize quartiers de Paris. Elle exiſtoit depuis deux ans, étroitement unie à la grande ligue, & formant le deſſein, non-ſeulement d'aſſujettir le roi, mais encore de le détrôner. Après avoir été averti de ce complot, il n'en fut ni plus actif, ni plus prévoyant. Les

ligueurs, qu'il regardoit avec raiſon comme ſes ennemis mortels, l'obligent à continuer la guerre contre l'héritier préſomptif de la couronne. Il confie le commandement de l'armée au duc de Joyeuſe, l'un de ſes favoris, dont les qualités brillantes couvroient les vices ordinaires de la cour. Ce ſeigneur eſt défait par Henri IV à la journée de Coutras, en Guienne.

Bataille de Coutras.

La différence des deux armées ſembloit annoncer l'événement. L'une étoit pleine de jeune nobleſſe, brave, impétueuſe, mais ſans diſcipline, amollie par le luxe, couverte d'armes dorées & de magnifiques ajuſtemens : l'autre, compoſée de vrais guerriers, ſimplement vêtus, endurcis à la fatigue, & qui ne penſoient à briller que par leurs exploits. Avant la bataille, Henri dit au prince de Condé & au comte de Soiſſons : « Souvenez-vous que vous êtes du » ſang de Bourbon, & vive Dieu, je vous ferai » voir que je ſuis votre aîné. — « Et nous, ré- » pondirent-ils, nous vous montrerons que vous » avez de bons cadets. » De jeunes ſeigneurs libertins, voyant les calviniſtes faire la priere, dirent d'un ton moqueur : « Ils ſont à nous, les » poltrons, ils tremblent & ſe confeſſent. » Quelqu'un plus ſenſé répondit : « Ne nous y trom- » pons pas, quand les huguenots font cette

» mine, ils ont envie de ſe bien battre. » En moins d'une heure la victoire fut décidée.

Gloire du roi de Navarre.

Jamais le roi de Navarre n'avoit montré tant de conduite ni tant de valeur. Il ſe diſtingua encore plus par ſa modération, faiſant ſoigner les bleſſés, renvoyant les priſonniers gratuitement, & paroiſſant auſſi digne d'amour, que la ligue le peignoit digne de haine. Il fit rendre les honneurs funebres au duc de Joyeuſe, qu'on avoit tué de ſang froid après le combat. Ces ſortes de meurtres, inſpirés par le fanatiſme, déshonoroient tour-à-tour les deux partis.

Succès du duc de Guiſe.

Le duc de Guiſe ſe ſignaloit d'un autre côté contre les allemands, qui venoient au ſecours des huguenots. Leur armée étoit de huit mille reitres & de cinq mille lanſquenets, auxquels devoient ſe joindre ſeize mille ſuiſſes. (On appeloit *reitres* la cavalerie allemande, & *lanſquenets* l'infanterie). Ce général les diſſipa aiſément; car, déjà effrayés du mauvais ſuccès de leur entrepriſe, & le roi de Navarre ne marchant point à leur ſecours, ils ne penſoient qu'à précipiter leur retraite. Guiſe en fit un grand carnage. Alors on vit redoubler l'enthouſiaſme & l'inſolence des ligueurs. Tout Paris élevoit leur idole juſqu'aux nues. Les chaires ne retentiſſoient que de ſes louanges; les prédicateurs affectoient

de rabaiſſer le roi en préconiſant le duc. Ces paroles, qu'ils répétoient avec enthouſiaſme: *Saül en a tué mille; mais David en a tué dix mille*, devinrent le cri univerſel de la populace. Les eſprits étoient ſi étrangement faſcinés, que la Sorbonne décida, dans une aſſemblée ſecrete, « qu'on » pouvoit ôter le gouvernement aux princes que » l'on ne trouvoit pas capables, comme l'admi- » niſtration au tuteur que l'on avoit pour ſuſ- » pect; » maxime dictée par les Seize, & qu'ils prétendoient mettre en pratique. La mort de Henri I, prince de Condé, auſſi vertueux que brave, empoiſonné à Saint-Jean-d'Angéli, augmenta leur confiance. Leur impunité même ne prouvoit que trop combien ils étoient redoutables.

Déciſion de la Sorbonne.

Mort du prince de Condé.

Cependant le duc de Guiſe, toujours occupé de ſes grands deſſeins, tandis que le roi demeuroit comme enſeveli dans une ſtupide léthargie, aſſemble à Nanci les chefs de la ligue & les princes de ſa maiſon. Ils conviennent entre eux de faire de nouvelles demandes à Henri III. On lui envoie un mémoire, pour le prier d'éloigner de la cour les perſonnes ſuſpectes, de faire publier le concile de Trente, d'établir le tribunal de l'inquiſition dans les principales villes, & d'en commettre l'exercice à des étrangers; d'abandonner aux chefs de la ligue les places

1588.

Aſſemblée ſéditieuſe de Nanci.

Demandes au roi.

d'importance qu'on désigneroit ; de payer leurs troupes, &c., &c. De pareilles demandes mettoient le comble à la révolte. Le roi dissimula, résolu de faire un exemple sur les Seize. Dans cette vue, il assembla quelques troupes, & envoya défense au duc de Guise, qui étoit alors à Soissons, de revenir à Paris. Il falloit vingt-cinq écus au courier chargé de la lettre ; on ne les trouva point, & la lettre fut mise à la poste.

Il prend un parti de vigueur.

Au moment qu'on s'y attend le moins, arrive le duc de Guise. Présenté au roi, il jure qu'il n'a reçu aucun ordre. Deux jours après, Henri III fait entrer les suisses, pour s'assurer de la ville. Les bourgeois séditieux prennent les armes, forment des barricades jusqu'au Louvre, enveloppent ou désarment les soldats. Le roi s'enfuit, & abandonne sa capitale au duc rebelle. Celui-ci auroit voulu se saisir de sa personne ; mais il appréhenda peut-être de se rendre trop odieux par cette violence. Les parisiens l'adoroient ; Paris & la Bastille étoient à sa disposition ; il eut bientôt rétabli l'ordre par-tout. Achille de Harlai, premier président, qu'il alla visiter, plus indigné qu'effrayé de son triomphe, lui dit : « C'est grand pitié quand le valet chasse » le maître. Au reste, mon ame est à Dieu, mon » cœur est à mon roi, & mon corps est entre » les mains des méchans ; qu'on en fasse ce

Journée des barricades. Guise maître de Paris.

Courage du premier président.

» qu'on voudra. » Ainſi, un magiſtrat illuſtre ſe montroit, par ſa fidélité & ſa vertu, bien ſupérieur à ce héros criminel. La plupart des membres du parlement partageoient les ſentimens de leur chef, & l'état n'avoit plus guere d'autre reſſource.

Les pariſiens rougirent bientôt de leurs excès, ou plutôt ils craignirent la vengeance. Une proceſſion de capucins alla juſqu'à Chartres pour fléchir le roi. Frere Ange (Henri de Joyeuſe, un de ſes mignons, devenu novice capucin, marchoit à la tête, portant ſur les épaules une grande croix, ſe faiſoit donner des coups de diſcipline par deux religieux, tandis que les autres chantoient le *Miſerere*, & que le peuple crioit d'un ton lamentable *miſéricorde*. A cette bizarre cérémonie ſuccéda une députation reſpectueuſe, pour demander pardon, & le parlement ſollicita la grace du peuple. Henri III s'expliqua d'abord avec aſſez de fermeté; il accorda enſuite, comme auparavant, tout ce que pouvoient ſouhaiter les rebelles.

Proceſſion bizarre des ligueurs.

Un édit d'*union*, ſigné à Rouen, porte, qu'il fait ſerment d'exterminer l'héréſie dans ſon royaume; de ne faire jamais ni paix ni trève avec les hérétiques, ni aucun édit en leur faveur; que tous ſes ſujets jureront de ne recevoir pour roi après ſa mort aucun prince hérétique ou fau-

Edit honteux d'union.

teur d'hérétiques ; que toutes les charges ſeront données aux catholiques ; que le roi aura deux armées pour exterminer l'héréſie ; que le concile de Trente ſera publié au plutôt, ſans préjudice de l'autorité royale & des libertés de l'égliſe gallicane ; que les ſujets ſe départiront de toutes intelligences, ligues, aſſociations, ſoit au dedans, ſoit au dehors : qu'il y aura amniſtie générale pour le paſſé, & nommément pour la journée des barricades, attendu que tout s'eſt fait par zele pour la religion, &c. Le ſeul article avantageux au roi, étoit de lui rendre la Baſtille ; il ne fut point exécuté. Les autres le livroient, en quelque maniere, à la diſcrétion des factieux. Ainſi, plus le gouvernement plie dans les orages, plus les chefs de partis ſavent profiter des circonſtances.

Flotte *invincible* battue.

L'armement prodigieux de Philippe II, auquel on donnoit le nom de *flotte invincible*, détermina peut-être la cour à céder avec tant de honte. Cette flotte, compoſée de cent trente gros vaiſſeaux, où le maître du Pérou avoit déployé toutes ſes forces, devoit détrôner Eliſabeth, & ſembloit menacer la France auſſi bien que l'Angleterre. Mais elle fut battue par les vents & par les anglois, de maniere que l'entrepriſe ne produiſit abſolument rien.

Etats de Blois.

Outré de l'aviliſſement où il ſe voyoit réduit

par les ligueurs, le roi réſolut enfin de faire des coups d'autorité. Ceux qui lui avoient conſeillé juſqu'alors les voies de douceur & de conciliation, perdirent ſa confiance, la reine mere en particulier, qui, indifférente pour tous les partis, ſacrifioit tout à l'ambition de gouverner. Les états généraux furent aſſemblés à Blois. Henri fit ſerment avec eux d'obſerver l'édit d'union, comme une loi fondamentale du royaume. Les partiſans des Seize, qui vouloient impoſer le joug au ſouverain, propoſerent hardiment que les délibérations fuſſent publiées ſans attendre les ordres du conſeil, dont les longueurs & les modifications, diſoient-ils, rendoient inutiles les remedes les plus ſalutaires. On fit au roi de nouvelles demandes, propres à l'aigrir davantage. On vouloit qu'il exclût nommément de la couronne le roi de Navarre, déjà exclus en qualité d'hérétique par le traité de Rouen. On inſiſta ſur la publication du concile de Trente; moyen infaillible dont le duc de Guiſe ſe ſervoit pour s'attacher la cour de Rome.

Diſpute ſur les libertés gallicanes.

Cette propoſition excita de violentes diſputes au ſujet des libertés de l'égliſe gallicane. L'archevêque de Lyon, Pierre d'Eſpinac, oſa en parler, comme de chimeres inventées contre l'autorité du ſaint ſiége; mais l'avocat général d'Eſpeſſes les défendit en bon françois, comme l'an-

cien droit commun que la France avoit eu le bonheur de conſerver. Il les réduiſit à ces deux maximes ; 1.° que le pape n'avoit rien à commander dans le royaume, & ne pouvoit rien ſtatuer en matiere civile ; 2°. que quoiqu'il fût reconnu en France pour le chef de l'égliſe, on n'y avoit jamais admis cette puiſſance abſolue qu'il exerçoit ailleurs. Le cardinal de Gondi s'écria, que ceux qui parloient de la ſorte *ne ſavoient guere de théologie.* D'Eſpeſſes lui ferma la bouche, en répondant qu'il s'avoueroit vaincu, ſi celui qui le taxoit d'ignorance pouvoit ſeulement décliner ſon nom en latin. Cette diſpute, humiliante pour les ligueurs, augmenta leur animoſité, mais ſuſpendit une délibération embarraſſante.

Henri ſent qu'il riſque d'être détrôné.

Le marquiſat de Saluces, envahi ſous prétexte de zele par le duc de Savoie qu'on croyoit d'intelligence avec Henri de Guiſe ; les deſſeins de ce dernier, dont le but étoit évidemment de détrôner le monarque ; l'inſolence des Seize qui lui étoient tous dévoués, & qui dominoient dans le tiers état ; le reſſentiment, la colere, la crainte déterminerent Henri III à faire périr un chef de parti, d'autant plus redoutable, qu'il effaçoit par ſes grandes qualités preſque tous les princes de ſon temps. « Ce n'étoit point une terreur » panique, dit le préſident Hénault, que la

» crainte des entrepriſes qu'il pouvoit former : » il ſe trouvoit dans les circonſtances pareilles » à celles dont Pepin profita : Henri III ne reſ- » ſembloit pas mal aux derniers rois de la pre- » miere race, & le prétexte de la religion au- » roit fort bien pu ſuſciter quelque pape de » l'humeur de Zacharie. »

Il paroiſſoit impoſſible dans les circonſtances, de faire le procès au duc de Guiſe, tout-puiſſant dans le royaume. Un aſſaſſinat étoit la voie la plus ſûre ; on ne penſa point que c'étoit la plus odieuſe. Henri propoſa au brave Crillon de s'en charger. Crillon répondit qu'il promettoit de tuer ce héros dans un combat ſingulier, mais que l'office de bourreau ne lui convenoit point. Les meurtriers furent choiſis parmi les gardes appelés les *Quarante-Cinq*. Le roi, en leur diſtribuant des poignards : « C'eſt un acte de juſ- » tice, dit-il, que je vous commande ſur l'hom- » me le plus criminel de mon royaume. Les » lois divines & humaines me permettent de » le punir. Ne pouvant le faire par les voies » ordinaires de la juſtice, je vous autoriſe à le » faire par le droit que me donne ma puiſſance » royale. » Guiſe reçut avis de pluſieurs endroits qu'on tramoit quelque choſe contre lui. Un billet qu'il trouva ſous ſa ſerviette lui annonçoit une prochaine cataſtrophe. Il écrivit ſur ce billet avec

Aſſaſſinat du duc & du cardinal de Guiſe.

un crayon, *on n'oſeroit*, & le jeta ſous la table. Son intrépidité le perdit. Les ſatellites le percerent de coups dans la chambre même du roi. On aſſaſſina le lendemain le cardinal de Guiſe, ſon frere, homme auſſi violent, que l'autre étoit circonſpect & meſuré dans ſes démarches. *

Mœurs du duc. Ce fameux duc de Guiſe, Henri le Balafré, l'auteur de la *ſainte-ligue*, qui avoit toujours la religion à la bouche, étoit ſi peu chrétien par les mœurs, qu'il ne diſſimuloit guere ſon libertinage, & que la jalouſie pour une maîtreſſe lui fit appeler un jour en duel ſon troiſieme frere, le duc de Mayenne. On eut ſoin cependant de brûler ſon corps & celui du cardinal, de jeter leurs cendres au vent, de peur qu'il ne reſtât au peuple un objet de fanatiſme, & qu'on ne rendît à leurs prétendues reliques le même culte qu'à celles des martyrs. *Ils avoient ſi bonne mine, ces princes lorrains*, diſoit la maréchale de Retz, *qu'auprès d'eux, les autres princes paroiſſent peuple.* Un tel avantage ajoutoit beaucoup au mérite, dans un pays où les femmes avoient déjà tant d'empire.

Au lieu de voler à Paris avec des troupes,

(*) Le cardinal diſoit ſouvent que ſon plaiſir ſeroit de tenir la tête du roi, quand on lui feroit une troiſieme *couronne* chez les capucins. Les deux premieres étoient celles de Pologne & de France; il vouloit y ajouter celle de moine.

& de profiter de la premiere conſternation des ligueurs, le roi retombe dans ſon indolence ordinaire, ne prend aucune meſure, ne donne aucun ordre pour prévenir les ſéditieux. Bientôt tout Paris eſt en feu. Les Seize s'abandonnent aux derniers excès. Leurs prédicateurs changent la morale chrétienne en maximes de révolte & de vengeance. Quelques-uns exigent de leur auditoire un ſerment de venger les princes maſſacrés. Un de ces fanatiques, apoſtrophant le premier préſident de Harlai, l'oblige de lever la main comme les autres, ſans quoi la populace l'eût mis en pieces. Un curé faiſant l'oraiſon funebre du duc de Guiſe, déclame en furieux ces vers latins dictés par la rage:

1589. Tout Paris en combuſtion.

Fanatiſme en chaire & ailleurs.

Exoriare aliquis noſtris ex oſſibus, ultor,
Qui face Valeſios ferroque ſequare tyrannos.

« Qu'il ſorte de ma cendre un vengeur, qui le fer et la flamme » à la main, pourſuive les Valois. »

La ſorbonne déclare les ſujets déliés de leurs obligations envers le ſouverain; ſoixante & dix docteurs ſignent ce décret, & on le donne pour le ſentiment unanime du corps, quoiqu'il y eût quelques oppoſans parmi les anciens. La confeſſion même ſert à inſpirer le crime. Point d'abſolution dans la plupart des égliſes pour quiconque n'a pas les ſentimens d'un rebelle.

Buſſy le Clerc, procureur, à qui le duc de Guiſe avoit confié la Baſtille, comme au plus

Le parlement priſonnier des Seize.

furieux des Seize, ſe rend au palais, ſuivi d'une troupe de ſatellites. Il préſente une requête, pour que le parlement déclare, conformément au décret de la Sorbonne, que les ſujets ſont déliés du ſerment de fidélité. Ne trouvant pas cette compagnie dans les diſpoſitions qu'il exigeoit, il ordonne au premier préſident, & à quelques autres, de le ſuivre. Tout le parlement ſe leve & marche à la ſuite de Harlai. On les conduit à la Baſtille; on forme un nouveau parlement, compoſé des magiſtrats les moins ſuſpects aux ligueurs. La requête de Buſſi-le-Clerc y eſt entérinée, la ligue confirmée, & la réſolution priſe, avec ſerment de venger la mort du duc & du cardinal de Guiſe, contre tous ceux qui en avoient été les auteurs ou les complices.

Mort de Catherine de Médicis.

A cette multitude d'attentats, le roi n'oppoſoit que des manifeſtes, des apologies. Il venoit de perdre ſa mere, Catherine de Médicis qui, depuis trente ans, avoit, par ſon génie ambitieux & ſa perfide politique, fomenté toutes les factions, pour les faire ſervir toutes au maintien de ſon autorité *. Quoiqu'elle eût toujours haï

* Ces anciens vers, en forme d'épitaphe, ne peignent pas mal le caractere et le gouvernement de Catherine de Médicis :

La reine qui ci-git fut un diable & un ange,
Toute pleine de blâme & pleine de louange.

le

le roi de Navarre, elle recommanda en mourant à ſon fils de ſe réconcilier avec lui. Elle ajouta qu'on ne pouvoit rétablir la paix dans le royaume qu'en accordant la liberté de conſcience ; les princes d'Allemagne, & pluſieurs autres ſouverains, n'ayant jamais pu pacifier par les armes les troubles excités par la religion. La néceſſité donnoit du poids à ce double conſeil, fondé ſur des expériences palpables.

Le duc de Mayenne.

Un nouveau chef avoit remplacé le duc de Guiſe ; c'étoit le duc de Mayenne, moins audacieux, mais du reſte digne ſucceſſeur de ſon frere. Il ſe trouvoit à Lyon pendant les états de Blois. Henri III n'ayant pu s'aſſurer de ſa perſonne, tâcha inutilement de le gagner par les offres les plus avantageuſes, qui tendoient à mettre le tiers du royaume entre les mains des princes lorranis. On devoit bien s'attendre que le meurtre de ſes frères exciteroit ſa défiance, & autoriſeroit ſes refus. Les ligueurs & leur parlement (le roi venoit de transférer à Tours celui de Paris) le déclarerent lieutenant général de la

---

Elle ſoutint l'état, & l'état mit à bas.
Elle fit maints accords, & pas moins de débats ;
Elle enfanta cinq rois et cinq guerres civiles,
Fit bâtir des châteaux et ruiner des villes,
Fit bien de bonnes lois et de mauvais édits,
Souhaite lui, paſſant, enfer et paradis.

couronne de France. Ils le faiſoient roi ſous un autre nom ; car ils ſuppoſoient le trône vacant, & ne penſoient qu'à le remplir. Pluſieurs villes conſidérables embraſſerent hautement le parti du duc. A peine reſtoit-il au roi quelques provinces, contenues par l'autorité des gouverneurs.

Henri III & Henri IV unis contre la ligue.

Dans ces fatales circonſtances, il traite enfin avec le roi de Navarre, dont on l'avoit forcé d'être l'ennemi. Ce grand prince ne balance point à venir le joindre, malgré les inquiétudes qu'on tâche de lui inſpirer. C'étoit une démarche haſardeuſe, après tant d'exemples de perfidie ; mais la confiance d'un héros, excité par l'amour du bien public, l'emporte ſur les conſidérations perſonnelles. Les deux rois s'embraſſent avec tendreſſe, & s'uniſſent étroitement contre la ligue.

Généroſité de la Noue.

Parmi des détails peu intéreſſans, nous trouvons un trait digne de reſter dans la mémoire des hommes. La Noue, gentilhomme breton, le modele des proteſtans, loué par les catholiques mêmes (tant la vertu a d'empire ſur les cœurs !) devoit ſecourir promptement Senlis, que l'armée des Seize alloit emporter. Il falloit y conduire des munitions. Elles étoient toutes prêtes ; mais les marchands refuſoient de les livrer ſans argent, ou ſans une caution ſûre. La Noue s'adreſſe à quelques traitans enrichis au ſervice

du roi ; pas un ne veut ouvrir ſa bourſe. Indigné de leur avare ingratitude : « Oh bien, dit-il, » ce ſera donc moi qui ferai cette dépenſe. » Garde ſon argent quiconque l'eſtime plus que » ſon honneur. Tandis que j'aurai une goutte de » ſang & un arpent de terre, je l'emploierai » pour la défenſe de ma patrie. » Auſſitôt il engage ſes biens aux marchands, vole au ſecours de Senlis, défait les ligueurs & ſauve la place.

L'union des deux rois étoit un ſujet d'alarmes pour la cour de Rome. Quoique Sixte-Quint n'eſtimât point la ligue, il la favoriſoit politiquement. Le maſſacre du duc de Guiſe lui avoit paru un acte de juſtice néceſſaire ; mais celui du cardinal, & l'empriſonnement de quelques prélats ligueurs, lui paroiſſoient des attentats crians contre l'égliſe & le ſaint-ſiége. En vain le roi demanda l'abſolution, ſans avoir été frappé d'anathême. Ce pape altier, qui avoit l'ambition de maîtriſer les ſouverains, le voyant ligué avec un prince hérétique, fulmina contre lui un monitoire, par lequel il lui ordonnoit de mettre en liberté le cardinal de Bourbon, arrêté aux états de Blois, & le citoit à comparoître devant lui dans ſoixante jours, ou en perſonne, ou par procureur, le déclarant excommunié, en vertu de la bulle *in cænâ domini*,

Monitoire de Sixte-Quint.

s'il n'informoit pas le ſaint ſiége de ſon obéiſſance dans l'eſpace de trente jours.

Bulle *in cœnâ domini.*

Cette bulle *in cœnâ domini*, compoſée de pluſieurs bulles, publiée en 1568 par Pie V, * toujours rejetée en France & en quelques autres états, toujours lue à Rome le jeudi ſaint, excepté ſous le pontificat de Clément XIV, a principalement pour objet les immunités de l'égliſe. Elle excommunie les princes qui exigeront des eccléſiaſtiques quelque contribution que ce puiſſe être. Elle défend même d'impoſer de nouvelles taxes ſur les laïques, ſans une permiſſion expreſſe de Rome. Les excommunications ſans nombre qu'elle porte ſont toutes réſervées au pape. Quiconque appelle au futur concile de ſes décrets ou ſentences; quiconque enſeigne ou croit qu'il eſt ſoumis au concile général, eſt excommunié. Toute la France ſeroit excommuniée à jamais par une bulle, en ſuivant la doctrine du concile de Conſtance! tous les princes à jamais privés des droits de ſouverain! & la cour de Rome toujours armée de cenſures pour ſoutenir ſes anciennes prétentions! Mais ſi les princes, les miniſtres, & les peuples

* On fait remonter cette bulle juſqu'au pontificat de Grégoire XI, dans le quatorzieme ſiecle. Elle exiſtoit en partie depuis long-temps, lorſque Pie V, dominicain, exceſſivement zélé pour l'inquiſition, la publia telle qu'on la voit aujourd'hui.

venoient un jour à ouvrir les yeux, quels effets devoit néceſſairement produire cet abus de l'autorité ſpirituelle ?

Siége de Paris.

Le timide roi fut conſterné du monitoire de Rome. Henri IV eut beaucoup de peine à le raſſurer. « Vainquons, lui dit-il, & nous aurons l'abſolution ; mais ſi nous ſommes battus, nous ſerons excommuniés, aggravés & réaggravés. » Effectivement le cardinal de Joyeuſe avoit écrit de Rome qu'on donneroit ou refuſeroit l'abſolution, ſelon que les armes ſeroient heureuſes ou malheureuſes. Il falloit aſſiéger Paris, & étouffer la ligue dans ſon fort. Un ſecours de dix mille ſuiſſes, que Sanci, maître des requêtes, obtint ſans argent, par un prodige de zele & d'habileté, mit l'armée royale en état de former cette entrepriſe. Le roi s'empare de saint-Cloud le 29 juillet 1589. C'eſt là que le fanatiſme devoit l'immoler.

Jacques Clément aſſaſſine le roi.

Un jeune prêtre dominicain, nommé Jacques Clément, groſſier, libertin, fougueux, fanatique, la tête échauffée par les déclamations des prédicateurs, par la doctrine courante du régicide ; & par les entretiens journaliers des enthouſiaſtes, ſe croit deſtiné à délivrer le royaume d'un tyran. (On ne donnoit pas d'autre nom à Henri III.) Bourgoin, ſon prieur, le confirme dans ſa réſolution. Il y a même tout ſujet de

croire que des perſonnes du premier rang en furent les inſtigateurs ; & la ducheſſe de Montpenſier, ſœur des Guiſe, femme d'un caractere violent & de mœurs très-peu reſpectables, fut particuliérement ſoupçonnée. Muni de paſſeports & de lettres de créance, Clément ſe rend à ſaint-Cloud, ſe fait préſenter au roi, ſous prétexte d'avoir des choſes eſſentielles à lui dire, &, avec tout le ſang froid d'un ſcélérat, lui plonge ſon couteau dans le ventre. Henri III mourut le lendemain, âgé de trente-huit ans, entre les bras du roi de Navarre, qu'il appeloit ſon frere & ſon ſucceſſeur. La race des Valois étant éteinte, la couronne lui appartenoit, comme au premier prince du ſang.

On préconiſe le régicide.

Si le religieux parricide n'eût pas été maſſacré d'abord, on lui auroit ſans doute arraché des ſecrets étranges. Les tranſports des pariſiens, après cet événement, firent aſſez connoître l'eſprit de la ligue. La ducheſſe de Montpenſier parcourut les rues en caroſſe avec ſa mere, criant *bonnes nouvelles*, & excitant le peuple à la joie. Jacques Clément fut honoré comme un ſaint ; on le comparoit, dans les chaires, à Judith qui avoit abattu la tête d'Holopherne ; on expoſa ſon image ſur les autels. Le pape s'exprima ſur ſon compte de la même façon que les ligueurs. Preſque tous les théologiens catholiques ſoutenoient

cette doctrine atroce & abſurde, qui excite au meurtre, au régicide même, pour la défenſe de l'égliſe. Rien ne prouve mieux combien l'eſprit de parti & le faux zele peuvent éteindre non-ſeulement les lumieres de la raiſon, mais celles de la religion. Il faut avouer que la conduite de Henri III ne contribua pas peu à inſpirer cette démence. La ſuperſtition, jointe à ſes autres vices, le rendoit également mépriſable & odieux, malgré ſa bonté naturelle. On lui reprochoit la ſaint-Barthélemi, les catholiques ſemblerent être les vengeurs des proteſtans. Son regne fut appelé le *regne des favoris*.

Ordonnance ſur la nobleſſe

Ce prince, par l'ordonnance de Blois, déclara que les roturiers qui acheteroient des fiefs nobles, ne ſeroient plus ni anoblis par-là, ni mis au rang de la nobleſſe. Dès-lors la poſſeſſion des fiefs ceſſa de faire les nobles. Cet abus s'étoit introduit par la licence du gouvernement, & aviliſſoit la nobleſſe en la rendant trop commune. Il étoit d'ailleurs contraire aux droits du ſouverain, qui ſeul doit conférer la nobleſſe. Henri IV ſupprima de même dans la ſuite celle qu'on acquéroit par la profeſſion des armes. Pour s'anoblir, il fallut déſormais des lettres du roi, ou un office auquel ce privilége fût attaché.

Ordonnance

L'ordonnance de Blois, de 1579, ainſi nom-

sur les affaires ecclésiastiques.

mée, parce qu'elle fut rendue en conséquence des fameux états de Blois, renferme plusieurs réglemens ecclésiastiques, conformes à la discipline du concile de Trente, que ces états s'étoient efforcés de faire publier dans le royaume. Elle fixe les vœux de religion à seize ans. L'ordonnance d'Orléans les avoit fixés à vingt-ans pour les filles, & à vingt-cinq pour les hommes. Un changement si considérable, occasionné par le concile de Trente, se rapportoit plus à l'intérêt des religieux qu'à celui de la société civile.

Raisons qui ont empêché de recevoir le concile de Trente.

Pour peu qu'on réfléchisse sur quelques-uns des autres décrets du concile, on sentira la force des raisons qui empêcherent toujours la France de recevoir sa discipline. Il soumet à la juridiction ecclésiastique, non-seulement les adulteres, mais tous ceux qui sont mariés, ayant la tonsure cléricale; il attribue aux seuls ordinaires le jugement des livres, & condamne à une amende ceux qui en vendront de prohibés; il ordonne la confiscation, la saisie des biens, l'emprisonnement même des laïques, en certains cas; il permet aux évêques de déposer les administrateurs des hôpitaux; il leur commande de publier les censures de Rome; il les fait exécuteurs des legs pieux; enfin il les suppose *délégués* du pape dans leurs fonctions; il excommunie les rois qui

prennent les fruits des bénéfices pour quelque occaſion que ce puiſſe être, & par conſéquent anéantit le droit de régale. C'étoit autant de brêches, faites, ſoit à la puiſſance légiſlatrice, ſoit à l'autorité des magiſtrats, ſoit aux libertés de l'égliſe gallicane, dont la plupart des évêques françois ſe montroient alors peu jaloux, ou qu'ils ne connoiſſoient point.

Index de Rome pour les livres défendus.

On cherchoit tous les moyens d'arrêter les progrès de l'héréſie; l'eſſentiel étoit d'en trouver de bons, & l'on n'y réuſſit pas toujours. A la terreur des ſupplices, on ajouta des entraves pour l'eſprit humain, qui, en le tenant captif dans les ténèbres, pouvoient nuire à la religion même, autant qu'à la raiſon & aux ſciences. Philippe II fit imprimer le catalogue des livres défendus par l'inquiſition d'Eſpagne. Paul IV, l'année ſuivante, 1559, ordonna que le *Saint-Office* de Rome publiât auſſi un ſemblable catalogue. C'eſt l'origine de l'*Index*, où ſe trouvent confondus avec les livres hérétiques, tous les ouvrages anonymes imprimés depuis quarante ans; & généralement (ce qui paroît incroyable) tous les livres, ſans diſtinction, ſortis de la preſſe de ſoixante-deux imprimeurs, nommés dans une liſte particuliere. Excommunication réſervée au pape, privation de bénéfice, infamie perpétuelle, &c; c'étoient les peines prononçées contre les

lecteurs. On vit des ouvrages de littérature, ſans rapport à la religion, défendus *en haine de l'auteur*, qu'on jugeoit ou hérétique ou ſuſpect. Les livres que tel auteur pourroit compoſer furent même condamnés ainſi avant que de naître.

Il n'eſt point reçu en France.

La France n'a point reconnu ce tribunal qui flétrit les Eraſme, les Galilée, & tant d'écrivains reſpectables, dont les lumieres ont éclairé toute l'Europe. Mais ſi les princes des ligueurs avoient prévalu, la France auroit porté le même joug que l'Eſpagne, le Portugal & l'Italie. On oublioit que « les paſteurs, dans les premiers » temps, avoient ſoin de bien inſtruire les chré» tiens, chacun ſelon ſa portée, ſans prétendre » les gouverner par la ſoumiſſion aveugle, qui » eſt l'effet & la cauſe de l'ignorance ». (Fleury, VII Diſc.)

Dumoulin condamné ſpécialement.

Aucun auteur n'a eſſuyé de plus terribles condamnations à Rome, que le célebre juriſconſulte Charles Dumoulin. Comme il étoit lu & admiré en dépit de l'*index*, Clément VIII défendit de nouveau, en 1602, tous ſes ouvrages, même ceux qui avoient été corrigés, parce que, dit ce pape, *ils ne peuvent être corrigés que par le feu.* Encore aujourd'hui, quand la congrégation de *l'index* permet la lecture des mauvais livres, elle excepte toujours les livres de Dumoulin. Un poiſon ſi déteſtable ſe débite en

France, avec privilége du roi, & ne fait de mal qu'aux prétentions de la cour Romaine. On a rectifié par des notes ce qu'il y a de répréhensible dans le texte. Cela vaut mieux que de défendre la lecture d'excellens ouvrages où il s'eſt gliſſé quelques erreurs, mais qui renferment un tréſor de vérités.

Le calendrier réformé.

Cependant Grégoire XIII s'immortaliſa par une entrepriſe digne du ſiecle d'Auguſte. Il employa d'habiles mathématiciens à réformer le calendrier. Cette réforme ſe fit d'une maniere très-ſimple, en retranchant dix jours de l'année 1582. Le calendrier Grégorien fut rétabli en France par un édit. Quelque néceſſaire que fût le changement, les pays proteſtans le rejetterent, parce qu'il venoit de Rome. On l'auroit peut-être de même rejeté à Rome s'il étoit venu de Genève. C'eſt la bizarrerie ordinaire des préjugés.

Ramus perſécuté.

L'exemple du célebre Ramus étoit effrayant pour quiconque oſoit braver les opinions les plus abſurdes. Ce profeſſeur philoſophe, mathématicien, grand littérateur, eſſuya des perſécutions à Paris pour avoir enſeigné la véritable prononciation du Q. Il ſuffiſoit de prononcer comme lui *quanquam*, au lieu de *kankam*, pour encourir la cenſure. Il eut le courage de combattre la philoſophie péripatéticienne, & il fut traité

en hérétique. Les meurtriers envoyés par un de ſes rivaux, le tuerent à la ſaint-Barthélemi. Les écoliers animés de l'eſprit des profeſſeurs, ſignalerent leur haine ſur ſon cadavre. On doit à Ramus, la fondation d'une chaire de mathématiques au collége royal, qui ſuffiroit pour rendre ſa mémoire précieuſe.

Impertinence des fanatiques.

Quels étoient donc ces grands zélateurs qui ſe prétendoient les ſoutiens de la religion, en perſécutant le génie, en bouleverſant l'état & détrônant le ſouverain ? quels étoient leurs talens & leurs lumieres ? On peut en juger par un exemple rapporté dans les mémoires de la ligue. En 1589, un prédicateur annonça qu'il prêcheroit, non le ſaint du jour, mais *les déportemens de Henri de Valois*. Le ſermon finiſſoit par cette tirade : « Bref, c'eſt un turc par la tête, un al-» lemand par le corps, une Harpie par les mains, » un Anglois par la jarretiere, un Polonois par » les pieds, & un vrai diable en l'âme. »

Telles étoient les extravagances du temps, les ſermons, les livres abſurdes des ligueurs : On peut conſulter ſur ces productions & le fanatiſme d'alors, l'excellent ouvrage de l'Eſprit de la ligue, de M. Anquetil.

TABLE

DES MATIERES

Contenues dans ce ſecond Volume.

PHILIPPE VI,

Dit DE VALOIS, page 1.

Prétentions d'Edouard III à la régence : jugement de cette grande affaire : Philippe de Valois ſuccede à la couronne : révolte en Flandre : trait du connétable de Chatillon : le roi dompte les Flamands : Edouard III rend hommage : le pape dépoſé : on l'accuſoit d'hérésie : diſpute ſur la juridiction eccléſiaſtique ; ce qui en réſulta : Robert d'Artois fourbe & rebelle : procès du comte & de la Divion : jugement : Robert d'Artois paſſe en Angleterre : Benoît XII : projet de croiſade : Édouard III prend les armes : il étoit meilleur politique que le roi de France : traits ſinguliers : ſcrupule des Flamands : révolte du comte de Hainaut : combat naval de l'Ecluſe : Edouard défie le roi : trèves violées par l'Anglois : prétextes que lui fournit Philippe : Geoffroi d'Harcourt réfugié auprès d'Edouard : bataille de Créci : le prince de Galles : perte des François : remords de Geoffroi d'Harcourt : retraite du roi : ſiége de Calais : trait de patriotiſme : récompenſe des Calésiens : tentative malheureuſe ſur Calais : maux de la France : financiers chaſſés : flagellans : mort du roi. 1328.

Gabelle ou impôt ſur le ſel : le Dauphiné donné à la France : Avignon vendu aux papes : habillement des François : préjugé nuiſible aux armes Françoiſes.

JEAN, page 22.

1350. Caractère de Jean : le connétable d'Eu exécuté : ordre de l'étoile créé & avili : Charles le Mauvais, roi de Navarre : il se brouille avec le roi, il se révolte : fameux états généraux : en quoi défectueux : secours que donnent les états : obligations que le roi s'impose : sa cruauté, source de révolte : les Anglois ravagent le royaume : danger du prince de Galles : bataille de Poitiers : le roi Jean prisonnier : suite de la bataille : humanité des Anglois : conduite du dauphin : demande des états : le Coq & Marcel chefs des factieux : révolte à Paris : trève : nouveaux excès : le roi de Navarre anime la sédition : fureur des séditieux : le dauphin rétablit son autorité : Jacquerie, ou révolte des paysans : Paris rentre dans le devoir : Marcel tué : retour du dauphin : traité du roi rejeté par les états : prudence du dauphin : Edouard se décide pour la paix : traité de Brétigni : Edouard l'observe mal : attachement des peuples à la couronne : brigandages des compagnies : départ d'une partie de ces brigands : seconde maison de Bourgogne : imprudence du roi : Il retourne à Londres : mort de Jean : mariage de sa fille avec Visconti.

Etat des armées : licence : superstition des gens de guerre : trait de la Hire : mot de Talbot : aventuriers redoutables : milice des Communes : altération funeste des monnoies : répartition des impôts faite par les états : absolution d'un mort.

CHARLES V,

Surnommé LE SAGE, page 45.

1364. Sagesse du roi : du Guesclin : il bat les troupes du roi de Navarre : guerre de Bretagne : Charles de Blois tué à la bataille d'Auray : le roi rétablit la paix : du Guesclin mene les compagnies en Espagne : expédition

contre Pierre le Cruel : le prince de Galles prend du Guesclin : le roi travaille au bien public : fautes d'Edouard III & de son fils : rupture avec l'Angleterre : du Guesclin connétable : les Anglois vaincus par-tout : intrigues d'Edouard III : succès de la France : majorité à quatorze ans : démêlé de Charles V avec un prélat : mort du prince de Galles & d'Edouard : puissance du roi : nouvelle perfidie du roi de Navarre : grand schisme d'Occident : la France se déclare pour Clément : sainte Catherine de Sienne pour Urbain, entreprise contre le duc de Bretagne ; les Bretons le soutiennent : du Guesclin calomnié : on lui rend justice : sa mort : honneurs rendus à sa mémoire : fraternité d'armes : continuation de la guerre : mort de Charles le Sage : son éloge : attention aux bonnes mœurs : amour des lettres.

Bibliotheque royale, astrologie : fous du roi honorés : poësie : romans : traductions : sciences : universités : désordres dans les juridictions : loi sur cet objet : sages réglemens, artillerie : les arts florissans en Italie, inconnus en France : obstacle aux sciences : voyage remarquable de l'empereur dans le royaume : le dauphin vicaire de l'empereur : bulle d'or.

CHARLES VI, page 70.

Idée de ce regne : dispute sur la régence : rapacité du duc d'Anjou : mouvemens séditieux : états généraux : fin de la guerre de Bretagne : hommage du duc de Bretagne : révolte au sujet des impôts : Hugues Aubriot : abolition des impôts : départ du duc d'Anjou ; expédition de Flandre : bataille de Rosbec : Courtrai saccagé : le roi punit les Parisiens : supplice d'un grand magistrat : abus de l'autorité : punition des séditieux : croisade en Flandre : le duc d'Anjou meurt en Italie : expédition de Flandre : férocité des Flamands : exactions de Clément VII dans le royaume : grand armement perdu : fin tragique de Charles le Mauvais : sa scélératesse : procès du roi de Navarre 1380.

après sa mort : le connétable de Clisson arrêté en Bretagne : ordre injuste non exécuté : le duc répare sa violence : nouvelles fautes : usures des Juifs : le roi veut gouverner par lui-même : le duc de Bourbon en Afrique : projet insensé de croisade : Craon assassine le connétable : le roi fait la guerre pour venger Clisson : démence de Charles VI : les deux partis la regardent comme une punition de Dieu : nouvel accident du roi : magicien appelé pour le guérir : trève avec l'Angleterre : continuation du schisme : Benoît XIII nouvel antipape : la France ne reconnoît plus de pape : Richard II détrôné : Henri IV roi d'Angleterre : imposture de deux religieux : soupçons sur la duchesse d'Orléans : divisions à la cour : conduite odieuse de la reine : indignités à l'égard du roi : Jean Sans-peur opposé au duc d'Orléans : crédit d'Orléans : crédit de l'université : abus de crédit : le duc d'Orléans assassiné : conduite du duc de Bourgogne : il triomphe après son crime : apologie absurde de ce prince : le duc assassin, maître de tout : il fait exécuter Montagu : guerre civile : le roi contre le duc de Bourgogne : il plie cette fois : la guerre recommence avec les Anglois : Henri V en France : bataille d'Azincourt : état affreux du royaume : la reine liguée avec le duc de Bourgogne : massacre à Paris : Henri V s'empare de la Normandie : le duc de Bourgogne assassiné : la France livrée à l'Anglois : cour du roi d'Angleterre à Paris : parti du dauphin : mort de Henri V : mort de Charles VI : fin du grand schisme d'Occident : concile de Pise : concile de Constance : déposition du pape : Jean Huss, & Jérôme de Prague : hérésie de Wiclef : Hussites animés par la rigueur : doctrine de l'homicide condamnée : demandes inutiles de réforme.

Tableau de la cour : gens de guerre, vrais brigands : misere du peuple : parlement devenu perpétuel : l'université abusoit de son pouvoir : elle poursuit le prévôt de Paris : égarement de quelques docteurs : le surintendant de Montagu décapité par commission : duel ordonné par le parlement : l'empereur Sigismond au parlement de Paris : la Savoie érigée en duché : bataille de Nicopolis contre Bajazet I : jeu de cartes :

acteurs

acteurs de théâtre : docteurs célebres : Connecte, prédicateur brûlé.

CHARLES VII, page 120.

Foiblesse du roi & de l'état ; bataille de Verneuil : le comte de Richemont connétable : la Trémoille favori : indolence du roi : le comte de Dunois : siége d'Orléans : la pucelle d'Orléans : elle paroît à la tête des troupes : sa lettre aux Anglois : il levent le siége : la pucelle fait sacrer le roi à Reims : elle est prise par les ennemis : on lui fait son procès : on la brûle comme sorciere : observations sur cette héroïne : Richemont zélé dans la disgrace : il fait arrêter la Trémoille : traité d'Arras avec le duc de Bourgogne : mort de la reine Isabelle & du duc de Betford : Paris reconnoît enfin Charles VII : pragmatique-sanction : concile de Bâle : révolte du dauphin : les rebelles sont réprimés : Philippe le Bon paye la rançon du duc d'Orléans : le roi continue de vaincre : réforme militaire : troupes réglées : taille perpétuelle établie : conquête de la Normandie : services et disgrace de Jacques Cœur : les Anglois chassés de France : zele de la nation : les Anglois pouvoient-ils régner en France : retraite du dauphin : le duc de Bourgogne lui donne asyle : procès du duc d'Alençon : Richemont devient duc de Bretagne : mort de Charles VII : jugement sur ce prince : crédit d'Agnès Sorel : sa mort. 1422.

Le gouvernement devenu plus vigoureux : la puissance pontificale moins despotique : procès de Giac : procès de Jacques Cœur : invention de l'imprimerie : littérature : réforme de l'université : statut ridicule sur la médecine : tonneaux en guise de carrosses.

LOUIS XI, page 147.

Commencemens de mauvais augure : Pie II demande l'abolition de la pragmatique : sa finesse : le roi dupe du pape, la pragmatique abolie s'exécute encore : in- 1461.

trigues du cardinal de Jouffroi : révolte sous le nom de ligue du bien public : bataille de Montlhéri, politique artificieuse du roi : il reprend la Normandie à son frere : décision des états sur les apanages : Louis XI entre les mains du duc de Bourgogne : trahison du cardinal Balue : empoisonnement du frere du roi : le roi soupçonné : manifeste du duc de Bourgogne : siége de Beauvais, où les femmes se signalent : Louis achète une treve avec les Anglois : suites du traité : exécutions de princes & de grands : procès du roi René : guerre du duc de Bourgogne avec les Suisses : il est battu à Granson & à Morat : mort de ce prince : mauvaise foi de Louis XI : l'héritiere de Bourgogne épouse Maximilien d'Autriche : le roi soutient les Médicis contre le pape : excès de Sixte IV : guerre avec Maximilien d'Autriche : traité d'Arras : dernieres années de Louis XI : la Provence réunie à la couronne : affaires d'Espagne : terreurs & soupçons du roi : il est esclave de son médecin : ses dévotions : S. François de Paule appelé pour le guérir : sa mort.

Particularités : table de Louis XI : leçon qu'il donne à un marchand : familiarité avec les bourgeois : sa politique artificieuse : sa cruauté : traits de prudence : Gênes refusée : superstitions : croix de saint-Lo : astrologues à la cour : réalistes et nominaux : Comines ; établissemens de Louis XI : postes : encouragemens au commerce : soin de la justice, malgré bien des actions injustes : la Vaquerie, premier président : poids & mesures : ordre de saint Michel : impôts : mot singulier d'un évêque au roi ; éducation du dauphin.

CHARLES VIII, page 176.

1483. Troubles dans le royaume : états-généraux : discours d'un député : le clergé & la noblesse : plaintes sur les exactions de Rome : demandes sur les offices & sur les impôts : débats sur l'impôt : discours de l'orateur : le parlement soumis à la cour : révolte du duc d'Orléans : bataille de saint Aubin : conduite de Henri VII, roi d'Angleterre : le roi épouse l'héritiere de Bretagne :

le duc d'Orléans libre & fidele : guerre avec Maximilien d'Autriche : le roi veut conquérir Naples : il passe en Italie : Alexandre VI : Zizim : Charles VIII aux pieds d'Alexandre VI : vaine conquête de Naples : retour du roi : bataille de Fornoue : Savonarole : bravade d'Alexandre VI : mauvaise foi de Ferdinand le catholique : le cardinal Briçonnet : mort de Charles VIII.

Projet de diminuer la taille : frais de perception : question du roi sur les conciles : défaut des lois ecclésiastiques : rédaction des coutumes : découverte d'un nouveau monde : boussole.

LOUIS XII, page 193.

Commencemens heureux : le roi réprime l'université : divorce de Louis XII favorisé par Alexandre VI : le roi entreprend la conquête de Naples & de Milan : conquête inutile du royaume de Naples : Gonsalve de Cordoue : faute du cardinal d'Amboise : il est dupe des Italiens : perfidie de Ferdinand : traité de Blois : grande faute de Louis XII : états généraux : Jules II opposé au roi : ligue de Cambrai contre Venise : le roi défait les Vénitiens : le pape trahit le roi : les Suisses abandonnent la France : Ferdinand uni au pape : guerre contre le pape : assemblée du clergé : intrépidité de Jules II : Gaston de Foix tué à la bataille de Ravenne : on évacue le Milanès : l'argent absorbé par la guerre : la Navarre usurpée par Ferdinand : fin de Jules II : nouveau revers en Italie : les François battus à Guinegate : Bayard prisonnier : les Suisses en Bourgogne : la Trémoille sauve Dijon : mort de la reine : traité avec l'Angleterre : mort du roi. 1498.

Le peuple heureux sous Louis XII : charges données au mérite : distribution admirable des récompenses : économie : justice presque sans frais : suivre la loi, malgré des ordres contraires : le laboureur protégé : amour des lettres : réforme des religieux.

FRANÇOIS I. Page 212.

1515. Idée de ce regne : guerre d'Italie : vénalité des charges : judicature : bataille de Marignan : les Suisses abandonnent le Milanès : négociation avec Léon X : concordat de François I & de ce pape : alliance avec les Suisses : Charles-Quint : mort de Ferdinand & de Maximilien : Charles parvient à l'empire : inimitié du roi & de l'empereur : entrevue de François I & de Henri VIII : Wolsey gagné par Charles-Quint : politique frauduleuse de Léon X : suites malheureuses de la guerre : causes de la perte du Milanès : mort de Léon : fautes du gouvernement : procès du surintendant Semblançai : confiance du roi : révolte du connétable de Bourbon : il se réfugie auprès de l'empereur : le roi se défend par-tout : Bonnivet battu en Italie : mort de Bayard : siége de Marseille : François I repasse en Italie : son imprudence : bataille de Pavie : le roi prisonnier : fausse modestie de Charles-Quint : ses propositions odieuses : réponse du roi : fautes de l'empereur : traité de Madrid : le roi sort de prison : le traité ne s'exécute point : ligue contre Charles : Rome saccagée par les Impériaux : la guerre recommence en Italie : défis des deux monarques : traité de Cambrai : divorce de Henri VIII : schisme d'Angleterre : naissance du luthéranisme : vente d'indulgences : Luther : progrès des nouvelles opinions : plusieurs états se séparent du saint siége : c'étoit le fruit du fanatisme : Charles-Quint ne peut réprimer les protestans : conduite du roi à leur égard : nouvelle brouillerie par rapport au Milanès : orgueil de Charles : il veut conquérir la France : mot remarquable d'un François : invasion en France sans succès : le dauphin empoisonné : le parlement condamne l'empereur : alliance avec le Turc : trève de dix ans : le roi dupé par Charles-Quint : bon mot du fou de la cour : adresse de l'empereur : nouvelle guerre : les Francois & les Turcs à Toulon : bataille de Cérizoles : Montluc : Henri VIII ligué avec l'empereur : paix de Crépi : progrès de l'hérésie en France : horrible exécution en Provence :

calvinisme : ce qui le rendoit séduisant : mort de Henri VIII : mort du roi.

Effets de la guerre : impôts : puissance du roi : fraude du chancelier Duprat : la politique devenue artificieuse & difficile : infanterie : union de la Bretagne à la couronne : renaissance des lettres : Erasme contre les docteurs : théologien trop ombrageux : usage de l'église de Lyon condamné par la Sorbonne : opposition violente de l'université au concordat : fondations savantes : ordonnances pour écrire les actes en françois ; anecdote singuliere : beaux-arts : mœurs : les cheveux courts & la barbe longue.

HENRI II, page 260.

Caractere du roi : la duchesse de Valentinois : Marie Stuart mariée au dauphin : guerre contre Charles-Quint : conquêtes des trois évêchés : impôts : Metz défendu par le duc de Guise : villes rasées : batailles : retraite de Charles-Quint dans un couvent : Philippe II roi d'Espagne : guerre d'Italie excitée par Paul IV : bataille de Saint-Quentin : suites de cette bataille : les François signalent leur zele : le duc de Guise lieutenant général du royaume : il prend Calais : défaite de Gravelines : paix avec l'Angleterre : traité avec Philippe : Henri II est tué dans un tournoi : sort de Montgommeri. 1543.

Fameux duel : rigueurs contre les protestans : progrès de l'héresie : Henri II veut faire punir la duchesse de Ferrare comme hérétique : ordonnances atroces : vertu du maréchal de Brissac : la magistrature aux états.

FRANÇOIS II, page 275.

Epoque des guerres de religion : trois factions à la cour : Catherine de Médicis : les protestans disposés à la révolte : supplice d'Anne du Bourg : conjuration 1559.

d'Amboise : la cour use de ménagemens : Michel de l'Hôpital, chancelier : les supplices révoltent les protestans : traité avec la reine d'Angleterre : assemblée de Fontainebleau : requête des calvinistes : deux évêques pour la tolérance : plaintes de Coligni : sécurité aveugle des princes Bourbons : procès de Condé : mort du roi.

Les Guise accusés d'un crime affreux : despotisme du cardinal de Lorraine.

CHARLES IX, page 286.

1560. Politique de Catherine de Médicis : trait hardi du connétable : états d'Orléans : mauvais état des finances : ordonnance sur la pragmatique : Montmorenci retenu à la cour : projet de conférence avec les protestans : colloque de Poissi : établissement des Jésuites : le roi de Navarre change de parti : liberté de conscience : massacre de Vassi : déclamations pour & contre le duc de Guise : guerre civile : le roi de Navarre tué au siége de Rouen : bataille de Dreux : Guise couché avec son ennemi : Poltrot l'assassine : religion politique des Guise : Coligni accusé par Poltrot : paix qui dura peu : on reprend le Hâvre & l'on garde Calais : concile de Trente : les protestans le méprisent : il n'est pas publié en France : disputes au concile sur des choses de cour : embarras de Catherine de Médicis : conférences de Bayonne : révolte des Pays-Bas contre l'Espagne : seconde guerre civile : bataille de saint-Denis : mot du connétable de Montmorenci : personne ne le remplace : le duc d'Anjou : troisieme guerre civile : disgraces du chancelier l'Hôpital : bataille de Jarnac : mort du prince de Condé : ressources des huguenots : le prince de Béarn : secours des protestans étrangers : bataille de Monteontour : paix avantageuse aux protestans vaincus : perfidie de la cour : Coligni donne dans le piége : mort de la reine de Navarre : mariage de Henri son fils : Coligni assassiné : la Saint-Barthélemi : mort de Coligni : massacre général : cruauté du roi : conversions forcées des Bourbons : massacre

dans les provinces : refus de massacrer : on célebre la Saint-Barthélemi : observations sur l'amiral de Coligni, &c. : les protestans plus furieux que jamais : siége de la Rochelle & de Sancerre : le duc d'Anjou, roi de Pologne : faction des POLITIQUES : mort du roi.

La législation perfectionnée par Michel de l'Hôpital : lois remarquables : tous les juges gens de robe : moins de juridictions : les actes signés : monitoires restreints : déclaration du revenu des bénéfices : justice réformée : succession des meres limitée : information de vie & de mœurs : l'année ne commence plus à Pâques : corruption de la cour : la noblesse ignorante : Montaigne : galanterie atroce : les François en Amérique : Dominique Gourgues.

HENRI III. Page 324.

Henri quitte la Pologne : bons conseils qu'il ne suit pas : vices de ce roi : factions : révoltes : insolence de Montbrun : les calvinistes triomphans : naissance de la ligue : c'étoit une révolte manifeste : Henri duc de Guise : états de Blois : le roi autorise la ligue : nouvelle paix : ordre du Saint-Esprit : le duc d'Anjou au Pays-Bas : république de Hollande : mauvaise conduite du duc d'Anjou : malheurs & mort de ce prince : les Hollandois veulent se donner à la France : projets des ligueurs : invectives contre le roi : le pape approuve la révolte : le cardinal de Bourbon, chef de la ligue : son manifeste : le roi ne montre que de la foiblesse : traité avec les ligueurs : Sixte-Quint excommunie le roi de Navarre : protestations vigoureuses de ce prince : plaintes du roi sur la nécessité de recommencer la guerre : il prend les armes contre les calvinistes : conférences de la reine mere avec Henri IV : supplice de Marie Stuart : les Seize : bataille de Coutras : gloire du roi de Navarre : succès du duc de Guise : décision de la Sorbonne : mort du prince de Condé : assemblée séditieuse de Nanci : demandes au roi : il prend un parti de vigueur : journée des barricades : Guise maître de Paris : courage du premier président : 1574.

procession bizarre des ligueurs: édit honteux d'union: flotte INVINCIBLE battue: états de Blois: disputes sur les libertés gallicanes: Henri sent qu'il risque d'être détrôné: assassinat du duc & du cardinal de Guise: mœurs du duc: tout Paris en combustion: fanatisme en chaire & ailleurs: le parlement prisonnier des Seize: mort de Catherine de Médicis: le duc de Mayenne: Henri III et Henri IV unis contre la ligue: générosité de la Noue: monitoire de Sixte-Quint: bulle IN CŒNA DOMINI: siége de Paris: Jacques Clément assassine le roi: on préconise le régicide.

Ordonnance sur la noblesse: ordonnance sur les affaires ecclésiastiques: raisons qui ont empêché de recevoir le concile de Trente: Index de Rome pour les livres défendus: il n'est point reçu en France: Dumoulin condamné spécialement: le calendrier réformé: Ramus persécuté: impertinence des fanatiques:

Fin de la Table du second volume.
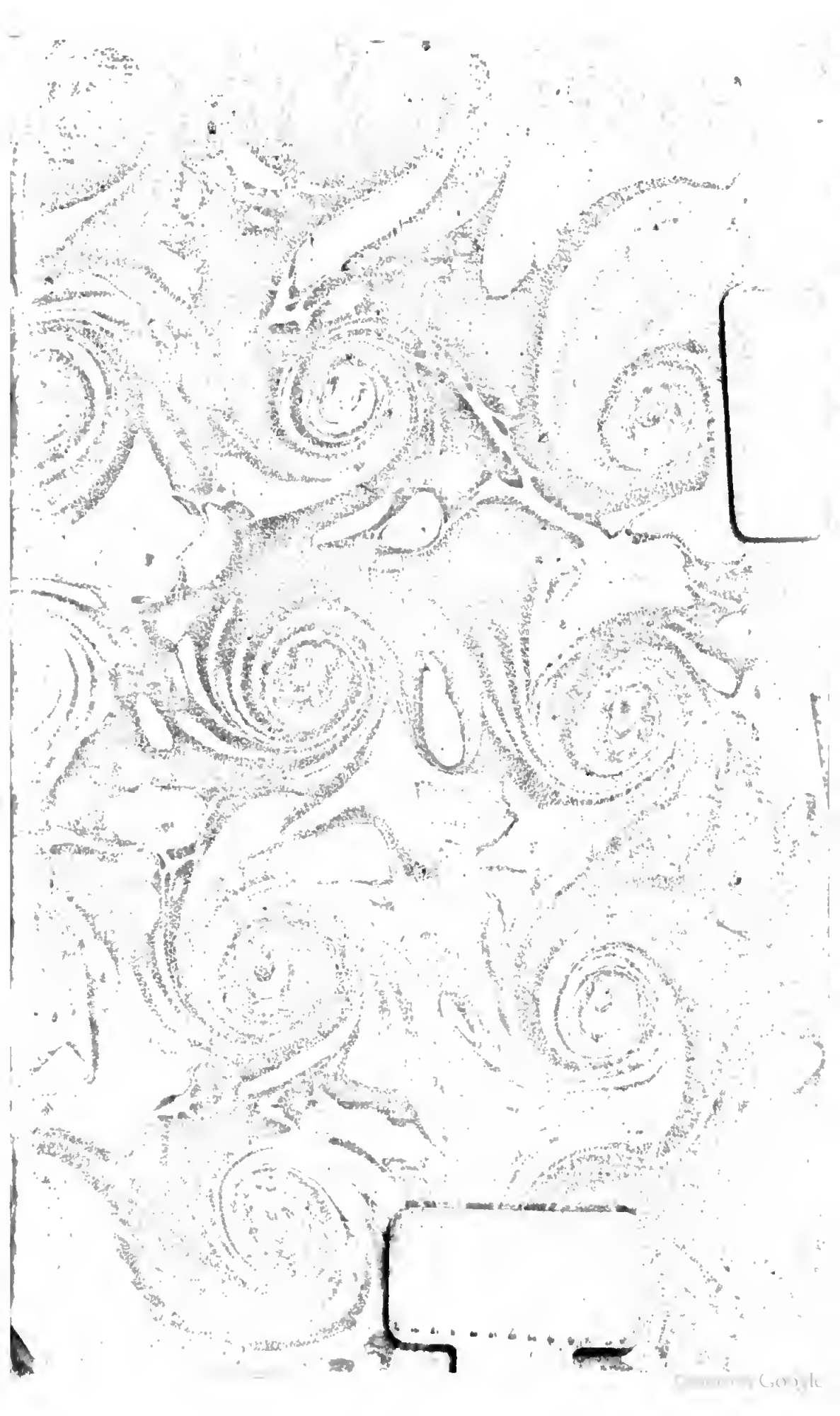
584110 SBN